Les Mémoires du Président Krüger

(Traduits par Jules Hoche)

Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays, y compris la Suède, la Norvège, le Danemark et la Hollande.

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/memoirespresi00krug

PAUL KRÜGER

président de la République Sud-Africaine

(Portrait officiel)

Les *Mémoires* du Président KRÜGER.

FÉLIX JUVEN,
éditeur,
122, *Rue*
Réaumur, PARIS.

SR
URI
DT
929.8
K8K8F
1902

Chapitre premier

JEUNESSE & VIE PRIVÉE

Mes souvenirs remontent à peu près à l'époque où je pouvais avoir neuf ans et où mes parents, ainsi que mes oncles, Gert et Theunis Krüger, décidèrent de quitter le pays où j'étais venu au monde.

Nous avions habité jusqu'alors le district de Colesberg, sur le territoire du Cap. C'est là que je naquis le 10 octobre 1825, troisième enfant de Gaspar Jan Hendrick Krüger (1) dont la femme était une demoiselle Steijn, fille de Douw Steijn, de la ferme de Bulhoek près du Zuurberg (colonie du Cap). Mes parents, simples paysans, m'élevèrent en paysan comme eux, c'est-à-dire que je fus, dès la prime enfance, com-

(1) Le Président a déclaré que ses ancêtres etaient Allemands. Mais il ne sait rien de précis sur leur origine, sinon que le fondateur de la souche africaine avait épousé une Française et dut s'expatrier pour des questions de religion.

mis à la garde des troupeaux et aux menues besognes agricoles. A part ce fait qu'une vieille femme prédit à ma mère que j'aurais une destinée plus brillante que celle de son propre fils, un certain Johannes Paulus, je ne vois rien qui aurait pu me faire supposer en ce temps-là que Dieu me réservait une mission spéciale.

Le premier grand événement de ma vie fut notre exode du Cap, notre « Trek ». J'étais trop jeune alors pour comprendre ce que signifiait ce mot devenu historique. Tout ce que je me rappelle, c'est que mes parents racontaient alors qu'ils émigraient, à l'exemple de la plupart des Boërs du Cap, parce que les Anglais leur avaient vendu des esclaves, puis, ayant encaissé le prix de cette transaction, avaient rendu la liberté à ces esclaves, non sans offrir à leurs maîtres des indemnités payables en Angleterre par l'entremise d'agences financières. Or, les frais occasionnés par ce mode de remboursement dépassaient, dans bien des cas, la somme à toucher, de sorte que quantité de Boërs préférèrent renoncer à une compensation aussi dérisoire.

Mais en même temps ils jugeaient que la colonie anglaise devenait inhabitable pour eux. D'autant que d'autres iniquités se produisaient journellement, celle-ci entre toutes : ayant, d'un commun accord avec les soldats anglais, pourchassé des tribus cafres qui avaient

razzié leurs troupeaux, et réussi à reprendre leur bien, ils se heurtaient aux ordres d'un général anglais qui mettait l'embargo sur le bétail repris et le déclarait butin de guerre, déclaration qui interdisait aux Boërs d'y toucher avant que l'administration eût prélevé les frais de l'expédition militaire.

Une telle exaction atteignait l'ensemble des Boërs d'autant plus profondément que, selon une tradition toute pastorale, chaque enfant recevait de très bonne heure un certain nombre de brebis, de bœufs ou de chevaux qu'il soignait lui-même et auxquels il s'attachait tout particulièrement. On juge de l'animosité suscitée parmi les Boërs jeunes et vieux à la pensée que ces présents sacrés étaient, eux aussi, compris dans le butin de guerre qui devait, en grande partie, se transformer en primes de campagne pour les « habits rouges. »

Tels furent donc les motifs qui décidèrent mes parents à abandonner leur foyer et à émigrer vers les contrées sauvages et inexplorées du Nord. Ils emmenaient avec eux tout le personnel de la ferme (20 personnes), plus environ 30.000 moutons d'Afrique et une centaine de chevaux et de bœufs, dont une bonne partie obtenue en échange de l'abandon de leurs biens immobiliers.

En mai 1835, nous franchissions le fleuve Orange. Là mon père vendit à un boucher 3.000 de ses moutons, à

raison de 1 *dikketon* par tête (monnaie ancienne et qui valait 3 francs environ), et nous nous remîmes en route pour les rives du fleuve Caledon où nous séjournâmes quelque temps. Mon rôle à moi, pendant ces étapes, consistait à surveiller les troupeaux et à maintenir leur cohésion (1). C'était au reste la tâche commune à tous les enfants des *trekkers,* puisque les domestiques noirs commis autrefois à la garde du bétail boër avaient refusé de quitter le Cap.

D'autres Burghers émigrants qui avaient fait route avec nous, s'arrêtèrent également au fleuve Caledon. Mais le gros des *trekkers* n'arriva que l'année suivante (1836) sous la conduite d'Hendrik Potgieter qui groupa alors tous les Burghers campés dans la contrée. Ce groupement donna lieu à une sorte de diète ou d'assemblée qui vota une Constitution, ou tout au moins un ensemble de lois sommaires auxquelles tous les *trekkers* devaient adhérer et se soumettre. La règle suprême demeurait, bien entendu, la parole de

(1) A cette occasion rapportons une jolie anecdote dont l'authenticité nous a été garantie. Un lord anglais avait obtenu une audience du Président, et comme la personne qui l'introduisait ne semblait pas faire un cas suffisant de ses titres multiples, il la pria d'énumérer au Président, l'une après l'autre, toutes ses qualités officielles. Krüger d'abord ne broncha pas, mais à la fin, voyant que l'énumération n'en finissait plus, il dit à l'introducteur : « Dites à ce monsieur que moi je suis le fils d'un paysan et que j'ai gardé les troupeaux. » Ce mot a été confirmé par la personne qui présentait le lord anglais, un grand distillateur de Zwartcop, près de Prétoria. *(Note du Traducteur).*

Dieu. La dignité de commandant — c'était la plus haute qu'on eût instituée — fut conférée à Potgieter. Parmi les obligations imposées à tous indistinctement, figurait celle interdisant aux *trekkers* d'employer la violence pour s'emparer de la moindre parcelle de territoire cafre, et celle qui prohibait l'esclavage.

La diète close, on se remit en route à travers l'Orange sans faire le moindre mal à la plus faible même des tribus cantonnées dans ce pays. La plus grande partie des *trekkers* devaient s'établir dans la région comprise entre les fleuves Vet et Vaal, après avoir échangé leur bétail contre des territoires incultes appartenant aux divers chefs noirs.

Mais quand les premiers émigrants arrivèrent au fleuve Vaal où, disséminés par petits groupes, ils se disposaient à installer leurs campements, ils furent attaqués à l'improviste et sans la moindre provocation par le chef Zoulou Sélikats (1) qui régnait alors sur toute la région située à l'ouest des monts Draken et Lebombo, c'est-à-dire sur toutes les tribus Matabélés qui l'occupaient. Ce Sélikats traitait ses sujets comme des chiens, dont il leur donnait aussi le nom. Quand une bande de vautours venait à s'abattre dans le voisinage de son kraal, vite il faisait égorger quelques vieillards des deux sexes et jetait les débris de leurs cadavres à

(1) On dit aussi « Moselikats », « Selkats » et « Moslekats ».

ces oiseaux de proie qu'il appelait ses enfants. Bref il était la terreur de tous les noirs des environs.

Or donc, Sélikats avait appris que des hommes au visage blanc arrivant du sud s'apprêtaient à envahir ses domaines, et il avait envoyé contre eux quelques milliers de ses guerriers chargés de les exterminer. Le convoi des *trekkers*, éparpillé sur une assez grande étendue le long des rives des fleuves Rhinocéros et Waal, à cause des besoins du pacage, n'eut pas le temps de se rassembler pour résister au choc, et fut taillé en pièces.

Les Matabélés prirent quelques jours pour célébrer leur victoire, et mettre en sûreté dans leurs montagnes le bétail conquis sur les Boërs, puis, ayant rassemblé des forces imposantes, ils assaillirent de nouveau les *trekkers*, à Wechtkop dans l'Orange. Mais ceux-ci qui avaient pour chef un nommé Sarel Telliers, s'étaient fortement retranchés derrière leurs chariots accouplés et, bien qu'ils ne fussent qu'une trentaine, repoussèrent les Zoulous en leur infligeant des pertes sérieuses. Il faut dire que les femmes, et même les enfants des Boërs contribuèrent à ce résultat, en se rendant utiles chacun à sa façon. Les femmes fondaient des balles, chargeaient les fusils, quelques-unes même firent le coup de feu et s'en tirèrent à merveille.

Les Zoulous se dédommagèrent de leur défaite en

s'emparant de tout le bétail qui errait aux alentours du retranchement boër. Ils enlevèrent même une demi-douzaine d'enfants blancs dont on n'entendit jamais plus parler. Mais ils ne jouirent pas longtemps de leur victoire, car le gros des *trekkers*, commandé par Potgieter, s'élança à leur poursuite, et les rejoignit près du fleuve Marico. Ils avaient Dieu pour eux et cette fois il leur donna la victoire. Ils poursuivirent l'ennemi jusque dans ses repaires les plus éloignés, et prirent ensuite possession du pays dans les formes légales. Une partie du bétail aussi fut reprise, puis les Boërs regagnèrent leur *laager*, regrettant toutefois de n'avoir pu châtier Sélikats lui-même.

Les Boërs cependant commençaient à se préoccuper de l'avenir du pays dont ils prenaient lentement possession, et d'aucuns déjà songeaient à lui créer des débouchés maritimes et des relations avec les nations d'outre-mer. Quelques-uns se fixèrent dans ce but en Natalie où, tout en poursuivant leurs acquisitions territoriales, ils essayèrent de négocier aussi celle du port de Durban. Mais ce projet échoua et, dans le même temps, les *trekkers* du Natal subissaient une nouvelle et cruelle épreuve : le massacre de Piet Retief et de ses *trekkers*, attirés dans un guet-apens par le chef noir Dingaan. Ce douloureux événement anéantit les espérances des émigrants fixés dans la région. Beaucoup

d'entre eux, dont mon père, retournèrent vers les contrées situées entre les frontières actuelles de l'Orange et du Transvaal. Mes parents se fixèrent au pied du Liebenberg, dans l'Etat libre d'aujourd'hui, une région que les opérations de Kitchener contre Dewet ont rendue célèbre.

En 1839, un nouveau commando boër passa le Vaal pour tenter encore une fois de mettre Sélikats à la raison, car celui-ci continuait de piller et de ravager le pays. Je fis partie de cette expédition. Arrivé à Wonderfontein (dans l'actuel district de Potchefstroom) Potgieter donna l'ordre de disposer les wagons (1) en camp retranché, et s'élança lui-même avec un commando de cavalerie à la poursuite de Sélikats qui fuyait devant nous. Tout le pays était à feu et à sang. A Büffelshoeck, dans les monts Magalie, près du fleuve Olifant, Potgieter rencontra le chef noir Magato, le même qui, plus tard, se fixa dans les environs de Rustenburg, et dont il sera souvent question par la suite.

Potgieter lui ayant demandé où était Sélikats, apprit de lui que le redoutable Zoulou venait de passer la rivière Crocodile.

En même temps Magato conta qu'il s'était enfui à la

(1) Les Boërs possèdent tous un ou plusieurs wagons recouverts de toile et qui, traînés par des bœufs ou des chevaux, leur servent de moyen de locomotion habituel. (*Note du traducteur.*)

faveur de la nuit, et qu'il se cachait à présent dans la montagne avec une suite peu nombreuse, par crainte des bandes que Sélikats avait laissées dans sa ville noire.

L'expédition était manquée, Sélikats échappait une fois de plus, et quant à la ville noire, amplement fortifiée, elle était imprenable pour l'instant. Le commando regagna donc les campements du Vaal. Mais dès l'année suivante (1840), Potgieter se remit en campagne avec un nouveau commando dont je faisais partie et se dirigea droit sur la ville indigène qu'il prit d'assaut. Les noirs furent mis en déroute et on retrouva dans leur Kraal une quantité d'objets ayant appartenu à des *trekkers* égorgés par Sélikats.

Au cours de cette expédition, Potgieter apprit, par le chef Mamagali, que d'autres bandes de Sélikats s'étaient montrées dans le district de Waterberg. Il conduisit ses troupes à marche forcée vers la région désignée où, trouvant le Vaal occupé par un camp de Cafres, il engagea aussitôt la bataille. Mais dès le premier contact il se trouva qu'il y avait eu erreur. Ce n'étaient pas des Zoulous que nous avions devant nous, mais des Cafres rouges (Rooi) que la peur seule avait contraints de se joindre aux hordes de Sélikats. L'erreur reconnue, Potgieter aussitôt cessa le combat. Mamagali, qui avait été la cause de cette méprise, fut arrêté, traduit devant un conseil de guerre, et condamné à six mois de

prison. Il s'en serait certainement tiré à moins bon compte s'il n'avait pu invoquer pour excuse ce fait qu'ayant toujours vu les Cafres rouges marcher sur le sentier de la guerre avec Sélikats il les avait nécessairement pris pour des Zoulous.

Les émigrants avaient enfin une nouvelle patrie et commençaient à jouir d'une relative sécurité. Aussi bien l'existence incertaine et agitée qu'ils avaient menée jusqu'alors devait-elle finir par leur peser. Ils aspiraient à la tranquillité, à une vie régulière leur permettant de s'occuper de l'éducation de leurs enfants, de les envoyer à l'école et à l'église, ce qui avait été impossible jusqu'alors pour la raison bien simple qu'on n'avait pu édifier ni église, ni école. Cela n'empêchait pas, d'ailleurs, qu'on s'occupât des enfants dans la mesure du possible, car les Boërs savaient qu'ils se trouvaient dans un pays où le temps perdu ne se rattrape guère et où la stagnation de la jeune génération suffirait à compromettre l'existence et la durée de la race même. Aussi apprenait-on à chaque enfant à lire et à écrire, et l'instruisait-on dans la parole de Dieu.

Après chaque repas, les enfants, assis autour de la table, étaient tenus de lire à tour de rôle un passage des Écritures Saintes et de le réciter ensuite de mémoire, puis de copier quelques cantiques pieux ; c'était la coutume

quotidienne dans toutes les familles boërs à moins d'un cas de force majeure.

C'est de cette façon là aussi que mon père m'apprit l'histoire biblique sur laquelle il m'interrogeait le soir. Je recevais de plus quelques leçons d'un professeur nommé Tielman Roos, mais celui-ci ne pouvait exercer son professorat que par intermittences, de sorte que mes leçons mises bout à bout ne représenteraient pas plus de trois mois d'enseignement. Quand le « Trek » arrivait à une étape de quelque durée on construisait une hutte avec du jonc et des hautes herbes : c'était le bâtiment scolaire pour les enfants des *trekkers,* et telle fut en effet notre école tout le long de l'exode jusqu'aux monts Magalie où mon père se fixa.

Quand j'eus atteint ma seizième année, j'obtins le droit, commun à tous les membres adultes de notre peuple, de me choisir deux fermes, l'une pour les pacages, l'autre pour le dépôt des récoltes. Je demeurais alors à Waterkloof où je me mariai en 1842, avec une demoiselle Maria du Plessies, originaire de la région située au sud du Vaal (1). Le mariage fut célébré à

(1) Au cours d'un voyage entrepris pour voir sa fiancée, le jeune Krüger trouva les eaux du Vaal si considérablement grossies que le fleuve n'était plus navigable. Mais le danger était lettre morte pour lui puisqu'il s'agissait de celle qu'il aimait. Il se dévêtit, noua ses vêtements sur son dos et poussa ses chevaux dans les eaux torrentueuses où cent fois il risqua la mort. Heureusement pour lui ses fiançailles ne durèrent pas assez longtemps pour lui permettre de renouveler cet exploit.

Potchefstroom qui, à cette époque, venait d'éclore à peine (1).

En 1845, après une période de repos bien gagné, un nouvel exode eut lieu vers le Nord dans le but de coloniser le pays acquis. Une portion de territoire fut adjugée à chacun des participants. L'année d'avant, déjà, une commission où figurait mon père s'était rendue à Delagoa-bay pour s'entendre avec le Portugal sur la délimitation des deux pays limitrophes; un accord était intervenu aux termes duquel la crête des monts Lebombo formerait la frontière entre les colonies portugaises et le pays des émigrants boërs.

Mon père et les autres membres de ma famille faisaient partie de ce convoi que j'accompagnai en qualité de vice-veldkornett. Nous marchâmes vers le Nord jusqu'à l'actuel district de Lydenburg où nous fondâmes la ville d'Ohrigstad. Mais nous ne devions pas y séjourner longtemps. La fièvre, les maladies qui décimaient le bétail, et mille autres adversités nous déterminèrent à retourner aux monts Magalie où je me fixai définitive-

(1) D'après ce que Krüger vient de nous dire des églises et des écoles, on conçoit qu'il ne pouvait guère être question d'un mariage religieux. Les Boërs de cette époque étaient obligés de tout tirer d'eux-mêmes, sacrements, instruction et le reste. Comme cela s'est renouvelé durant la dernière guerre ils se voyaient contraints parfois de s'improviser pasteurs ou officiers de l'état civil pour bénir ou légaliser une union. De là, sans doute, le penchant naturel du Boër, si religieux, par ailleurs, pour le mariage civil qui nous semble, à nous autres, une conquête de l'esprit moderne sur les vieux préjugés. *(Note du traducteur).*

ment et où j'acquis, par troc, plusieurs fermes nouvelles.

L'année suivante, malheureusement, devait m'être funeste. Je perdis tout ensemble ma femme et l'enfant à qui elle avait donné le jour. Toutefois Dieu m'accorda une nouvelle compagne dans la personne de Gésina-Suzanna-Frederike-Wilhelmina du Plessies. De ce mariage naquirent seize enfants dont neuf fils et sept filles. Trois de mes fils seulement et cinq de mes filles sont encore en vie.

Le premier souci des colons consistait, comme de juste, à se procurer la main-d'œuvre qui leur était nécessaire, et à enrôler dans ce but les indigènes du pays. Mais ce n'était pas facile, car les Cafres, ceux mêmes qui ne demandent pas mieux que de travailler, ont généralement un désir qui prime tous les autres, celui de tromper leur maître. De plus leur orgueil devient intolérable sitôt qu'ils pensent avoir acquis quelque talent. Cette disposition fâcheuse des indigènes nous imposait une lutte constante contre leurs penchants innés, lutte qui d'ailleurs avait ses côtés comiques.

Je me souviens qu'une fois, aux environs du jour de l'an, je chargeai un Cafre de ma ferme de Waterkloof d'aller demander quelques raisins secs à ma mère qui résidait dans une ferme voisine (mon père était mort en 1852). Ma mère m'envoya environ 5 ou 6 livres de raisins accompagnés d'un court billet explicatif que le Cafre,

d'ailleurs, me remit très fidèlement. Je vis, d'après ce billet, que mon Cafre m'avait filouté, car une bonne moitié des raisins manquaient à l'appel. Je lui demandai comment il avait pu se permettre de manger mes provisions, et, lui montrant le billet : « Cette lettre, lui dis-je, me prouve que tu m'as trompé. » — « *Bas,* répliqua-t-il (*Bas* signifie monsieur) la lettre ment ; elle ne peut pas m'avoir vu manger les raisins, car je l'ai mise sous une grosse pierre et je suis allé m'asseoir ensuite derrière un rocher. » Quand je lui eus démontré toutefois que la lettre était au courant de son méfait, il finit par avouer, encore que la chose ne lui parût pas très claire.

Voici un autre trait non moins intéressant. J'avais à ma ferme de Boeckenhoutfontein un Cafre chrétien du nom d'Avril. Comme il était très fidèle, je lui confiais volontiers cette ferme située dans le district de Rustenburg. Obligé de m'absenter un hiver pour conduire mon bétail à Saulspoort, je m'avisai de lui enseigner une sorte d'écriture idéographique, afin qu'il pût correspondre avec moi d'une façon rudimentaire. « Je veux t'apprendre à lire une lettre », lui dis-je, et, prenant une feuille de papier, j'y traçai une série de traits d'inégale longueur. « Les traits les plus longs, dis-je, représentent des melons, les moyens représentent des coings, et les plus courts des citrons. Tu m'enverras de chaque sorte de ces fruits, autant que ma prochaine lettre contiendra de

traits longs ou courts. Tu remettras au porteur une lettre où tu traceras toi-même le nombre de traits nécessaires pour me renseigner exactement sur ton envoi, et tu fermeras la lettre soigneusement. »

Le Cafre ne manqua pas de tirer vanité de la nouvelle science qu'il estimait avoir acquise, et se crut dès lors infiniment supérieur à ses congénères. Je n'avais même pas eu besoin de lui recommander le secret au sujet de notre éventuelle correspondance, il ne se fût pas trahi pour un empire.

Le moment venu de mettre son intelligence à l'épreuve, je lui expédiai de Saulspoort deux messagers noirs à qui je dis simplement : « Remettez cette lettre à Avril, il vous donnera ce qui est indiqué dans son contenu. » Quand ils revinrent avec une lettre de mon Cafre, je leur dis : « Donnez-moi cette lettre qu'Avril a écrite, pour que je voie si vous ne m'avez pas trompé. » Les deux messagers restèrent muets de stupéfaction, et la science d'Avril, dès lors, excita tout ensemble leur admiration et leur envie. A plusieurs lieues à la ronde, on s'entretenait parmi les Cafres de cet étonnant Avril qui, si subitement, avait appris à lire et à écrire.

En ce temps-là, il n'y avait point encore de missionnaires dans notre pays, mais les serviteurs noirs étaient fréquemment visités par un Cafre chrétien du nom de David qui cherchait à leur inculquer des notions reli-

gieuses. Or, quand ce David vint à visiter les Cafres de ma contrée pour leur apprendre à lire la Bible, ils s'y refusèrent, disant : « Pourquoi devons-nous d'abord apprendre à lire dans ce livre, puis encore nous tourmenter à apprendre à écrire ce que nous savons lire, tandis que le Cafre de Paul Krüger sait lire et écrire sans rien connaître de ton livre, et sans jamais rien avoir appris ? » Là-dessus, David étant venu me conter sa peine, je me vis forcé de lui dévoiler mon secret, pour lui permettre de triompher de la mauvaise volonté de ses catéchumènes. Avril ne me pardonna jamais cette indiscrétion, car de ce jour-là, il déclina beaucoup dans l'admiration de ses camarades.

Dès les premières années de la colonisation, et même déjà du temps du grand Trek, le devoir s'était imposé à nous de purger le pays acquis, de tous les fauves et animaux de proie qui, jusqu'alors, avaient impunément régné sur le Veld, à côté des tribus sauvages autochtones. Il ne se passait guère de jour sans que nos troupeaux n'eussent à subir les attaques de ces néfastes voisins et nous subissions de grosses pertes du fait de leurs rapines. Chaque Boër était donc personnellement intéressé à collaborer à cette mission commune, et la jeune génération elle-même qui s'adonnait à la chasse par plaisir et par goût des aventures, tenait à honneur de contribuer à rendre le pays habitable.

AVENTURES DE CHASSE

Il m'est naturellement difficile de préciser aujourd'hui le nombre des animaux sauvages qui furent mes victimes. Ils sont trop, en ce qui concerne tout au moins les lions, buffles, antilopes et autres fauves, et d'ailleurs, il y a près de cinquante ans que je n'ai pris part à aucune expédition cynégétique, de sorte qu'une foule d'épisodes me sont sortis de la mémoire. Approximativement, j'estime avoir tiré entre trente et quarante éléphants et cinq hippopotames ; plus cinq lions que j'ai tués seul, sans auxiliaire. Généralement, je ne partais à la chasse qu'avec de bons chevaux et un compagnon unique. Mais pour les grandes expéditions je me faisais volontiers escorter de deux ou trois chariots de paysans pauvres à qui j'abandonnais les animaux abattus.

Mon premier lion

C'est en 1839 que j'ai tiré mon premier lion. J'avais alors 14 ans. Mes troupeaux paissaient sur les bords du fleuve Rhinocéros, dans l'Etat libre, quand un lion se mit à décimer le bétail. Nous partîmes six à sa recherche ; j'étais le septième à la vérité, mais je ne comptais pas. Nous formions deux groupes et chevauchions trois de front, le second groupe à une assez

grande distance, en arrière du premier. Quand nous rencontrâmes le lion, il nous avait déjà aperçus et s'apprêtait à fondre sur nous. Les trois aînés que j'accompagnais, mon père, mon oncle et mon frère, lièrent rapidement les chevaux entre eux après les avoir tournés de façon à ce qu'ils ne vissent point le fauve — c'est la précaution habituelle que nous prenons dans ces sortes de rencontres, parce que la vue du lion effraie les chevaux et les détermine à s'enfuir.

Mes aînés avaient choisi leurs postes. Je restai assis derrière les chevaux, c'est-à-dire face au lion, ma carabine épaulée, prêt à faire feu. Arrivé non loin de moi, l'animal se rasa pour bondir, son bond visant les chevaux selon toute apparence. Je tirai au moment où il s'élançait et fus assez heureux pour le blesser mortellement. Son corps faillit même rouler sur moi. Mes compagnons étaient accourus à mon secours, mais leur intervention était inutile. Le lion, une bête de forte taille, n'était plus qu'une dépouille sans vie.

Le coup de feu avait fait se replier sur nous les trois autres chasseurs. Groupés tous les six autour du lion, ils commentaient l'épisode. Un certain Hugo s'était agenouillé et penché sur la bête afin de mesurer ses dents, extraordinairement longues. M'étant approché à mon tour, je marchai par inadvertance sur le ventre du fauve qui exhala aussitôt un rugissement si formi-

dable que le dit Hugo, effrayé, tomba à la renverse. Les autres chasseurs se tordaient de rire ; car tout le monde, chez nous, sait qu'un lion mort à qui on appuie sur le ventre, peu de temps après qu'il a été tiré, pousse une sorte de rugissement, tout comme s'il était vivant. C'est tout uniment l'air resté dans ses flancs qui, s'échappant par la gueule, en raison de la pression exercée, produit ce rugissement artificiel. Hugo, bien entendu, était au courant de cette particularité, mais il n'y avait pas songé et avait honte maintenant de sa peur. Furieux, il se précipita sur moi, dans l'intention de me battre, mais les autres intervinrent et lui firent comprendre que j'avais agi par pure inexpérience et non en mauvais plaisant.

Autres rencontres avec des lions

Je tuai mon deuxième lion derrière les monts Magalie. Mon oncle Theunis Krüger et moi nous étions à la poursuite d'un troupeau d'antilopes quand, mon cheval faiblissant, je restai en arrière. Je marchais au pas, absorbé dans quelque rêverie, lorsque tout à coup, relevant la tête, je me trouvai en présence d'une bande de lions. Fuir avec un cheval épuisé, il n'y fallait pas songer. Un des lions, soudain, se détacha du groupe et se dirigea vers moi. Je le laissai approcher jusqu'à vingt pas et le visai à la tête. La balle dut le traverser de part

en part, car il tomba, essaya de se relever, de se traîner vers les siens tandis que je rechargeais mon fusil ; mais il retomba presque aussitôt. Il était mort. Encouragé par ce succès, je m'attaquai au reste de la bande, mais en vain. Les fauves regagnèrent la montagne où je ne pouvais songer à les poursuivre.

Quelques années plus tard, dans les mêmes parages, j'eus encore une rencontre avec des lions qui nous avaient dérobé du bétail. Ils se sauvèrent à notre approche et se réfugièrent dans la même montagne. Je me mis à leur poursuite et réussis à en tuer deux, tandis que mes camarades, moins agiles, s'en revinrent bredouilles.

Je tirai mon cinquième lion dans le district de Lydenburg, près du fleuve Olifant. J'avais cette fois emmené un excellent chien de chasse très fidèle qui me suivait partout et dépistait les fauves jusque dans la brousse. Quand il eut découvert le lion, il tomba en arrêt, donna de la voix, tandis que le fauve, de son côté, rugissait avec fureur. Dès que le chien m'eut aperçu, il s'écarta pour ne pas gêner mes mouvements. Le lion allait bondir sur moi, lorsque, au moment où il s'élançait, le chien l'assaillit par derrière, de sorte qu'il ne me fut pas difficile de lui octroyer un coup mortel. Ce fut le cinquième lion que je tuai tout seul. J'en ai tué bien d'autres au cours d'expéditions collectives.

Sous la corne d'un rhinocéros

C'est pendant la campagne contre Sélikats, tandis que nous faisions des reconnaissances à cheval, que je tirai mon premier rhinocéros. Mon oncle Theunis Kruger m'ayant permis de tirer le premier, je fus assez heureux pour abattre l'animal d'un seul coup de fusil.

Une autre chasse au rhinocéros que j'entrepris avec mon beau-frère Theunissen, mon fidèle compagnon de chasse, fut marquée par des péripéties presque tragiques. Je dois dire au préalable qu'il était rigoureusement convenu que nous aurions le droit réciproque de nous rosser d'importance, au cas où l'un ou l'autre commettrait quelque imprudence néfaste ou laisserait, par lâcheté, échapper un animal blessé. Le malheur voulut que, ce matin-là, mon fusil habituel ne fût pas en état de servir. Je dus en emporter un autre à double coup, d'une force de projection très limitée. Je savais, par conséquent, qu'avec cette arme, un coup tiré sur un rhinocéros resterait sans effet si je ne l'atteignais à la place où son cuir est le moins épais.

Nous ne tardâmes pas à rencontrer trois rhinocéros, un mâle et deux femelles de l'espèce Zwartharnoster, une des plus dangereuses. J'abandonnai la poursuite des deux femelles à Theunissen en lui recommandant de ne pas les perdre de vue, et je me chargeai du mâle. Un

temps de galop et j'arrivai à la hauteur de mon rhinocéros. Je sautai à terre, en choisissant ma place de façon à ce que la bête fût forcée de passer à dix pas de moi, et me fournît ainsi une excellente occasion de la toucher à un endroit vulnérable. C'est ce qui arriva, et mon premier coup de fusil se trouva être mortel.

Je me remis en selle immédiatement et m'élançai dans la direction d'où partaient les coups de fusil de Theunissen car, la hauteur des herbes restreignant le champ de la vision, il était convenu qu'il tirerait de temps à autre pour me renseigner sur sa position. J'avais rechargé mon arme tout en galopant. Au moment où je le rejoignis, il envoyait sa seconde charge de poudre à une des deux femelles. Celle-ci s'arrêta net, mais l'autre prit la fuite et je m'élançai sur ses traces. Comme je passais devant mon compagnon, il me cria : « Ne mets pas pied à terre devant l'animal, je n'augure rien de bon de sa fureur. » Connaissant la prudence exagérée de Theunissen, je ne tins aucun compte de cet avis et, sautant à bas de mon cheval, je courus au-devant du rhinocéros. Dès qu'il m'eut aperçu, il fit une volte et fonça sur moi à l'improviste. Je le laissai approcher à trois ou quatre mètres et pressai la détente, mais la capsule rata. Il était trop tard pour tirer un second coup; la bête arrivait sur moi et, bon gré mal gré, il me fallut détaler et chercher mon salut dans la fuite. Par malheur, je

m'empêtrai dans un fourré d'épines qui me fit trébucher et tomber la face en avant. Je sentis la corne du rhinocéros me frôler le dos; son nez ensuite m'appuya contre le sol, et il s'apprêtait à me piétiner quand je réussis à me retourner et à lui loger une balle en plein cœur (car, en dépit du danger imminent, je n'avais pas abandonné mon fusil). Il fit un bond et retomba mort à quelques mètres de moi.

Mon beau-frère Theunissen accourait à ce moment, persuadé que mon arme s'était déchargée au cours de la lutte et que je m'étais blessé, peut-être mortellement, mais quand il vit que je me relevais intact, il empoigna son sjambok (fouet pour les bœufs) et, me rappelant nos conventions, il tomba sur moi à bras raccourcis, châtiant tout ensemble ma témérité et le peu de cas que j'avais fait de son avertissement. J'eus beau exciper de ma bonne foi, lui faire remarquer même que j'avais été suffisamment malmené par la bête pour avoir droit à une remise de la peine encourue, ce n'est qu'en me retranchant derrière un buisson d'épines que je pus me mettre à l'abri de ses coups. Ce fut d'ailleurs la première et la dernière occasion qu'il eut de me battre.

Chasses au buffle

C'est dans un marais tout proche de l'endroit où j'avais tiré mes premiers éléphants que je tirai aussi mon

premier buffle. On nous avait signalé dans la vallée un troupeau de buffles qui remontait la rivière. Je me mis à la tête d'un petit groupe de chasseurs et nous partîmes pour les traquer. Mais je n'avais pas plutôt mis pied à terre, que je fus assailli par une femelle qui s'était détachée du troupeau et galopait sur moi. Je la tirai à bonne distance et l'atteignis au défaut de l'épaule. Le coup du reste n'arrêta pas son élan, car elle me renversa et me passa sur le corps sans toutefois me piétiner. Nous la cernâmes ensuite dans le marais où elle s'était réfugiée, et la mîmes à mort.

J'ai eu une autre affaire de buffles au bord de la rivière Bierkraal. Nous étions partis six à la chasse de ces animaux, à travers une jungle haute de quatre à cinq mètres Je m'y aventurai tout seul, en éclaireur. Grâce à l'épaisseur des herbes, je passai tout auprès d'une bande que je ne remarquai pas tout d'abord, puis je tombai à l'improviste sur une autre bande qui, probablement, ne se souciait pas d'être dérangée, car une des bêtes me prit aussitôt à partie. Pour mon bonheur, ses cornes étaient si écartées l'une de l'autre qu'à chaque coup qu'elles me portaient elles s'embarrassaient dans les ramures et les lianes, ce qui, non seulement amortissait leur choc, mais me dérobait à tout instant à la vue de l'animal. Je dus néanmoins opérer une retraite qui faillit

tourner mal, car elle me ramena tout auprès de la bande que je n'avais pas remarquée d'abord, et me fit donner en plein dans un buffle, dont mon approche inopinée dut contrarier les méditations, si j'en juge par la magistrale ruade qu'il me lança. Il ne réussit, somme toute, qu'à fendre ma tunique du haut en bas. Mes compagnons, arrêtés à quelque distance, avaient vu le pied de la bête qu'ils prirent pour ses cornes tant elle avait rué haut. J'en fus, d'ailleurs, quitte pour la peur.

Corps a corps épique

J'eus une autre rencontre très désagréable avec un buffle au Vleeschkraal, dans le district de Waterberg où je chassais, toujours avec mon beau-frère. J'avais tiré une femelle qui s'était réfugiée dans un épais fourré d'ajoncs. Comme je ne pouvais y pénétrer à cheval, j'abandonnai ma monture à mon beau-frère et m'élançai sur les traces du buffle, de peur de le perdre de vue. Mais, tandis que je m'imaginais encore le poursuivre, l'animal, un instant caché par les hautes herbes, faisait un crochet qui le ramenait droit sur moi. Je voulus tirer, mais mon fusil à briquet ne m'en donna pas le temps. Une reculade s'imposait. Sentant la bête sur mes talons, je fis quelques bonds précipités et tombai en plein dans un marais inaperçu. Le buffle s'y précipita à ma suite et ma position devint très critique, car je ne pouvais songer

à me servir de mon fusil qui était tombé à l'eau. Le buffle pointa vers moi avec une telle violence que l'une de ses cornes resta fichée dans la vase. Je saisis l'autre et tentai d'enfoncer la tête de l'animal sous l'eau afin de l'asphyxier. Ce ne fut pas facile, car cette corne, toute visqueuse de bourbe, glissait sous mes doigts. Je dus employer les deux mains, peser sur la tête énorme avec toute l'énergie que me communiquait ma situation désespérée. Quand je sentis mes forces diminuer, je saisis d'une main mon couteau de chasse toujours fixé à ma ceinture. Malheureusement, mon autre main était trop faible pour maintenir l'animal, et la tête menaçante reparut aussitôt à la surface de l'eau, mais dans quel triste état! Mon adversaire bavait, à demi asphyxié, et aveuglé par la vase qui recouvrait ses orbites. D'un seul bond, je fus hors de l'eau et je me dissimulai dans un taillis proche, tandis que l'animal prenait la fuite dans une direction opposée. Quand il eut disparu, je me hâtai d'opérer le sauvetage de mon fusil. Couvert de vase et de boue, je faisais d'ailleurs aussi triste mine que mon buffle lui-même. Theunissen avait bien entendu un bruit de lutte, mais il ne put venir à mon secours, dans l'impossibilité de faire traverser le fourré à son cheval. Après un nettoyage sommaire, je me remis à la poursuite du reste du troupeau et fus assez heureux, cette fois, pour tuer un de ses membres.

Chasses a l'éléphant

Ma première rencontre avec les éléphants, rencontre qui, d'ailleurs, se termina sans effusion de sang, se rattache à l'expédition contre Sélikats, qui, peu de temps auparavant, avait surpris et massacré un certain nombre des nôtres. De Wonderfontein, où nos convois stationnaient, je fus envoyé avec une forte patrouille pour reconnaître la position de l'ennemi. Au gué d'Olifant, dans le voisinage de Rustenburg, nous tombâmes sur un grand troupeau d'éléphants qui étaient en train de franchir le gué. Mon père les poursuivit, mais le commandant Potgieter l'empêcha de tirer, de peur de donner l'éveil à l'ennemi qui pouvait se trouver dans le voisinage. Ce fut tout pour cette fois, mais peu de temps après, je rencontrai un éléphant qui faillit me coûter la vie.

Adrien van Rensburg et moi nous étions partis à travers les jungles dans le but de tirer quelques-uns de ces pachydermes. Montant un cheval plein d'ardeur, j'avais quelque peu distancé mon camarade quand nous rencontrâmes une famille entière d'éléphants. Je partis au galop sans plus me préoccuper de Rensburg. Je pensais, avant tout, à calmer ma bête qui, autrement, ne m'eût pas laissé le loisir de tirer. Dans ma précipitation, je ne remarquai pas qu'au moment où je sautai à terre, un éléphant s'était écarté du groupe dans l'intention évi-

dente de me prendre à revers. Mais van Rensburg avait tout vu et il se mit à crier de toute la force de ses poumons pour m'avertir. C'est alors qu'en me retournant, je vis les hautes herbes s'agiter et livrer passage à l'animal. Mon premier mouvement fut de sauter en selle, mais il était trop tard; les ronces foulées par la bête m'en empêchèrent. Je rendis la liberté à mon cheval que je tenais par les rênes, et pris la fuite, poursuivi par l'éléphant qui barissait furieusement et battait le vide avec sa trompe, mais sans réussir à m'atteindre. Je puis dire réellement que, dans cette occurrence, je ne dus mon salut qu'à mon agilité qui me permit de distancer peu à peu l'animal et de me mettre tout au moins hors la portée de ses coups.

Les Cafres qui nous avaient accompagnés s'étaient arrêtés à une distance de 100 mètres environ, en avant de nous. Dès qu'ils comprirent ce qui se passait, ils prirent leurs jambes à leur cou et détalèrent dans la même direction que moi. La pensée me vint alors de rattraper un des Cafres, le moins agile naturellement, afin de donner le change à l'éléphant qui sans doute se précipiterait sur lui, auquel cas un simple bond de côté me permettrait de tirer la bête à bout portant, car je n'avais pas jeté mon rifle. Mais l'éléphant, sur ces entrefaites, s'était arrêté, soit qu'il fût fatigué, soit que la prudence lui eût conseillé de renoncer à ce jeu où il ne se sentait pas le

plus fort. Au même moment, Rensburg arrivait à bride abattue et roulait avec son cheval dans une excavation qu'il n'avait pas aperçue. Cet incident déconcerta l'éléphant au point de le décider à prendre la fuite. « Tâche de rattraper mon cheval, dis-je à Rensburg qui s'était remis en selle, et ramène-le-moi. De mon côté, je vais m'élancer sur les traces du troupeau, de façon à ne pas le perdre de vue jusqu'à ce que tu m'aies rejoint. » Or, la femelle qui m'avait donné la chasse était suivie d'un petit qui trottait derrière elle. Je le suivis à la piste afin de retrouver la mère, ce que voyant, le petit éléphant se mit à pousser des cris de détresse qui, de nouveau, décidèrent sa mère à rebrousser chemin. Elle m'aperçut au moment où je sautais dans un épais taillis dans lequel je pensais pouvoir attirer la plus jeune des deux bêtes. J'y rencontrai Rensburg qui me ramenait mon cheval et qui me cria : « Sortons d'ici, c'est plein de mouches tsé-tsé. » Je lui répondis : « Fais comme tu voudras, moi je reste, il me faut absolument une revanche. » Je ne pus, d'ailleurs, retrouver la femelle et son petit, mais j'assouvis ma vengeance sur deux autres éléphants rencontrés peu d'instants après et que je tuai net.

Ce fut mon cheval « Tempus », une bête de valeur, qui paya la rançon de cet exploit, car il avait été piqué par les mouches venimeuses et mourut d'étisie peu de temps après, au début de la saison des pluies.

Fidélité d'un chien

Au cours d'une grande chasse aux lions, j'eus une occasion d'apprécier le dévouement dont est susceptible la race canine. Nous avions avec nous toute une meute de chiens qui cernaient, avec des aboiements furieux, la bande de lions que nous venions de débusquer. Un seul de ces chiens s'obstina à rester à vingt pas de nous, refusant d'avancer en dépit de nos exhortations. Il était trop peureux pour s'associer à ses congénères, mais aussi trop fidèle pour nous abandonner. Soudain, sur une brusque offensive des lions, la meute se disperse et se met à fuir dans toutes les directions. Alors, tandis qu'un des lions se décidait à nous attaquer nous-mêmes, notre chien peureux fut le seul qui resta à son poste. Il tremblait et hurlait de terreur, n'attendant qu'un signal de son maître pour prendre la fuite avec lui, mais comme le maître ne reculait pas, il fit lui-même bonne contenance. Déjà le lion n'était plus qu'à dix pas de lui, quand un feu de file l'abattit sous les yeux même de notre chien peureux qui s'apprêtait à lui tenir tête. Il avait failli mourir de terreur, mais il n'avait pas moins fait la preuve de sa fidélité.

Comment je perdis un pouce

Je me souviens aussi d'une excursion faite en 1845, dans le nord-est, avec ma femme et mes frères Douw et

Theunis, et la femme du premier. Nous faisions une sieste dans le voisinage du kraal de Sekukuni au confluent du Spekboom et du Steelport (région nord-ouest du Transvaal). J'en profitai pour battre la brousse dans l'espoir de traquer quelque gibier. J'étais à cheval, le rifle à l'épaule. Au bout d'une heure environ de chevauchée, je débusquai un rhinocéros et le tirai. Mais je ne réussis qu'à le blesser et il prit la fuite à travers bois. Je sautai à bas de mon cheval mais sans m'en éloigner de plus de quatre à cinq pas, afin d'être prêt à me remettre en selle, au cas où le rhinocéros reviendrait sur moi, sans me donner le temps de recharger mon arme. Je pus, à la vérité, lui tirer un second coup, mais mon fusil éclata à l'endroit précisément où je le tenais avec la main gauche. Un morceau de mon pouce gauche gisait à terre, devant moi, avec la culasse et la gâchette, tandis que la crosse du fusil était tombée à mes pieds. Le rhinocéros, d'ailleurs, revenait à la charge, ne me laissant même pas le temps de déplorer cet accident. D'un bond, je fus en selle et piquai des deux, poursuivi par le rhinocéros blessé, jusqu'à la berge d'une petite rivière où une chute qu'il fit me débarrassa de lui. Le jour suivant, des gens de notre camp suivirent à rebours la piste tracée par mon cheval dans les hautes herbes et arrivèrent ainsi sur le théâtre de l'accident. Le rhinocéros était toujours là, dangereusement blessé,

mais encore vivant. Ils retrouvèrent également les restes de mon rifle et le fragment de mon pouce.

Inutile de dire que ma main était dans un état lamentable. Elle pendait inerte au bout de mon bras, laissant voir, à la section du pouce, des chairs sanguinolentes où les muscles et les veines n'étaient plus qu'une bouillie sans nom. Bien entendu, j'avais saigné comme un mouton qu'on égorge, mais non sans avoir pris, tout en galopant, la précaution de nouer mon mouchoir autour de la plaie pour éviter de tacher la robe de mon cheval. Je trouvai ma femme et ma belle-sœur assises devant le feu auprès de notre voiture dételée, et pour ne pas trop les effrayer, je m'avançai vers elles en riant : « Tiens, s'écria ma belle-sœur, quel gibier nous rapportez-vous là? » Et elle indiquait du doigt ma main toujours enveloppée du mouchoir qui, complètement imprégné de sang, avait positivement l'air d'un morceau de viande crue. Je dis à ma femme de ne pas approcher mais de me donner simplement de quoi panser ma main légèrement blessée. Tandis qu'elle se dirigeait vers la voiture, je priai ma belle-sœur de commencer à défaire le bandage provisoire; elle vit mon pouce fracassé et devint presque aussi pâle que moi qui n'avais plus une goutte de sang dans les veines. Je m'appliquai force compresses à la térébenthine (c'est, à mon sens, le meilleur des spécifiques pour cautériser

les plaies et arrêter l'hémorragie) puis j'envoyai mon plus jeune frère — à l'époque dont je parle il était en effet jeune encore — vers un campement voisin d'où il me rapporterait une nouvelle provision de ce baume. Il en revint accompagné d'Hermanus Potgieter — le même qui, plus tard, fut si cruellement assassiné par les Cafres, — et de son frère. Tous deux, en apprenant l'accident dont je venais d'être victime s'étaient empressés d'accourir.

En apercevant ma main mutilée, Potgieter poussa un cri de terreur : « Non, cette blessure-là est trop affreuse, elle ne guérira jamais! » et il faillit s'évanouir. Mais son frère, pour me rassurer sans doute, déclara : « Peuh! j'ai vu des blessures plus hideuses dont la térébenthine a eu raison. »

Nous fîmes atteler afin de regagner notre campement, où des gens avisés me conseillèrent de faire appeler un médecin qui pratiquerait l'amputation de ma main. Mais je trouvais que c'était aller un peu vite en besogne, ne me sentant d'ailleurs nullement disposé à me laisser charcuter.

J'avais perdu la première phalange de mon pouce et la seule opération qui me paraissait urgente était l'ablation d'un fragment d'os devenu superflu. Je pris mon couteau de poche afin de procéder immédiatement à cette résection, mais on me l'arracha des mains. Peu de temps

après, toutefois, je réussis à m'emparer d'un autre couteau à l'aide duquel je tranchai le petit moignon superfétatif dans la mesure où cela me parut nécessaire.

J'avais saigné assez abondamment pour ne pas avoir à redouter une hémorragie dangereuse, mais je dois dire que l'opération n'en fut pas moins douloureuse. Privé, comme je l'étais, de tout anesthésique, je n'eus d'autre ressource que l'auto-suggestion, c'est-à-dire que je m'efforçai de me persuader que la main que je charcutais n'était pas la mienne.

La guérison fut très longue. Les femmes saupoudraient le moignon de sucre en poudre et moi-même j'avais recours à mon couteau pour débrider la plaie, enlever le sang extravasé et la chair malade. Plus tard, malheureusement, la gangrène s'y mit. De tous les remèdes tentés alors, aucun ne se montra efficace. En attendant, la plaie prenait mauvaise tournure : des striures caractéristiques d'un ton violet-noir apparaissaient sur mon bras, s'étendant jusqu'à l'épaule. En désespoir de cause, on tua une gazelle, on lui ouvrit le ventre et je plongeai ma main dans ses entrailles fumantes. Ce remède de bonne femme, essentiellement boër, fit merveille, si bien que lorsqu'il fut question d'immoler une seconde gazelle, j'étais à peu près hors de danger. Néanmoins, il fallut bien au moins six mois encore pour assurer la complète guérison de la plaie;

mais avant qu'elle fût totalement cicatrisée, je repartais pour la chasse.

J'ajouterai simplement que j'attribue la vertu du remède ci-dessus mentionné à ce fait que les berges et le lit à sec du Spekboom, où les gazelles viennent paître, sont un vrai parterre de simples et de plantes médicinales de toutes sortes.

Chapitre II

DÉBUTS DE LA CARRIÈRE OFFICIELLE

J'avais déjà été promu vice-veldkornett en 1842, mais ma carrière officielle ne commence réellement qu'en l'année 1852, époque à laquelle je fus nommé veldkornett. C'est en cette qualité que j'accompagnai le vieux généralissime A. W. J. Prétorius, membre de la délégation chargée de négocier le traité de Zandriver.

Dans la même année également, je pris part, en qualité de commandant, à l'expédition contre Setcheli, le chef des Bakwena. Ce Setcheli avait donné asile à un autre chef cafre du nom de Mozéliel à qui on imputait un certain nombre de meurtres commis sur le territoire de la République Sud-Africaine. Quand les Boërs lui demandèrent de remettre le fugitif entre leurs mains, il répondit sarcastiquement : « Si vous voulez

avoir Mozéliel, il faudra que vous le preniez dans mon estomac, » ce qui voulait dire que Mozéliel avait trouvé chez lui une retraite aussi sûre que celle où il logeait ses repas.

Le commando envoyé contre lui était commandé par le colonel Scholtz auquel je fus adjoint. Setcheli, nous voyant approcher, nous envoya un messager chargé de nous dire qu'il ne nous serait fait aucun mal présentement, parce que c'était dimanche, mais que le lundi nous aurions à compter avec lui. En même temps, à titre de compensation pour la grâce qu'il nous faisait de nous épargner le dimanche, il nous demandait un peu de café et de sucre. Le colonel Scholtz, qui savait aiguiser le trait, répondit qu'il n'avait ni café ni sucre à gaspiller, mais que le lendemain lundi il lui enverrait des pruneaux.

La bataille, en effet, s'engagea le lundi matin. Je dirigeai la première attaque, et tirai pas mal de Cafres avec mon vieux rifle chargé de gros plomb. Un accident toutefois, dû au pur hasard, faillit m'être funeste. La colline où était situé le kraal de Setcheli était à moitié prise, lorsqu'un pointeur d'artillerie, Louw du Plessis, visa si maladroitement que le boulet s'écrasa contre une roche, fit ricochet et revint m'érafler la tête. Je fus renversé du coup et perdis connaissance. Un de mes compagnons d'armes s'empressa de me panser tandis

qu'un jeune Hottentot appartenant à mon frère tenait les Cafres à distance par son tir admirablement juste. Quand je revins à moi, je m'aperçus que mes Burghers étaient sur le point d'être cernés. Je repris aussitôt le commandement, bien que je ne fusse guère en état de tenir une arme, et je réussis à me dégager, moi et mes compagnons. La bataille se poursuivit avec ardeur, les Cafres luttant pied à pied pour la possession des moindres excavations de la montagne. Ils succombèrent finalement et durent laisser leur kraal entre nos mains.

Mais avant la victoire définitive, j'avais couru un nouveau danger. J'avais eu la poitrine éraflée par une balle ennemie qui, heureusement, ne détériora que mon veston. Setcheli raconta plus tard qu'il avait eu le dessus jusqu'au dernier moment et que ce n'est qu'à partir de l'instant où Krüger avait eu recours à sa gourde à eau-de-vie qu'il était devenu invincible. Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter que je n'ai jamais bu une goutte d'alcool de ma vie.

Le combat ayant cessé, le commandant Scholtz envoya une reconnaissance vers la demeure proche du missionnaire anglais Livingstone. Theunis Prétorius trouva là tout un outillage d'armurier, et pas mal de matériel de guerre évidemment destiné aux Cafres, en

violation du traité de Zandriver où il était formellement stipulé que les blancs ne fourniraient aux Cafres ni armes ni munitions, ni ne leur permettraient de s'en procurer. Sans autre forme de procès, Scholtz fit confisquer le petit arsenal du missionnaire, ce qui valut aux Boërs d'être vilipendés dans toute l'Angleterre par Livingstone et les siens, et d'être représentés à la fois comme les pires ennemis de la religion et les plus cruels persécuteurs de la race noire (1).

En réalité les Boërs n'étaient ni les adversaires des missions chrétiennes ni les ennemis des aborigènes. Ils se proposaient simplement de donner aux tribus susceptibles de civilisation un territoire en rapport avec leur importance respective. Du reste ils mettaient volontiers des terrains gratuits à la disposition des missionnaires désireux de s'établir parmi les Cafres. On peut ajouter même qu'avant l'arrivée des missionnaires, certains Boërs avaient essayé d'évangéliser leurs ouvriers noirs. Mais la nécessité d'enlever aux indigènes les armes qu'ils se procuraient subrepticement, le désir aussi d'éviter toute infraction aux dispositions du traité de Zandriver qui

(1) Les missionnaires ont feint d'ignorer que la question des peuplades noires était pour les Boërs, à la fois une question d'humanité et de religion, et une question politique. Il importe d'implanter dans l'Afrique du sud la civilisation européenne pour le bien-être même des noirs et l'emploi de la force est quelquefois nécessaire pour amener ceux-ci à respecter des lois humaines et équitables.

était la garantie de leurs libertés, leur suscitait naturellement de graves ennuis avec les tribus rebelles.

Une autre guerre eut lieu l'année suivante (1853) à laquelle je pris part sous les ordres du généralissime Pétorius. Elle avait été provoquée par l'affreux meurtre commis sur la personne d'Hermanus Potgieter, frère du général en chef. Les tribus hostiles appartenaient aux kraals gouvernés par Mapela et Makapaan (district de Waterberg). Potgieter, était un chasseur émérite doublé d'un tireur de premier ordre. Il avait confié à Mapela la surveillance de ses troupeaux, lui laissant en échange de ce service le lait de ses vaches. Ce chef lui envoya un messager l'invitant à venir traquer les éléphants qui pullulaient sur son domaine. Potgieter se rendit à cette invitation, accompagné de son fils Andries, de quelques burghers et d'un domestique noir. Les Cafres d'abord s'entretinrent amicalement avec Potgieter et ses compagnons et leur décrivirent l'endroit où devaient se trouver les éléphants. Puis soudain, sur un signe du chef, ils se précipitèrent sur le groupe des Boërs et tuèrent le fils de Potgieter et ses compagnons. Quant à Potgieter, ils le traînèrent vers une éminence où, en présence de son domestique, ils l'écorchèrent tout vif et lui arrachèrent les entrailles, tandis que le kraal tout entier exécutait des danses sauvages autour du supplicié.

Le domestique, à qui ils avaient fait grâce de la vie, me conduisit plus tard sur le lieu du massacre.

Tandis que Mapela accomplissait cet odieux forfait, Makapaan assaillait en pleine paix un convoi de femmes et d'enfants qui se rendaient de Zoutpansberg à Prétoria, et les égorgeait tous. Telle était l'origine de la guerre entreprise contre les deux chefs noirs.

Le général Piet Potgieter, le neveu d'Hermanus, partit de Zoutpansberg avec un détachement de cent hommes, tandis que le généralissime Prétorius quittait Prétoria avec deux cents burghers commandés par moi en sous-ordre. Avant que les deux commandos eussent opéré leur jonction, les Cafres surprirent de nuit le camp du général Potgieter, mais furent heureusement repoussés. Une action commune permit alors aux deux détachements boërs de refouler l'ennemi vers la montagne et de le cerner dans les cavernes et les ravins où il s'était réfugié.

Le siège traînant en longueur, je m'avisai d'un stratagème qui devait, pensais-je, mettre les Cafres, déjà éprouvés par la famine, à notre merci. Profitant de la nuit, je me dirigeai vers une des cavernes où se tenait le groupe des chefs ; je m'y introduisis en rampant et pris place au milieu d'eux sans avoir été reconnu. Puis, leur parlant dans leur propre langue, comme si j'étais un des leurs, j'émis une opinion pessimiste sur le sort qui les

attendait, et j'insinuai finalement qu'il serait peut-être plus sage de se rendre que de se laisser mourir de faim. J'ajoutai, d'ailleurs, que les blancs ne les mettraient certainement pas à mort et que je m'offrais, au surplus, à entamer moi-même les négociations.

Tandis que je parlais, un Cafre, tout à coup, poussa le cri de « magoa ! » (homme blanc) et ce fut un dispersement général des noirs qui se ruaient vers les profondeurs de la caverne; je dus les imiter, d'ailleurs, pour ne pas me trahir. La panique tombée, les Cafres cherchèrent partout l'homme blanc et, comme de juste, ne le trouvèrent pas. Quand je les vis quelque peu rassurés, je les haranguai à nouveau et sus faire valoir de si bonnes raisons qu'on m'autorisa enfin à tenter une démarche auprès des Boërs. Je fus malheureusement escorté de tout un peuple de femmes et d'enfants qui, une fois hors de la caverne, s'aperçurent qu'ils avaient affaire à un blanc. Mon stratagème éventé, je dus renoncer (et pour cause), à faire une nouvelle tentative de ce genre, et il fut, dès ce moment, impossible de rien obtenir des Cafres.

Le siège continua, mais sans moi, car mon coup d'audace me valut tout simplement les arrêts de rigueur que le général Prétorius m'infligea, pour m'apprendre à exposer ma vie inutilement. Cette peine disciplinaire purgée, je trouvai moyen de risquer encore une fois

ma vie mais dans des circonstances plus douloureusement tragiques.

Au cours d'une escarmouche avec les Cafres assiégés, le général Potgieter fut tué d'un coup de feu parti d'une des fissures rocheuses de la montagne, et son corps fut précipité, du pan de roches où il se tenait, dans une tranchée ennemie. J'avais tout vu, je descendis sans hésiter dans la tranchée, afin de sauver au moins la dépouille de mon général. Les Cafres ouvrirent sur moi un feu terrible auquel ripostèrent non moins énergiquement les Burghers, de sorte qu'un épais nuage de fumée enveloppa les combattants. J'en profitai pour saisir le cadavre du général et le hisser par-dessus nos retranchements. Ce fut l'affaire d'un instant, et j'eus ainsi le bonheur de restituer aux miens le corps de notre malheureux chef et ami.

Voici une autre anecdote du même siège que je ne puis résister à l'envie de conter. Un Cafre qu'on avait fait prisonnier prétendait qu'il pourrait désigner aux blancs des cryptes où les siens avaient caché des dents d'éléphants. Prétorius me chargea d'accompagner le Cafre et de rapporter les dents. Ce fut un voyage sinistre à travers des défilés parsemés de vêtements tachés de sang, ceux des femmes et des enfants que les Cafres avaient surpris et égorgés, comme je l'ai relaté plus haut. Il m'arriva même plusieurs fois de

butter contre des restes humains, débris à demi calcinés de bras ou d'épaules que les Cafres avaient fait rôtir embrochés sur des javelots. Enfin, arrivés près de l'endroit où devait se trouver le gisement d'ivoire, le Cafre, soudain, prit la fuite; mais je ne le quittai pas des yeux, je bondis sur ses traces et le repris, grâce à mon extraordinaire agilité. Quant aux dents d'éléphants, il va de soi qu'elles demeurèrent introuvables.

Quand la famine eut fait son œuvre, les Cafres, qui avaient lutté avec une opiniâtreté héroïque et fait beaucoup de mal à leurs assaillants, durent enfin se rendre. Des centaines d'entre eux étaient morts de faim; un petit nombre réussit à regagner la montagne par des chemins souterrains, le reste fut fait prisonnier et traduit devant une cour martiale.

Ils furent fusillés en mon absence (j'étais parti à la chasse). Je n'aurais pu m'opposer, d'ailleurs, en admettant que je l'eusse voulu, au châtiment rigoureux infligé à ces anthropophages, car ils avaient fait cause commune avec les coupables et leur chef lui-même s'était éclipsé.

La progéniture de la tribu, c'est-à-dire ceux d'entre les tout jeunes gens qui étaient tombés aux mains des Burghers, furent placés, en vertu d'une décision judiciaire, dans des familles boërs chargées de les élever jusqu'à leur majorité.

Cependant, la contrée était loin d'être pacifiée. Les

débris de la tribu vaincue s'étaient réfugiés dans les divers kraals du district, emmenant une partie des troupeaux de Potgieter, lesquels étaient, comme nous l'avons dit, confiés à la garde de Makapaan. Le général Prétorius me chargea de rechercher et de reprendre le bétail volé, dussé-je en venir aux mains avec Maraba qu'on soupçonnait d'avoir donné l'hospitalité aux fugitifs. Les Cafres de Maraba n'opposèrent d'ailleurs aucune résistance. Une bonne moitié d'entre eux prit la fuite, et ceux qui restaient restituèrent simplement le bétail volé. Je pus ainsi accomplir ma mission sans répandre une goutte de sang.

Il s'agissait maintenant d'en finir avec Mapela, l'allié de Makapaan, mais celui-ci aussi était devenu introuvable, de sorte que nous dûmes nous borner pour l'instant à des raids à travers le Veld, raids qui nous permirent de rentrer en possession des chariots et bagages razziés par les Cafres sur la route de Zoutpansberg.

Le châtiment réservé à Mapela ne devait l'atteindre qu'en 1858. Dans l'intervalle, il s'était rendu coupable de bien d'autres méfaits. Une nouvelle expédition fut dirigée contre lui, à laquelle je pris part sous les ordres du général Schoemann. Mapela s'était retranché sur un rocher abrupt et presque inaccessible. Je demandais des volontaires pour prendre cette forteresse d'assaut : cent Burghers sortirent des rangs.

A la faveur de la nuit, je conduisis cette poignée d'hommes au pied du kopje. Là, je leur fis retirer leurs souliers de campagne (1) pour qu'ils pussent gravir sans donner l'éveil l'escarpement qui conduisait au sommet du retranchement. Moi-même je les précédai avec quelques éclaireurs, et, comme j'avais pris les devants, je tombai à l'improviste sur une sentinelle qui me mit en joue. L'arme du Cafre fit long feu, heureusement pour moi. Averti par le bruit de la capsule, j'eus le temps d'épauler et d'étendre mon agresseur à mes pieds.

Les Cafres chargés de la défense du rocher ripostèrent par une fusillade nourrie. Le Burgher qui portait mes armes de rechange fut tué sous mes yeux. Je retournai en toute hâte vers le gros de la troupe et lui criai : « Remettez vos souliers et en avant, au pas de charge. » Les Cafres furent culbutés et mes Burghers prirent possession du kopje où ils bivouaquèrent jusqu'à la pointe du jour.

Le combat reprit de plus belle au lever du soleil. Les Cafres s'étaient retranchés à nouveau et fusillaient les nôtres à une distance de cinquante mètres à peine. Mais ceux-ci ayant reçu du renfort reprirent l'offensive et mirent les noirs en pleine déroute. Acculés au bord extrême du plateau rocheux, la plupart d'entre eux

(1) Sorte de sandales de cuir brut s'attachant aux pieds à l'aide de courroies entre-croisées.

furent précipités dans un abîme dont les pentes inférieures étaient recouvertes d'une épaisse forêt. On retrouva plus tard aux branches des arbres une foule de cadavres, parmi lesquels celui de Mapela lui-même.

En décembre 1853, je pris part à une expédition un peu moins mouvementée contre Montsioa, dont le kraal était situé dans le « Hoogeveld », au bord du fleuve Harts. Il s'agissait comme toujours d'un rapt de bétail et de quelques assassinats commis par Montsioa qui s'était ensuite réfugié sur les terres britanniques du Betchuanaland. A proximité de Setlagoli, notre commando se vit enveloppé d'une nuée de sauterelles qui précisément venaient de s'abattre sur la contrée. Quand les Cafres aperçurent le nuage de poussière soulevé par les chevaux du commando, ils pensèrent qu'il était occasionné par les sauterelles, de sorte que nous pûmes approcher du kraal sans avoir éveillé leur défiance.

Je fus délégué, comme parlementaire, par le général Prétorius, avec l'ordre d'inviter Montsioa à se rendre au camp des Boërs pour se justifier. Je partis à la tête d'un peloton de Burghers et tombai presque aussitôt sur une bande de Cafres d'un kraal voisin. Me voyant sur le point d'être cerné (j'avais pris les devants sur un cheval complètement épuisé), je payai d'audace. Je poussai ma bête au galop vers le groupe ennemi

le plus proche et je réussis à le mettre en fuite. Mais le peloton dut rentrer au cantonnement où je me vis obligé d'abandonner mon cheval qui n'en pouvait plus. Un retour offensif ayant été décidé, j'offris de conduire mes hommes à pied. « Les Cafres, disais-je, sont bien à pied, eux, et s'il s'agissait d'une lutte de vitesse, je vous donne ma parole qu'ils ne l'emporteraient pas sur moi. » Mais le commandant Scholtz finit par me détourner de mon projet en me forçant à accepter le cheval de son ordonnance. Le peloton boër, fort de quarante hommes à peine, s'élança contre les Cafres, qui étaient au nombre de cinq cents environ, et les tailla en pièces.

A la suite de cette victoire, nos Boërs qui n'avaient eu qu'un petit nombre de blessés, purent reprendre le bétail volé que les Cafres avaient confié à la garde de quelques enfants. Je fus spécialement chargé de reconduire ces derniers à leur tribu. Prétorius fit informer Montsioa qu'il se rendrait le lendemain à son kraal pour traiter avec lui de la paix; mais celui-ci profita de la nuit tombée pour prendre la fuite, et l'expédition rentra dans ses foyers sans autres incidents.

Chapitre III

CAMPAGNES DIVERSES

Dès son retour de l'expédition contre Montsioa, le général A. W. J. Prétorius était tombé gravement malade. Sentant sa fin approcher, il me fit mander, mais j'étais parti pour la chasse dans le district de Rustenburg, et les messagers envoyés à ma recherche eurent quelque peine à me joindre. Aussi arrivai-je trop tard : le grand chef des *Trekkers* venait de rendre le dernier soupir. Je regrettai bien vivement de ne m'être pas trouvé là, car la conscience loyale et lumineuse de ce vieux conducteur d'hommes eût eu sans doute bien des recommandations suprêmes à me faire. Déjà en revenant de l'expédition, tandis que nous chevauchions côte à côte, Prétorius s'était entretenu avec moi de questions religieuses, et sur ce chapitre là, peut-être, lui restait-il aussi maintes choses à me dire.

Fatale coïncidence, tandis qu'il expirait, les commissaires anglais Owen et Hogge (1) lui adressaient un message le priant d'accepter des mains de l'Angleterre, et au nom des émigrants, le gouvernement de l'État libre d'Orange. Ce message arrivant trop tard, lui aussi, ce fut à un groupe de Burghers de l'État libre ayant à leur tête MM. Venter et Boshoff qu'échut cette sorte de tutelle. Il en résulta, comme on va le voir, de graves mésintelligences entre l'État libre et le fils de Prétorius. Le message anglais adressé à son père disait, en effet, que l'Etat libre d'Orange devait être concédé au généralissime Prétorius et à ses émigrants. Le fils de Prétorius (Marthinus) estimait, dès lors, avec nombre de *Trekkers,* que le pays était dûment attribué, à son père et par conséquent aussi à lui, Marthinus, son légitime successeur. Il était aisé de prévoir qu'une querelle devait s'en suivre entre les deux groupes boërs, querelle susceptible même de dégénérer en une guerre fratricide.

Marthinus Prétorius, en sa qualité de fils aîné du vieux Prétorius, venait de lui succéder dans ses grades et attributions de généralissime de la République Sud-Africaine, dont il devait, quelques années plus tard, être

(1) Ces commissaires spéciaux avaient reçu mission du gouvernement britannique « de régler toutes les affaires concernant les frontières est et nord-est du Cap de Bonne-Espérance », et ce sont eux qui signèrent avec les émigrants boërs les traités en vertu desquels l'État libre et la République Sud-Africaine obtinrent leur liberté

le premier Président. Comme généralissime, il n'était que le chef du gouvernement, les Boërs n'ayant pas encore de Constitution régulière admettant un Président d'État, et leurs lois provisoires n'étant même pas reconnues dans toutes les régions du Transvaal.

A peine nommé généralissime, Marthinus Prétorius articula donc ses prétentions aux droits qu'il pensait avoir sur l'État libre. Éconduit par le gouvernement orangiste, il fit un appel aux armes (1857). Je voyageais en ce moment pour mes affaires, quand je fus invité à rejoindre son commando. J'obéis et je trouvai les Boërs sur les rives nord du Vaal où, déjà, ils avaient installé leur *laager* de campagne. Je ne dissimulai nullement à Prétorius que j'étais loin de partager ses vues et d'approuver son attitude.

Mais la guerre semblait inévitable, car le président de l'État libre venait de faire une démarche auprès du général Schoemann dans le nord du Transvaal (la région précisément qui n'avait pas reconnu la nouvelle constitution), et tout portait à croire que les Transvaaliens du nord viendraient au secours de l'État libre. Ce fut aussi la raison qui décida Prétorius à engager l'action immédiatement en attaquant Boshoff.

Les Boërs franchirent donc le Vaal et se portèrent à la rencontre des Orangistes qui s'avançaient en nombre. Quand les deux armées se trouvèrent en présence,

Boshoff envoya un parlementaire, dans le but d'arranger les choses à l'amiable; Prétorius, de son côté, ne demandait pas mieux; ses gens n'avaient aucune disposition belliqueuse, et ce qui le prouvait c'est que l'officier orangiste délégué par Boshoff les trouva en train de jouer à saute-mouton, spectacle qui lui arracha ce cri de stupéfaction humiliée : « Vous faites donc bien peu de cas de nous! »

Envoyé vers Boshoff en qualité de négociateur je lui exprimai mon opinion aussi ouvertement qu'à Prétorius :

— Vous n'êtes pas moins coupable que Prétorius, lui dis-je. Votre devoir était de l'accuser devant le Volksraad et non point d'avoir recours aux armes.

Koos Venter, un homme rablé et corpulent qui assistait à l'entretien, fit une sortie violente contre Prétorius, disant, entre autres aménités, que s'il le tenait il lui tordrait le cou comme à un petit oiseau. Si bien que, finalement, je m'échauffai à mon tour :

— Monsieur Boshoff, dis-je, la chose est bien facile à liquider. Koos n'a qu'à retirer son habit, moi j'en ferai autant, et nous lutterons ensemble, chacun au nom de son parti. S'il succombe, vous vous soumettrez à nos conditions; si c'est moi, ce sera l'opposé.

Mais Koos ne voulut plus rien entendre, disant qu'en somme, il n'avait absolument rien contre moi. J'eus beau

insister en faisant remarquer que nous représentions chacun notre président, le combat singulier n'eut pas lieu. Par contre, une commission fut nommée qui se réunit sur les bords du Vaal pour trancher le conflit. Au cours de ces négociations, je me vis dans l'obligation morale de défendre la cause de mon président trop sévèrement attaqué, pour peu défendable que je la tîns en mon for intérieur. L'esprit de conciliation qui animait les Burghers, de part et d'autre, finit par triompher cependant, et Prétorius renonça à ses prétentions plus ou moins arbitraires.

Dans l'accord qui intervint, il fut stipulé que chacun des partis exercerait le droit de punir les coupables dans leur pays respectif. Mais il advint que, dans l'État libre, deux Burghers qui avaient défendu la cause de Prétorius, furent condamnés, pour haute trahison, à être pendus. Je dus me remettre en route pour intervenir :

— Pourquoi rompez-vous le traité ? dis-je à Boshoff.

— Nous, rompre le traité ! comment cela ?

— Eh bien, ne vous disposez-vous pas à pendre deux des vôtres ?

— Oui certes, et la convention nous en donne le droit.

— C'est faux, répliquai-je, il n'est pas question de cela dans l'accord que vous avez signé. Vous avez le

droit, en effet, de punir, mais punir signifie corriger, amender, c'est-à-dire améliorer par la correction.

Et comme Boshoff semblait ne pas vouloir se rendre à cet argument, j'allai chercher la Bible, séance tenante; je l'ouvris, et lui démontrai que les Écritures Saintes font une distinction entre les mots *punir* et *condamner*; qu'on pouvait par exemple *condamner* un homme à mort, mais qu'on ne pouvait pas le tuer pour le *punir*. Boshoff dut s'incliner, et ainsi se dissipa pour jamais le nuage qui s'était élevé entre les deux Républiques sœurs.

Une nouvelle occasion allait s'offrir à moi de rendre un signalé service à l'État libre qui, depuis la proclamation de son indépendance, avait eu d'incessantes difficultés avec Masus (1), et se trouvait, finalement, en guerre ouverte avec lui.

Masus, le grand chef des Basoutos, n'était pas un adversaire négligeable, car il commandait à des forces importantes. Ses bandes cafres infestaient tout le sud de l'Etat libre qu'elles mettaient à feu et à sang, y étendant chaque jour le cercle de leurs déprédations. Informé de ces événements, je décidai aussitôt de me rendre auprès du gouvernement orangiste et de lui offrir mes services pour mettre les indigènes à la raison.

(1) On écrit encore « Moshesh » et « Moschesh ».

Le jeune Prétorius, le fils du généralissime W.-J. Prétorius qui, dans l'intervalle, avait été nommé Président de la République Sud-Africaine, m'accompagna avec environ 30 hommes placés sous le commandement du veldkornett Bodenstein. Nous rencontrâmes le premier camp orangiste à Osspruit. Les Cafres précisément venaient de ravager les troupeaux de ce camp.

J'envoyai le veldkornett Bodenstein à la poursuite des pillards auxquels il réussit à reprendre le bétail volé. Après quoi nous reprîmes notre marche sur Bloemfontein. Arrivé à destination j'offris aux Orangistes de me rendre personnellement auprès de Masus pour négocier la paix. Le gouvernement de l'Etat libre accepta cette offre et commit le général Fick et Marthinus Schoemann, pour me servir d'aides de camp. Arrivé au pied du mont Thaba Bosigo où se tenait Masus, je lui envoyai un parlementaire pour lui faire savoir que je n'étais pas venu avec des intentions hostiles, mais dans le seul but de négocier la paix.

Masus fit répondre qu'il allait se porter à la rencontre de « *M. Krüger.* » Le temps s'écoulant et Masus ne se montrant pas, je décidai de me rendre au kraal du chef basouto. J'atteignais le sommet de la montagne quand j'aperçus Masus qui venait à ma rencontre. Magato, le chef cafre des environs de Rustenburg, que j'avais déjà eu occasion de ren-

contrer, me présenta à Masus qui me tendit la main disant :

« Vraiment, c'est Paul Krüger ! Comment est-ce possible ! Voilà des années que j'entends parler de lui et je suis vieux, comment peut-il être si jeune encore ? »

Là-dessus me prenant le bras, il me conduisit dans sa maison et me fit les honneurs d'une chambre spécialement réservée à la réception des blancs. Des rafraîchissements furent servis et j'entamai les négociations :

« Pourquoi, dis-je, se massacrer pour des futilités ? Pourquoi ne pas s'entendre à l'amiable ? Vous devez pourtant bien vous apercevoir du tort que vous fait cette guerre funeste qui ferme toutes les routes de trafic aux nations avec lesquelles vous vivez en paix. »

Après bien des tergiversations Masus finit par me dire : « Ton raisonnement est juste, puisque ce dont j'ai besoin dans ma maison je le tire des autres nations et que depuis que les routes d'accès sont fermées je ne puis plus rien obtenir d'elles. » Puis, changeant de thèse : « Es-tu vraiment l'homme qui a forcé Mapela sur sa montagne ? — Oui, répondis-je. — Mais tu ignores sans doute, reprit Masus, que deux de mes filles sont mariées avec Mapela ? » Et après une courte pause : « Ne crois pas surtout, ajouta-t-il, que ce soit ta vaillance qui ait triomphé de Mapela ; il a été puni par la colère de Dieu pour l'affreux meurtre qu'il a commis ». Comme

Masus insistait sur l'intervention de Dieu et prodiguait les expressions pieuses : « Comment se fait-il, lui dis-je, que toi, un croyant, tu aies plusieurs femmes? » Masus répondit : « En effet, j'en ai environ deux cents, mais Salomon en avait plus du double. » Et moi de repartir : « Sans doute, mais tu sembles ignorer que depuis le Christ, et d'après le Nouveau Testament, un homme ne doit avoir qu'une femme. » Il demeura un instant interdit, puis répondit : « Que veux-tu que je te dise... c'est la nature. »

Le même soir j'eus une nouvelle conférence avec Masus qui se présenta cette fois devant moi dans le simple appareil des Cafres. Comme il entrait, je feignis de ne pas le reconnaître, et m'écriai : « Où donc est Masus? Il me semble qu'il se fait bien attendre. — Mais je suis là, dit le chef. — Comment, c'est toi! mais qu'est-ce qui a pu t'inciter à te vêtir comme une femme? » Et Masus d'éclater de rire.

Une nouvelle entrevue décida de la paix. Masus s'engageait à évacuer le territoire avec ses Cafres, sitôt que l'État libre d'Orange aurait adhéré aux engagements pris par lui. Ces engagements firent l'objet d'un traité de paix qui fut signé le lendemain.

Masus m'invita à demeurer quelques jours encore dans son kraal, le temps de me choisir un beau cheval de selle. J'acceptai, bien que mes aides de camp Fick

et Schoemann se vissent obligés de rejoindre les leurs. Masus tint parole, d'ailleurs, et me fit don d'un cheval de selle de toute beauté. Le gouvernement orangiste approuva ultérieurement le traité signé par moi, traité qui mettait fin à la première guerre avec les Basoutos.

Je n'avais pas encore quitté le kraal de Masus quand je reçus un message du président Prétorius, m'informant qu'on m'attendait, pour me confier, en qualité de général (ou plutôt de général-adjoint), le commandement d'une nouvelle expédition, dirigée celle-là contre le chef cafre Gasibone, des rives du Harts. Il s'agissait cette fois encore d'un rapt de troupeaux, de quelques assassinats, sans compter l'enlèvement d'une vieille femme et d'une jeune fille de dix-huit ans. Comme il me fallait, auparavant, toucher à ma ferme du Rustenburg, je dus accomplir, en trois jours, une chevauchée fantastique de plus de cinquante lieues. Pendant ce temps, le commando qu'on me destinait achevait de se former à Klerksdorp où je le rejoignis, après avoir pris chez moi une journée à peine de repos.

Mais la mobilisation avait été si hâtive que les Burghers manquaient de munitions et de vivres. Je me mis en route quand même, comptant sur les réquisitions normales pour ravitailler mon commando en cours de route. J'entrai aussi en relations, dans le même but, avec les

Orangistes les plus proches, mais l'argent comptant me faisant défaut, il n'y avait pas grand'chose à attendre de ce côté-là. Cependant je m'avisai d'un moyen d'approvisionner mes soldats de viande fraîche. Le souci de ménager les munitions ne me permettant pas de les autoriser à tirer du gibier, j'organisai une battue monstre dans les taillis avoisinant les berges du Vaal, battue au cours de laquelle tous les animaux qui tombaient aux mains des soldats-chasseurs étaient tués à coups de gourdin.

Mon commando reprit alors la marche en avant. Il n'était fort que de deux cents hommes, mais la petite troupe se grossit en route d'un détachement d'Orangistes, blancs et indigènes, commandés par Piet Venter. On m'apprit bientôt que Gasibone s'était réfugié chez un de ses capitaines, du nom de Mahura qui occupait avec les siens les nombreux défilés ouverts sur la gorge rocheuse qui sert de lit au Harts. Je le fis informer que je venais pour m'assurer de la personne de Gasibone, celui-ci se trouvant sous le coup de poursuites légales. Je faisais ressortir à Mahura qu'il n'avait pas le droit de donner asile au fugitif, mais que son devoir, au contraire, était de se saisir de sa personne et de le livrer aux Burghers.

Cet avis comminatoire détermina Mahura à nous renvoyer la vieille femme et la jeune fille enlevées par son allié; elles nous furent remises par un parle-

mentaire noir qui se retira aussitôt. Je fis alors avancer mes Burghers vers les campements ennemis. A deux mille pas de leurs retranchements nous fûmes assaillis par les forces combinées de Gasibone et de Mahura. Nous les battîmes complètement, et les Cafres s'enfuirent en désordre pour disparaître bientôt parmi les rochers et dans les cavernes dont la montagne est criblée. Je me souciais peu d'assister à une réédition des épisodes de la campagne contre Mapela. Je les fis donc pourchasser vigoureusement, et je réussis à les débusquer de leurs retraites. Gasibone se voyant perdu, tenta de se réfugier dans le Betchuana britannique, mais il tomba aux mains d'une compagnie d'éclaireurs boërs qui battaient la brousse, et succomba au cours d'une défense désespérée. Les Cafres de sa suite furent faits prisonniers et relâchés quelque temps après.

Sur ces entrefaites, Mahura fit demander sa grâce par le missionnaire qui était auprès de lui. La lettre rédigée par ce dernier et à moi adressée disait, en substance, que Mahura reconnaissait qu'il avait eu tort de donner asile à Gasibone, qu'il s'en repentait, implorait son pardon et promettait, en échange, sa soumission absolue. Je lui fis répondre que je ne demandais pas mieux que de lui octroyer le pardon sollicité, mais qu'il fallait qu'il se présentât au *laager*, d'abord, pour y recevoir des instructions sur l'attitude qu'il aurait à observer dans l'avenir.

Soit qu'il fût pris de peur, ou même réellement malade, comme il le prétendait, Mahura ne vint pas et se fit représenter par un de ses capitaines. Je nommai ce dernier, aux lieu et place de Gasibone, chef de la tribu pacifiée. Quant aux troupeaux volés, ils furent immédiatement restitués au commando qui rentra dans ses foyers, satisfait de la besogne accomplie.

Ainsi se termina pour moi une pleine année de dur labeur et de rudes campagnes.

Chapitre IV

LA GUERRE CIVILE (186 -1864)

La nouvelle constitution des Boërs avait été reconnue sur tout le territoire de la République et Prétorius exerçait les fonctions de président d'État depuis 1858, quand il se vit investi aussi de la présidence de l'État libre, devenue vacante par suite de la retraite du président Boshoff. Cette dernière élection, il la devait au parti unionniste de l'Orange, qui reconnaissait en lui un zélé partisan de la fusion des deux Républiques. Dans ces circonstances, le Volksraad de la République Sud-Africaine lui accorda six mois de congé. Il pensait, probablement que ces six mois lui suffiraient pour régler les affaires pendantes de l'État libre et accomplir la fusion. (1)

(1) Vers la fin de la même année 1860, le Volksraad ayant pris une nouvelle décision, en vertu de laquelle le président d'État ne pouvait assumer aucune autre charge publique, Prétorius qui ne voulait pas renoncer à la présidence de l'Etat libre se démit de ses premières fonctions.

Conformément à une décision antérieure du Volksraad, l'intérim de la présidence devait échoir au plus ancien des membres non officiels (1) du Conseil exécutif. Ce poste fut attribué à Johannès Grobler qui remplissait ces conditions.

Cependant Grobler, devenu président intérimaire, se vit contester ses droits par le généralissime Schoemann qui, lui aussi, élevait des prétentions à cette charge. Pour arriver à ses fins, Schoemann créa une grande agitation dans le pays, provoqua des referendums afin d'arracher au peuple un vote de défiance contre le Volksraad. Finalement, il convoqua à Prétoria tous les officiers combattants et leur proposa, tout uniment, de supprimer le Volksraad et de transférer le pouvoir législatif au Conseil exécutif. J'étais présent, en ma qualité de général, et je protestai contre cette motion que je jugeais, à bon droit, inconstitutionnelle. Je réussis à rallier à mon opinion la majorité des officiers. Mais le général Schoemann ne s'en soucia guère. Il se rendit au bureau de la présidence et somma Grobler de lui remettre les archives et les documents du gouvernement. Grobler résista d'abord avec énergie, mais se vit, finale-

(1) Le Conseil exécutif, qui est une sorte de Conseil des ministres, se compose de cinq membres, dont trois officiels : le Président, le Secrétaire d'État et le Général en chef, et deux non officiels, c'est-à-dire non tenus d'assister à toutes les séances.

ment contraint de se retirer. Je proposai alors de réunir le peuple pour qu'il tranchât la question, proposition qui fut d'ailleurs acceptée par le parti de Schoemann.

Mais les partisans du général se rendirent armés à cette assemblée populaire, tandis que j'avais exhorté mes adhérents à n'emporter aucune arme, faisant ressortir qu'étant donné la surexcitation qui régnait de part et d'autre, le sang pouvait couler, ce qu'il fallait éviter à tout prix.

Comme je gagnais Prétoria, je fus arrêté à Daspoort par un message du général Schoemann m'enjoignant de ne pas aller plus loin. Je répondis qu'ayant été invité à me rendre à l'assemblée du peuple, je ne m'en retournerais certes pas, sans avoir rempli mon devoir jusqu'au bout. Et, poussant mon cheval, je me rendis tout droit à Prétoria, et me présentai chez Schoemann pour lui demander compte de son inqualifiable attitude.

Schoemann, précisément, venait de réunir chez lui un conseil de guerre présidé par le généralissime Steijn, un de ses partisans à qui il avait conféré ce grade de sa propre autorité. En m'apercevant, Steijn me dit : « Ce que vous avez de mieux à faire, à présent, c'est de vous soumettre de bonne grâce. » Je ne répondis pas, mais me tournant vers Schoemann, je lui reprochai durement d'avoir permis à ses Burghers de se réunir en armes. Tandis que je parlais, un groupe d'officiers s'était

rapproché de moi, dans l'intention de se saisir de ma personne, mais les autres s'interposèrent, désapprouvant hautement l'attitude de leurs camarades.

J'avais à peine quitté la maison, quand Steijn fit braquer sur le *laager* du parti adverse un canon chargé à mitraille, demandant qu'on lui livrât un certain Jeppe qui était le seul imprimeur que la République possédât à cette époque. Son imprimerie était située à Potchefstroom, et le parti Schoemann comptait s'en servir pour tirer des proclamations susceptibles d'influencer les Burghers. Je ne me laissai naturellement pas intimider par le canon, mais les menaces des gens de Steijn firent sur Jeppe une telle impression qu'il bondit hors de nos rangs et passa à l'ennemi.

Je fis alors atteler pour m'en retourner à Rustenburg. En guise d'adieu je criai aux partisans de Schoemann : « Sitôt que j'aurai franchi les monts Magalie vous ferez bien de me considérer comme un ennemi. » Mais au moment précis où je me mettais en route, je vis accourir vers moi le président Prétorius qui revenait de son voyage en Orange. Prétorius qui était entouré de quelques partisans de Schoemann, me supplia de ne pas aller plus loin. Son entourage se joignit à lui, les officiers déclarant qu'ils jetteraient plutôt leurs armes que de s'en servir contre les Burghers, leurs frères. Finalement on m'invita à rédiger une proposition

qui serait soumise au vote du Volksraad. Je cédai alors à leurs prières et je me rendis avec Prétorius et le conseiller d'État Proes à l'assemblée du peuple qui, sur notre proposition, élut une commission chargée de convoquer le Volksraad. Celui-ci put ainsi se réunir légalement et se prononcer sur les faits en pleine connaissance de cause. Les débats conclurent à la culpabilité de Schoemann qui fut déposé de son grade de généralissime pour avoir violé la Constitution. De plus, le Volksraad nomma W. van Rensburg président d'État intérimaire et confia le commandement en chef des troupes à Theunis Snijman. En même temps il institua une Haute-cour chargée de trancher le conflit survenu. Mais le jour où cette Haute-cour se réunit, Schoemann apparut à la tête de ses factieux et fit clore la séance.

Tandis que ces graves événements se passaient, je me trouvais sur les bords du Crocodile où je me livrais à ma passion favorite, la chasse, quand on me rappela. Mais tout conspirait depuis quelques temps à m'éloigner de la vie publique. Mes adversaires ne s'étaient-ils pas avisés de me combattre sur le terrain religieux!

Il n'y avait alors, au Transvaal, qu'une seule Église officielle ou Église d'État, l'Église réformée néerlandaise (Hervormde) dont les membres étaient seuls admis, de par la Constitution, à jouer un rôle dans les

destinées de l'État. Or je ne faisais pas partie de cette Église, mais d'une Église dissidente fondée en 1859 à Rustenburg par le pasteur Postma, l'Église chrétienne conformiste (Gereformde), dont les membres passaient pour une secte piétiste. Dans tout le Sud-Africain on appelait cette église la « Dopper », une sorte de sobriquet dont il est difficile de préciser l'étymologie. D'aucuns prétendaient alors faire dériver le vocable du mot « dop » qui signifie petit éteignoir, — l'éteignoir qui sert à éteindre les cierges — voulant stigmatiser ainsi les tendances des piétistes qu'ils déclaraient toujours prêts à étouffer la lumière du progrès sous le boisseau de l'obscurantisme. Quoi qu'il en soit, l'Église des *Dopper* a pour caractère essentiel son attachement absolu aux décisions du Synode de Dordrecht (1618) et aux principes de la vieille Réforme. Quand au culte, il se distingue seulement du culte protestant en général, par ce détail que, pendant l'office, les fidèles ne chantent absolument que des psaumes. Il faut ajouter que si les membres de cette Église n'étaient pas compris dans les articles de la Constitution relatifs au culte, c'est qu'à l'époque où cette Constitution vit le jour, ils ne s'étaient pas constitués encore en une communauté autonome.

On me reprochait donc de m'immiscer indûment dans les affaires publiques, alors que j'en étais exclu de par l'Église à laquelle j'appartenais, et que je ne jouissais, de

ce fait, d'aucuns droits politiques. Aussi quand le gouvernement en péril m'appela à son secours, la réponse que j'envoyai des bords du Crocodile se ressentit-elle de l'amertume que m'avait causée cette singulière querelle. « Résignez-vous aux agissements de Schoemann. Aussi bien ne pourrais-je intervenir en quoi que ce soit, puisque je ne suis pas électeur. »

Mais le président intérimaire van Rensburg résolut d'en finir avec des chicanes aussi ridicules. Il réunit le conseil de l'Église officielle qui, sur sa demande, rendit un décret proclamant l'égalité des droits politiques de tous les Burghers appartenant aux églises évangéliques, sans distinction de secte.

Mis au courant de cette décision qui, d'ailleurs, fut ratifiée par le Volksraad, je me mis en route immédiatement pour Prétoria où les deux partis en présence ne semblaient plus attendre qu'un prétexte pour en venir aux mains.

Une fois de plus, j'essayai de tout concilier. Une fois de plus aussi une assemblée populaire fut décidée, afin de permettre au peuple d'exprimer sa volonté directement. Cette assemblée, comme la précédente, se réunit à Prétoria. Une multitude de Burghers accourus de tous les points de la République y prirent part, et la majorité décida, cette fois encore, de nommer une Haute-cour qui trancherait les questions litigieuses. Mais

Schoemann ne désarmait pas, et on sut bientôt qu'il entretenait des intelligences dans toute la région environnant Prétoria, ce qui décida van Rensburg à isoler la ville au moyen d'un cordon d'avant-postes. En même temps il donnait l'ordre au généralissime Snijman de réunir un conseil de guerre.

Un des avant-postes les plus considérables avait été placé au bord de l'Aapje, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le faubourg d'Arkadia. Il avait pour commandant le vieux Jacob Malan qui, dès le surlendemain de son arrivée, fit savoir au quartier général que sa mission était inutile, attendu que les estafettes de Schoemann franchissaient le cordon au galop de charge, au risque d'écraser les sentinelles. Le commandant fut autorisé à faire tirer sur les chevaux des estafettes au cas où elles ne s'arrêteraient pas à la première injonction. Les sentinelles, dès lors, reçurent une consigne sévère, et l'une d'elles ne manqua pas d'envoyer une charge de gros plomb à un courrier de Schoemann qui avait voulu passer outre. Le cavalier fut blessé au bras et son cheval s'abattit sous lui. Ainsi fut tiré le premier coup de fusil qui ouvrait la guerre civile.

Le même soir, le généralissime et son conseil d'officiers décidaient de réunir tous les Burghers de la capitale pour cerner les factieux et arrêter Schoemann. Mais le parti rebelle abandonna Prétoria, la même nuit, et se

réfugia à Potschefstroom. On ne put s'emparer que de quelques traînards qui furent immédiatements traduits devant la cour martiale. En même temps, le général Snijman mobilisait un commando et marchait sur Potschefstroom. Le président intérimaire et moi l'accompagnions.

La question religieuse qu'on croyait avoir résolue, ressuscita à cette occasion, grâce aux calomnies du parti Schoemann qui m'accusait d'avoir levé un commando pour anéantir la suprématie de l'Église néerlandaise et lui substituer mon Église, celle des piétistes. Ce faux bruit, habilement propagé, valut à Schoemann de nouveaux partisans même dans des districts éloignés comme celui de Marico dont le commandant Jan Viljoen se rallia à lui.

Dès que les troupes régulières composées de cinq à six cents hommes furent arrivées en vue de Potschefstroom, le président van Rensburg envoya à Schoemann un message lui proposant de soumettre les difficultés qui les séparaient à des arbitres choisis dans les deux camps. Schoemann accepta cette proposition et désigna Jean Kock (le père du général qui fut tué à la dernière guerre) et quelques autres de ses partisans pour s'aboucher avec les délégués du gouvernement à la tête desquels on m'avait placé.

Les délégués des deux partis se rencontrèrent à mi-

chemin entre les deux camps et Jan Kock m'apostropha tout de suite en ces termes :

— Alors vous voulez, paraît-il, substituer votre Église à l'Église officielle?

Je répondis tranquillement :

— Ohm Jan, je ne crois pas avoir besoin de grands efforts pour vous détromper. Pour peu que vous réfléchissiez un instant, vous devez comprendre qu'il s'agit d'une calomnie. Voici le *laager* du gouvernement; le président et tous les officiers que vous avez sous les yeux appartiennent à l'Église officielle, et je ne sais pas si parmi les cinq ou six cents hommes qui les entourent il y en a une vingtaine seulement qui soient de mon Église à moi. Vous voyez bien qu'il n'y a pas un mot de vrai dans ce qu'on vous a rapporté. Du reste, laissez-moi vous dire ceci, c'est que même si vous me proposiez de faire de mon Église une Église du gouvernement, je ne pourrais accepter, car le principe de notre foi est que le Christ seul doit gouverner notre Église. » Toutes ces bonnes paroles n'empêchèrent pas qu'on dût finalement se séparer sans avoir pu s'entendre.

Dès le lendemain, le général Snijman m'envoya vers le sud de la ville avec un détachement de Burghers et un canon. Je fis ouvrir le feu immédiatement et dès le troisième coup nous réussîmes à démonter un canon à nos adversaires. Le général Schoemann n'en continua

pas moins à répondre à notre feu et le combat se poursuivit ainsi jusqu'au soir. Mais, pendant la nuit, Schoemann se retira sur un plateau situé au nord de la ville où il pensait pouvoir ouvrir sur nous un feu plongeant. J'avais prévu cette manœuvre et je m'étais porté dans un endroit d'où je pouvais observer tous les mouvements de l'ennemi. Au point du jour, je donnai l'ordre aux miens d'attaquer la position de Schoemann et, pour ne pas perdre de temps, je me portai en avant avec quinze ou vingt hommes. Emportée par son élan, notre avant-garde arriva jusqu'à une centaine de mètres de l'ennemi qui l'accueillit par un feu nourri. Nous répondîmes de même, et la fusillade devint bientôt si intense que les combattants, de part et d'autre, ne pouvant plus se distinguer à travers la fumée, tiraient au jugé.

J'eus trois blessés, mais les pertes du parti ennemi s'élevèrent jusqu'à quinze blessés et un mort. Le général Schoemann, blessé lui-même légèrement, se replia presque aussitôt sur l'Orange, mais nous le poursuivîmes et lui fîmes encore quelques prisonniers. Schoemann réussit, néanmoins, à gagner une ferme qu'il avait dans l'État libre, et où il rassembla les débris de sa petite armée.

Le général Snijman prit aussitôt ses dispositions pour le cerner, mais il fit demander d'abord aux autorités

de l'Orange si elles autorisaient une opération militaire sur leur territoire. Loin de faire aucune objection, le gouvernement orangiste lui envoya le sénéchal Truter de Kronstadt, avec mission d'assister le parti gouvernemental. Mais Schoemann, cette fois encore, réussit à s'échapper et à gagner Wakkerstroom, d'où il se dirigea vers la rivière Mooi, toujours poursuivi par le commando du gouvernement. Cette retraite, ayant ramené Schoemann aux environs de Potschefstroom, une occasion s'offrit à lui d'entamer de nouveaux pourparlers. J'allais donner à mes Burghers l'ordre d'ouvrir le feu, quand je vis venir à nous un groupe de parlementaires. Parmi eux je reconnus le président Prétorius qui avait assumé le rôle de médiateur. Il proposa d'élire une nouvelle commission pour régler le conflit à l'amiable.

Cette proposition ayant été acceptée, je fus, cette fois encore, délégué, avec quelques-uns des miens, pour discuter avec les mandataires des insurgés parmi lesquels se trouvait le président Prétorius. On se rencontra comme d'habitude à mi-chemin des deux camps et je renouvelai ma proposition de nous en remettre à la décision du Volksraad, qui avait conféré les fonctions présidentielles à van Rensburg, et renvoyé les factieux devant une Haute-cour. Il y eut quelques divergences d'opinions sur la question de la composition de cette Haute-cour, mais, après de longs débats, cette ques-

tion-là fut résolue, comme les autres, dans le sens préconisé par moi, c'est-à-dire dans un sens conforme aux prescriptions de la Constitution. On décida, en outre, que le président van Rensburg convoquerait la Haute-cour dans le plus bref délai. Ces décisions ayant été acceptées de part et d'autre, on se sépara et la guerre sembla être terminée.

Le Président van Rensburg, se conformant strictement aux arrangements stipulés, réunit la Haute-cour immédiatement. Celle-ci se composait, à nombre égal, de membres des deux partis, et le premier cas qu'elle eut à juger fut celui d'Andries du Toits qu'elle trancha dans un sens défavorable au parti de l'opposition. Là-dessus tous les dissidents quittèrent la salle. Les frais de la Haute-cour et ceux du corps expéditionnaire leur furent imputés séance tenante, et il fut décidé qu'un conseil de guerre se réunirait, auquel les officiers de Schoemann seraient priés d'assister.

Je venais d'être nommé généralissime et je fus chargé, à ce titre, par le gouvernement, d'assurer la perception des frais de l'expédition et de ramener, en même temps, les officiers qui devaient faire partie du Conseil de guerre. Pour arriver à mes fins, j'organisai une réunion dans le district de Heidelberg, où je fus reçu de la façon la plus cordiale par le veldkornett de ce district, un nommé

Roets qui appartenait au parti Schoemann. Je réussis à faire rentrer à l'amiable une partie des frais qu'on m'avait chargé de percevoir, et à ramener aussi, à Prétoria, un certain nombre d'officiers du parti de l'opposition.

Mon retour fut signalé par un incident comique. J'avais appris qu'un jeune Boër me précédait à quelque distance, et racontait partout que Paul Krüger était sur ses talons, mais qu'il ne lui conseillait pas de poursuivre sa route ou sinon, que les choses tourneraient mal pour lui. Je devançai de nuit cet étrange courrier, puis, revenant sur mes pas, je rejoignis le jeune homme dans une ferme, juste au moment où il s'y présentait. Ne sachant pas à qui il avait affaire, il commença à débiter son petit boniment. Je l'écoutai jusqu'au bout, puis, paternellement :

« Jeune homme, laisse-moi te donner un bon conseil. Ne continue pas à propager de pareilles sottises. Votre parti est déjà suffisamment coupable de s'être insurgé contre les lois du pays.

— Mais qui êtes-vous donc, Ohm?

— Je suis Paul Krüger. »

Le jeune homme n'eut pas plus tôt ouï cette réponse, qu'il empoigna la crinière de son cheval et sauta en selle. Il faillit d'ailleurs manquer son coup, tellement la frayeur faisait trembler ses membres, mais une fois son assiette

rattrapée, il partit ventre à terre. Quand je songeai à lui demander son nom, il était déjà loin.

Un incident non moins amusant signala la dernière étape du retour, entre Heidelberg et Prétoria. Je m'étais arrêté à la ferme d'un certain Strijdom, un Burgher suspect dont les attaches avec le parti Schoemann étaient notoires. Sa femme, d'ailleurs, connaissait la plupart des officiers ramenés par moi, le commandant Jan Marais entre autres ; mais elle ne me connaissait pas du tout et me prit pour un des officiers de ce dernier. Or, elle en voulait à tout le parti gouvernemental parce que son mari ayant refusé de siéger comme juge au tribunal de première instance (fonctions qui lui avaient été attribuées dans les formes voulues) s'était vu condamner à une amende de 100 livres sterling. Ne la voulant point payer, il avait pris la fuite.

C'est cette histoire que la femme se mit à nous narrer, avec force aménités à l'adresse de ce « Paul Krüger » (ah! si elle le tenait!) qui s'était permis d'infliger à son mari une amende si formidable. Bien entendu, je n'y étais pour rien, puisque ces sortes de condamnations pécuniaires étaient prononcées par le tribunal lui-même ; mais la femme m'en voulait avant tout, parce que je représentais, à ses yeux, la tête même du parti gouvernemental.

Brusquement la porte s'ouvrit, livrant passage à un

certain Jan Bantjes, du parti du gouvernement. Il s'avança vers moi et me serrant la main :

— Comment, vous ici, général! Et apercevant Jan Marais : « C'est en qualité de prisonnier que vous ramenez Marais?

— Non, répondis-je, il m'accompagne de son plein gré pour se rendre au conseil de guerre.

Ces quelques mots échangés furent pour la femme un trait de lumière. Sa verbosité l'avait mise en bien mauvaise posture. Elle me supplia de lui pardonner disant :

« Vous ne m'en voudrez pas, général, puisque j'ignorais que ce fût vous. Étant très peureuse de ma nature et croyant avoir affaire à des gens de Schoemann, c'est par crainte pure que j'ai parlé ainsi. Si j'avais su que ce fût vous, j'aurais dit tout le contraire, car moi, vous savez, je parle toujours comme mes interlocuteurs, pour être sûre de ne me mettre mal avec personne. » Et pour prouver sa bonne volonté, elle s'offrait de verser séance tenante, entre mes mains, les 100 livres sterling d'amende. Mais je lui fis comprendre que cette question n'était pas du tout de mon ressort. A partir de ce moment M^me^ Strÿdom ne cessa de me combler de prévenances jusqu'à mon départ.

Le conseil de guerre se réunit à Prétoria et aucun incident sensationnel ne marqua ses séances. Peu après,

je fus chargé par le président van Rensburg de me rendre dans l'Etat libre pour y trancher la question de la régularisation des frontières. La grande difficulté était d'arriver à destination, les routes étant infestées par les bandes de Schoemann. Parti avec une faible escorte, j'avais à peine touché Potschefstroom qu'on me signala les vedettes d'une colonne ennemie conduite par Jan Viljoen, le commandant de Marico.

Je me portai à sa rencontre, précédé par le veldkornett Sarel Eloff chargé d'éclairer la route avec quelques cavaliers. Cette avant-garde trouva Viljoen et les siens aux environs d'un copje dont Eloff prit aussitôt possession. Mais Viljoen l'ayant fait avertir qu'il n'avait aucune intention hostile, Eloff redescendit et s'avança sans méfiance dans la direction d'un groupe de cavaliers qui lui faisaient signe d'approcher. Il était à peine arrivé au milieu du groupe avec ses vedettes que le cercle se referma sur eux et ils furent entraînés vers le *laager* de Viljoen. Mais Eloff qui montait un cheval excellent réussit à prendre la fuite et à me rejoindre à un endroit, non loin de là, où je stationnais avec le reste de l'escorte. Les autres prisonniers furent gardés au camp adverse où ils furent l'objet, comme ils le racontèrent plus tard, des menaces les plus rigoureuses pour le cas où je ne renoncerais pas à mon attitude hostile.

La colonne ennemie se mit, d'ailleurs, immédiatement

en devoir de cerner mon camp, sans toutefois tenter contre moi aucun mouvement offensif sérieux. Dans ces circonstances, étant donné l'infériorité numérique de ma troupe, je me résignai, pour ne pas aggraver les choses, à poursuivre ma route vers l'Orange, en la seule compagnie d'Eloff, tandis que les autres Burghers de mon escorte regagneraient leurs foyers comme ils pourraient, en se glissant entre les vedettes ennemies. Nombre d'entre eux furent, d'ailleurs, faits prisonniers par la colonne volante, mais je réussis, du moins, avec Eloff, à atteindre la ferme de Bührmann, non loin de la rivière du Rhinocéros (1), en Orange.

Pendant le séjour assez long que j'allais y faire, je ne manquai pas de me tenir au courant de tous les mouvements du commando de Viljoen. Les courriers à cheval qui me renseignaient étaient chargés, en même temps, de faire savoir au parti ennemi que je renonçais à rentrer dans mon pays, la République étant en proie à trop de déchirements intérieurs. Ce subterfuge, dans ma pensée, déterminerait Viljoen à rendre la liberté aux prisonniers qu'il avait faits. Pour lui donner plus de poids, je pris ouvertement toutes les dispositions qui pouvaient faire croire à mon intention de me fixer en Orange. Je fis venir quelques-uns de mes chariots, j'achetai une ferme sous condition de la pouvoir rétrocéder, j'envoyai même

(1) Un affluent du Vaal.

l'ordre à ma famille de s'apprêter à venir me rejoindre. Tant et si bien qu'à Prétoria, le parti gouvernemental finit par s'inquiéter lui-même, d'autant que la guerre civile semblait devoir se rallumer sérieusement.

Le commando gouvernemental, sous les ordres du président Rensburg, avait pris position au bords de la rivière Crocodile, s'attendant à être attaqué d'un jour à l'autre par les forces ennemies dont on signalait la présence dans la contrée avoisinante et dont le quartier général était établi à Potschefstroom.

Sur ces entrefaites, je reçus la visite d'un délégué gouvernemental qui venait me demander quels étaient au juste mes projets. En même temps, il affirmait que l'ennemi avait enfin relâché mes Burghers. Je n'hésitai plus, et partis immédiatement pour rejoindre le com mando campé sur les bords du Crocodile. Comme je traversais à marche forcée le district de Potschefstroom, j'appris la présence, dans cette ville, de Prétorius qui venait de résigner ses fonctions de président de l'État libre. Je le fis informer que j'aimerais à le voir, mais je n'en trouvai pas le temps.

Je poursuivis rapidement ma route, en passant par la ferme Stompoorfontein où je m'arrêtai une demi-heure, chez Wolmarans, un des nôtres, et, le soir même, à minuit, j'arrivai chez moi à Waterkloof. Au « Hoogeveld », Eloff, qui ne m'avait point quitté jusqu'alors,

s'était séparé de moi pour quelques jours, car il s'était donné pour mission de lever un détachement de renfort dans le cercle de Zwartruggens.

Je quittai ma ferme le lendemain, au milieu de la nuit, pour rejoindre à son *laager* des bords du Crocodile le président van Rensburg. J'appris, en arrivant au camp, qu'on signalait l'approche d'un commando de rebelles. Le lendemain mardi il était en vue.

Je m'étais rendu compte que l'adversaire cherchait à s'assurer la possession des copjes du Zwart, je lançai mes colonnes précisément vers le copje qui semblait l'objectif des cavaliers ennemis. C'est sur ce plateau en effet que les deux troupes allaient prendre contact.

J'avais pris les devants et je venais de descendre de cheval pour seconder un nommé Enslin qui m'avait suivi et déjà épaulait. A ce moment, des cris partirent du front ennemi : « Arrêtez, ne tirez pas; il vaut mieux s'entendre que de se canarder ainsi réciproquement. » Enslin abaissa son arme, mais, au même moment, il fut atteint d'une balle en pleine poitrine et tomba mort dans mes bras. Une fusillade générale s'ensuivit, mais après une demi-heure de combat, les tirailleurs ennemis coururent à leurs chevaux et toute la colonne battit en retraite à vive allure dans la direction de Prétoria.

Les Burghers victorieux sautèrent en selle également dans le but de les charger, mais je les en dissuadai, leur faisant observer qu'il ne s'agissait pas d'ennemis, en somme, mais de frères. Tandis que je parlais, un groupe d'une cinquantaine de cavaliers accoururent à bride abattue; c'était Eloff et les Burghers qu'il avait recrutés à Zwartruggens. Je dus l'empêcher, lui aussi, de s'élancer à la poursuite des fuyards, contrairement, d'ailleurs, à l'avis du président van Rensburg qui n'approuvait guère cette attitude conciliante. Quand la colonne en retraite vit qu'elle n'était pas poursuivie, elle rétrograda pour reprendre ses convois restés en panne. Puis elle avisa, à deux kilomètres environ de notre camp, un groupe de copjes où elle installa ses campements.

Le soir venu, j'envoyai Eloff et quelques hommes avec mission de s'approcher aussi près que possible du camp ennemi et d'observer ce qui s'y passait. Eloff exécuta cet ordre assez adroitement et revint m'informer que le commando avait passé une bonne partie de la nuit à mettre ses canons en état.

Au cours de cette même nuit, cependant, l'ex-président Prétorius arrivait au camp de l'opposition et m'expédiait un message me demandant de vouloir consentir à une entrevue. J'acquiesçai, comme toujours, et les délégués qui devaient prendre part à cette entrevue furent aussitôt désignés. C'était, pour le parti gouvernemental,

Grobler, Prinsloo et moi ; pour le parti de l'opposition, l'ex-président Prétorius, Menitjes et Fourie.

Je demandai, comme aux réunions précédentes, que le Volksraad fût appelé, d'abord, à confirmer l'autorité et les pouvoirs du gouvernement élu, conformément à la Constitution. Et, pour prouver à mes adversaires mes dispositions pacifiques, je leur dis que, la nuit précédente, une de mes patrouilles avait réussi à se rapprocher assez de leur laager pour me permettre de m'assurer par moi-même qu'ils étaient tous à ma merci et que j'eusse pu, par conséquent, enlever le camp par surprise si je l'avais voulu. Cet aveu produisit l'impression que j'en attendais, et on parvint, après plusieurs jours de discussion, à s'entendre sur les points suivants :

1° Nécessité de faire ratifier par le Volksraad toutes les mesures gouvernementales.

2° Nouvelles élections présidentielles.

3° Arbitrage de toutes les questions en litige par un tribunal spécial composé de juges appartenant à l'État libre (une démarche serait faite dans ce but auprès du gouvernement orangiste).

Le parti dissident demanda, de plus, l'autorisation de nommer une commission qui veillerait à la stricte exécution des engagements pris par le gouvernement en raison de cet accord, et qui aurait, à cet effet, libre accès au bureau du président van Rensburg. Cette exigence

n'ayant soulevé aucune objection, l'ex-président Prétorius fut commis à ce contrôle avec un Burgher que le parti de l'opposition lui adjoignit. En même temps, Fourie, Jean Kraep et moi étions délégués auprès du gouvernement orangiste pour le prier d'assurer la formation du tribunal arbitral.

Arrivés en Orange, nous eûmes une entrevue avec Brand que la confiance de ses concitoyens venait d'appeler au pouvoir. Le nouveau président de l'État libre déclara qu'à son avis, mieux vaudrait régler nos différends paisiblement entre nous que de les soumettre à un tribunal qui, constitué en dehors des deux partis, aurait trop de Burghers à punir, et par manière de conclusion, il refusa net d'autoriser l'Orange et les Orangistes à s'immiscer dans une affaire de ce genre. Force me fut de tourner la difficulté en m'inspirant des précédents historiques et juridiques. Je cherchai dans ma mémoire et me rappelai, fort à propos, l'opinion sur la matière d'un vieux jurisconsulte d'après lequel les faits insurrectionnels ayant déterminé une guerre civile pouvaient, en vertu d'une entente entre les deux partis antagonistes, bénéficier d'une amnistie générale, les meneurs seulement devant, dans ce cas, résigner les fonctions publiques qu'ils pouvaient avoir exercées.

Cette solution obtint les suffrages du Volksraad qui vota un décret d'amnistie, et ainsi l'ordre fut rétabli. On

procéda ensuite à de nouvelles élections présidentielles.

Prétorius qui avait conquis la sympathie générale en assumant le rôle de médiateur et de conciliateur au cours de cette guerre civile, fut élu, pour la deuxième fois président de la République Sud-Africaine.

Je résignai moi-même mon grade de commandant général pour permettre à mes commettants de se prononcer nettement pour ou contre moi. Aux élections qui eurent lieu je fus réélu, d'ailleurs avec une majorité de plus des deux tiers des voix.

Chapitre V

NOUVELLES CAMPAGNES CONTRE LES INDIGENES

En 1865 l'Etat libre d'Orange était en guerre ouverte avec les Basoutos, dont les hordes pillardes portaient la ruine et la désolation jusqu'au cœur du pays. Quelques Transvaaliens aussi avaient été assassinés par cette tribu redoutable, un certain Prétorius, notamment, qui, revenant d'un voyage au Natal, avait voulu franchir, avec ses wagons, le Drackensberg si fatal jadis à Retief et à ses compagnons. Les Orangistes ayant demandé assistance à la République sœur, Prétorius m'envoya à leur secours avec un commando de 300 hommes environ (1).

(1) Tous les chiffres que nous donnons ici doivent être considérés comme officiels et admis de préférence aux chiffres généralement erronés qui figurent dans les documents soi-disant historiques concernant le Transvaal.

Arrivé dans le voisinage des deux kraals importants de Malap et de Masus, j'envoyai, selon la coutume, un messager à ces deux chefs les invitant à me livrer les principaux coupables. Masus répondit qu'il était prêt à le faire, mais qu'il demandait un délai de quelques jours. Ce délai, consenti, fut mis à profit par lui pour réunir 3.000 de ses guerriers, auxquels s'étaient joints un millier de Zoulous; puis, se sentant en force, il nous assaillit de nuit. L'obscurité, augmentée par un brouillard qui retombait en pluie fine et drue, était telle que les Cafres purent pénétrer jusqu'au centre du camp sans que l'éveil eût été donné. Le premier moment de panique surmonté, les Burghers qui bénéficiaient à leur tour du fait qu'on ne se voyait pas à deux pas, se rallièrent à ma voix et, le jour s'étant levé, réussirent à repousser les assaillants. Cette chaude alerte eut un épilogue comique.

Un de mes secrétaires, du nom de Nijhoff, avait été trouvé, la veille, en état d'ivresse et, pour le punir, on l'avait attaché à la roue d'un wagon. Là, il s'était endormi si profondément, qu'il n'entendit rien de tout le tumulte occasionné par la bataille. Le matin, en s'éveillant, il se frotta les yeux, regarda autour de lui, et, éberlué, s'écria : « Ma parole! on dirait qu'on s'est battu ici cette nuit! »

A la suite de ce combat, je me mis en devoir de pour-

suivre l'ennemi qui s'était replié vers les montagnes dans la direction du kraal de Malap.

En même temps, j'expédiais un courrier à Fick, le commandant en chef des Orangistes, pour lui dire de marcher sur le même point avec son commando fort de six cents hommes. Nous pûmes ainsi opérer notre jonction avant d'atteindre l'ennemi. Il fut alors stipulé en conseil que les Burghers de la République Sud-Africaine qui prenaient part à cette campagne, recevraient, sur les territoires pacifiés, des fermes régies par les lois de l'Etat libre. Le gouvernement fut avisé de cette décision, et les deux commandos marchèrent immédiatement à l'ennemi. Sous leur attaque impétueuse les Cafres se débandèrent, et s'enfuirent dans toutes les directions, laissant un grand nombre des leurs sur le champ de bataille, et nous abandonnant la plus grande partie de leurs troupeaux.

Continuant notre marche en avant, nous nous portâmes cette fois sur le kraal de Masus. A mesure que nous approchions du Katskatsberg nos éclaireurs nous signalaient des bandes de Cafres dont le nombre grossissait sans cesse, et nous nous trouvâmes finalement en présence d'une armée formidable d'au moins vingt mille hommes. Cette évaluation n'est, bien entendu, qu'approximative, nous l'avions déduite de l'observation suivante :

Quand nous parvînmes à proximité des combattants qui étaient tous à cheval, nous vîmes au milieu d'eux un bétail innombrable mais qui, comparé à la multitude des cavaliers, nous fit, tout au plus, l'effet d'un troupeau destiné à assurer l'approvisionnement des guerriers. Puis, lorsque ce bétail tomba entre nos mains, par suite de la déroute des Cafres, il se trouva qu'il comprenait huit mille têtes au moins.

Les Cafres vaincus refluèrent vers leur capitale, poursuivis par nos troupes. Nous leur infligeâmes une seconde défaite, et d'innombrables troupeaux tombèrent encore entre nos mains, parmi lesquels trente mille brebis, huit mille bœufs et plusieurs centaines de chevaux. Mais à l'issue de cette victoire mémorable, le commandant Fick reçut une communication du président Brand, lui signifiant que l'État libre ne pouvait donner son adhésion à la décision du conseil de guerre, aux termes de laquelle les Burghers du Transvaal devaient être pourvus de concessions territoriales prélevées sur le pays conquis. En présence de cette déclaration, les Burghers de la République Sud-Africaine renoncèrent à poursuivre la campagne.

A peine de retour à ma ferme, je dus me rendre à Potschefstroom pour la session du Volksraad de 1866. Comme j'en revenais en passant par la ferme de Schoonk-

loof dans le district de Rustenburg, je fus victime d'un grave accident. Parvenu près du gué d'Olifant je voulus, pour m'éviter un détour, traverser le lit effondré d'un torrent à sec et, dans ce but, je mis mes mules au galop, me disant que le *car* à deux roues qu'elles traînaient, et sur lequel j'étais juché, serait bien forcé de les suivre. Mais la voiture culbuta, et je me cassai la jambe gauche au-dessous du genou. Je dus néanmoins relever attelage et équipage avec l'aide du jeune Cafre qui m'accompagnait, et poursuivre mon chemin sans le moindre pansement. Cet accident me condamna à neuf mois d'inaction durant lesquels je ne pus me mouvoir qu'avec des béquilles. Ma jambe gauche, depuis, est restée toujours un peu plus courte que l'autre, et m'impose une légère claudication qui, d'ailleurs, ne se remarque que quand je ne m'observe pas.

J'étais à peine remis, lorsqu'en 1867 je fus chargé de commander une nouvelle expédition, contre les Cafres insurgés du district de Zoutpansberg. Mon commando, malheureusement, partit sans munitions suffisantes et faillit rester en détresse. Le président Prétorius m'avait promis de m'en expédier, mais il ne put tenir sa promesse, les commandes faites par lui ayant été retenues à la frontière. Je me portai rapidement vers Schoemansdal, un village qui avait eu particulièrement à souffrir des

incursions des Cafres. J'eus dans cette région deux engagements successifs avec les bandes rebelles, mais je me vis ensuite, faute de munitions, obligé de leur abandonner les positions conquises. Je décidai, néanmoins, de me maintenir dans le voisinage pour protéger le pays jusqu'au retour des deux courriers que j'avais expédiés au président, et qui devaient ramener du renfort et des munitions. Mais à l'exception d'un veldcornett et de sa petite troupe, les autres Burghers ne voulurent pas entendre parler d'un plus long séjour dans la contrée.

Je fis alors rassembler les habitants du village et leur proposai de rester avec eux, mais, là encore, ma proposition fut mal accueillie. Les paysans déclarèrent qu'ils préféraient suivre le commando dans sa retraite; de cette façon, du moins, pourraient-ils sauver leurs nippes et hardes, en profitant des chariots du convoi militaire, tandis que s'ils demeuraient et que les Cafres revinssent plus tard, ils se verraient quand même obligés de fuir et d'abandonner alors tous leurs biens, faute de moyens de transport. Dans ces conditions, je dus me résigner à convoyer la population de Schoemansdal jusqu'à Maraba, un endroit devenu, depuis lors, un des principaux centres du district de Zoutpansberg.

Comme je rentrais à Prétoria en passant par Makapaanspoort, les habitants de cette contrée vinrent se plaindre à moi que le chef Cafre Machem leur avait

dérobé du bétail, et que son attitude était, en général, si arrogante et si hostile qu'ils s'attendaient à tout instant à une agression de sa part.

Je fis inviter Machem à venir me trouver, afin de lui indiquer un autre district pour lui et ses sujets. De fait la contrée qu'ils habitaient n'était qu'un agglomérat de repaires souterrains, de cavernes et de gorges inaccessibles dont les habitants se trouvaient, pour ainsi dire, dans la nécessité de ne vivre que de brigandages, n'ayant d'ailleurs à redouter aucune poursuite.

Machem se rendit à ma convocation, mais une partie de sa tribu refusa de quitter ses terriers. Je les y bloquai de façon à leur couper les vivres, puis j'allai les trouver avec Machem et une faible escorte que je jugeai suffisante pour les intimider. Parvenu au kraal, j'envoyai aux Cafres des messagers chargés de leur annoncer mon arrivée, mais ceux-ci furent reçus à coups de fusils par les sentinelles noires, et comme je m'étais moi-même porté en avant dès la première détonation, je dus me replier sous les balles. Un combat très court s'engagea qui amena la déroute complète des récalcitrants. Machem réussit alors à rallier ceux qui n'avaient pas fui et le kraal tout entier fut transféré cinq ou six milles plus loin, en amont du fleuve Nijl. En outre, je laissai à Makapaanspoort un poste chargé d'assurer la sécurité des habitants.

Cette affaire, toutefois, eut pour moi des suites plus compliquées qu'on ne se l'imagine, car j'avais dû faire prisonnières la plupart des jeunes filles de la tribu. Celles-ci s'étaient obstinées, en effet, à porter des aliments et de l'eau aux irréductibles qui n'avaient pas voulu quitter leurs trous. La résistance menaçait donc de s'éterniser si je n'avais pris ce moyen de couper les vivres aux rebelles. Restait maintenant à pourvoir au sort de mes prisonnières. Je les emmenai à Prétoria et demandai au Conseil exécutif de trancher la question. La coutume anglaise, d'ailleurs adoptée par les Boërs, eût exigé que les jeunes filles fussent adjugées à des familles boërs chargées de les élever jusqu'à leur majorité. Mais la tribu de Machem, dont la nouvelle résidence avait été approuvée officiellement, s'amenda si rapidement par la suite, que le Conseil exécutif put ordonner la libération des prisonnières et les renvoyer dans leurs familles.

L'année suivante (1868) je fis une tournée d'inspection dans les districts de Waterberg et Zoutpansberg afin de juger par moi-même si la situation s'était améliorée. Je trouvai tous les chefs Cafres réunis à Makapaanspoort. Ceux-ci marquèrent une grande surprise de ce que je fusse venu sans les prévenir. Car non seulement ils pensaient que je leur enverrais, comme d'habitude, des

messagers pour les faire appeler auprès de moi, mais ils ne pouvaient concevoir que j'eusse osé me risquer tout seul au milieu d'eux. Tandis qu'ils se demandaient quelle attitude ils devaient prendre, je leur donnai le ton par le calme impassible avec lequel je fis dételer mes chevaux. Aussi se décidèrent-ils à me saluer de ces mots : « Quand on est en paix, c'est la paix, et quand on est en guerre, c'est la guerre », par où ils voulaient dire que mon arrivée, sans escorte (je n'étais accompagné, que d'un seul Burgher) leur prouvait que je venais avec des intentions pacifiques, et qu'eux-mêmes, par conséquent, observeraient une attitude pacifique.

De Makapaanspoort, je me rendis à Zoutpansberg, où l'un des chefs qui avaient combattu contre moi, l'année précédente, me fit sa soumission. J'ajoute que ce voyage n'avait pas seulement pour but un contact personnel avec les chefs cafres, destiné à fortifier les liens qui les rattachaient au gouvernement suzerain, je l'accomplissais aussi, comme c'était mon devoir de chef des forces militaires, pour réunir les éléments d'appréciation destinés à servir de base à l'impôt censitaire auquel toutes les tribus étaient soumises.

Chapitre VI

LE PRESIDENT BÜRGERS

En 1870 furent découvertes les mines de diamants du Griqualand, de Kimberley et de l'Ouest-Transvaalien. Le président Prétorius se rendit en personne aux claims situés sur le territoire de la République pour le règlement des contrats ; il fut d'ailleurs très mal accueilli par la tourbe des mineurs anglais qui déjà s'étaient abattus sur le pays et s'y étaient constitués en une sorte de République, avec pour président un certain Parker qui menaça Prétorius de représailles armées au cas où il tenterait quelque chose contre eux.

Prétorius saisit de cet incident le gouvernement britannique qui lui répondit que les nouveaux terrains miniers n'appartenaient pas à la République mais aux chefs cafres Montsioa et Gasibone. C'était là une de ces allégations mensongères où se complaisent les Anglais

toutes les fois qu'ils y trouvent leur compte. En effet, Gasibone avait été, depuis longtemps, déposé par la République qui l'avait remplacé par le chef Mahura. D'ailleurs son domaine était bien inclus dans les frontières de la République.

Pour trancher ce litige, le président Prétorius consentit à ce que la question pendante fût soumise à un tribunal arbitral. Faute grave à mes yeux, car j'estimais que la République n'avait pas besoin d'arbitres dans une question soulevée par des sujets relevant d'elle, à propos de territoires lui appartenant. L'arbitre choisi par Prétorius fut Keate, le gouverneur du Natal, qui déclara les claims contestés propriété absolue des chefs cafres.

Un des témoins dans cette affaire fut le chef noir Mohilo. On lui demanda s'il ne revendiquait pas, lui aussi, un droit de propriété sur ces terrains, pour avoir contribué à les défricher et les rendre habitables. Il répondit: « Sans doute, j'ai été mêlé aux premiers pionniers blancs, mais je n'ai fait que les suivre à distance comme un chacal suit un troupeau dans l'espoir de s'approprier quelque brebis égarée ». On lui dit alors qu'il était admis à participer au partage des terres, mais il refusa, disant: « Non, je craindrais d'attirer sur moi la colère de Malimo (Dieu). Quand les Cafres de Selikats nous égorgeaient, Malimo a envoyé les blancs à notre

secours... Je ne veux pas spolier un sauveur!... » Puis il rappela comment Selikats faisait mettre à mort des vieillards dont il jetait les cadavres aux oiseaux de proie qu'il voyait tournoyer au-dessus de son kraal. Il se refusait à léser dans leurs droits ces mêmes blancs qui avaient délivré les siens d'un monstre pareil.

Le gouvernement de la République avait nommé une commission chargée d'assister les arbitres. J'étais membre de cette commission qui protesta contre la sentence du gouverneur Keate et porta devant le Volksraad une interpellation visant les agissements de Prétorius. Le Volksraad s'étant associé au blâme impliqué dans cette interpellation, le président Prétorius se démit de sa charge. La protestation ne demeura pas tout à fait vaine; grâce à elle la République rentra en possession d'une partie de ses domaines, celle, notamment, où est situé le village Christiania.

La retraite du président Prétorius nécessitait de nouvelles élections présidentielles.

Un grand nombre de Burghers me sollicitèrent de poser ma candidature. Je m'y refusai, néanmoins, et je soutins, avec mes partisans, le candidat Robinson auquel le parti adverse opposa Thomas François Bürgers. Ce dernier venait de faire avec succès une immense tournée électorale qui assura sa nomination à une grande

majorité, en dépit de tous mes efforts et de ceux de mon parti.

La prestation du serment, à laquelle j'assistais eut lieu à Prétoria dans le vieux palais du gouvernement. Après la cérémonie, je pris la parole et, m'adressant au nouveau président : « Monsieur, si j'ai fait l'impossible pour faire échouer votre candidature, c'est surtout à cause de l'inconsistance dont je taxais, pour ma part, vos principes religieux. Mais à présent que vous êtes l'élu de la majorité, je m'incline, en bon républicain, devant le suffrage du peuple, dans le ferme espoir que votre foi est plus résistante que je ne le pensais, auquel cas je fais les meilleurs vœux pour votre prospérité. »

Le président répondit : « Burgher qui avez voté contre moi pour obéir à votre conscience, vous m'êtes aussi cher que ceux qui ont voté pour moi. »

Un grand nombre de Burghers m'entourèrent alors pour me féliciter d'avoir parlé si courageusement, car beaucoup d'entre eux avaient cru que je n'oserais pas dire mon opinion.

Le président Bürgers était, sans contredit, un homme remarquablement doué et d'une haute intelligence. Il apporta tous ses efforts à l'amélioration rapide des rouages gouvernementaux et à l'extension des relations extérieures. En outre, il s'était passionné pour un projet de chemin de fer rattachant Lourenzo-Marquès à Prétoria,

et il fit, dans ce but, un voyage en Europe où il espérait pouvoir contracter un emprunt. Cet espoir fut quelque peu déçu, mais il rencontra, au cours de ce voyage, quelques hommes de haute valeur qui consentirent à l'accompagner et à se fixer au Transvaal, le docteur Jorrisen entre autres, qui plus tard rendit de si éclatants services au pays.

L'unique reproche qu'on pouvait faire à Bürgers, en tant qu'Exécutif, c'était la divergence d'opinions très marquée qui le séparait de la majorité, non seulement en matière religieuse, mais dans la plupart des autres sphères où s'exerce d'ordinaire l'autorité gouvernementale. Et d'ailleurs la République n'était pas mûre pour les idées grandioses de Bürgers. Dans la question du chemin de fer de Lourenzo-Marquès par exemple, il est certain que, même si son emprunt européen eût réussi, la République n'avait pas un transit suffisant à cette époque pour que cette entreprise pût rapporter des bénéfices.

Ce penchant excessif pour les nouveautés et les plans prématurés, joint à un libéralisme religieux outré, ne tardèrent pas à lui susciter des adversaires. Mais la cause réelle de l'impopularité qui le guettait, et qui devait le rendre à jamais impossible pour la majorité, ce fut la guerre contre Sekukuni en 1876.

Cette guerre eut pour origine l'éternel motif d'un rapt de bétail. Un des sujets de Sekukuni traquait depuis quelques temps les troupeaux d'un fermier du domaine national. Un messager du gouvernement, chargé de faire des représentations à Sekukuni, fut très mal accueilli. En même temps Sekukuni rassemblait des forces et menaçait le district de Lydenburg. Le gouvernement se voyait ainsi contraint de le mettre à la raison. On arma une expédition que le président Bürgers voulut accompagner en personne. Mais comme je devais, en qualité de généralissime, prendre le commandement de cette expédition, je m'opposai à son désir, déclarant, du reste, qu'au cas où il persisterait dans sa résolution, je préférerais me retirer. Bürgers m'ayant demandé le motif de cette attitude, je lui déclarai :

— Si vous venez avec nous, il y aura constamment joyeuse compagnie au camp, et pendant que mes Burghers donneront des bals, le dimanche, je resterai, moi, exposé aux coups de l'ennemi, puisque la bénédiction de Dieu se sera retirée de nous.

— Vous êtes homme pourtant, repartit Bürgers, à empêcher vos soldats de danser.

— Non, puisque vous leur donnerez l'exemple.

Le président Bürgers se heurtant à une résolution si ferme, décida de passer outre. Dispensé de conduire l'expédition, je fus chargé, cependant, de choisir les

généraux qui devaient me remplacer. Je désignai Nicolas Smit qui devait plus tard être nommé vice-président de la République, et l'ex-président Prétorius. Le président Bürgers ratifia ce choix et se mit en route avec eux contre les troupes de Sekukuni. A quelques journées de marche, les forces boërs rencontrèrent un de ses capitaines, Magali, assez fortement retranché dans des cavernes et des défilés d'où les Burghers le délogèrent en lui infligeant des pertes sérieuses. « Je tiens mon Gibraltar ! » s'écria le président ébloui par cette première victoire.

La suite de la campagne ne devait malheureusement pas répondre à ce début. Un premier contact avec les troupes commandées par Sekukuni tourna au désavantage des Boërs par suite du manque de cohésion et d'entente générale. Le commandant Joubert qui avait d'abord réussi à forcer l'enceinte fortifiée de Sekukuni, se laissa prendre entre deux feux et dut battre en retraite devant l'élan des 4.000 à 5.000 Cafres qui l'enveloppaient.

Ce revers, joint à d'autres causes de désorganisation, découragea les Boërs qui finirent par donner des marques manifestes d'insubordination. Inutile, selon eux, de poursuivre cette campagne maladroitement engagée. Bref, en dépit des exhortations pressantes que leur prodiguait le président Bürgers, il fallut les laisser rentrer dans leur foyers. Avant de se replier, cependant, la

petite armée laissa, en vue des kraals ennemis, trois forts avant-postes de volontaires placés sous le commandement d'un chef boër et d'un officier allemand qui réussirent à tenir en échec les forces de Sekukuni. Aussi celui-ci finit-il par demander la paix qui lui fut accordée moyennant le paiement d'une indemnité de guerre de 1.000 têtes de gros bétail.

En attendant, le président et son commando n'en étaient pas moins rentrés dans leurs foyers avant l'issue de la campagne, ce qui fit d'autant plus mauvais effet que le président prit la liberté de frapper les Burghers d'un impôt de guerre individuel de cinq livres sterling, afin de faire face aux frais occasionnés par les détachements laissés aux frontières cafres. Je combattis énergiquement cette mesure, la jugeant inconstitutionnelle, à juste titre, l'impôt ayant été levé sans l'assentiment du Volksraad, alors en vacances. Les mêmes raisons, d'ailleurs, déterminèrent un grand nombre de Burghers à en refuser le paiement.

Quant la session parlementaire s'ouvrit (1877), le premier acte du président fut de prendre violemment à partie les Burghers qui n'avaient pas payé l'impôt, et, en présence de Sir Shepstone, qui se trouvait alors à Prétoria, où il était apparemment venu pour réunir les éléments d'une enquête susceptible de légitimer les projets

d'annexion de l'Angleterre, je pris la défense des récalcitrants, insistant sur le caractère anticonstitutionnel de l'impôt.

Pendant une suspension de séance, tandis que je causais sous la véranda avec quelques-uns de mes collègues, le président Bürgers vint à moi et me frappant sur l'épaule :

— Auriez-vous la prétention, monsieur Krüger, de nier que ceux d'entre les Burghers qui refusent de payer l'impôt, se trouvent de ce fait même en rebellion ouverte contre le gouvernement?

— Je le nie absolument, répliquai-je, et je viens de vous expliquer les motifs de mon attitude. Les Burghers que vous incriminez n'élèvent aucune objection contre les impôts ordinaires; c'est contre la taxe extraordinaire dont vous les frappez arbitrairement qu'ils protestent. Mais quand même votre accusation serait légitime, laissez-moi vous poser une question : si votre femme avait les plus graves torts envers vous, serait-ce bien généreux de votre part de lui reprocher ses torts devant ses pires ennemis? Or, c'est ce que vous venez de faire vis-à-vis de la République, en présence de son ennemi (Shepstone), ce qui tenterait à prouver que non seulement vous n'aimez pas votre pays, mais que vous le haïssez.

Le président ne trouva pas un mot à répondre.

De telles discussions ne contribuaient pas peu à semer dans le pays une agitation dont les Anglais allaient profiter pour poser les premiers jalons de l'annexion. La grande majorité des Burghers du *Veld* (la plaine) était devenue hostile au pouvoir exécutif, tandis que la population des villages (1), composée en grande partie d'étrangers, dont quelques-uns n'avaient même pas la qualité de Burghers, se déclarait satisfaite du régime actuel, parce qu'ils attendaient merveille du projet de chemin de fer maritime caressé par Bürgers. Ceux-là, comme de juste, contemplaient avec un calme parfait les progrès de l'opposition, certains que le pis qui en pouvait résulter était précisément une annexion anglaise qui n'entrait que trop dans leurs vues. Et c'est d'eux, naturellement, qu'émanèrent les premières pétitions adressées à Shepstone en vue d'obtenir cette annexion, pétitions exclusivement contresignées par des citadins.

A cette époque précisément expirait le mandat du président, et les Burghers s'apprêtaient aux élections. Je fus sollicité une fois de plus, et de nouveau je commençai par refuser, mais, devant les instances et le mécontentement de mes amis, je finis par céder. Toute-

(1) C'est une des singularités du dialecte boër qui applique la dénomination de village à tout centre urbain, voire à une métropole, tandis qu'il donne le nom de *ville* aux plus insignifiants kraals cafres.

(Note du traducteur)

fois, je fis promettre à mes électeurs qu'au cas où la majorité se prononcerait en faveur d'un autre Burgher, ils s'inclineraient devant l'élu du peuple, de façon à éviter toutes dissensions susceptibles de favoriser les projets d'annexion de l'Angleterre.

Dès la première semaine, celle où l'on faisait le pointage des voix obtenues au sein des comités (sur listes non officielles), il se trouva que je possédais une forte majorité. Mis au courant du résultat j'allai trouver le président Bürgers et lui dit : « Président, je vous promets de reporter sur vous la majorité des votes, si de votre côté, vous me promettez de prendre les mesures les plus énergiques contre l'annexion et de défendre notre indépendance. Si telles sont vos vues, affirmez-le avec fermeté pour que je puisse donner l'assurance à nos Burghers que la cause de leur liberté sera en bonnes mains. Quant à moi, sur mon honneur, je tiendrai ma promesse. »

Bürgers promit de faire tout ce qui dépendrait de lui pour maintenir l'indépendance de la République; mais hélas, avant le jour des élections, le drapeau anglais flottait sur tout le territoire.

La guerre malheureuse contre Sekukuni était à peine terminée quand Prétoria reçut la visite de Shepstone, le gouverneur du Natal, qui avait pour mission d'annexer

la République mais prétendit n'être venu que pour régler avec elle les questions pendantes, cafres et autres.

Comme Shepstone était accompagné de 25 hommes, tous armés, j'insistai auprès du président Bürgers pour qu'on ne le laissât pas entrer en villle avec cette garde anglaise mais avec une escorte de Burghers qu'on lui enverrait. Bürgers fit la sourde oreille.

Mes conseils n'ayant pas été pris en considération, Shepstone fit donc son entrée triomphale à Prétoria le 21 janvier 1877, accompagné de son escorte en armes et de plusieurs voitures. Il plut à un groupe de *loyalistes* (!) enthousiastes de dételer ses chevaux, puis de traîner eux-mêmes le convoi jusqu'à sa demeure. La population, dans son ensemble, ne prit aucune part à cette démonstration extraordinaire. Des témoins qui y assistèrent ont affirmé depuis qu'il n'y avait pas dix Burghers parmi les manifestants.

Cinq jours après le 26 janvier 1877, Shepstone entama les pourparlers avec le président entouré de son conseil. Il commença par une allusion peu déguisée à la faiblesse *inhérente* à la République, exprimant ses regrets qu'elle n'eût point réussi à soumettre Sekukuni. Il craignait, disait-il, de voir désormais les chefs noirs se targuer de leur prétendue invincibilité et porter leurs déprédations jusque sur les territoires de Sa Majesté.

Une telle conférence s'annonçant comme laborieuse,

le Conseil élut une commission formée du conseiller d'État Jorissen et moi. J'évitai d'ailleurs soigneusement d'aborder aucune question touchant de près ou de loin à l'indépendance de la République, de sorte que notre commission, en réalité, se déroba devant Shepstone. Mais celui-ci avait, d'autre part, entamé une autre série de pourparlers avec le président Bürgers qui, finalement, convoqua le Volksraad pour une session extraordinaire, en février.

La première question soumise à cette assemblée fut celle des propositions de paix faites dans l'intervalle par Sekukuni, à la suite des événements rapportés plus haut. Cela ne faisait pas du tout l'affaire de Shepstone, puisque cette interminable guerre avec les Cafres était précisément l'argument capital qu'il pensait avoir trouvé pour justifier une annexion. La paix conclue, ses allusions à l'incurie de la République, à son *inhérente* faiblesse perdaient toute signification, ou tout au moins cessaient d'être de mise. Il s'avisa d'un moyen dilatoire qui consistait à envoyer sur les lieux, à fin d'enquête, deux délégués anglais. Le président Bürgers eut la faiblesse de souscrire à cette proposition, et les deux délégués anglais revinrent, comme de juste, avec la réponse attendue : savoir que Sekukuni ne songeait pas le moins du monde à la paix. On verra bientôt que cette félonie devait coûter cher aux Anglais.

La seconde affaire traitée par l'Assemblée fut celle du projet de Confédération de tous les États sud-africains. Ce projet était accompagné d'une foule de considérants que les députés repoussèrent en principe à une immense majorité. Je prononçai moi-même un discours énergique pour combattre le projet, cette prétendue Confédération ne devant amener, selon moi, d'autre résultat pour les Boërs que la perte de leur indépendance.

Le président Bürgers eut recours, cette fois, à une mesure inqualifiable. Il fit valoir soudain que plusieurs d'entre les opposants les plus acharnés étaient ceux-là précisément qui avaient refusé jadis de payer l'impôt de guerre de cinq livres sterling, et il réclama leur exclusion de l'Assemblée nationale pour cause d'indignité. Malgré l'appui donné à cette motion par le conseiller d'État Jorissen, le Volksraad crut devoir la rejeter. Démoralisé par cet échec, Bürgers, sans doute, en vint à penser que la Constitution actuelle ne lui donnerait pas un pouvoir suffisant. Toujours est-il qu'il soumit au Conseil un projet de Constitution nouvelle instituant des ministres entièrement responsables, une Haute-cour, et étendant les pouvoirs du président d'État. Le projet préconisait également une modification dans le blason de la République. Il fut d'ailleurs adopté par le Volksraad en dépit d'une opposition manifeste qui

prit sa revanche à la fin de la session en me portant à la vice-présidence. Le peuple, consulté, fit mieux : il rejeta la nouvelle Constitution.

Le Volksraad se sépara en proie aux plus tristes pressentiments. La plupart de ses membres s'attendaient à voir se rompre le fil qui suspendait l'épée de Damoclès sur la tête de la République et craignaient que les jours de son indépendance ne fussent désormais comptés. Encore que quelques-uns persistassent à espérer que les multiples décisions prises au cours de la session extraordinaire détourneraient le danger, les événements donnèrent raison aux pessimistes.

Shepstone, en effet, n'attendait que l'arrivée du haut commissaire, Sir Bartle Frere, pour déposer le masque et jouer son vrai rôle.

Sir Bartle Frere débarqua au Cap dans les premiers jours d'avril, et, dès le 7 du même mois, Shepstone déclarait, à l'audience du Conseil, que son gouvernement l'avait chargé de régler les préliminaires d'une annexion. Je répondis que, pour mon compte, je ne pouvais entendre parler de cette mesure, attendu que j'étais tenu, de par le serment prêté, de défendre envers et contre tous l'indépendance de la République. Je ne pouvais me soumettre qu'au cas où le Volksraad me relèverait de mon serment en approuvant l'annexion.

Shepstone me demanda alors dans quel délai le Volksraad pouvait être réuni. Je répliquai qu'il appartenait au président de convoquer l'Assemblée nationale et que cette mesure ne demandait pas beaucoup de temps.

Le président Bürgers intervint malencontreusement, disant qu'il ne fallait pas trop hypothéquer la patience de Shepstone, de sorte qu'il ne fut plus question de la convocation du Volksraad. Le président, toutefois, proposa de rédiger une protestation contre l'annexion, qu'une commission élue par le gouvernement encore existant irait soumettre au cabinet de Londres. Ce plan fut adopté, mais il y a lieu de croire que Bürgers n'avait pas compté un seul instant sur son aboutissement. Cela n'empêcha pas, du reste, Shepstone de décréter l'annexion officielle de la République le 12 avril 1877.

On ne saurait trop insister sur l'iniquité politique d'un acte pareil. L'Angleterre violait ainsi le traité de Zandriver (1852), où elle déclarait solennellement qu'elle reconnaissait l'indépendance absolue de la République Sud-Africaine et qu'elle se désistait de toute prétention sur les territoires situés au nord du fleuve Vaal. Mais on sait aujourd'hui que les engagements les plus sacrés ne comptent pas pour l'Angleterre sitôt qu'elle trouve l'occasion de s'y soustraire et de les sacrifier à ses intérêts personnels, qu'elle a toujours agi ainsi dans le passé et qu'elle agira de même toujours dans l'avenir.

On sait aujourd'hui quelles furent les abominables conséquences de cette violation. La dernière guerre qui fit du Transvaal un monceau de ruines, soit dit sans parler des centaines d'hommes et des milliers de femmes et d'enfants innocents à qui elle coûta la vie, cette guerre, provoquée par l'Angleterre au mépris de toute civilisation et de toute justice, est en partie racinée dans l'annexion de 1877. Je dis en partie, parce que la guerre récente a eu, en réalité, deux causes essentielles. La première, et la principale, c'est la richesse aurifère de la République; la seconde, la revanche d'Amajuba. Mais, il faut ajouter que, sans l'annexion, il n'y aurait pas eu d'Amajuba, et, par conséquent, point de revanche.

L'influence irritante que l'annexion devait avoir sur les relations des deux nations avait, en réalité, été prévue par le Conseil suprême de la République, ainsi qu'en témoigne la protestation suivante qu'il rédigea à l'adresse de l'Angleterre :

« Considérant que le gouvernement de Sa Majesté britannique a garanti l'indépendance du Transvaal par le traité de Zandriver de l'année 1852, et que le gouvernement de la République Sud-Africaine n'a pas conscience d'avoir donné prétexte, à quelque moment que ce fût, à une action hostile, ni d'avoir pris lui-même aucune attitude provocante; considérant que le gouvernement républicain s'est toujours montré prêt et est prêt encore

à faire tout ce qu'on peut être en droit légitime d'exiger de lui, et d'écarter par là toutes les causes de mécontentement qui peuvent survenir; considérant qu'il se déclare à nouveau entièrement prêt à conclure, avec le gouvernement de Sa Majesté, n'importe quels accords, ou à assumer n'importe quels engagements d'entre tous ceux qui peuvent lui paraître exigibles pour la commune sécurité des populations blanches du Sud-Africain, et qu'il est tout disposé à exécuter ces engagements ; considérant que, d'après la déclaration officielle du ministre des colonies de Sa Majesté, lord Carnarvon, le gouvernement britannique ne saurait avoir l'intention d'asservir la République Sud-Africaine contre sa volonté ; considérant que la grande majorité du peuple a clairement exprimé, tant par des pétitions que par d'autres moyens, qu'il n'adhérait pas à cette annexion ; considérant, d'autre part, que le gouvernement est convaincu qu'il n'est pas en mesure de défendre par les armes les droits et l'indépendance du peuple contre la puissance supérieure de la Grande-Bretagne et que, d'ailleurs, avant d'avoir épuisé tout moyen pacifique et toute médiation amicale il n'a pas l'intention de faire le moindre pas de nature à provoquer, en présence de l'ennemi commun, et pour le plus grand deuil de la chrétienté, une conflagration entre les peuples blancs du Sud-Africain ;

« Le gouvernement proteste de la façon la plus éner-

gique contre les agissements du commissaire spécial de Sa Majesté et décide, par les mêmes motifs, d'envoyer incontinent, en Europe et en Amérique, une commission de députés avec pleins pouvoirs, pour s'en remettre au besoin à une tierce personne, du soin de faire connaître à Sa Majesté les intérêts et les vœux du peuple, et, au cas où ce moyen échouerait, — ce que le gouvernement regrettrait fort et n'ose même pas prévoir, — pour faire appel à l'intervention amicale des autres puissances, de celles, en particulier, qui ont reconnu l'indépendance de notre État. Sont élus, en qualité de membres de cette Commission : MM. S.-J. P. Krüger, vice-président et membre du Conseil suprême, et E. J.-P. Jorissen, secrétaire d'État de la République Sud-Africaine. »

Je dois dire, en passant, que le docteur Jorissen fut élu, sur le désir que j'en exprimai, pour son érudition en matière de droit et sa connaissance des langues étrangères.

Cette Commission nommée, le conseil exécutif cessa d'exister. Le Président Bürgers se retira dans la colonie du Cap, dont il était originaire. La République n'avait plus de président et la direction des affaires de l'État me revenait de droit en ma qualité de vice-président.

Chapitre VII

SOUS LE PAVILLON ANGLAIS

Je partis donc en mai 1877 avec le docteur Jorissen et M. W. E. Bock que nous nous étions adjoint comme secrétaire. Nous avions pour mission de soumettre au cabinet de Londres la protestation qu'on vient de lire.

Tandis que nous nous dirigions vers l'Europe, Shepstone écrivit à Lord Carnarvon, alors ministre des colonies, que je lui avais donné l'assurance qu'en cas d'échec de ma mission, je resterais aussi fidèle au gouvernement nouveau que je l'avais été à l'ancien. Shepstone mandait également que le docteur Jorissen considérait l'annexion comme indispensable, et que son annulation ne pouvait, à ses yeux, qu'être funeste au Transvaal. Je tiens à dire ici que je me suis toujours inscrit en faux contre l'assertion de Shepstone. Non seulement je ne lui ai jamais tenu un semblable langage,

mais ma conduite ultérieure est pour démentir toute accusation de ce genre.

Arrivée en Angleterre, notre délégation ne tarda pas à s'apercevoir que le bruit s'était répandu, d'après des journaux et des correspondances (une lettre notamment du pasteur Jooste de Potchefstroom publiée dans la *Zuid-Africaan*) que seul un petit groupe irréductible, à la tête duquel j'étais placé, s'élevait contre l'annexion. Je m'efforcai de combattre cette manœuvre, faisant remarquer d'ailleurs qu'il était facile de connaître la vérité au moyen d'un plébiscite : on saurait de la sorte si la majorité était pour ou contre l'annexion. J'écrivis même une lettre dans ce sens au ministre des colonies, et comme le docteur Jorissen hésitait à la signer, j'en endossai seul la responsabilité. Le gouvernement anglais, d'ailleurs, rejeta ma proposition, sous le prétexte étrange qu'un plébiscite coûterait trop de peine et d'argent. C'est la façon habituelle de procéder des Anglais ; toutes les fois qu'on leur offre un moyen de reconnaître qu'ils se sont trompés, ils se refusent à l'examiner sous des prétextes plus ou moins fallacieux, et réitèrent ensuite leurs allégations mensongères, jusqu'à ce que le monde entier soit convaincu que c'est eux qui ont raison.

En novembre 1877, notre délégation quitta l'Angleterre et visita la Hollande, la France et l'Allemagne, dans le but d'obtenir une intervention de l'une ou l'autre

de ces puissances. L'accueil fut cordial mais le résultat nul.

Vers la fin de décembre, je regagnai mon domicile de Rustenburg d'où, peu de temps après, je repartis pour Prétoria, afin de rendre compte de mon mandat. L'assemblée devint quelque peu houleuse quand elle apprit que la députion ne rapportait d'Angleterre aucune réponse satisfaisante. Un Burgher, M. W. Vorster, émit le vœu qu'un plébiscite immédiat traduisît les sentiments de la population au sujet de l'annexion. Cette motion fut adoptée à l'unanimité. Au cours d'une assemblée ultérieure, à Nauwpoort dans le district de Potchefstroom, la même motion obtint le même succès, et une commission fut élue afin de procéder à l'organisation du plébiscite. A la tête de cette commission se trouvait l'ex-président Prétorius.

Shepstone se montra fort mécontent de ce résultat et me demanda de mettre un terme à l'agitation plébiscitaire. Là-dessus, accompagné de MM. Prétorius et Viljoen, je me rendis à Prétoria où j'eus un entretien avec Shepstone. Je lui déclarai que je ne pouvais, ni ne voulais empêcher le plébiscite, car j'avais affirmé au gouvernement anglais que c'était le seul moyen de prouver que la majorité était hostile à l'annexion et il ne me convenait pas de me déjuger.

« Si toutefois, ajoutai-je, vous reconnaissiez que

j'avais raison et que le rapport que vous transmîtes à l'Angleterre sur les sentiments du peuple boër n'était pas conforme à la vérité, alors seulement le plébiscite deviendrait inutile. » Là-dessus Shepstone consentit à autoriser les réunions préliminaires du vote général, sous la condition que les Burghers s'y rendraient sans armes. Les membres de la commission devaient veiller à ce que le droit de vote fût strictement conféré aux seuls Burghers jouissant de leurs droits électoraux.

En avril 1878 la commission se réunit à Doornpoort, et il se trouva qu'elle avait recueilli 125 listes formant un total de 6591 votants contre l'annexion et 31 listes formant un total de 587 votants pour l'annexion. Le sentiment populaire était ainsi formellement exprimé, étant donné surtout que, d'après le rapport statistique adressé par Shepstone au ministère des colonies, la population mâle de la République ne dépassait pas le chiffre de 8.000 et que parmi ceux qui, pour une raison quelconque, avaient dû s'abstenir, il y avait encore un certain nombre d'adversaires de l'annexion. La commission décida alors d'envoyer une délégation en Angleterre afin de mettre sous les yeux du gouvernement les preuves de la répugnance de la majorité pour l'annexion.

Cette nouvelle mission nous fut confiée, à Piet Joubert, celui qui devint plus tard général, et à moi.

Le Hollandais W. E. Bock nous fut encore adjoint comme secrétaire.

Les frais furent couverts par une souscription parmi les Burghers qui, au cours même de la réunion, avaient décidé que 1.900 livres sterling seraient affectées à ce voyage.

Notre délégation emportait une pétition adressée à lord Carnarvon, laquelle disait, en substance, que la population de la République était persuadée que le gouvernement anglais avait été fort mal renseigné sur les véritables sentiments des Républicains. Les Burghers ne pouvaient croire que l'Angleterre consentît à annexer un peuple contre sa volonté; en conséquence, ils avaient décidé de mettre sous les yeux du gouvernement les résultats du plébiscite, afin qu'il pût se rendre un compte exact de la situation et revenir sur sa décision. Hélas! nous ne connaissions guère les Anglais en ce temps-là! Personne, aujourd'hui, n'aurait la naïveté d'imaginer l'Angleterre susceptible de tenir compte de pures raisons de sentiment.

Avant de nous rendre en Europe, notre délégation s'arrêta au Cap où nous eûmes une entrevue avec le haut commissaire et le gouverneur de la colonie, Sir Bartle Frere. Celui-ci fut très aimable, mais se garda bien de nous offrir son appui; selon lui, d'ailleurs, nous allions contre nos intérêts, le véritable avenir du

peuple boër étant tout entier à l'ombre du drapeau britannique.

Nous arrivâmes à Londres en juillet 1878. Dans l'intervalle, Sir M. Hicks Beach avait remplacé lord Carnarvon au ministère des colonies, pronostic peu favorable pour la cause boër. De plus, nous avions été devancés à Londres par une lettre de Sir Shepstone répondant à la démarche que nous avions faite auprès de lui avant notre départ. Sir Shepstone nous y prenait, Joubert et moi, vivement à partie, nous reprochant d'être les seuls instigateurs du mécontentement populaire.

Au cours d'une première entrevue avec Sir Hicks Beach, celui-ci ayant déclaré qu'il ne consentirait à traiter que par écrit, un rapport lui fut soumis qui résumait la situation, faisant valoir, en un langage très ferme, le bon droit de la République et l'inanité des prétextes servant de base au bill d'annexion. D'ailleurs, le traité de Zandriver consenti en 1852 par le gouvernement anglais en faveur des émigrants boërs se fût trouvé rompu du fait d'une annexion. En fin de compte, le rapport exprimait l'espoir que les sentiments d'équité du peuple anglais le détermineraient à renoncer à cette attitude hostile au retour à l'indépendance de la République Sud-Africaine que toutes les grandes puissances avaient reconnue.

La réponse de Sir Hicks Beach fut, comme bien l'on pense, infiniment décourageante pour nous. Tout ce que le ministre pouvait promettre c'était de consentir à accorder son autonomie au Transvaal sitôt que la situation du pays le permettrait; encore faisait-il observer que le maintien de cette politique d'apaisement dépendait uniquement des Boërs et de leurs mandataires. La délégation répondit brièvement qu'elle ne pouvait imaginer qu'une politique pareille à celle où persévérait l'Angleterre fût de nature à ramener l'apaisement parmi les Boërs, moins encore à leur inspirer de la cordialité envers elle. Le bon droit de la République fut d'ailleurs exposé encore une fois dans un mémoire plus long, mais toujours en vain. Les députés durent reprendre le chemin de l'Afrique australe sans avoir rien obtenu.

Au cours de ce second voyage en Angleterre, je reçus d'un Anglais boërophile une bague en or où étaient gravés ces mots : « Courage, votre cause est juste et vous finirez par triompher. » A l'intérieur du chaton figurent les chiffres exprimant le résultat du plébiscite relatif à la question de l'annexion. Je porte encore aujourd'hui cette bague, joyau insigne à mes yeux, le seul dont je consente à me parer.

Une fois de plus nous terminions le voyage d'Europe par une visite faite aux puissances continentales (automne 1878). Je visitai, à cette occasion, l'Exposition

universelle de Paris; j'y vis pour la première fois un aérostat, et, séance tenante, j'obtins d'y faire une ascension. Une fois dans les airs, je suppliai l'aéronaute en plaisantant de me conduire vers ma patrie. L'aéronaute, ayant ainsi appris qui était son compagnon d'ascension, ne put rien faire de plus que de me remettre une médaille en souvenir de notre voyage aérien.

La députation débarqua à Durban en décembre 1878. L'année 1879 allait s'ouvrir sous de fâcheux auspices. L'élément noir fermentait dans tout le Sud-Africain. Sekukuni qui, jadis sensiblement travaillé par les Anglais, s'était toujours refusé à faire la paix, persévérait à présent dans les mêmes errements, sans comprendre que son attitude eût dû se modifier puisque le gouvernement n'était plus le même. Les Anglais qui l'avaient si bien soutenu dans sa rébellion contre la suzeraineté de la République, s'empressèrent, à présent que le Transvaal était annexé, de lui intimer l'ordre de se tenir coi. Peine perdue. On dut finalement lancer contre Sekukuni une expédition de volontaires commandés par le colonel Rowlands, mais dont le résultat ne fut pas des plus brillants.

Ce qui était pire que tout le reste, c'est que Cetewayo, le roi du Zoulouland, venait de s'insurger à son tour contre la domination anglaise. Jamais, jusqu'alors, les Anglais n'avaient admis les prétentions de la République

sur cette zone mal définie; le Transvaal annexé, on s'inclinait enfin devant les justes revendications de l'ex-République. Je venais de débarquer à Durban, retour d'Europe. Sir Bartle Frere me pria aussitôt de vouloir bien fournir au généralissime anglais, lord Chelmsford qui entrait en campagne, des conseils pratiques sur l'art et la manière de combattre les Zoulous.

Je m'exécutai de fort bonne grâce. Je conseillai au général anglais d'imiter les Boërs qui, à chaque étape, se retranchaient derrière leurs wagons accouplés, et d'apporter tous ses soins au choix de sentinelles vigilantes et de bons éclaireurs, afin d'être tenu sans cesse au courant des mouvements de l'ennemi. Sir Bartle Frere m'avait d'abord demandé d'accompagner en personne lord Chelmsford, à titre de conseiller et de commandant des troupes, et j'avais décliné cette offre. Mais Sir Bartle Frere insista et finit par me dire qu'en échange d'un tel service, je pourrais demander n'importe quelle récompense; on n'aurait rien à me refuser. Je me ravisai alors et lui dis : « Fort bien, j'accepte, je me mets à la tête de 500 Burghers et vous livre le Zoulouland si vous m'accordez la récompense que j'ambitionne ». Sir Bartle Frere se montra d'abord piqué de ce qu'il considérait comme une simple rodomontade. Prétendre mener à bonne fin, avec 500 hommes seulement, une campagne pour laquelle l'Angleterre avait

mis en ligne des milliers de soldats ! « Auriez-vous la prétention, s'écria-t-il, d'être si supérieurs que cela aux nôtres ? — Du tout, répondis-je, mais notre tactique est supérieure à la vôtre, et puis nous connaissons le pays. »

Là-dessus, Sir Frere m'ayant demandé quelle était la récompense que j'ambitionnais, je répondis simplement : « L'indépendance de mon pays et de mon peuple. » Mais le gouverneur, cette fois, fit la sourde oreille. Shepstone, à son tour, renouvela par écrit les mêmes instances auprès de moi. J'objectai que l'annexion et la rupture qu'elle entraînait entre le peuple boër et le gouvernement anglais rendaient impossible toute entente amiable entre les deux races ; les Anglais ne devaient donc pas compter, en cas de péril, sur le concours d'un peuple dont ils avaient, contre toute équité, méconnu le droit à la liberté.

On sait le dédain des Anglais pour leurs adversaires noirs. Ce dédain est une des causes essentielles de la défaite sanglante de l'Isandhlawana (22 janvier 1879) où près de 1.200 des leurs furent massacrés. Cet échec les rendit plus prudents, et, quelques mois plus tard (juillet 1879), lord Chelmsford remportait sur les Zoulous la victoire d'Ulundi, à laquelle succéda la capture de Cetewayo, qui mit fin à la campagne. Il est vrai que la rumeur publique accusa les Anglais d'avoir circonvenu le grand chef des Zoulous pour le décider à

leur livrer son roi en l'attirant dans un guet-apens. Nous devons ajouter, toutefois, qu'aucune preuve décisive n'a jamais été apportée à l'appui de cette assertion.

Entre temps, Sir Shepstone avait eu pour successeur (mars 1879) Sir Owen Lanyon, un homme totalement incapable d'assumer des fonctions de cette importance, car, militaire, il n'avait pas la moindre notion de l'administration civile, non plus que de la langue, des us et des coutumes boërs.

L'agitation continuait dans la République annexée. Le 10 janvier 1879 notre délégation, retour d'Europe, provoquait un grand meeting afin de rendre compte de son mandat. Trois mille Burghers environ s'y rendirent, et il en fût venu davantage, n'eussent été les rivières débordées et la maladie des chevaux qui venait d'atteindre son maximum d'intensité. On leur avait distribué la copie d'une lettre adressée par Sir Frere à Joubert et à moi. Le gouverneur y exprimait l'espoir que nous persuaderions au peuple que l'annexion était un point irrévocable. Je commençai par une courte allocution, remerciant les Burghers de leur empressement et de l'accueil chaleureux qu'ils faisaient à leurs mandataires; puis je les exhortai à l'union, à l'observance des lois et de la légalité, faisant ressortir que le peuple boër ne pourrait reconquérir sa liberté que par

la concorde, la solidarité absolue des efforts. L'assemblée vota un ordre du jour félicitant les délégués et les remerciant pour la tâche ingrate assumée par eux, mais déclarant que tout apaisement était impossible en présence de l'attitude implacable du gouvernement anglais.

Quelques Burghers ayant insinué que le moment leur semblait venu d'arracher par la force aux Anglais ce qu'on ne pouvait obtenir d'eux par la douceur, je réussis, aidé de Joubert et de Prétorius, à les ramener à des vues plus prudentes. Entre autres incidents, un Burgher, se tournant vers moi me cria : « Monsieur Krüger, m'est avis que nous avons entendu suffisamment de beaux discours; notre cri de ralliement doit être maintenant : « Sus à l'Anglais! » Je lui répondis simplement : « Es-tu bien sûr que si je te criais maintenant : Sah! (sorte d'onomatopée couramment usitée dans le Sud-Africain pour exciter les chiens) tu sois prêt à mordre? Et si je te crie : Mords! ta mâchoire pourra-t-elle emporter le morceau? » L'homme se tint coi.

Piet Joubert fut délégué pour se rendre au Natal où résidait alors Sir Bartle Frere, afin de lui soumettre la résolution du peuple de ne point accepter la domination anglaise. Il n'obtint rien, d'ailleurs, du gouverneur, si ce n'est la promesse de se rendre lui-même au Transvaal pour se rendre compte *de visu* de la situation. En foi de quoi les Burghers décidèrent de s'assembler derechef à

la ferme de Kleinfontein. Sir Frere, invité à assister à ce meeting, répondit qu'il acceptait.

Au jour fixé, 18 mars 1879, 4.000 à 5.000 Burghers se rencontrèrent dans la plaine de Kleinfontein. Joubert ayant exposé l'échec de sa mission, conclut par ces mots : « La question maintenant est celle-ci : le peuple boër doit-il se soumettre, oui ou non? » Je prononçai aussi quelques paroles, exhortant à nouveau mes compatriotes à éviter tout esclandre, toute manifestation susceptible de troubler la paix, et à laisser au comité le soin de décider du moment d'engager la lutte, quand tous les moyens de conciliation seraient épuisés. La recommandation n'était pas inopportune, car la plupart des Burghers étaient dans un état de surexcitation extrême et affirmaient hautement la nécessité de « tirer » l'Anglais (1). Quelques-uns même proposaient d'aller au secours de Cetewayo aux prises alors avec le corps expéditionnaire, et de s'unir aux Zoulous pour écraser les « habits rouges ». Je combattis d'ailleurs avec succès cette motion, en faisant remarquer qu'il était indigne d'un peuple chrétien de faire cause commune avec des sauvages contre une nation civilisée.

Cependant Sir Bartle Frere se faisait attendre. Parti du Natal pour se rendre au meeting de Kleinfontein, il

(1) Les Boërs disent « tirer l'Anglais », comme ils disent « tirer le lion ». (*Note du traducteur.*)

voyageait avec une lenteur calculée. Peut-être espérait-i que l'attente découragerait les Boërs, les déciderait à regagner leurs foyers et qu'il se trouverait ainsi dispensé de tenir sa promesse. De Heidelberg, où il faisait étape, il expédia un message disant qu'attendu à Prétoria, il ne voyait pas la possibilité de s'arrêter au camp boër. Mais le même courrier fut chargé d'une réponse aux termes de laquelle les Burghers déclaraient qu'après l'avoir si longuement attendu ils considéraient sa présence comme indispensable. Il dut s'exécuter cette fois.

Il fut reçu à Kleinfontein par les chefs du comité qui s'étaient portés à sa rencontre à cheval et le conduisirent au camp où son arrivée fut accueillie par un silence de mort. Il avait commencé par saluer les Burghers à droite et à gauche, mais nul ne lui rendit sa politesse. Les pourparlers essentiels furent d'ailleurs différés de quelques jours, de façon à permettre à Sir Frere de se rendre à Prétoria.

Il en revint accompagné du gouverneur, Sir Owen Lanyon, de quelques fonctionnaires et d'une escorte armée.

Le comité exposa ses griefs, faisant ressortir surtout ce fait de plus en plus indéniable, que l'annexion avait mécontenté le peuple entier. Le commissaire en convint. Il daigna reconnaître même qu'il avait été très mal informé, et il s'apercevait enfin qu'un courant franche-

ment hostile à l'annexion régnait dans ıa population, entretenu, d'ailleurs, par les meilleurs de ses membres. Le comité alors proposa de rédiger une nouvelle adresse à l'Angleterre, exposant les griefs du peuple boër; cette adresse serait apostillée par le commissaire qui y joindrait ses observations personnelles. Sir Frere promit en effet d'appuyer l'adresse, encore qu'il se déclarât personnellement partisan absolu de l'annexion. Là dessus, l'assemblée fut dissoute.

On apprit plus tard que Sir Bartle Frere avait écrit au gouvernement anglais, qu'il avait vivement regretté qu'en pareille occurrence, les canons lui eussent fait défaut pour mettre les rebelles à la raison. Bien anglais n'est-ce pas!

Le comité ne demeura pas inactif. Des lettres furent adressées par lui à l'Etat libre d'Orange et à la colonie du Cap dans le but de les déterminer à seconder les efforts des Burghers pour recouvrer leur indépendance. En réponse à ces démarches le Volksraad de l'Etat libre fit voter à une immense majorité un ordre du jour exprimant le vœu que nos efforts fussent couronnés de succès. La colonie du Cap, de son côté, envoya, en novembre 1879, à Sir Bartle Frere, une délégation chargée de lui faire des représentations dans le même sens. Une fin de non-recevoir lui fut opposée, ornée, comme d'habitude de quelques fleurs de rhétorique, et

résumée dans l'éternelle réponse des hommes d'Etat anglais : « l'incident est clos. »

Entre temps, le général Sir Garnet Wolseley avait été envoyé dans le Sud-Africain avec des pouvoirs extraordinaires. Nommé haut commissaire (conjointement avec Sir Frere), il fut spécialement chargé de liquider toutes les questions pendantes, celles notamment du Zoulouland et du Transvaal. C'est l'homme dont on cite cet extraordinaire apophtegme : « Tant que le soleil éclairera le monde, le Transvaal restera une possession anglaise, et plutôt verra-t-on le Vaal remonter vers sa source, que le Transvaal recouvrer son indépendance. »

Pour son coup d'essai Sir Garnet Wolseley réussit, d'ailleurs, grâce à la supériorité numérique de ses forces, à battre Sekukuni et à assurer sa définitive soumission.

A la suite du meeting de Kleinfontein le comité du peuple décida qu'une nouvelle assemblée aurait lieu à Wonderfontein. Aussitôt, Sir Garnet Wolseley lança une proclamation disant que tous ceux qui prendraient part à ce meeting s'exposeraient à être accusés de haute trahison et risqueraient ainsi de compromettre leurs biens et la sécurité de leurs familles. Cette proclamation ne produisit d'ailleurs aucun effet, car cinq ou six mille Burghers assistèrent le 10 décembre au meeting de Wonderfontein.

La situation s'envenimait de plus en plus. De l'avis de tous, le moment était venu enfin d'engager la lutte. Bien qu'enchanté de l'union et de la fermeté de mes Burghers, je crus devoir leur adresser un mot de suprême avertissement. Je leur rappelai les forces considérables dont disposait l'Angleterre ; je craignais qu'une guerre entreprise dans de telles conditions n'aboutît bientôt au découragement du parti le plus faible, par conséquent, à sa défaite.

Le soir venu, je parcourais le camp afin de surprendre les conversations des Burghers groupés autour des feux et de connaître leurs pensées intimes. Je n'eus pas absolument lieu de me féliciter de cette idée, car voici l'un des dialogues que je pus entendre. « J'ai comme une idée, dit un Burgher, que Krüger nous trahit. — Non, réplique un autre, je ne puis croire ça de lui, il a trop fait pour nous, nous est trop dévoué pour qu'un pareil soupçon puisse l'atteindre. — Cependant, insiste le premier, s'il n'a pas l'intention de nous trahir, pourquoi diable nous empêche-t-il de tirer l'Anglais? — Sans doute, réplique derechef l'autre, ses plans me paraissent plutôt absurdes ; n'empêche qu'on ne me fera jamais croire qu'il nous trahit. » Là-dessus je rentrai sous ma tante un peu attristé, mais convaincu que mon peuple était enfin mûr pour la guerre d'indépendance.

Au cours du meeting une décision fut votée par accla-

mation dans laquelle il était dit que le peuple entendait rester libre et indépendant, que les Burghers ne se considéraient pas comme les sujets de Sa Majesté ni ne souhaitaient de le devenir, qu'ils revendiquaient leur liberté et le rétablissement de leur Volksraad, cette assemblée devant faire les démarches nécessaires pour leur faire recouvrer leur indépendance. Les députés Prétorius et Bok furent chargés de transmettre ce vœu à Sir Garnet Wolseley qui, pour toute réponse, les fit arrêter sous l'inculpation de haute trahison, Prétorius à Potchefstroom et Bok à Prétoria.

Les Burghers, naturellement, se montrèrent outrés d'une telle félonie et un certain nombre d'entre eux décidèrent de délivrer Prétorius par la force; mais celui-ci leur écrivit une lettre les priant de s'abstenir. Un petit groupe d'exaltés ne tint aucun compte de cet avis et se porta en armes sur la route de Potchefstroom. Je me rendais précisément dans ce village quand j'eus connaissance de leurs desseins. Je lançai mon cheval à leur poursuite et, les ayant rejoints, je fus assez heureux pour les dissuader d'une si folle entreprise.

Le même soir Prétorius et Bok furent relâchés. Mais les autorités anglaises exigèrent d'abord de Prétorius la promesse de parcourir le pays en donnant lecture d'une proclamation du gouvernement anglais, destinée à persuader aux Burghers que leurs récriminations demeure-

raient vaines. On mit même des chevaux à sa disposition pour accomplir ce voyage.

Les Burghers, que j'avais rejoints près de Potchefstroom se trouvaient encore avec moi à Nauwpoort quand Prétorius arriva et leur lut la missive du gouvernement anglais. Les Burghers y étaient invités à se tenir tranquilles, leur liberté n'ayant jamais été mise en cause, l'état de choses actuel n'étant, d'ailleurs, qu'une sorte de pont par où ils parviendraient plus tard à l'autonomie. Quand Prétorius eut achevé sa lecture, je me tournai vers les Burghers : « Burghers, comprenez-vous ce que le gouvernement anglais vous demande? Cette autonomie que l'on fait miroiter à vos yeux, voici ce qu'elle vaut, à mon sens. On vous dit : Mettez votre tête dans le nœud coulant pour que je puisse vous pendre; après cela vous serez libre de gigoter tant qu'il vous plaira. Et c'est cela que les Anglais appellent être libre et se gouverner soi-même. » Ce sarcasme obtint le succès qu'on peut se figurer, si bien que, dès le lendemain, Prétorius manda à Sir Garnet Wolseley qu'il se voyait obligé de renoncer à poursuivre son voyage, les Burghers étant fermement résolus de reconquérir leur indépendance à n'importe quel prix.

Peu après ces événements, le parlement du Cap était saisi d'un projet de confédération de tous les États de l'Afrique australe unis à l'ombre du drapeau anglais. Ce

projet jeta l'émoi parmi les Boërs que préoccupait la liberté de leur pays, car il était évident que son aboutissement eût rendu définitive l'annexion du Transvaal. Aussi, Joubert et moi, fûmes-nous envoyés au Cap avec mission d'insister auprès de nos amis du parlement pour faire rejeter l'ensemble du projet. Sur tout le parcours du voyage, on nous reçut avec la plus touchante effusion. Au Cap même, nous eûmes un entretien avec un groupe de députés auquel je retraçai en termes énergiques la nécessité de faire avorter le plan anglais, leur expliquant, d'ailleurs, que la République ne pouvait, en aucune façon, adhérer volontairement à une confédération où elle ne disposerait d'aucune voix et où elle verrait, au contraire, des étrangers décider de son avenir. « Ne vous lavez pas les mains dans le sang de vos frères! » Tels furent les mots sur lesquels je pris congé d'eux. Le projet de confédération fut, d'ailleurs, repoussé.

Pendant notre séjour au Cap, nous nous vîmes en butte, Joubert et moi, aux instances d'un membre du gouvernement colonial qui nous invitait à rendre visite à Sir Bartle Frere. Sur un premier refus nous fûmes sollicités à nouveau, et on nous donna à entendre, cette fois, que le commissaire supérieur désirait avoir avec nous un entretien privé. « Je m'y rendrais volontiers, répondis-je, si vous pouviez me dire au juste de quel Sir Bartle Frere il s'agit, car j'en connais au moins

quatre pour ma part. Le premier s'est présenté devant nous à Kleinfontein, disant qu'il n'apportait pas la guerre, mais qu'au contraire il était un messager de paix. Plus tard, je lus dans le livre bleu de l'Angleterre qu'à cette même date, le même jour, un Sir Bartle Frere, un deuxième, par conséquent, écrivait à son gouvernement : « Si j'avais eu assez de canons et de soldats j'aurais « balayé cette tourbe d'agitateurs. » J'appris à connaître le troisième Sir Bartle Frere à l'occasion de notre supplique relative à l'annexion. Il prétendait avoir mandé au gouvernement anglais qu'il avait vu, à Kleinfontein, 5.000 des meilleurs Boërs, et qu'il avait recommandé leur pétition à la sollicitude du cabinet de Londres; et plus tard j'ai lu dans les livres bleus qu'un autre Sir Bartle Frere, un quatrième, par conséquent, mandait ce même jour au dit cabinet que les Boërs en question n'étaient qu'une poignée de meneurs. Comme il est impossible, n'est-ce pas, qu'un seul Sir Bartle Frere ait joué ces rôles variés et contradictoires, nous attendons, pour prendre une décision, que vous nous fixiez sur l'identité de celui dont il s'agit pour l'instant. » L'incident tourna ainsi à la confusion de l'émissaire anglais.

Un événement politique assez grave se produisit pendant notre séjour au Cap : la chute du ministère tory et la rentrée aux affaires de Gladstone replacé à la tête

du Cabinet, de Gladstone qui s'était toujours montré un adversaire de l'annexion. Le moment nous parut propice pour tenter un suprême effort. Nous écrivîmes (mai 1880) une lettre au vieil homme d'État lui exposant la situation et les desiderata du peuple boër, l'adjurant de renoncer au régime de l'annexion et de revenir, quant au reste, au *modus vivendi* de 1852. Mais nous fûmes cruellement déçus, quand Gladstone, lui aussi, nous répondit que l'annexion était définitive et que le Cabinet ne pouvait prendre sur lui de conseiller à Sa Majesté de renoncer à sa suzeraineté sur le Transvaal.

De retour au Transvaal nous ne pûmes que rendre compte à nos commettants du résultat négatif de nos efforts, et la conviction unanime s'établit dès lors, parmi les Burghers, que l'ère des meetings et des protestations platoniques était close. Désormais, il s'agissait de poursuivre en silence l'œuvre commune, tout en réunissant le plus possible d'armes et de munitions, afin d'être prêts à tout événement. La prudence la plus extrême et le mutisme le plus absolu étaient naturellement indispensables si le peuple voulait, sans donner l'éveil, réussir à s'armer pour la guerre d'indépendance.

Chapitre VIII

LA GUERRE D'INDÉPENDANCE (1880-1881)

Le premier éclair précurseur de l'orage prochain éclata à l'occasion de la vente par autorité de justice du wagon du veldkornett Bezuidenhout. Le gouvernement anglais avait inauguré un système de contrainte légale contre ceux qui se refusaient à payer les nouveaux impôts levés par lui. Le refus de payer les impôts était, en effet, un des moyens dont se servaient les Burghers pour manifester contre la domination anglaise, et Bezuidenhout figurait au nombre des récalcitrants. Avant d'en venir là, les Burghers avaient payé, en déclarant qu'ils ne cédaient qu'à la force, mais il leur revint que les hommes d'État anglais interprétaient cette façon d'agir comme un indice de pacification, et c'est alors que nombre de contribuables exigèrent un reçu enregistrant leurs protestations préalables, tandis que d'autres s'en tinrent au refus de payer, pur et simple.

Le wagon de Bezuidenhout avait donc été saisi-gagé pour impositions non payées, et conduit à Potchefstroom pour y être vendu aux enchères publiques. Or, tandis qu'on procédait à la vente, survint Piet Cronje (celui qui s'est illustré dans la dernière guerre) suivi d'un groupe de Burghers en armes. En un clin d'œil, ils s'emparèrent du wagon et, après en avoir fait descendre de force le commissaire-priseur, le ramenèrent triomphalement à la ferme de Bezuidenhout. Puis, les auteurs de cet exploit déléguèrent Bezuidenhout et un autre Burgher pour me mander qu'on n'attendait que mon arrivée à Potchefstroom pour engager la lutte.

Je quittai aussitôt ma ferme de Boekenhoutfontein, près Rustenburg, et je rejoignis les Burghers qui s'étaient rassemblés non loin de Potchefstroom. A peine étais-je arrivé que le commandant des troupes anglaises me demandait un entretien.

« Vous conviendrez que ceci est une rébellion ouverte, me dit-il, après m'avoir fait un récit circonstancié de la prise du wagon.

— C'en serait une, en effet, répondis-je, si nous avions reconnu l'annexion, mais tel n'est pas le cas; nous ne nous considérons pas comme des sujets anglais, et l'affaire Bezuidenhout est, de ce fait, non une question de chicane privée mais une question générale intéressant le pays tout entier. »

A la suite de ces événements, une réunion du comité du peuple eut lieu à Kaalfontein en présence du secrétaire de la régence anglaise. L'assemblée populaire convoquée pour le 8 janvier 1881 à Paardekraal fut, par anticipation, fixée au 8 décembre 1880 ; on y examinerait une dernière fois si une solution pacifique était encore possible. Cette assemblée fut d'ailleurs interdite au dernier moment, de façon à transformer en rebelles tous ceux qui y prendraient part.

Au jour fixé, il y eut affluence à Paardekraal, et le peuple décida, cette fois, que le pouvoir exécutif républicain devait rentrer en scène et convoquer le Volksraad. Je fus nommé vice-président d'un triumvirat chargé d'assurer la direction des affaires. L'ex-président Prétorius en faisait partie, ainsi que Piet Joubert (1) à qui fut dévolu le commandement des troupes. Nous lançâmes une proclamation rappelant que le bon droit du peuple était fondé sur l'Histoire et annonçant la reconstitution officielle de la République Sud-Africaine.

Il s'agissait de faire imprimer cette proclamation. A cet effet Piet Joubert fut envoyé à Potchefstroom avec 400 hommes environ, tandis que le nouveau pouvoir exécutif se transportait à Heidelberg afin d'y établir son siège provisoire, chose facile, puisqu'il n'y avait point de

(1) C'est sur mes instances seulement que Joubert accepta ce poste de général pour lequel il ne sentait, disait-il, aucune aptitude.

garnison anglaise dans cette ville et que le sénéchal qui y résidait serait, bon gré mal gré, forcé de céder la place.

Cependant Joubert arrivait à Potchefstroom et prenait des mesures pour faire imprimer la proclamation. C'est à cette occasion que fut tiré le premier coup de fusil qui ouvrit la guerre; la garnison anglaise tira sur une garde de Burghers qui occupait la rue. Un des hommes, le Burgher Frans Robertse eut le bras traversé de part en part.

Pendant ce temps, une suprême tentative de conciliation était faite par le nouveau pouvoir auprès du gouverneur du Transvaal, le peuple en appelant à « *l'honneur de la noble nation britannique* ». En réponse à cette démarche les troupes anglaises reçurent l'ordre d'étouffer l'*insurrection*.

Je n'ai pas à faire ici l'histoire de cette guerre dont les moindres détails sont connus. Il semble inutile aussi de faire ressortir la prudence excessive imposée aux Burghers par leur infériorité numérique (les forces susceptibles d'être mises en ligne se bornaient à 7.000 hommes environ). Le meilleur plan à suivre dans de telles conditions était celui-ci : investir tous les centres occupés par une garnison anglaise, de façon à leur couper toutes leurs communications avec l'extérieur, et envoyer le reste des Burghers sur les fron-

tières du Natal pour y arrêter les forces ennemies. Malheureusement la pénurie de munitions constituait une difficulté sérieuse. Au début de la guerre, chaque homme ne reçut que quinze cartouches, de sorte qu'il fallut escompter le butin de guerre qui permettrait de combattre l'ennemi avec ses propres munitions (comme cela est arrivé du reste vers la fin de la dernière guerre). Il est évident qu'une lutte entreprise dans de telles conditions était une folie, étant donné surtout qu'on allait appeler aux armes les tribus cafres contre nous; mais Dieu animait nos cœurs et grâce à lui nous pûmes triompher de la puissance du nombre.

Une des batailles livrées au cours de cette guerre mérite de retenir l'attention, celle de Bronkhorstspruit. Les Burghers y eurent une collision avec le 94e régiment qui se rendait à marche forcée de Lijdenburg à Prétoria. Franz Joubert, à la tête de 150 hommes, s'était porté à la rencontre des Anglais. Dès que les deux colonnes entrèrent en contact, Joubert envoya un message au colonel Anstruther dans le but de le déterminer à se replier sur Lijdenburg, auquel cas il n'y aurait aucune effusion de sang. Le porteur de ce message était un Burgher nommé Paul de Beer qui parlait parfaitement l'anglais. Anstruther répondit sèchement : « Je suis en route pour Prétoria et j'irai à Prétoria. » Force fut à Joubert de se disposer à l'attaque.

Le théâtre de l'action était une colline dénudée où poussaient quelques rares arbustes épineux. Les Anglais s'étaient établis dans un ravin, tandis que l'offensive des Burghers les mettait entièrement à découvert. Le combat ne dura que quelques minutes, mais le résultat fut sérieux : 230 Anglais furent tués ou blessés, le reste se rendit à discrétion. Le colonel Anstruther, blessé lui-même à mort, fit appeler le commandant Joubert. Il lui dit qu'il s'estimait vaincu par un adversaire très loyal et le pria d'accepter son épée comme souvenir ; puis il rendit le dernier soupir. Nous n'avons jamais parlé de cet incident, en dépit des nombreuses justifications mensongères par où les Anglais ont essayé d'expliquer leur défaite qu'ils attribuent à on ne sait quelle surprise perfide des nôtres ; nous n'y eussions fait aucune allusion si le généralissime Roberts, comte de Waterford, Kandahaar et Prétoria, n'avait essayé de sceller ce mensonge dans l'histoire par la dépêche qu'il envoya en Angleterre au cours de la récente guerre, dépêche datée de Bronkhorstspruit où il faisait étape et qui disait : « Me voici sur le théâtre de l'action qui se déroula en 1881 et au cours de laquelle une troupe anglaise succomba, traîtreusement décimée par l'ennemi. » Cela ne prouve d'ailleurs qu'une chose, c'est que lord Roberts est bien un Anglais de race.

La lutte fut vigoureusement poursuivie sur tout le terri-

toire républicain par le défunt général Joubert, qui était alors dans la force de l'âge, et qui fit preuve, en cette occasion, de hautes qualités stratégiques. Le succès des Boërs fut tel qu'il excita l'étonnement du monde entier. Il faut dire que le général Joubert était secondé par des chefs de valeur tels que les généraux Smit et Piet Cronje (dont l'héroïsme devait illustrer la journée de Paardekraal, une des plus sanglantes de la dernière guerre). On sait que la bataille décisive de cette campagne fut livrée à Amajuba, le 27 février 1881.

Pendant la durée de cette guerre, je quittai le plus rarement possible Heidelberg où était le siège du gouvernement, me bornant à faire quelques tournées parmi les commandos, à Potchefstroom, dans les monts Draken à Standerton, pour encourager les combattants. Je me rendis aussi à Rustenburg pour exhorter les Burghers qui assiégeaient la garnison anglaise.

On me rapporta, au cours de ce voyage, que les Cafres du chef Magato, dont le kraal était situé dans ces parages, avaient pris une attitude menaçante. J'allai vers eux avec sept hommes, parmi lesquels mon fils, Piet Krüger. Au kraal de Magato, je trouvai des milliers de noirs rassemblés autour de leurs paillotes dans des intentions évidemment suspectes. Je me dirigeai droit vers la demeure de Magato et l'apostrophai en ces termes :

« Pourquoi as-tu fait passer des provisions à la garnison anglaise, quand je vous avais enjoint d'observer la plus stricte neutralité dans cette guerre de blancs à blancs?

Magato répondit :

— J'avais reçu auparavant un avis des Anglais m'informant qu'ils s'étaient emparés de Heidelberg et qu'ils se dirigeaient vers nos régions ; ils me menaçaient d'un châtiment exemplaire si je leur résistais.

— Fort bien, ripostai-je, mais puisque tu as commencé par me désobéir je vais te mener devant le conseil de guerre. »

Et je saisis le chef par le bras, mais à ce moment une bande de Cafres fit irruption, brandissant des haches, des sagaies, des fusils. Un de mes compagnons, un certain Piet van der Walt, s'élança auprès de Magato et le coucha en joue, menaçant les Cafres de le tuer si le moindre mal était fait à Krüger.

Magato, voyant sa vie en danger, donna l'ordre à ses chefs de faire éloigner leurs hommes, ordre que ceux-ci s'empressèrent d'exécuter à grand renfort de coups de bâton. Le tumulte apaisé, je me tournai vers Magato et lui dis :

« Maintenant, fais réunir tes Cafres, j'ai à leur parler. »

Magato cependant hésitait, s'offrant à servir d'interprète au chef blanc.

« Non, dis-je, je tiens à parler personnellement à ton peuple. »

Sur un ordre de Magato, les Cafres alors reparurent, penauds et sans armes. Je les haranguai, leur reprochant leur lâche conduite, et leur intimant l'ordre de se tenir tranquilles une fois pour toutes, la guerre des blancs ne les regardant d'aucune façon. Après quoi, Magato fut catéchisé à son tour, jusqu'à ce qu'il eût promis solennellement de rester neutre désormais.

L'incident terminé à la satisfaction de tous, je priai Magato de me prêter une paire de chevaux pour me permettre de m'en retourner à Heidelberg. Mais le chef cafre, m'ayant pris à part, me représenta qu'en me prêtant des chevaux il s'exposait aux représailles des Anglais : « Cependant, dit-il, renouvelle ta demande en présence de mes Cafres; je ferai semblant de m'y opposer, et toi tu t'écrieras : « Très bien, puisque je ne puis les obtenir de bon gré, je vais me les approprier par la force. » Je me prêtai à cette comédie, et j'obtins ainsi les deux bons chevaux dont j'avais besoin.

La guerre touchait à sa fin. Au cours d'un armistice, je fus invité à me rendre aux frontières du Natal pour y négocier la paix. J'entrepris ce voyage qui fut des plus pénibles, les pluies ayant rendu les routes presque impraticables, sans compter que d'énormes détours

s'imposaient aux endroits occupés par les forces anglaises. Prévoyant que je ne pourrais atteindre à temps l'endroit qui m'était assigné (Laingsnek, au Natal), je fis demander par le général Joubert une prolongation de l'armistice qui, primitivement, devait expirer le 14 mars. En attendant, les Burghers faisaient une réception enthousiaste aux représentants du gouvernement : Prétorius, le docteur Jorissen, Maré et moi.

La paix fut négociée quelques jours plus tard avec le haut commissaire Sir Evelyn Wood, représentant du gouvernement anglais. Les entrevues eurent lieu à égale distance des deux camps. Les bases sur lesquelles s'entamèrent les négociations étaient les suivantes :

1° Amnistie pour tous les chefs boërs;

2° Droit conféré aux Boërs de donner pleins pouvoirs à ceux qu'ils choisissaient pour négociateurs;

3° Nomination d'une commission royale chargée de régler tous les différends soulevés par la guerre ainsi que la rétrocession des territoires envahis;

4° Autonomie sous la suzeraineté britannique;

5° Création d'un poste de résident anglais à Prétoria;

6° Subordination aux vues anglaises de la politique étrangère de la République Sud-Africaine.

Brand, le président de l'Etat libre d'Orange, devait assister aux négociations, avec voix consultative; mais la composition de la commission royale donna lieu, tout

d'abord, à de nombreuses discussions. Le gouvernement anglais souhaitait de n'y introduire que des sujets britanniques, à l'exception de Brand qui représentait les deux partis. Les chefs boërs de leur côté réclamaient une commission mixte où les deux puissances seraient représentées à nombre égal. En outre, l'Angleterre revendiquait, dès le principe, une portion du territoire républicain, les districts de Wakkerstroom et d'Utrecht notamment, exigence à laquelle les chefs boërs ne pouvaient se plier sous aucun prétexte.

Bref, après bien des débats, sir Evelyn Wood posa cette question insidieuse :

« Si nous ne cédons pas sur ce point, reprendrez-vous les hostilités?

— Permettez-moi de retourner la question, répartis-je; si nous ne cédons pas, reprendrez-*vous* les hostilités?

Sir Wood ayant répondu affirmativement, je pris mon chapeau disant : « Inutile, dans ce cas, de poursuivre les négociations. » Mais Wood me retint par le bras, cherchant à calmer mon emportement, tandis que le général boër Smit, furieux, déclarait : « Il vaudrait bien mieux trancher le différend par l'épée. »

Une autre difficulté s'éleva à propos de l'évacuation du territoire et de l'approvisionnement des garnisons anglaises pendant le cours des délibérations. Il sembla

un instant que ce dût être là l'écueil où elles échoueraient, et le docteur Jorissen avait déjà rédigé une déclaration de rupture inspirée par moi-même et qui devait être lue aux représentants anglais; mais sur les instances du président Brand, nous consentîmes à la supprimer. Les négociations furent reprises dans la maison d'O'Neills, mais on eut beaucoup de peine à se mettre d'accord. Wood s'efforçait, par tous les moyens, d'éluder ses promesses verbales, et il s'abaissa même à des incorrections. Il profita notamment d'un entretien animé que j'avais avec le docteur Jorissen et le général Joubert pour charger un de ses subordonnés d'annoncer au camp la prolongation de l'armistice. Mais la manœuvre attira mon attention et je demandai : « Où va cet homme? » Puis, renseigné, je dis à un adjudant anglais : « *Stop that man* »; et je me rendis sous la tente de Wood. Je fis appel à sa loyauté, l'adjurant de signer d'abord une convention relative aux points sur lesquels on était tombé d'accord. Wood, voyant que toute échappatoire devenait impossible, finit par signer. Et la prolongation de l'armistice fut officiellement annoncée aux parties belligérantes.

Après la signature des préliminaires de la paix les officiers anglais cherchèrent à déprécier nos succès en disant que les pertes que nous avions éprouvées

nous eussent, de toute manière, empêchés de prolonger la résistance. Un de ces officiers demanda un jour à Joubert :

« Combien de morts avez-vous donc eus au Nack?

— J'en ai eu un, plus un blessé.

L'officier se prit à rire, persistant à affirmer qu'il en avait vu davantage.

— Fort bien, s'écria Joubert exaspéré, allez donc creuser le sol là-bas et si vous en trouvez un de plus, je m'engage à le manger, peau et cheveux compris. »

Devant un clergyman de Newcastle qui faisait, en ma présence, l'éloge des troupes boërs, ces mêmes officiers se mirent à vanter les qualités d'endurance et le courage des leurs qui, disaient-ils, se défendirent jusqu'à la dernière cartouche. Alors me tournant vers le chapelain :

« Quand vous verrez Sa Majesté, ne manquez pas de lui dire de récompenser tout spécialement les soldats pour le soin qu'ils ont pris de leurs munitions; nous les avons trouvées, sur la montagne, dans le paquetage encore intact des mulets de bât. »

Wood, lui-même, risqua cette question, entre autres :

« A quoi rimaient bien les 200 hommes envoyés par vous au Biggarsberg?

— On nous avait dit que 12.000 des vôtres se dirigeaient vers cet endroit.

— Et c'est contre ces 12.000 hommes que vous en envoyiez 200?

— Dame, nous n'en avions pas davantage; il me semblait, d'ailleurs, que ce serait suffisant. »

La convention préliminaire que nous signâmes, Joubert et moi, au nom de la République, comportait les stipulations suivantes : autonomie absolue, sous la suzeraineté britannique, nomination d'un résident anglais à Prétoria, et rétrocession des territoires envahis au cours de la guerre. La question si épineuse de l'évacuation des villes de garnison devait être réglée par la commission royale. Wood s'engageait, au nom du gouvernement, à ne pas occuper les positions qu'évacueraient les Boërs campés aux environs de Laingsnek et à n'envoyer ni troupes ni munitions au Transvaal. La commission royale devait au reste trancher, dans l'espace de six mois, toutes les difficultés subséquentes, conclure le traité définitif et rendre ensuite le pays aux Boërs.

Cette commission, qui se réunit peu de temps après, se composait de Sir Hercules Robinson, le nouveau haut commissaire, Sir Henry de Villiers, le procureur général du Cap, et Sir Evelyn Wood. Le traité qu'ils élaborèrent est connu sous le nom de Convention de Prétoria de 1881.

La ratification de ce traité par le Volksraad donna lieu au plus orageux débats. Cinq mois auparavant, au

cours d'une session extraordinaire, moi-même, désireux de rassurer les Burghers, je leur avais vanté la magnanimité de l'Angleterre, exprimé ma pleine confiance dans les membres de la commission royale, et dépeint la réconciliation avec l'Angleterre comme l'aube d'une ère de bonheur pour le peuple boër. Je me voyais maintenant forcé de protester contre quelques-uns des articles du traité. Une dépêche adressée par moi à Gladstone, et où je me plaignais amèrement que certaines clauses de la convention ne fussent nullement conformes aux stipulations verbales, resta sans réponse. Le traité ne fut finalement ratifié que sous réserve des restrictions suivantes : l'assemblée déclarait qu'elle ne cédait qu'à la force et qu'en échange de cette soumission arrachée par la contrainte, elle espérait que l'Angleterre modifierait les clauses inacceptables du traité, en particulier celles relatives à la suzeraineté et aux pertes de territoire.

Un des points qui indisposa le plus les Burghers fut la substitution de l'appellation *État du Transvaal* à celle de *République Sud-Africaine* qui leur tenait au cœur. Mais ce dernier titre ne fut rendu à la République boër que par la Convention de 1884, ce qui ne m'empêcha pas de la qualifier ainsi au cours de tous les entretiens que j'eus dans l'intervalle avec les représentants anglais. Un jour même le résident de Sa Majesté britannique m'en fit l'observation.

— Et comment prouverez-vous, rétorquai-je, que mon pays s'appelle maintenant « Etat du Transvaal » et non « République Sud-Africaine »?

— Cela est formellement stipulé dans la Convention de 1881.

— Alors une supposition : je vous vends une ferme et je libelle le contrat de vente comme suit : « Je soussigné, Paul Krüger, dénommé vendeur par la présente, etc... » Sera-ce une raison suffisante pour que je ne m'appelle plus Paul Krüger par la suite, mais Vendeur? De même dans le cas qui nous occupe. Dans le traité, qui est un simple contrat, la République est désignée sous le nom d'État du Transvaal. Cette façon de la désigner n'implique pas qu'elle doive s'appeler ainsi désormais. République Sud-Africaine est et demeure son nom véritable.

Sir Hudson se prit à rire et conclut : « Soit, appelez-la ainsi, si tel est votre bon plaisir, mais ne vous formalisez pas s'il me convient à moi, de l'appeler Etat du Transvaal. »

Dès le 8 août, avant même l'ouverture de la session ordinaire du Volksraad, les garnisons anglaises évacuaient le pays, et le palais du gouvernement réarborait enfin le « Viercleur » (1) cher aux Boërs.

(1) La bannière aux quatre couleurs.

Chapitre IX

PAUL KRUGER, PRÉSIDENT D'ÉTAT

(1883-1888)

Le Volksraad de 1882 avait, sur la proposition de Joubert, voté à l'unanimité la résolution de nommer un président d'État. Joubert et moi fûmes sollicités tous deux de nous mettre sur les rangs, et nous acceptâmes, tout en continuant à faire campagne l'un pour l'autre. Je développai, néanmoins, pour le cas où je serais élu, mon programme personnel, les bases de ma politique future. La parole de Dieu, inspiratrice de tout acte gouvernemental et fondement même de l'État; relèvement de l'agriculture; constitution d'un fonds de ressources à employer à la création d'une industrie nationale; prolongement des lignes ferrées vers la mer, mesures à prendre pour enrayer l'immigration exagérée (sauf du côté de la Hollande) et empêcher ainsi l'élé-

ment national boër d'être débordé dans l'avenir; relations amicales avec l'Angleterre, resserrement des liens avec les autres États Sud-Africains; maintien rigoureux de l'autorité gouvernementale vis-à-vis des indigènes indépendants, et relations amicales avec les tribus soumises; développement de toutes les institutions susceptibles de circonscrire la vie populaire dans la sphère d'influence évangélique, et « par-dessus tout » réforme et amélioration de l'enseignement : telles étaient les questions d'où dépendait, à mes yeux, le sort même de la République.

Aux élections, j'obtins les trois quarts des voix, et je fus, par conséquent, élu président pour les cinq années suivantes.

A cette même époque, la République fut entraînée dans une guerre avec Mapoch (*alias* Njabel) dans le Sekukuniland. Mapoch avait donné asile à Mampur, l'assassin de Sekukuni (après le rétablissement du gouvernement républicain Sekukuni était devenu notre fidèle allié), et refusait de le livrer. Son attitude rendit la guerre inévitable. Elle ne dura pas moins de neuf mois et força la République à mettre en ligne 4.000 Burghers environ. Un étranger du nom de Nelmapius accompagnait les commandos et faisait sauter à la dynamite les cavernes où les Cafres avaient coutume de se retrancher.

La guerre prit fin en juillet 1883. Mapoch dut livrer Mampur qui fut pendu, et lui-même fut condamné à la détention perpétuelle. Gracié, un peu avant la dernière guerre, il se fixa au Transvaal, près de Prétoria, avec ce qu'il lui restait de partisans.

L'issue de cette guerre augmenta le prestige de la République, en prouvant à ses adversaires qu'elle était assez forte pour se défendre et maintenir l'ordre chez elle, sans le secours d'aucune puissance étrangère.

Vers la même époque éclatèrent des incidents à la frontière sud-ouest. Deux chefs cafres, Moshette et Montsioa, étaient en guerre ouverte. D'autres chefs prirent fait et cause : Massouw, notamment, pour Moshette et Mankoroane pour Montsioa. Mankoroane qui avait toujours vécu sur un pied d'amitié avec les Anglais, se mit à recruter parmi eux des engagés volontaires. Moshette et son allié suivirent cet exemple, promettant 3.000 arpents de territoire à quiconque prendrait du service chez eux. Quelque sujette à caution que pût paraître une telle promesse, elle attira aux Cafres nombre d'engagés du Transvaal, de l'Etat libre, voire du Cap. Le gouvernement de la République dut promulguer un décret interdisant aux Burghers de faire cause commune avec les Cafres, décret qui resta lettre morte pour la plupart de ceux que la prime offerte avait tentés.

Le gouvernement dut envoyer le général Joubert à la frontière ouest, afin de ramener les Burghers qui avaient méconnu le décret; mais la République ne pouvait d'ailleurs intervenir officiellement dans la guerre des chefs cafres, attendu que la commission royale de 1881 l'avait dépossédée de tout droit sur cette portion de territoire.

Calveyn, un autre chef cafre du district de Marico, s'était soulevé dans l'intervalle. Le général Joubert le remit à la raison en le menaçant avec un commando.

Cependant Moshette et Massouw finirent par vaincre définitivement leurs adversaires. Les volontaires qui avaient contribué à cette victoire se composaient, en grande partie, de Boërs et de quelques Anglais. Ils s'adjugèrent une portion de territoire correspondant à l'ensemble des parcelles qu'on leur avait promises à chacun et, quelques émigrés étant venus se joindre à eux, formèrent deux petites républiques (le Stellaland et le Gosen), la première avec J. van Niekerk comme administrateur et Vrijburg comme capitale, la seconde avec Gey van Pittius pour administrateur et, pour capitale, Rooigrond. Mais ces deux républiques ne tardèrent pas à être en proie à des tiraillements et des disputes continuels, et finirent même par entrer en guerre avec les chefs cafres de qui elles tenaient leurs territoires.

Deux partis politiques s'étaient formés dans ces

nouvelles républiques, l'un demandant à s'inféoder à la colonie du Cap, l'autre réclamant la suzeraineté du Transvaal. Le Cap envoya, dans le Nord, un personnage admirablement fait sans doute pour mettre d'accord ces républiques assoiffées d'un joug quelconque : Cecil Rhodes. Le Transvaal de son côté délégua le général Franz Joubert qui fut nommé, à cette occasion, commissaire pour la frontière ouest. Ce dernier déclara aux émigrants de Rooigrond que le Transvaal ne pouvait rien pour eux puisque la Convention de Londres (on était en 1884) avait relégué leurs territoires en dehors des frontières de la République.

De son côté, le chef cafre Montsioa avait demandé, lui aussi, à être considéré comme sujet de la République.

Un décret fut alors rendu par lequel le gouvernement, se référant à la Convention de 1884 qui lui donnait le droit de traiter avec les chefs indigènes de l'Est et de l'Ouest, à charge par lui de faire valider et ratifier ces contrats par l'Angleterre, conférait la qualité de sujets aux chefs Moshette et Montsioa, pour éviter désormais toute effusion de sang. L'acte officiel était conçu en ces termes : « Ce décret est rendu, conformément aux dispositions stipulées dans la convention de Londres, et sous la réserve de celles formulées à l'article IV. » Conclusion qui laissait la porte ouverte à une éventuelle

révocation du décret et démontrait en même temps que la République avait l'intention de faire ratifier cette annexion par l'Angleterre (1).

Mais le Cabinet de Londres ne l'entendait pas ainsi; aussi envoya-t-il dans l'Afrique australe Sir Charles Warren et des forces respectables (5.000 hommes) pour pacifier la frontière ouest. En même temps, Sir Hercules Robinson télégraphiait à Prétoria que le décret devait être annulé purement et simplement, l'Angleterre ayant déclaré antérieurement que les territoires en litige étaient situés dans sa zone d'influence. Le gouvernement républicain, qui n'avait jamais ouï parler de ces prétentions, céda quand même et retira son décret. Le Président Krüger se rendit lui-même à la frontière, en compagnie du docteur Leyds, procureur général, afin de hâter l'apaisement des discordes.

Peu après une entrevue eut lieu à Fourteen Streams entre moi, Warren et Rhodes. Cette conférence n'eut d'autre résultat que l'accord des parties sur la nécessité

(1) Cependant le pasteur du Toit, le directeur de l'enseignement qui venait d'être appelé à remplacer Joubert, comme commissaire pour la frontière ouest, avait arboré le drapeau de la République sur les territoires des chefs soumis, et soulevé ainsi une grosse émotion dans le monde diplomatique de l'Afrique du Sud. Krüger dut intervenir, prohiber l'exibition du pavillon boër, ouvrir une enquête. Du Toit se justifia en disant qu'il avait hissé le drapeau non pour indiquer une prise de possession, mais pour attirer l'attention, simplement, sur le décret affiché à côté. Ajoutons que le décret en question ne fut ni un acte inconsidéré ni le résultat d'une intrigue, et que Krüger lui-même lui a toujours reconnu un caractère parfaitement légitime. *(Note du traducteur)*

de nommer une commission mixte qui déterminerait les frontières, conformément aux clauses de la Convention et, en cas de dissidence, en appellerait à l'arbitrage du président Brand commis à la solution des points litigieux. Rhodes en ce temps-là, s'était tout à fait mis de mon côté. Il disait, en revanche, beaucoup de mal de Joubert, à telles enseignes que pour lui imposer silence, je dus lui faire remarquer qu'il s'agissait d'un absent.

Le tracé de la frontière déterminé par les commissaires, je proposai de procéder au jalonnage sur le champ, faisant judicieusement observer que les chevaux du commando de Warren, de la police et de ma propre suite caracolaient le long de la frontière et que l'empreinte de leurs sabots formait encore un tracé naturel. Warren s'y refusa d'ailleurs, craignant, disait-il, que ses troupes et les Burghers n'en vinssent aux mains.

Je viens d'anticiper de près de deux ans sur l'ordre chronologique des faits, car cette conférence n'eut lieu qu'après mon troisième voyage en Angleterre. Ce voyage avait été entrepris à la suite d'une décision du Volksraad de 1883 qui instituait une délégation chargée de demander au Cabinet de Londres l'annulation de la Convention de 1881, ou du moins sa revision complète dans un sens plus conforme aux vœux du peuple boër. Les membres de cette délégation étaient avec moi, le

général Smit et le pasteur du Toit, alors directeur de l'enseignement; plus le docteur Jorissen qui avait pris les devants afin de sonder le terrain à Londres, d'où il ne tarda pas à télégraphier que le gouvernement était prêt à entrer en pourparlers avec les députés boërs.

Le pasteur du Toit était l'ancien éditeur du *Patriote* de Paarl (Cap), un journal qui, durant la guerre, avait chaudement défendu la cause républicaine. Lorsque la paix fut conclue, il se rendit au Transvaal et fut nommé presque d'emblée directeur de l'enseignement. Il prêta son concours aux visées ambitieuses de Kotzé, le président de cour, et tous deux réussirent, au cours même de la séance où fut nommée la délégation, à déposséder le Dr. Jorissen de sa charge de secrétaire d'État, manœuvre qui, du même coup, introduisait le pasteur du Toit dans la dite délégation. Manœuvre incorrecte, s'il en fût, et consacrant une sanglante injustice envers le Dr. Jorissen qui avait rendu les plus grands services à son pays. Mais j'eus beau plaider sa cause, avec la plus grande chaleur il me fut impossible de faire revenir le Volksraad sur sa décision.

Notre délégation se mit en route au mois d'août 1883 et gagna le Cap par Kimberley et Paarl. Elle arriva à Londres le 28 septembre.

Les négociations s'engagèrent avec lord Derby,

alors ministre des Colonies. Celui-ci déclara peu de jours après que le gouvernement anglais était tout disposé à accorder à la République une indépendance semblable à celle dont jouissait l'Etat libre d'Orange. La députation d'ailleurs présentait sa requête non comme une revendication, mais comme une simple question de droit. Elle insistait sur ce point, qu'en vertu du traité de 1852, la République avait *droit* à son indépendance, qu'elle en avait été dépossédée illégalement, puis l'avait récupérée par le traité de 1881, mais non point dans les formes convenues verbalement. On traita aussi d'une rectification de frontières que la délégation obtint dans des conditions telles qu'une portion de territoire nouveau assez importante fut incluse dans la nouvelle délimitation.

A un moment, une discussion chaude s'engagea entre Sir Hercules Robinson, qui assistait aux négociations, et moi. Comme je déclarais que certaines fermes, telles que Polfontein et Richfontein, devaient tomber en dedans des frontières puisqu'elles avaient appartenu à la République autrefois, Sir Hercules Robinson murmura : « *It is a lie* » (c'est un mensonge), je bondis, et peut-être aurais-je fait un mauvais parti à l'interrupteur, si les personnages présents ne se fussent interposés. « De grâce, messieurs, dit lord Derby, pas de voies de fait. » Mais je répondis que Sir Hercules Robinson m'avait offensé et qu'il me fallait une réparation. Je l'obtins, du reste,

car Sir Hercules Robinson s'excusa et déclara que son interruption n'avait eu, dans sa pensée, aucun caractère injurieux.

En dépit de cet incident, Sir Robinson et moi nous devînmes par la suite de très bons amis et restâmes liés jusqu'à sa mort. Ce fut réellement un très honnête homme et un gentleman dans toute l'acception du mot, et le seul haut commissaire, d'ailleurs, avec qui j'aie entretenu, en toute confiance, une correspondance privée.

Peu après fut signée la Convention de 1884, qui rendait à la République toute son indépendance. Un seul des articles de ce traité, l'article IV, limitait quelquefois les droits de la République. Mais la suzeraineté si haïe des Boërs, disparaissait. De sorte que les prétentions de Lord Chamberlain affirmant plus tard que la République était toujours sous la suzeraineté de l'Angleterre, étaient dénuées de tout fondement.

La nouvelle Convention ayant été signée le 27 février 1884, notre délégation regagna le continent et visita la Hollande où je me proposais de négocier un emprunt qui nous permettrait de construire le chemin de fer de Delagoa-Bay. On nous fit partout des réceptions enthousiastes; nous fûmes conviés à des banquets; les Hollandais se déclaraient enchantés de faire la connaissance de leurs congénères sud-afri-

cains; mais la chose essentielle, les fonds, brillèrent par leur absence. Nous nous rendîmes ensuite à Bruxelles, Paris, Madrid. Encore de nouvelles fêtes, de nouvelles agapes. Nous fûmes reçus tour à tour par le Président de la République Française et par le roi d'Espagne, mais l'argent toujours manqua à l'appel.

A Lisbonne, finalement, nous obtînmes du gouvernement Portugais qu'il ferait construire à ses frais la portion de la voie dont le tracé intéressait ses possessions. Nous retournâmes alors en Hollande où quelques capitalistes affermèrent la concession du reste du traité et jetèrent ainsi les bases de la future Compagnie néerlandaise des chemins de fer de l'Afrique du Sud. Notre mission ainsi terminée, nous reprîmes le chemin de l'Afrique non sans avoir visité, comme dernière étape, Berlin, où nous fûmes très cordialement accueillis par Bismarck et Guillaume I^er^ (1).

Devant le Volksraad, je pus déclarer, cette fois, que c'en était fait de toute ingérence étrangère, de toute suzeraineté et que la République, désormais, figurait au rang des nations libres, affirmation officielle à laquelle l'Angleterre ne donna du reste aucun démenti. Je ramenais de Hollande le Dr. Leyds auquel je confiai la charge

(1) Les histoires concernant un prétendu séjour fait par Krüger chez un grand propriétaire terrien allemand, histoires universellement répandues en Allemagne, doivent être, sur la déclaration de Krüger, considérées comme de pures inventions. *(Note du traducteur)*

de secrétaire d'Etat. Tout le monde sait le rôle important que celui-ci devait jouer par la suite dans les destinées de la République Sud-Africaine.

Au cours de la session législative de 1884 fut discutée la question de la concession du chemin de fer de Delagoa. Cette entreprise ayant soulevé un grand nombre de protestations, je la défendis vigoureusement, alléguant l'importance énorme qu'elle avait pour le Transvaal dont la colonie du Cap frappait les produits de droits si considérables que les Burghers ne trouvaient plus de débouchés pour leurs marchandises. J'affirmais, d'ailleurs, que cette affaire n'entraînerait pas de nouveaux impôts, et qu'elle finirait par être une source de revenus pour le pays. Le Volksraad se rangea à mon avis et ratifia la concession.

Vers la même époque on procéda aux élections d'un généralissime; le général Joubert fut élu à l'unanimité.

L'année 1885 fut marquée par une nouvelle guerre sur les frontières ouest. Massouw à qui la commission des frontières avait conféré l'autonomie, mais qui s'était volontairement placé sous la tutelle du Transvaal, refusait tout à coup de payer ses impôts et prenait une attitude franchement hostile. Le général Joubert dut l'attaquer avec un commando et une batterie d'artillerie. L'intrépide général Piet Cronje prit d'assaut les retran-

chements de Massouw et s'empara de son kraal après un combat de courte durée où le chef cafre lui-même trouva la mort. Les pertes des Boërs se bornèrent à 14 morts et 30 blessés. Schweizer, le commandant de l'artillerie, était au nombre des morts. La tribu cafre, qui avait été cruellement éprouvée, renonça dès lors à toute tentative nouvelle d'insurrection.

La République cependant traversait une crise pénible. Le crédit de la Standard-Bank était dépassé et celle-ci se refusait à faire des avances nouvelles. Mes efforts devaient se borner à stimuler le courage des Burghers. Pour moi, je ne comptais plus que sur la Providence quand un événement inespéré vint changer la face des choses. La découverte des champs d'or du Vitwatersrand allait en effet sauver les finances de la République. C'était une nouvelle ère historique qui s'ouvrait pour la nation. Il est toutefois permis de se demander si ce fut un bonheur pour elle, puisque l'or, plus encore que les ferments d'amertume semés par la première annexion, a été, somme toute, la cause efficiente des malheurs qui s'abattirent sur le Sud-Africain. Il est hors de doute que s'il n'y avait pas eu d'or au Transvaal, la dernière guerre n'eût pas éclaté. Les Anglais immigrés auraient eu beau obséder l'autorité coloniale de leurs habituelles doléances, le Gouvernement britannique

n'eût pas levé un doigt pour eux s'il n'avait été alléché par les richesses du pays, car la question des droits électoraux, peu importante, en réalité, pour des étrangers, ne fut qu'un prétexte invoqué par des intrigants pour masquer leurs cupides visées personnelles. La prédiction du défunt général Joubert ne s'est que trop cruellement réalisée. Un Burgher étant venu le trouver, le visage rayonnant, pour lui annoncer qu'on venait de découvrir un nouveau terrain aurifère, il hocha la tête, disant : « Ton enthousiasme est bien inopportun; tu devrais plutôt pleurer, car cet or fera un jour couler des torrents de sang dans notre pays. »

Du jour où l'on put évaluer la valeur énorme des terrains aurifères du Vitwatersrand, la République dut ouvrir ce territoire aux étrangers et mettre en vigueur les lois concernant l'extraction de l'or. Il en résulta que vers le milieu de l'année 1886, le territoire minier fut envahi par des flots de prospecteurs, de spéculateurs et d'aventuriers accourus de toutes les parties du monde. Il va sans dire qu'une telle affluence renfermait des éléments plus que suspects, mais on doit reconnaître cependant que la majorité de la nouvelle population du Vitwatersrand se composait d'individus paisibles qui ne se souciaient pas de politique, étant venus uniquement dans l'espoir de faire fortune. De nouvelles mines se découvraient tous les jours : dans l'ouest, celles de

Krügersdorp; dans l'est, celles d'Heidelberg et de Nigel, et plus tard celles de Malmanie et Klerksdorp. Inutile de dire que l'accroissement de la population et le travail si rémunérateur des mines avaient augmenté la prospérité générale. Les Boërs trouvèrent des marchés pour écouler leurs produits, et le Trésor public bénéficia des ventes de licences et de maintes autres recettes. Dans la même année, on procéda au morcellement des terrains en *claims,* qui furent affermés ou loués pour une période de 99 ans en échange de mensualités déterminées. A l'expiration de cette période, les propriétés faisaient retour à l'État. Un lot de ces claims fut le berceau de la ville de Johannesburg qui devait, par la suite, prendre une extension considérable et devenir même le centre commercial le plus important de l'Afrique australe. Le Natal et le Cap songèrent, dès le début, à se relier avec elle au moyen du chemin de fer, mais je déclarai que je n'examinerais aucun projet de ce genre avant l'achèvement du chemin de fer de Delagoa-Bay. La vérité est que je craignais que de nouveaux réseaux de pénétration ne nuisissent au commerce intérieur de la République. Ces craintes étaient d'ailleurs fondées, comme le démontra plus tard la lutte pour les gués douaniers, qui faillit nous susciter de très grosses difficultés avec l'Angleterre.

Pour répondre aux besoins de la situation créée par

les nouveaux immigrés, un comité des *delvers* (chercheurs d'or) fut institué pour régler toutes les affaires se rattachant aux travaux d'extraction ainsi que celles concernant la situation des mineurs. Cecil Rhodes fut un certain temps membre de ce comité. En 1897 j'allai visiter Johannesburg pour me rendre compte de la situation. En dépit du bon accueil qui me fut fait, on me remit nombre de suppliques exposant uniquement les griefs de particuliers contre le gouvernement. Au cours d'une allocution inspirée par ces récriminations, je déclarai qu'il appartenait au comité des *delvers* de trancher ces sortes de litiges, ajoutant que j'espérais que toutes les difficultés seraient ainsi résolues à l'amiable, ce qui me dispenserait d'employer la force.

On m'a souvent reproché ces derniers mots et peut-être, en effet, une attitude un peu moins dure eût-elle été plus propre à ménager les susceptibilités des immigrés. Mais il ne faut pas perdre de vue les éléments hétérogènes dont se composait une pareille population, et on se rappellera, au besoin, les soulèvements graves provoqués jadis à Kimberley au sein d'éléments identiques, si graves même que les autorités anglaises durent envoyer des troupes contre les meneurs. Il faut se souvenir, enfin, que la République avait déjà payé cher les responsabilités encourues par sa prétendue faiblesse constitutionnelle; la fermeté de mon attitude ne s'inspi-

rait que du légitime désir d'épargner au pays de nouvelles récriminations de la part de l'Angleterre.

D'ailleurs les plaintes des immigrés n'en étaient pas moins accueillies et examinées avec sollicitude, et il suffisait qu'elles parussent fondées pour que le gouvernement cherchât à y faire droit. Telle fut sa conduite, notamment en présence des récriminations soulevées par une majoration excessive des prix de fermage des *claims*, lesquels furent abaissés conformément aux vœux des chercheurs d'or.

L'Etat libre d'Orange et la République Sud-Africaine rêvaient depuis quelque temps de s'unir par des liens plus étroits. Une conférence eut lieu, dans ce but, en 1887, mais elle n'aboutit à aucune solution. D'abord parce que j'exigeais que l'Etat libre ne construisît sur son territoire aucun réseau ferré de nature à diminuer les distances séparant les Républiques de l'une ou l'autre des colonies anglaises sud-africaines, tant que le chemin de fer de Delagoa-Bay ne serait pas achevé. Je craignais, d'ailleurs avec raison, que le seul chemin de fer transvaalien possible et dont l'État avait endossé la garantie ne fût empêché ou mis en échec plus tard par la création prématurée de lignes rivales.

Une autre cause de l'échec de la Conférence fut le vœu que j'exprimai d'une alliance offensive et défensive

entre les deux Etats, alliance qui ne souriait nullement au président Brand. Il est aisé de concevoir que mon attitude, dans la question des chemins de fer, fut l'objet d'attaques violentes dans les journaux du Cap, mais je ne m'en inquiétai guère, convaincu, d'ailleurs, que je faisais mon devoir en me préoccupant, avant tout, de sauvegarder les intérêts de mon pays.

Au courant de la même année le gouvernement boër consentit à s'incorporer le petit Etat dit la *Nouvelle République*, qui constitua dès ce moment le district transvaalien de Vryheid. Cette *Nouvelle République* devait sa genèse à un conflit survenu en 1884 entre les deux chefs zoulous Usibepu et Dinizulu (le fils de Cetewayo), conflit qui fut tranché les armes à la main. Or, les forces de Dinizulu avaient été secondées, contrairement aux prescriptions du gouvernement républicain, par un certain nombre de Boërs de la République et du Natal. Cet appui assura la victoire au fils de Cetewayo qui, par reconnaissance, donna à ses auxiliaires blancs quelques lopins de terre où ceux-ci édifièrent leur « Nouvelle République ». Lucas Meyer qui servait comme général et comme membre de la commission de guerre pendant toute la dernière campagne, fut élu président de cette république. Mais les fondateurs de celle-ci demandaient enfin leur incorporation à la mère-patrie

qui reprenait ses enfants prodigues, leur conférant, d'ailleurs, les droits dont jouissaient les quatre autres districts, celui, entre autres, de se faire représenter par quatre des leurs au Volksraad. Mon mandat de cinq ans touchant à son terme, le Volksraad de 1887 allait avoir à diriger les élections d'où sortirait le nouveau président pour 1888

Chapitre X

PAUL KRÜGER,

PRÉSIDENT POUR LA DEUXIÈME FOIS.

(1888-1893)

Aux élections qui eurent lieu en mai, je retrouvai un compétiteur dans la personne de Joubert, mais je fus réélu, néanmoins, à une grande majorité. A la session du Volksraad de cette même année, le Dr Leyds fut nommé secrétaire d'État, en remplacement d'Ed. Bock à qui l'on confia la charge nouvellement créée de secrétaire du Conseil exécutif. Cette même année fut signalée par des événements susceptibles d'entraîner les complications les plus sérieuses.

Cecil Rhodes inaugurait l'ère d'intrigues machiavéliques par où il espérait faire aboutir ses projets impérialistes, c'est-à-dire son rêve d'étendre la domination anglaise sur toute l'Afrique Australe. Les Matabélés et

les Mashonas cantonnés dans le nord du Transvaal étaient alors gouvernés par le prince zoulou Lobengula, le fils de ce même Sélikats que j'ai déjà montré aux prises avec les premiers Trekkers, mais qui, par la suite, entretint avec la République, les relations les plus amicales. Lobengula lui-même avait suivi l'exemple tardif de son père et vivait en excellents termes avec tous les Burghers qui venaient chasser sur ses terres. En 1887 il avait même envoyé en qualité d'ambassadeur à Prétoria un de ses chefs les plus distingués (un *Induna*) avec mission de solliciter la création d'un poste de consul à demeure sur les territoires relevant de lui. La République accéda à ce désir et conféra la charge nouvelle à Piet Grobler qui était bien connu des naturels du Matabéléland. En même temps, je chargeai le nouveau consul de soumettre à Lobengula un projet de traité plaçant son pays sous le protectorat de la République. Grobler exécuta cet ordre dès son arrivée à Buluwayo (la capitale cafre), et Lobengula se déclara prêt à signer le projet dans un bref délai, le temps de réunir ses *Indunas* et d'obtenir leur adhésion.

Grobler utilisa ce délai en se rendant au-devant de sa femme qui était partie pour le rejoindre et se trouvait alors dans les parages de la rivière Crocodile. Ce voyage qu'il entreprit avec une escorte de cinq ou six hommes seulement, lui fut fatal. En route, il rencontra

une bande armée de Cafres appartenant à la tribu de Khama qui se trouvait alors en guerre avec Lobengula. Devant l'attitude énergique du petit groupe boër, l'avant-garde tourna bride, mais non sans avoir laissé un des siens aux mains de Grobler qui le relâcha, en lui recommandant d'inviter, de sa part, les chefs à venir lui signifier leurs intentions. Lui-même, oubliant toute prudence, alla au-devant d'eux, mais il n'avait pas fait cent mètres quand la bande entière fit irruption sur la route et ouvrit le feu. Tandis qu'il rebroussait chemin pour regagner son wagon, une balle l'atteignit à la jambe et le fit tomber. Une jeune servante cafre, du nom de Lottering, accourut et, se jetant entre les assaillants et le blessé, lui fit un rempart de son corps. Cependant les compagnons de Grobler prirent l'offensive à leur tour et réussirent à disperser l'ennemi. Puis ils transportèrent le blessé dans son wagon, et le voyage se poursuivit sans autre incident jusqu'aux rives du Crocodile. Grobler, malheureusement, mourut de sa blessure peu de jours après.

Il est hors de doute que ce meurtre doit être mis au compte de l'esprit de haine si habilement cultivé et entretenu chez les Indigènes du Nord par Cecil Rhodes et sa clique. Grobler eût gêné leur plan grandiose de fusion de tous les États Sud-Africains en un seul empire colonial anglais. L'affaire, du reste, donna lieu à

un échange de notes entre le gouvernement républicain et le haut commissaire de la couronne britannique, car le chef Khama était soumis au protectorat anglais. Pour éviter, toutefois, de donner prétexte à un conflit sérieux, le gouvernement dut se contenter d'une offre aux termes de laquelle Khama devait payer à la veuve de Grobler une pension annuelle de 200 livres sterling.

Mais pour pénétrer le rôle de Cecil Rhodes dans cette affaire et pour comprendre la cause réelle de toutes les luttes que la République et moi-même eûmes à soutenir dans la suite, il est nécessaire que je donne ici quelques détails sur le personnage lui-même et sur son œuvre capitale : la *Chartered Company*.

Cecil Rhodes est l'homme néfaste qui a le plus manifestement contribué aux malheurs où devait être entraînée la République Sud-Africaine ; cet homme, en dépit de ses admirateurs, fut certes un des êtres les plus dénués de scrupules qui aient jamais existé. Il s'était enrichi à Kimberley en spéculant sur les diamants, puis avait *trusté*, comme on dirait aujourd'hui, toutes les mines de diamant de Kimberley. Il fit, dès lors, la pluie et le beau temps sur les plus vastes marchés financiers. Devenu membre du parlement du Cap, il fut nommé premier ministre en 1890. Il y avait beau temps qu'il guettait les richesses du Transvaal : la proie convoitée était

maintenant à la portée de ses serres. Le premier résultat de ses intrigues fut l'annexion au Cap des territoires de Gosen et du Stellaland qu'il considérait comme une voie propice, une sorte de canal de Suez ouvert sur les républiques voisines.

Dans les premiers temps, Cecil Rhodes avait cherché à contracter une sorte d'alliance avec la République Sud-Africaine. Au cours d'un de ses nombreux voyages à travers le Sud-Africain il m'avait rendu visite à Prétoria et m'avait dit :

« Nous devrions unir nos efforts. Je sais que la République voudrait avoir un port ; il faut qu'elle obtienne Delagoa-Bay.

— Je ne sais pas à quoi aboutirait notre collaboration dans cette affaire, lui répondis-je, ce port appartient aux Portugais qui ne s'en dessaisiront certes pas.

— Eh bien ! nous le prendrons.

— Je ne suis pas homme à m'emparer de la propriété d'autrui. Si les Portugais ne veulent pas vendre leur port, je ne l'accepterais pas de vos mains, car il y a une damnation sur le bien mal acquis. »

De ce jour Rhodes renonça à me conquérir à ses menées.

C'est à son instigation qu'en 1888 le haut commissaire du gouvernement anglais, Sir Hercules Robinson, conclut un traité avec Lobengula, le chef suprême des

Matabélés. Lui-même obtint du dit chef une importante concession, d'ailleurs payée de ses deniers et de quelques livraisons d'armes à feu. Bien que cette concession ne lui reconnût que des droits d'exploitation minière, il s'en servit pour s'établir assez solidement chez les Matabélés et empêcher, par là même, l'extension de la République dans cette direction. Mais il ne tarda pas à comprendre que la protection de l'Angleterre seule pouvait lui permettre d'arriver à ses fins, et, dès lors, remua ciel et terre pour obtenir une charte royale, avec attribution de pouvoirs et de monopoles déterminés. Il y réussit, d'ailleurs, sans trop de peine, car nul ne savait mieux que lui, répandre l'argent pour arriver à ses fins. Là où les beaux discours restaient sans effet, il prodiguait l'or, ce *Sesame* des plus rigides consciences.

Il n'est pas douteux qu'en Angleterre un grand nombre de personnages des plus haut placés furent directement intéressés à la Chartered. Des partis politiques qui, pourtant, ne naviguaient guère dans les mêmes eaux que Cecil Rhodes, reçurent pour leur part (c'est un fait prouvé) des milliers de livres sterling, en échange de leur appui. On ne saura jamais, du reste, le chiffre exact des sommes que Rhodes engloutit dans cette opération psycho-politique. Corruption, fraude, mensonge, il ne recula devant aucune manœuvre louche, susceptible d'aider à son triomphe, et il n'y avait point, à

ses yeux, d'instrument si vil et si grossier, qu'il rougît d'employer, s'il devait servir sa cause.

Rhodes obtint sa charte, encore qu'on puisse se demander quels étaient au juste les droits de l'Angleterre sur les territoires où s'exerçaient les monopoles concédés par cette charte. Là-dessus, formation immédiate d'une société au capital de un million de livres sterling et, peu de temps après, en 1890, Rhodes organisait une expédition pour aller prendre possession de son nouveau domaine. Il ne tint naturellement aucun compte des protestations de Lobengula devenu hostile à ses agissements; il s'empara du Mashonaland, et se hâta d'y élever quelques fortins baptisés des noms de Salisbury, Victoria et Charter. Coup d'épée dans l'eau, car le Mashonaland était, comme il ne tarda pas à s'en apercevoir, sans valeur aucune, aussi bien au point de vue minier qu'au point de vue agricole.

Le seul parti à prendre, dès lors, était de faire naître un prétexte dont on arguerait pour s'emparer du Matabéléland lui-même, auquel Rhodes attribuait une réelle importance aurifère.

On imagina un moyen des plus simples; il consistait à entraîner Lobengula dans une mauvaise querelle. Un petit complot s'ouvrit; Lobengula fut avisé que les Mashonas lui avaient volé du bétail et que son devoir était de les châtier (en Afrique, l'opinion accuse Rhodes d'avoir

lui-même donné ce faux avis au chef nègre, soit directement, soit par l'entremise de son gouverneur).

Lobengula se laissa prendre au piège; selon la coutume en pareil cas, il envoya chez les Mashonas un corps de troupes chargé de demander la réparation du préjudice causé. Et c'est alors que Rhodes, se démasquant, demanda la punition de Lobengula pour s'être permis d'envoyer des troupes sur ses territoires et avoir fait égorger quelques Mashonas. Il tenait sa guerre. Le Dr. Jameson, à la tête d'un commando, sans doute organisé d'avance, marcha sus aux Matabélés et les tailla en pièces à l'aide de quelques Maxims. Lobengula dut s'enfuir et périt, dit-on, sur les bords du Zambèze.

Il y a lieu de se demander quelle a dû être l'opinion suprême de ce roitelet nègre sur la *soi-disant* nation chrétienne qui lui coûtait son royaume et la vie? Mais Rhodes, lui, ne s'attardait guère à de tels scrupules. Il s'occupa immédiatement de tirer parti de sa nouvelle conquête. Le Matabéléland fut prospecté en tous sens, mais les sondages ne donnèrent que des résultats médiocres. Et c'est alors, probablement, que Rhodes dut songer à se dédommager de cette déconvenue en s'appropriant les riches terrains aurifères de la République Sud-Africaine, puis le territoire de la République tout entier. Monstrueuse convoitise qu'il devait assouvir quelques années plus tard.

Le regretté Brand, le président de l'Etat libre d'Orange, mourut en 1888, après avoir rempli cette charge pendant près de 25 ans. Il fut remplacé à la tête de l'Etat par Francis William Reitz qui devait devenir plus tard le secrétaire d'Etat de la République Sud-Africaine, un homme qui jouit de l'estime universelle, un de ces hommes de droiture dont il est souvent question dans les livres, mais qu'on rencontre bien rarement dans la vie, un cœur noble et distingué dont l'unique ambition est d'être utile à son pays, un homme en un mot dont le commerce ne peut qu'être une bonne fortune pour tout ceux qui l'approchent. Peu après sa nomination, en 1889 exactement, les gouvernements des deux républiques se rencontrèrent à Potchefstroom dans le but de resserrer à nouveau les liens unissant les deux pays.

Cette seconde conférence eut un tout autre résultat que la première, car les engagements pris cette fois équivalaient à une alliance défensive prévoyant essentiellement le cas où l'indépendance de l'une ou de l'autre république serait menacée du dehors. En même temps, un traité de commerce était conclu qui ouvrait les deux pays au libre échange de tous produits et marchandises, exception faite de ceux que la République Sud-Africaine s'était vue contrainte de tarifer pour assurer la protection de ses propres monopoles. Enfin

l'accord relatif aux chemins de fer que j'avais jadis proposé fut également signé.

En 1888 je fis une nouvelle visite officielle à Johannesburg, où je fus accueilli avec empressement. La plupart des pétitions qui me furent remises à cette occasion réclamaient l'institution d'un conseil municipal et l'élargissement des cadres de la magistrature. Pour répondre à ce dernier vœu le docteur Jorissen fut nommé juge spécial de Johannesburg (plus tard on s'occupa également de constituer une municipalité).

Mais je fus, dès lors, hanté par la préoccupation de trouver un moyen de satisfaire les exigences de la nouvelle population, sans léser la République ni porter préjudice aux intérêts des vieux Burghers. Car, bien que les revendications des étrangers fussent toujours accueillies avec la plus grande bienveillance par le Conseil exécutif à qui le Volksraad avait donné pleins pouvoirs pour régler les affaires des chercheurs d'or, au mieux de leurs intérêts, je n'en persistais pas moins à penser qu'une combinaison s'imposait qui permît de donner aux étrangers une voix dans la représentation nationale. Et c'est ainsi que je fus amené à imaginer l'institution d'un second Volksraad qui, dans ma pensée, serait particulièrement apte à résoudre les questions nouvelles créées par l'immigration ; celles, par exemple,

de la législation minière, des communications télégraphiques et quelques autres.

C'était en tout cas le seul remède à opposer aux griefs de la nouvelle population, la seule voie aussi qui s'offrît de conférer aux étrangers une existence civique et politique dont l'accès leur avait été fermé jusqu'alors par les étroites prescriptions de la Constitution relatives au droit de vote.

La Constitution spécifiait, notamment, qu'un étranger devait justifier de cinq années d'inscription sur la liste des veldkornetts avant de pouvoir se faire naturaliser. Dans mon projet, cette naturalisation devenait possible après deux ans d'inscription seulement, et entraînait le droit de participer aux élections du deuxième Volksraad et à toutes les charges publiques dépendant du suffrage populaire, exception faite des fonctions de président d'Etat, de généralissime et de membre du deuxième Volksraad. Quiconque avait excercé ce droit pendant deux ans et avait, par conséquent, figuré pendant quatre ans sur la liste des veldkornetts, devenait éligible au second Volksraad. Il fallait ensuite dix années pour jouir de tous les droits conférés aux anciens Burghers.

Ce projet se heurta à une opposition très énergique, quelques-uns des membres du Volksraad estimant qu'il posait les jalons d'une sorte de hiérarchisation nationale

(et c'était bien un peu sa tendance), le reste trouvant, au contraire, qu'il favorisait trop les étrangers.

On décida alors que le projet serait directement soumis au peuple par voie de référendum. Il sortit du reste victorieux de cette épreuve, les Burghers ayant cru devoir saisir cette occasion de me témoigner une fois de plus leur confiance. Il est bien certain, d'ailleurs, que, présenté par toute autre personnalité politique, le projet n'eût jamais passé. Soumis, l'année suivante, à la ratification du Volksraad, il fut adopté à une grande majorité.

On a prétendu dans la presse anglaise, et le ministre Chamberlain lui-même s'est fait l'écho de cette critique, que le deuxième Volksraad était dépourvu de toute portée pratique. Je proteste absolument contre cette allégation. Bien que les décisions et les projets de lois du deuxième Volksraad fussent soumis à la sanction du premier, celui-ci ne s'est prononcé qu'une seule fois contre une décision de l'autre chambre, à propos de la législation minière, le deuxième Volksraad prétendant conférer le droit d'exploitation minière d'un terrain à un fermier qui l'avait loué dans un simple but de culture.

On ne doit pas oublier, non plus, que cette loi, qui modifiait la constitution en faveur des étrangers, fut défendue par moi et acceptée par le Volksraad, en dépit d'une manifestation hostile, dirigée, peu de temps aupa-

ravant, contre moi et contre les Burghers, et qui eut pour théâtre Johannesburg même. Je m'étais rendu à Norvalspont, près du fleuve Orange, pour entretenir le haut commissaire de la question du Swasieland. Pendant une courte étape faite à Johannesburg, je reçus, comme d'habitude, une députation qui venait m'exposer les griefs des étrangers. Comme je lui répondais qu'il ne m'était pas possible d'exaucer sur l'heure les vœux de tout le monde, un des membres de la députation me reprocha mon attitude méprisante à l'égard de la nouvelle population. Outré, je lui répondis : « Ce n'est pas la nouvelle population que je méprise, ce sont les gens de votre espèce. » Là-dessus, grand émoi dans la ville. Le soir venu, un groupe de manifestants assiège la maison de M. de Brandis où je demeurais, s'empare du drapeau de la République et le met en pièces. Chez les vieux Burghers de Johannesburg, l'irritation est à son comble, et j'ai toutes les peines du monde à les apaiser en leur déclarant que je considère l'ensemble de la population de Johannesburg comme fidèle à l'État, et que ce scandale n'est imputable qu'à une poignée de factieux. Au cours de l'entrevue de Norvalspont, le haut commissaire ayant fait allusion à cette regrettable affaire, je lui dis :

« Voyez-vous, Monsieur, l'attitude prise envers moi par ces gens-là me rappelle ce qui m'est arrivé avec un

babouin que j'avais autrefois, et qui m'aimait au point qu'il ne pouvait pas supporter que quelqu'un me touchât. Mais un jour que nous étions assis auprès du feu, il trouva moyen, je ne sais comment, de se brûler la queue; alors, furieux, il se précipita sur moi, s'imaginant que j'étais la cause de sa douleur. Et, c'est bien ainsi qu'agissent les immigrés de Johannesburg. Ils se sont brûlés les doigts à trop vouloir spéculer, et maintenant c'est à Paul Krüger qu'ils s'en prennent. »

La fête commémorative du dixième anniversaire de la déclaration de l'Indépendance de Paardekraal, célébrée peu de temps après (1891), donna lieu à un autre incident que les étrangers exploitèrent encore contre moi. Je fis à cette occasion un grand discours retraçant l'histoire de mon peuple telle qu'elle m'apparaissait à la lumière de la parole de Dieu. Ce discours débutait par l'apostrophe suivante, en manière d'exorde :

« Peuple du Seigneur, vieux peuple de ce pays, vous, étrangers, vous, nouveaux venus, et vous-mêmes, assassins et voleurs! »

Les étrangers, qui ne rêvaient qu'à augmenter le lot de leurs griefs contre le gouvernement, simulèrent, comme de juste, une indignation sans bornes, feignant d'être outrés de ce que je me fusse permis de les traiter d'assassins et de voleurs. Interprétation mensongère d'ailleurs, comme bien l'on pense : je voulais simple-

ment dire que j'invitais chacun en particulier, même les assassins et les voleurs, s'il s'en trouvait dans la foule, que j'invitais tout le monde à s'humilier devant Dieu et à reconnaître la voie miraculeuse dans laquelle le Seigneur avait guidé son peuple. Si cette exhortation impliquait un outrage, celui-ci eût atteint la foule entière, la population ancienne aussi bien que la nouvelle, comme tout esprit judicieux, voulant se donner la peine de pénétrer ma pensée, devait le reconnaître.

La question du Swasieland est encore une de celles qui ont coûté de nombreux soucis à la République.

Le Swasieland, pays d'enclave, borné de tous côtés, sauf à l'Est, par la République Sud-Africaine, faisait autrefois partie de la République, mais en fut détaché par la commission royale en 1881. Quelques Burghers, cependant, avaient obtenu des concessions d'Umbandine, le roi du Swasieland. D'autres personnages, parmi lesquels pas mal d'aventuriers, sollicitèrent les mêmes avantages et finirent par importuner, par excéder Umbandine au point qu'il crut devoir demander conseil à l'Angleterre. Celle-ci, comme on se l'explique facilement, se mit avec le plus grand empressement à la disposition du roi nègre; c'était un moyen tout indiqué de placer le Swasieland dans la sphère d'influence anglaise. Offy Shepstone, le fils de ce Théophile Shepstone

qui avait annexé la République en 1877, fut nommé conseiller d'Umbandine.

Mais la désorganisation du pays ne fit que s'aggraver, si bien que la régence effective finit par être confiée à un comité composé de Boërs et d'Anglais. Cette solution ne pouvait être qu'un compromis éphémère et Sir Hercules Robinson ne se montrait pas le moins du monde opposé à autoriser la République à s'annexer le Swasieland. Comme bien on pense, les jingos et les nombreux « philanthropes » qui florissent dans la Grande-Bretagne, poussèrent de hauts cris. Le gouvernement royal nomma alors un envoyé extraordinaire, Sir Francis de Winton, chargé de se rendre au Swasieland afin d'étudier la question sur place.

Celui-ci eut une première entrevue avec le général Joubert, délégué de la République Sud-Africaine, qui lui exposa les motifs pour lesquels le gouvernement transvaalien désirait s'incorporer le Swasieland. Là-dessus, et à la suite du rapport fait par de Winton, le gouvernement anglais chargea Sir Henry Loch, nouveau gouverneur de la colonie du Cap depuis 1889, et haut commissaire, d'entrer en pourparlers avec moi. Il y eut entre nous, à Blignautspont, une conférence à laquelle assista Cecil Rhodes. Le desideratum des Boërs consistait alors dans l'approbation donnée par l'Angleterre à l'annexion, non seulement du Swasieland, mais aussi de

deux autres territoires voisins encore indépendants, le Sambaan et l'Umbigesa qui y avaient consenti; celui des Anglais reposait sur un accord à intervenir entre les deux peuples pour la création projetée d'un chemin de fer reliant le Natal avec Johannesburg et la fixation d'un régime douanier commun à tout le Sud-Africain. Mais l'union douanière était loin de me sourire, ma politique ayant toujours eu pour base essentielle le principe suivant : un port, d'abord, l'union douanière ensuite. En ce qui concernait le chemin de fer du Natal j'adhérais volontiers au projet lui-même, en raison de mes dispositions amicales pour mes voisins; mais je me refusais à admettre que les autres affaires que nous avions à traiter fussent assujetties à la question de ce chemin de fer. Pour trancher cette question, il me fallait d'abord, aux termes d'un engagement antérieur, en référer au Portugal qui ne s'était décidé à entreprendre la construction du chemin de fer de Delagoa qu'à la condition qu'aucune autre voie ferrée plus courte n'accéderait à Johannesburg.

Bref le haut commissaire me demanda quelques jours pour rédiger un projet de traité. Sur son désir, je lui laissai le docteur Leyds qui avait assisté à tous ces débats, pour qu'il pût me donner plus tard, le cas échéant, les éclaircissements dont j'aurais besoin. Le docteur Leyds devait signer lui-même le projet de traité,

simplement pour prouver qu'il était présent quand on le rédigea.

Peu après Sir Henry Loch m'envoyait ce projet d'accord aux termes duquel le Swasieland devait être gouverné en commun par les deux puissances; la République était autorisée à construire un chemin de fer la rattachant à la baie de Kosi, pour le tracé duquel une bande de territoire de 3 milles de large était mise à sa disposition, sous cette simple condition que la dite bande géographique ainsi que la baie elle-même demeureraient sous le protectorat de l'Angleterre, condition qui, cela va de soi, rendait *a priori* l'offre inacceptable. Une concession supplémentaire était faite à la République, l'autorisation de s'annexer le petit territoire libre, enclavé entre ses frontières et celles du Swasieland.

Sir Loch prétendit que ces propositions étaient conformes à l'accord verbal intervenu entre nous à Blignautspont. Il ajoutait que le docteur Leyds, après la conférence, et le traité rédigé, en avait approuvé les termes et, comme preuve, l'avait signé. Le docteur Leyds et moi nous protestâmes avec la dernière énergie et je me refusai à ratifier quoi que ce fût, en dépit des menaces de Loch insinuant qu'en cas de rejet des propositions anglaises, le gouvernement anglais, s'autorisant des droits à lui conférés par la convention de Londres, enverrait au Swasieland des forces militaires.

Peu après Jean Hofmeyer arrivait à Prétoria en qualité de médiateur, et, sous sa pression, le premier traité relatif au Swasieland fut signé. Inutile de dire que ce traité n'accordait que très peu de chose à la République qui, en revanche, y perdait bon nombre de prérogatives anciennes, celle entre autres de conclure des traités avec les aborigènes du nord et du nord-ouest. Par surcroît, elle s'engageait à ne pas susciter de nouveaux obstacles à la question du chemin de fer du Natal, et (on retrouve ici la main de Cecil Rhodes) à accorder, dans toute la mesure de ses moyens, ses bons offices et son concours à la *Chartered* dans le nord. Cette dernière clause devait soulever, comme nous le verrons par la suite, de nouvelles difficultés.

L'Assemblée nationale ratifia, du reste, le traité, tout en exprimant ses regrets au sujet du peu de réciprocité que la bonne volonté de la République trouvait chez l'Angleterre.

La pénible situation créée par ce traité dura d'ailleurs jusqu'en 1893, l'année où fut signée la deuxième convention du Swasieland.

Cette seconde période présidentielle fut marquée par deux événements qui ne pouvaient que faire le jeu de mes adversaires. Ce fut le trek d'Adendorff d'une part, et de l'autre, la résurrection de la vieille querelle des Églises.

La première de ces affaires eut pour origine une concession de terrains qu'un certain Adendorff avait obtenue dans le Banjailand, au grand dépit de Cecil Rhodes qui avait vainement offert de les payer au poids de l'or, et qui, par représailles, en contesta la légalité. Sur quoi, le concessionnaire et son associé, B. Forster junior, résolurent d'aller prendre possession des terres qui leur avaient été allouées.

Mais Cecil Rhodes et le haut commissaire qui voyaient dans cette tentative un danger pour la *Chartered*, se réclamèrent des dispositions de la Convention du Swasieland pour exiger que je m'opposasse au projet des trekkers.

Je consentis à leur donner satisfaction et je rendis un arrêté blâmant le trek projeté et défendant à tout Burgher d'y prendre part, sous peine des punitions édictées pour infraction aux lois du pays. Cette mesure provoqua naturellement de violentes protestations; je n'ignorais pas que j'y perdrais une partie de ma popularité, mais la loyauté m'interdisait de contrevenir aux engagements stipulés dans la Convention du Swasieland, pour léonine que je la tinsse moi-même. Les élections présidentielles suivantes allaient, d'ailleurs, me renseigner sur ce que me coûtait au juste cette attitude, car si nombreux que fussent les griefs qui devaient m'être opposés à cette occasion, il est certain que la question du trek d'Aden-

dorff fut celle qui fournit contre moi les armes les plus puissantes. Le Volksraad fut d'ailleurs appelé à se prononcer sur toute l'affaire, et les débats ne manquèrent pas de grouper contre moi plusieurs des membres les plus influents de l'assemblée, entre autres, le défunt général Joubert, et Schalk Burger, le même qui, pendant la dernière guerre, fut chargé après mon départ de l'intérim de la présidence.

L'arrêté, par moi rendu, n'en fut pas moins ratifié par le Volksraad et les trekkers eux-mêmes finirent par renoncer à leurs projets, suivant en cela les conseils que je leur prodiguais chaque fois que j'en avais l'occasion.

A une époque où la politique extérieure de la République se heurtait à tant de difficultés matérielles, d'autres soucis devaient me venir, par surcroît, du domaine religieux.

Après la guerre de 1881, les Burghers éprouvèrent le besoin de s'unir un peu plus étroitement sur le terrain confessionnel. Une sorte de fusion fut tentée entre les deux principales Églises, la *Hervormden* et la *Nederduitschgereformeerden*. Une troisième communauté évangélique, la *Dopperkirche*, à laquelle j'appartiens, se tint prudemment à l'écart de cette fusion qui ne devait pas tarder à subir de rudes épreuves. De nouvelles divergences, plus ou moins dogmatiques, séparèrent bientôt

de nouveau les deux sectes, et un certain nombre de Burghers, dont le chef spirituel était Christian Joubert, rompirent le pacte de paix et réintégrèrent leur Église primitive. Quelques autres dissidents dont le chef était Wolmarans (qui devait faire partie de la députation européenne) se joignirent à eux, et la *Hervormden Kirche* se retrouva rétablie de fait.

Mais les séparatistes n'en persistèrent pas moins à revendiquer les biens de fabrique et toutes les propriétés domaniales attachées à cette Église, tandis que ceux restés fidèles à la fusion soulevèrent les mêmes prétentions. Il en résulta, pendant longtemps, comme bien l'on pense, une situation fort troublée.

Je résolus d'y mettre un terme. J'adressai une circulaire aux pasteurs des diverses sectes, les invitant à une conférence contradictoire d'où l'apaisement rêvé jaillirait peut-être (1).

La dite conférence se réunit en 1891 dans la salle du deuxième Volksraad et sous ma présidence. Toutes les sectes y étaient représentées. Dans un discours d'ouverture, je fis remarquer que je n'intervenais pas en qualité de président d'Etat, mais comme simple chrétien, et cela dans le seul but de mettre un terme aux luttes

(1) Faisons remarquer que Krüger, bien qu'appartenant aux *Dopper*, avait voix au chapitre de l'Eglise officielle et qu'il pouvait ainsi tenter cette conciliation sans excéder ses droits.

(*Note du traducteur*)

intestines qui désolaient l'Eglise évangélique. Mais ce fut en vain que je tentai encore de guérir une plaie aussi envenimée, en proposant une nouvelle fusion des diverses sectes. Je ne réussis pas davantage à faire trancher la question des biens d'Église, et la conférence prit fin sans avoir donné aucun résultat.

En revanche, et contre toute vraisemblance, mes ennemis exploitèrent contre moi cette platonique immixtion dans les choses du pouvoir spirituel, et aux élections présidentielles suivantes on ne manqua pas de me reprocher mon attitude d'autocrate s'érigeant en arbitre suprême de toutes les questions, y compris la question religieuse.

L'année suivante avaient lieu les élections pour le renouvellement du mandat présidentiel. Nous étions, cette fois, trois candidats en présence, Joubert, le juge suprême Kotzé et moi. Ce fut la lutte électorale la plus violente à laquelle la République eût jamais assisté.

Mes adversaires me reprochèrent mes tendances autocratiques et m'accusèrent de gaspiller les fonds du pays, de sacrifier les droits et prérogatives de la nation en prodiguant les concessions, et de conférer aux seuls Hollandais la plupart des charges publiques. Du reste mes compétiteurs ne furent guère mieux traités. Une impression de tristesse me gagne quand je me reporte à

cette époque. Joubert et moi, qui avions toujours été de fidèles serviteurs de la République, nous fûmes accablés sous des imputations telles, que si la dixième partie seulement d'entre elles eût eu quelque fondement sérieux, ni l'un ni l'autre n'eût mérité de jouir une heure de plus de la confiance du peuple.

Chapitre XI

TROISIEME RENOUVELLEMENT DU MANDAT PRÉSIDENTIEL

Le dépouillement du scrutin fournit les résultats suivants : Krüger 7854 voix, général Joubert 7009, le juge Kotzé 81. Le parti Joubert, mécontent de son échec, prétendit que mon élection était entachée d'irrégularité. Le Volksraad fut ainsi conduit à instituer, au cours de sa première séance, le 1er mai, une commission de validation composée de trois députés de chacun des deux groupes antagonistes. Comme mon mandat n'expirait en réalité que le 5 mai, je restais au pouvoir provisoirement. Une majorité se forma au sein de la commission en faveur de la validation de mon élection qui fut déclarée inattaquable, mais les membres de la minorité, n'en persistèrent pas moins à demander un nouveau scrutin.

Le Volksraad, consulté en dernier ressort, se rangea,

par 18 voix contre 3, à l'avis de la majorité, et je fus ainsi proclamé président pour la troisième fois, le 12 mai 1893. A cette occasion, je dus apparaître au balcon du nouveau palais du Gouvernement et haranguer le peuple massé sur la place de l'Église. Ce fut, à la vérité, plus qu'une harangue, un discours partiotique où j'exhortais les Burghers à l'union et à la concorde. Je rendais hommage aux femmes et terminais par une allocution aux enfants, à qui je recommandais de rester fidèles à leur langue maternelle (1).

L'union entre Burghers était, à la vérité, plus que jamais nécessaire au cours d'une année où le pays devait être ravagé par d'épouvantables inondations dues à des crues de rivières, telles que de mémoire d'homme on n'en avait vues de semblables.

(1) La réforme scolaire instituée l'année précédente avait fait du Hollandais la langue enseignante. La langue maternelle dont parlait le président était donc la langue hollandaise et non le patois boër. Voici du reste le texte de son allocution :

« Chers enfants, c'est sur vous que mes yeux demeureront fixés, vous en qui je vois l'État de l'Avenir et l'Eglise de l'Avenir. Je souhaite de tout mon cœur que toutes les forces vives de la nation contribuent à faire de vous des membres utiles de la société. Vous jouissez d'un grand privilège par ce fait que votre État a décrété l'enseignement religieux obligatoire, et ce privilège ne doit pas être limité à quelques favorisés, mais notre désir est de l'étendre à tous. Votre gouvernement a inscrit l'enseignement religieux au nombre de ses lois, espérons que nos continuateurs l'y maintiendront. C'est un autre grand avantage pour vous que le pouvoir législatif veille sur la langue du pays, la langue devenue chère à vos ascendants pour les avoir guidés dans les épreuves et les combats, la langue qui vous permet d'approcher la Bible, de la lire et de la comprendre ; si vous deveniez indifférents à votre langue, vous deviendriez indifférents aussi à l'égard de vos ancêtres et de votre Bible, et par conséquent à l'égard de votre religion, voire même à l'égard de

Un an avant les élections de 1893 qui, pour la troisième fois, me plaçaient à la tête du Gouvernement transvaalien, une sorte de ligue s'était formée à Johannesburg, dont l'influence sur les destinées du Transvaal devait être des plus fâcheuses. La *Transvaal National Union* (telle était son étiquette) s'était donné pour mission d'entretenir la population de Johannesburg dans une perpétuelle surexcitation, de recueillir tous les griefs imaginables contre le Gouvernement et de ne reculer devant aucun moyen pour réaliser ses suspectes visées. En apparence elle avait provoqué une simple agitation au sujet du droit de vote : son but était tout différent, comme on le verra par la suite. Les événements ont prouvé, d'ailleurs, que Cecil Rhodes n'était pas étranger à ces menées.

votre nationalité. Donc restez fermement attachés à votre langue. Sans doute il est nécessaire d'apprendre des langues étrangères, celle avant tout du peuple avec lequel vous êtes appelé aux plus fréquentes relations ; mais cette langue doit toujours rester une langue secondaire. Votre langue, la langue de la Bible, doit primer toutes les autres. Prenez mes paroles à cœur, méditez-les, et priez le Seigneur de vous permettre de rester fidèles à vos devoirs, vos descendants vous en seront reconnaissants. »

Dans la loi scolaire présentée en 1874 par le président Bürgers, celui-ci avait négligé les deux points de vue essentiels sur lesquels Krüger vient d'insister. Aussi peut-on dire qu'il se trouva en opposition avec la conscience religieuse de la nation, et sa loi, d'ailleurs, resta toujours lettre morte. La guerre d'indépendance terminée, ce fut un des premiers soins de Krüger, vice-président du gouvernement provisoire, d'élaborer une loi scolaire répondant aux vœux et aux sentiments pieux du pays. Il pensa d'abord avoir trouvé dans le pasteur du Toit l'homme capable de parachever son œuvre, et — la loi nouvelle adoptée par le Volksraad en 1882 — il le nomma directeur de l'enseignement (ministre de l'instruction publique). Mais

Un événement fortuit ne tarda pas à dévoiler le véritable caractère de la *National Union,* ce fut la guerre contre les Cafres dans les monts Blauw.

La République avait eu, de tout temps, maille à partir avec l'une ou l'autre des tribus cafres du Nord. Cette fois l'incident était plus grave. Il s'agissait de mettre un terme aux méfaits d'un certain Malapoch, dont la tribu était cantonnée dans les monts Blauw, un despote au petit pied qui n'hésitait pas à faire égorger ses sujets de la plaine, quand il pouvait les convaincre d'avoir payé la dîme obligatoire à la République.

Il fut décidé qu'on enverrait un commando contre le rebelle, et le général Joubert fut chargé de lever à Prétoria le contingent nécessaire à cette expédition. Parmi les jeunes hommes ainsi appelés sous les drapeaux se

du Toit était plutôt un politicien qu'un pédagogue, et il démissionna en 1889. A cette époque la découverte des champs d'or et leurs conséquences donnèrent tant de besogne et d'embarras au gouvernement qu'il ne put s'occuper de la question scolaire et que le poste de directeur de l'enseignement resta vacant pendant quelques années. Plus tard, renonçant cette fois aux pasteurs, le peuple étant partagé en plusieurs sectes religieuses, le gouvernement offrit cette charge au professeur Dr. Mansvelt. Celui-ci commença par refuser; mais le président revint personnellement à la charge et, en 1891, le Dr Mansvelt entrait en fonctions. Après s'être rendu compte au cours d'une longue tournée d'inspection, de l'état des écoles, il élabora, en collaboration avec une commission du Volksraad une loi scolaire nouvelle qui, sortie victorieuse d'un référendum, fut adoptée par le Volksraad.

Le président Krüger avait activement collaboré à cette loi, qui fut d'ailleurs en partie composée et rédigée sous sa direction et dans sa demeure même. Elle porte du reste le reflet de trois de ses préoccupations essentielles. L'intervention trop active, trop complète du gouvernement risquait selon lui, de déterminer

trouvaient naturellement beaucoup de sujets étrangers, mais tous répondirent avec empressement à l'ordre d'appel, sauf les Anglais.

Ceux-ci s'intitulaient « British Subjects » et se considéraient sans doute comme étant de race trop aristocratique pour combattre aux côtés des Boërs qu'ils méprisaient. Les clergymen, d'ailleurs, s'en étaient mêlés et ne contribuaient pas peu à surexciter les esprits. Le veldkornett se vit, finalement, obligé de faire arrêter les réfractaires, en vertu de l'article 5 de la loi martiale. Mais ceux-ci introduisirent une instance devant la Haute-Cour afin de recouvrer leur liberté. Ils furent déboutés, d'ailleurs, et condamnés à être conduits sous bonne escorte au commando auquel ils avaient été affectés.

Cependant la *National Union* n'était pas restée

une sorte de relâchement de l'initiative privée, de décider même certains parents à s'en remettre à l'Etat du soin de leurs devoirs les plus sacrés. Et pourtant il était certain que le programme d'instruction d'alors était insuffisant pour rendre les enfants du pays aptes à défendre leur patrimoine contre le flot torrentiel de l'immigration. D'autre part la création d'écoles supérieures et spéciales destinées au recrutement des grandes administrations du gouvernement s'imposait d'urgence, et elle entraînerait des sacrifices d'argent qu'on ne pouvait demander à l'initiative privée. Le mieux donc était de s'inspirer des circonstances et de transiger avec toutes les nécessités, et c'est ce que fit Krüger.

Il agit de même dans la question de la sanction des capacités du corps enseignant, qui risquait de supprimer brutalememt les vieux professeurs, qui aux temps difficiles, avaient mis presque gratuitement leur temps et leurs forces à la disposition des enfants d'alors. Pour n'être pas ingrat envers eux, on résolut, par une sorte de compromis, de les maintenir dans les écoles de campagne, dites *« écoles boërs »*, à la condition que leurs exigences demeurassent modestes.

Sa troisième préoccupation était le projet de création d'écoles normales supé-

inactive. Ses membres votèrent toutes sortes de blâmes destinés à faire échec à l'autorité suprême. L'Angleterre finit par s'en mêler, et Sir Henry Loch fut officiellement délégué pour trancher le conflit à Prétoria même. Mais dans l'intervalle, le Volksraad avait pris une décision aux termes de laquelle les jeunes gens qui n'avaient pu obtenir la qualité de Burghers étaient exonérés du service militaire en temps de guerre, moyennant le paiement d'une certaine indemnité. C'est peu de temps après la promulgation de ce décret que Sir Loch arriva à Prétoria.

Les Anglais l'accueillirent par une démonstration préparée de longue main. Sitôt que le gouverneur eut pris place à mes côtés, dans le landau officiel, ils dételèrent les chevaux et conduisirent la voiture au Transvaal-Hôtel

rieures pour jeunes filles, projet auquel il était personnellement très hostile, car il l'estimait de nature à désorienter et bouleverser un peuple chez qui le foyer fut, de temps immémorial, la place exclusive de la femme. Il se rendit néanmoins petit à petit aux avis de ses conseillers, et ce fut même lui qui, plus tard, devança même les progressistes en réclamant l'admission au gymnase de l'Etat de toutes les jeunes filles de talent. Il présida même, en 1894, à l'inauguration du lycée de filles de Prétoria et prononça un discours à cette occasion. En quelques années du reste le peuple fut gagné à toutes ces réformes.

Partisan de l'instruction universelle, Krüger réussit même à faire octroyer des subventions aux écoles des territoires de langue mixte, où la langue enseignante n'était pas le Hollandais. Il fut ainsi le promoteur d'un article de loi unique, daté du 1er juin 1892, qui favorisait le développement de certaines écoles anglaises et de la nouvelle école allemande de Johannesburg. Même quand il s'aperçut que la population d'origine anglaise boudait à ses faveurs, et que ses adversaires créaient une Commission des Ecoles et un fonds scolaire de 2 millions de marks destiné à subventionner des établissements d'instruction s'inspirant d'idées anti-nationales,

avec accompagnement de refrains satiriques. Un des meneurs avait même pris place sur le siège où il déployait un énorme pavillon anglais. Devant l'hôtel le cortège s'arrêta pour la lecture d'une supplique adressée à Sir Loch.

Cette lecture à peine terminée, un certain nombre de Burghers qui s'étaient rendus compte de ce qui se passait, s'emparèrent du landau dans lequel j'étais remonté, après l'avoir un instant quitté durant la lecture de la supplique, et me conduisirent au palais du gouvernement.

Il est à peine besoin de dire que cet incident produisit une impression déplorable dans le pays, et ne contribua pas peu à augmenter la défiance des Burghers envers les étrangers et en particulier envers les Anglais. Il y eut une interpellation au Volksraad blâmant le gouvernement de n'avoir pris aucune mesure pour prévenir des manifestations aussi outrageantes. La ville s'était d'ail-

il autorisa la fondation d'écoles d'étrangers établies aux frais de l'Etat, et où les pionniers pouvaient envoyer leurs enfants pour une redevance minime, voire à titre gratuit. Ces écoles n'avaient d'autre obligation que de favoriser aussi l'enseignement de la langue du pays. En moins de deux ans, d'ailleurs (1896-1898) elles étaient au nombre de douze, avec 49 professeurs et 1499 élèves dont chacun coûtait 240 marks à l'Etat.

A partir de 1892, d'ailleurs, le régime scolaire fit de tels progrès qu'il obtint deux grands prix à l'Exposition universelle de Paris de 1900, en dépit de tous les obstacles qui avaient entravé le développement de l'instruction au Transvaal : dispersement de la population, guerre contre les aborigènes, pénurie d'ouvriers, sécheresse persistante, peste bovine, etc... *(Note du traducteur)*

leurs emplie de Burghers prêts à châtier les émeutiers en cas de récidive.

Entre temps, la *National Union* poursuivait ses menées. Elle invita Sir Henry Loch à se rendre à Johannesburg, cette ville paraissant se prêter mieux que Prétoria à la fomentation de troubles susceptibles de légitimer une intervention de l'Angleterre. Pressentant toute la gravité des circonstances, j'insistai auprès de Sir Loch pour qu'il déclinât l'invitation qui lui était faite, ne lui cachant pas que je l'estimerais entièrement responsable de ce qui pourrait advenir s'il passait outre. Le gouverneur se rendit à mes raisons, et son attitude officielle fut dès lors des plus correctes.

Ce n'était là, malheureusement, que des apparences. Peu de jours après, les délégués de la *National Union* lui remirent à Prétoria une adresse des plus offensantes pour le gouvernement et pour le Volksraad. Il n'osa ouvertement l'approuver, conseilla même aux signataires de porter simplement et paisiblement leurs griefs devant le Volksraad; mais, en même temps, il s'enquit près d'eux des armements et munitions dont disposaient les bastions à Johannesburg, et de la durée de la résistance qu'ils pourraient, le cas échéant, opposer au gouvernement de la République. Cette résistance se prolongerait-elle assez pour lui donner le temps à lui-même de venir à leur secours avec des troupes?

On conviendra qu'elle est bien anglaise, cette attitude perfide d'un plénipotentiaire chargé de négociations amiables. Et, de fait, la conduite de Sir Loch, dans cette circonstance, caractérise toute la politique anglaise dans le Sud-Africain. Mensonges, intrigues, fraudes, excitations secrètes, tels ont été les traits invariables de cette politique qui devait aboutir à la plus sanglante des guerres d'extermination. Si ceux de Johannesburg ne répondirent pas aux instigations secrètes de Sir Loch, c'est tout simplement au manque d'armes et de munitions que le pays en fut redevable. Mais on imagine facilement de quel poids fut cet avertissement déguisé dans la balance des événements qui s'apprêtaient.

Ici, je vais anticiper sur la chronologie générale de ces mémoires pour en finir d'un coup avec l'histoire de la *National Union*.

La direction des affaires extérieures allait se trouver aux prises avec des événements de la plus haute importance. En 1893 d'abord fut signée la deuxième convention avec le Swasieland, à la suite des deux conférences de Colesberg et de Prétoria. La dernière seule porta ses fruits. Elle fut rehaussée, d'ailleurs, par l'éclat des fêtes données en l'honneur de Sir Henry Loch, qui vint à Prétoria avec sa femme, ses deux filles et un brillant état-major d'officiers. Certes un non-initié, assistant aux

réceptions qui lui furent faites, aurait pu croire que la République fêtait un de ses plus fidèles alliés. L'accord stipulé par la Convention ne fut cependant pas de ceux qui dussent donner prétexte à des feux de joie, mais on avait obtenu des Anglais tout ce qu'on pouvait attendre d'eux. Voici, au surplus, les points principaux de cet accord :

1° La République est autorisée à conclure, avec la reine de Swasieland, un traité en vertu duquel l'administration politique et le protectorat passeront aux mains de la République, la direction des affaires indigènes demeurant confiée à la reine du Swasieland et à son conseil, afin que le Swasieland ne puisse être considéré, dans l'avenir, comme une simple province du Transvaal;

2° Tous les blancs fixés dans le pays depuis six ans au moins seront considérés comme sujets de la République et jouiront de tous les droits afférents à cette qualité;

3° Les langues hollandaise et anglaise seront admises au même titre devant les tribunaux;

4° La République Sud-Africaine confirme le désistement déjà stipulé dans la première Convention, désistement en vertu duquel elle renonce à ses prétentions sur certaines portions du territoire situées au nord et au nord-ouest de ses frontières.

Cet accord, toutefois, devait, avant d'entrer en vigueur,

être sanctionné par la reine noire et son conseil, et, on devine bien que cela n'alla pas sans grosses difficultés. La mauvaise foi naturelle des Cafres trouva, en cette circonstance, un précieux encouragement dans l'attitude perfide d'une foule de Jingoïstes et d'aventuriers, ennemis de la République, d'un certain Hulett de Natal, entre autres, qui sut si bien circonvenir les Swasies qu'ils envoyèrent une députation à Londres, chargée de protester contre le protectorat boër. Les députés cafres n'obtinrent, du reste, absolument rien.

Cependant, comme le Swasieland était devenu pour la République une source intarissable d'embarras et de litiges finissant par créer une situation à laquelle elle n'était pas en mesure de remédier, je demandai une nouvelle entrevue à Sir Henry Loch. Elle eut lieu à Volksrust en 1894, et donna lieu à une troisième Convention aux termes de laquelle la République obtenait enfin le droit d'occuper le pays, sans, toutefois, qu'il pût être considéré comme partie intégrante du territoire républicain, clause de pure forme n'empêchant pas, de fait, la prise de possession définitive du Swasieland. La Convention, ratifiée par le Volksraad en 1895, mit fin provisoirement aux menées des ennemis de la République. Mais ce n'était pas encore le repos, car à peine cette affaire était-elle liquidée que l'Angleterre annexait le Sambaanland et l'Ubigesaland.

La République entretenait depuis longtemps des relations amicales avec ces deux pays, et au cours même des négociations relatives au Swasieland, il était toujours resté plus ou moins explicitement convenu que, sitôt ce différend réglé, la République entrerait en pourparlers avec l'Angleterre pour leur annexion.

L'Angleterre, d'ailleurs, n'avait pas plus de droits sur ces pays cafres que sur la lune, mais il s'agissait, avant tout, pour elle, de faire pièce à la République et de lui couper une route de plus vers la mer, une route dont les Anglais n'avaient aucun besoin. La République, bien entendu, protesta contre cette annexion, en vain, d'ailleurs, comme toujours.

La même année, heureusement, vit se réaliser un de mes vœux les plus chers. On put célébrer, à Prétoria, l'inauguration du chemin de fer de Delagoa-Bay. La construction en était enfin achevée, non sans s'être heurtée à de nombreuses difficultés qui furent vaincues, grâce à l'énergie de la Compagnie Néerlandaise-Sud-Africaine. Tous les États de l'Afrique australe se firent représenter à cette cérémonie, et le Volksraad poussa même la gracieuseté jusqu'à voter un crédit de 20.000 livres sterling pour permettre à tous les Burghers de faire le voyage gratuit de Delagoa, afin de juger l'œuvre dans son ensemble.

Des milliers de citoyens, en effet, profitèrent de cette faveur et revinrent dans leurs foyers, pleins d'enthousiasme pour cette belle entreprise. Celle-ci allait, au reste, bouleverser littéralement la physionomie et les rapports intérieurs du pays. Jusqu'alors, le monopole des transports et du trafic sur Johannesburg avait appartenu au chemin de fer du Cap. Tout cela allait être changé. Afin de provoquer une concurrence tout amiable et s'assurer une part légitime dans les recettes du transit avec Johannesburg, la République offrit de partager ces recettes (trafic et circulation) entre les trois pays reliés par leurs voies ferrées avec Prétoria, c'est-à-dire entre la colonie du Cap, la Natalie et le Transvaal.

Mais Cecil Rhodes, alors premier ministre au Cap, en avait disposé autrement. Il demanda 50 o/o pour le Cap seulement. Le Transvaal et le Natal devaient se borner à se partager les autres 50 o/o. La République, naturellement, refusa son adhésion, et une guerre de tarifs s'ensuivit. La colonie du Cap baissa les siens sur tout le parcours du Cap et de l'Etat libre d'Orange jusqu'à la station frontière du Transvaal (les chemins de fer de l'Etat libre dépendaient encore, à cette époque, des Compagnies anglaises). La Compagnie Sud-Africaine, en revanche, éleva les siens sur la portion de la ligne du Cap lui appartenant (Vereeniguing-Johannesburg), afin de compenser les pertes subies sur le reste du trajet.

Le gouvernement du Cap imagina alors un plan des plus ingénieux. Pour ne pas payer les prix majorés par la Compagnie transvaalienne, il fit décharger les wagons de marchandises à la halte de Viljoen, d'où elles étaient, après transbordement, dirigées sur Johannesburg dans des charrettes traînées par des bœufs. Mais il y avait dans les lois douanières de la République un article autorisant le Président à localiser le transit par delà la frontière sur des points déterminés déclarés *guéables*, tandis que partout ailleurs le passage demeurait interdit. En réponse au stratagème de Cecil Rhodes et des siens, la République, qui avait les mêmes intérêts que la Compagnie des chemins de fer Sud-Africains, puisqu'elle en garantissait l'exploitation, résolut de fermer les passages de frontières (*gués des douanes*) à toutes les marchandises venant d'outre-mer, et à celles-là seulement, car l'intention du Président n'était pas d'entraver le trafic continental entre l'État libre et le Cap.

L'administration coloniale anglaise, bien entendu, jeta les hauts cris : selon elle, je violais la Convention de Londres. Cette convention renfermait, en effet, une clause d'après laquelle l'entrée au Transvaal ne pouvait être interdite à aucun article de provenance anglaise, à moins que la même prohibition ne s'étendît à tous les articles étrangers de même nature.

D'après cette façon de voir, la République avait donc

violé la convention de Londres parce qu'elle favorisait le Cap (une colonie anglaise), et l'État libre (une république-sœur), au détriment des autres nations. Et elle devait, ou rapporter son décret concernant les marchandises d'outre-mer, ou recourir à la mesure odieuse de la prohibition totale.

Cecil Rhodes n'hésita pas à soumettre la question au Cabinet de Londres. C'était le Cabinet précisément auquel nous devons la dernière guerre. Chamberlain s'y trouvait et se montra tout naturellement disposé à envoyer un ultimatum à la République, sous cette réserve que si une guerre naissait de ce fait, la colonie du Cap supporterait la moitié des frais, équiperait une troupe auxiliaire et mettrait son chemin de fer à la libre disposition du corps expéditionnaire. Il faut dire à la honte des Afrikanders qui siégeaient au ministère du Cap qu'ils adhérèrent à ces conditions. De sorte que la République, mise en demeure de rouvrir ses gués de frontières, se vit obligée de céder une fois de plus.

Je voudrais maintenant dire quelques mots du raid Jameson, une expédition dont Jameson lui-même ne peut être rendu seul responsable. Chamberlain, sans doute, a bien affirmé, à cette époque, qu'il y était resté complètement étranger, mais le contraire fut prouvé plus tard, et il reste acquis, aujourd'hui, que le gouvernement

anglais, ou Chamberlain tout au moins, était au courant des intrigues ourdies par Cecil Rhodes, intrigues dont le raid Jameson ne fut qu'un honteux épisode.

Cecil Rhodes caressait depuis longtemps le rêve de s'emparer, de façon ou d'autre, de la République Sud-Africaine, et il appliquait à la réalisation de ce rêve toutes les ressources que lui fournissaient son or, son influence, sa situation de premier ministre. La *National Union* aussi fut un de ses instruments essentiels; elle entretenait à Johannesburg une fermentation des esprits, un véritable levain d'insurrection, et devait finalement être un des pivots du complot tramé par Rhodes contre l'existence de l'État.

Par son entremise, des armes et des munitions furent subrepticement introduites dans Johannesburg et cachées dans les mines de Simmer et de Jack dont Rhodes était un des principaux actionnaires. Il n'ignorait pas, cependant, que Johannesburg n'était pas en état de mettre la République en échec. Il lui fallait donc une place située sur les frontières mêmes de la République et où il pût entretenir des forces militaires suffisantes pour prêter un concours efficace à une éventuelle insurrection.

Dans ce but, il entama des négociations avec le cabinet de Londres par l'intermédiaire de son factotum, le D[r] Rutherford Harris et de la journaliste Miss Flora Schaw, afin d'être autorisé à donner au domaine de la

Chartered une extension telle que les points stratégiques convoités tombassent en dedans de ses frontières. Il résulte des télégrammes échangés au cours de ces négociations entre les divers personnages qui y furent mêlés, que le ministre Chamberlain fut au courant de toute l'affaire.

Un des télégrammes de Flora Schaw à Rhodes se termine en effet par ces mots : « Chamberlain innocent en cas d'intervention des puissances européennes, mais je suis spécialement fondée à croire qu'il souhaite que vous agissiez immédiatement. » (*Chamberlain sound in case of interference European powers, but have special reasons to believe he wishes you must do it immediately.*) Dans un autre télégramme de Rhodes à miss Schaw il dit : « Mandez à Chamberlain que je m'en tirerai facilement s'il me soutient, mais il ne faut pas qu'il envoie des télégrammes comme ceux qu'il a envoyés au haut commissaire de l'Afrique du Sud. Voici la crise. Je réussirai et le Sud-Africain appartiendra à l'Angleterre. » (*Inform Chamberlain that I shall get through all right, if he supports me, but he must not send cables like he sent to the High Commissioner in S. Africa. Today the crux is. I shall win and South-Africa will belong to England.*) Ailleurs encore Rhodes s'exprime ainsi : « Si vous ne pouvez pas décider Chamberlain à ordonner au haut commissaire de se rendre à Johan-

nesburg immédiatement, toute l'affaire est perdue. Le haut commissaire recevra un accueil splendide et pourra encore retourner la situation à l'avantage de l'Angleterre, mais il faut qu'on lui câble immédiatement et que les instructions soient formelles, car il est faible et ne veut endosser aucune responsabilité. » (*Unless you can make Chamberlain instruct the High Commissioner to proceed at once to Johannesburg, the whole position is lost. High Commissioner would receive splendid reception and still turn positions to England's advantage, but he must be instructed by cable immediately. The instructions must be specific, as he is weak and will take no responsability.*)

Faisons remarquer en passant que la commission d'enquête du Sud-Africain britannique n'a eu communication que d'une partie de ces télégrammes; les plus compromettants, selon toute vraisemblance, avaient été détournés.

Comment expliquer qu'on supprime des documents, tout en instituant une commission d'enquête chargée de démêler la vérité à l'aide de ces mêmes documents? Ne faut-il pas conclure que Chamberlain était aussi coupable que Rhodes? Quoi qu'il en soit, le petit nombre des télégrammes qui ont été rendus publics suffisent à démontrer péremptoirement la complicité de l'homme qui dirigeait le ministère des Colonies.

Dès que Rhodes eut acquis la certitude que la portion

du territoire convoitée lui serait accordée, il s'empressa de faire équiper les troupes de la police sud-africaine, de les pourvoir de chevaux et de tout un matériel de campagne, de telle sorte que tout fût prêt pour un coup de main contre la République, sitôt que la situation serait mûre à Johannesburg. Il s'était également abouché avec les chefs de la *National Union* et, afin d'avoir un auxiliaire sûr dans la place, il avait envoyé à Johannesburg son frère, le colonel Rhodes pour agir de concert avec lui et le suppléer, lui ouvrant un crédit illimité pour toutes les dépenses qu'il jugerait nécessaires.

Sur ces entrefaites, Lionel Philips, un des conjurés, s'était rendu au Cap, sans doute pour recevoir les ordres directs de Rhodes. Il en revint précipitamment sous le prétexte d'inaugurer le bâtiment de la Chambre syndicale des mineurs dont il était le président. Ce bâtiment, du reste, n'était pas encore achevé, mais l'inauguration n'était qu'un prétexte devant permettre à Philips de prononcer, au moment opportun, un discours politique. La cérémonie eut lieu vers la fin de novembre, et Philips y prononça un discours des plus violents contre le Gouvernement républicain.

La même époque vit enfin apparaître, à Johannesburg, le D^r^ Jameson, venu pour arrêter les points essentiels du complot avec quelques-uns des leaders de la *National Union* qui, préalablement, étaient allés, eux aussi,

prendre les ordres de Rhodes au Cap. Ceux-ci remirent au docteur une lettre par laquelle ils l'appelaient à leur secours, et qui justifierait l'incursion préméditée. La lettre prétendait, d'ailleurs, qu'un conflit ne pouvait manquer d'éclater très prochainement entre les étrangers et le Gouvernement, et qu'alors la sécurité des biens privés, peut-être la vie même des femmes et des enfants de Johannesburg courraient les pires dangers. Cette lettre, signée : Charles Leonhard, colonel F. Rhodes, Lionel Philips, J. Hays, Hammond et Farrar, ne portait aucune date, de façon à permettre à Jameson de lui attribuer celle qu'il jugerait nécessaire.

En attendant, les journaux de Rhodes et de l'*Union* attisaient les passions politiques des habitants de Johannesburg, dans le but de provoquer la conflagration guettée par les hommes de Rhodes.

Vers fin décembre, Leonhard, le président de la *National Union,* donna lecture d'un manifeste qui mentionnait une longue série de griefs contre le Gouvernement républicain, et où figurait tout ce qui était susceptible d'exciter l'animosité des immigrés. La question du droit de vote, naturellement, figurait en tête de ce chapelet de doléances, encore que Lionel Philips, un unioniste également, eût écrit peu de temps auparavant à son associé de Londres, un capitaliste allemand nommé Beit qui était aussi en rapports suivis avec Rho-

des : « Nous ne donnerions pas un liard pour le droit de vote. » (*We do not care a fig for the franchise.*)

Tandis que l'agitation était à son comble à Johannesburg, je rentrais à Prétoria après ma tournée annuelle à travers les districts. Les Burghers m'ayant remis une adresse dans laquelle ils demandaient que les fomenteurs de troubles fussent enfin châtiés, je leur fis cette réponse : « Il faut attendre que la tortue montre sa tête si on veut la saisir. » On a voulu déduire de cette image que j'étais au courant des projets de Jameson et que, par la tortue en question, j'entendais désigner Jameson lui-même. C'est une erreur absolue. Ni moi, ni aucun membre du Gouvernement n'aurions cru même à la possibilité d'un acte pareil, encore moins nous y serions-nous attendus.

On avait bien remarqué des achats inusités de chevaux, de provisions, de fourrages, achats que les Anglais traitaient ouvertement avec les fermiers boërs mêmes, mais ceux-ci affirmaient que les troupes de police rassemblées à la frontière ouest de la République étaient destinées à marcher contre les Cafres, et en particulier contre le chef rebelle Linchwe. Bref la méfiance naturelle des Burghers avait été si habilement endormie qu'ils participaient bénévolement aux achats de vivres et au transport du matériel de guerre sur tous les points qui devaient servir d'étapes à Jameson depuis Kimberley jusqu'aux environs de Krügersdorp. Peu de temps auparavant, j'avais

même offert à sir Hercules Robinson, l'appui de la République pour protéger les femmes et les enfants contre les Matabélés avec qui les Anglais étaient alors en difficultés, offre que le haut commissaire avait déclinée avec tous ses remerciements, le moment n'étant pas encore venu disait-il où le secours des Boërs pouvait être nécessaire.

Il est évident que si j'avais eu le moindre vent du plan de Jameson, je ne lui eusse pas permis de s'implanter si avant dans le pays. J'eusse rappelé aussi le général Joubert, généralissime des forces républicaines, en villégiature dans sa ferme du district de Wakkerstroom tandis que les troupes de Jameson s'assemblaient à la frontière, et qui ne rentra à Prétoria que peu de jours avant le début du raid.

L'image de la tortue était donc une simple allégorie visant la *National Union* elle-même qui, sans cesse, vilipendait le gouvernement et n'épargnait aucune menace de nature à étayer efficacement ses revendications. Je voulais simplement dire par là qu'il fallait temporiser, laisser les choses suivre leur cours, attendre que l'*Union* se fût démasquée, mise dans son tort, fournissant ainsi au gouvernement une occasion légitime de faire arrêter ses principaux membres (c'est-à-dire les meneurs) et les condamner pour haute trahison.

En attendant, les choses s'étaient si bien envenimées

à Johannesburg, vers fin décembre 1895, que des milliers de citoyens quittèrent la ville pour se fixer dans les petits ports de la côte orientale, tandis que la *National Union*, qui avait pris le nom de *Reform-Committee*, levait, équipait et armait une milice indépendante.

Pour éviter un conflit et empêcher toute effusion de sang, le gouvernement décida de faire retirer sa propre police. A la vérité, les autorités boërs ne prenaient pas cette sorte d'insurrection au sérieux, sachant qu'elle était l'œuvre purement artificielle d'une poignée d'intrigants, et que le tout, en somme, n'eût été qu'une comédie ridicule si les suites n'avaient pas dû en être si graves. (1)

Le seul de tous les *réformistes* qui sût ce qu'il avait à faire, était le colonel Rhodes. Les autres n'étaient que des conspirateurs de théâtre. Les diverses députations de Johannesburg que je reçus vers cette époque, prouvaient assez clairement que le gros de la population n'était pas animé du moindre sentiment révolutionnaire. Aussi promis-je à l'une de ces députations que les griefs dûment fondés des immigrés seraient pris en considération et que le gouvernement était prêt à conférer le droit de

(1). On a raconté — et J. F. von Oordt s'est fait l'écho de cette fable dans son ouvrage — que, pendant toute la période de l'affaire Jameson, le président avait son cheval tout sellé à l'écurie et sa carabine chargée au chevet de son lit. La vérité est que quelques amis lui conseillèrent de quitter Prétoria qui pouvait être l'objet d'un coup de main, et qu'il leur répondit : « Si les choses devaient en venir là, je prendrais mon cheval et mon fusil et je rejoindrais mon commando. »
(Note du traducteur)

vote à tous ceux qui, présentement, se conduisaient en amis fidèles de la République. Je rédigeai, de plus, une proclamation adressée aux habitants de Johannesburg, disant que je savais bien que les émeutiers ne représentaient qu'une fraction infime de la population, et que je comptais sur tous les amis de l'ordre pour seconder les efforts du gouvernement dans le sens de l'apaisement et du triomphe de la loi.

Cette proclamation fut affichée le 30 décembre. Le même jour, le général Joubert recevait de Marais, le commissaire des mines stationné à Ottoshoop, un télégramme lui signalant le passage, à cinq heures et demie du matin, d'un corps de 800 hommes de la *Chartered*, munis de fusils Maxim et de canons. Ces troupes avaient pris la direction de Johannesburg. Les lignes télégraphiques étaient du reste coupées entre cette dernière ville, Malmanie et Zeerust.

Joubert, aussitôt, expédia des télégrammes aux commandants des divers districts, à ceux de Rustenburg, Krügersdorp et Potchefstroom d'abord, les mettant au courant des événements et leur donnant l'ordre de se porter immédiatement au-devant de l'ennemi.

Dans le même temps, le gouvernement avait institué, à Johannesburg, une commission chargée d'y rétablir l'ordre. C'est grâce à elle qu'il n'y eut pas de sang répandu dans la ville. Les *réformistes*, de leur côté,

envoyèrent à Prétoria une députation chargée de se mettre en rapport avec les pouvoirs publics. Reçus au nom du gouvernement par le général Kock et les juges Ameshoff et Kotzé, les délégués demandèrent qu'il fût permis à Jameson d'entrer à Johannesburg, auquel cas ils s'engageaient eux-mêmes à obtenir de lui qu'il se retirât paisiblement et regagnât la frontière. Mais le gouvernement venait précisément d'accepter une proposition conciliante de Sir Hercules Robinson (il venait de rentrer en possession des fonctions de haut commissaire dans lesquelles Sir Henry Loch l'avait suppléé), proposition aux termes de laquelle Sir Robinson devait se rendre lui-même à Prétoria pour trancher le conflit à l'amiable. Les délégués réformistes furent donc invités à attendre cette solution : d'ici là le gouvernement s'engageait à ne point intervenir si l'ordre n'était pas troublé.

Jameson, cependant, s'avançait à marche forcée sur Johannesburg, bien qu'il eût eu connaissance d'un ordre du haut commissaire lui enjoignant de repasser la frontière. (Disons, en passant, que cet ordre fut presque immédiatement suivi de la démission de Cecil Rhodes qui abandonnait le portefeuille de ministre du Cap). L'ordre fut transmis à Jameson par un Burgher du Transvaal nommé Ben Bouwer; cet ordre était accompagné d'une lettre conçue dans le même sens et signée

par Jacobus de Wet, le chargé d'affaires anglais à Prétoria. Jameson ne fit pas plus de cas de la lettre que du message qu'elle corroborait. Il retint même prisonnier le lieutenant Eloff, de la police de Krügersdorp, qui s'était porté à sa rencontre comme parlementaire officiel.

Au moment où il atteignait les montagnes de Krügersdorp, Jameson rencontra les premières troupes transvaaliennes commandées par Malan, Potgieter et Cronjé, et les attaqua aussitôt avec de la grosse artillerie; mais il fut repoussé avec des pertes sérieuses. Il se retira sur la droite, espérant tourner les positions des Burghers. Ce mouvement, exécuté pendant la nuit, fut contrarié par une attaque du veldkornett de Fouché qui rejeta les troupes de Jameson plus avant encore sur la droite où elles rencontrèrent Cronjé et ses Burghers et subirent une nouvelle défaite au cours de laquelle Jameson dut se rendre.

On a prétendu que Jameson ne s'était rendu que sous la condition que sa vie et celle des siens serait épargnées. Le commandant Cronjé avait, en effet, déclaré dans une note au colonel Villoughby, chef des troupes de Jameson, que la vie des vaincus serait épargnée s'ils se rendaient avec armes et bagages et fournissaient caution pour le dommage causé à la République. Mais, tandis que Cronjé était encore en pourparlers avec Jameson, le commandant Malan de Rusbenburg s'interposa, décla-

rant : « Nous ne pouvons prendre aucun engagement; c'est l'affaire du gouvernement de Prétoria. » Cronjé s'étant rendu à l'avis de son compagnon d'armes, le commandant Malan fit communiquer en anglais à Jameson leur décision commune; la vie des prisonniers ne pouvait être garantie que jusqu'à Prétoria où ils seraient remis entre les mains du généralissime qui consulterait, en dernier ressort, les membres du gouvernement. « C'est bien, dit Jameson en s'inclinant, je souscris à vos conditions. » C'est alors seulement qu'on procéda au désarmement des prisonniers qui furent immédiatement dirigés sur Prétoria.

Le haut commissaire anglais venait d'arriver dans cette ville et une première entrevue avait eu lieu entre lui et les membres du gouvernement républicain (1). Il avait naturellement commencé par exprimer tous ses regrets au sujet de l'affaire Jameson, mais, par une diversion habile, il soulevait presque aussitôt l'irritante question des étrangers et de leurs griefs, et des réformes que comportait, à son avis, la situation. Mais je l'interrompis, faisant remarquer que ce n'était pas le moment de discuter ces

(1) Sir Hercules Robinson avait fait demander si sa présence pouvait contribuer à une solution amiable de l'affaire Jameson. On lui avait répondu : « Oui, venez, peut-être empêcherez-vous une effusion de sang. » Mais lui n'avait vu qu'une chose : la possibilité d'empêcher l'exécution sommaire de quelques insurgés de nationalité britannique. Et il fut visiblement dépité de son offre de médiation quand il comprit qu'on lui demandait simplement de conseiller aux rebelles de Johannesburg de se rendre à merci.

matières. Il s'agissait, avant tout, d'aviser aux mesures destinées à éviter toute nouvelle effusion de sang et à obtenir le désarmement pacifique des rebelles de Johannesburg.

« Dans quelles conditions ce désarmement doit-il s'effectuer ? demanda le haut commissaire.

— Sans conditions, répondis-je. »

Et comme le représentant anglais hésitait encore, cherchait des arguments dilatoires, j'ajoutai :

« Je donne vingt-quatre heures aux insurgés de Johannesburg pour se soumettre de bon gré, sans condition aucune : passé ce délai, je les y contraindrai par la force. »

Et en dépit des instances renouvelées de Sir Hercules Robinson, je demeurai inflexible.

Une surexcitation bien légitime animait les Burghers et leurs chefs. Après s'être vus, pendant des années, en butte aux agissements vexatoires et aux menaces de la *National Union*, il va sans dire qu'ils n'étaient nullement disposés à épargner Jameson et les émeutiers de Johannesburg. Le fait suivant donnera le diapason de leurs sentiments à leur égard.

Peu de jours avant la défaite de Jameson, un commando de 400 Burghers environ qui se portait à sa rencontre, fit étape à Prétoria et leur chef profita de l'occasion pour venir me présenter ses devoirs. Comme j'étais moi-même sorti pour saluer les combattants, le commandant me dit, en présence de ses hommes :

« Président, nous sommes venus ici, pour vous saluer et vous faire savoir que, sitôt que Jameson sera tombé entre nos mains, nous marcherons droit sur Johannesburg et que nous raserons ce repaire d'aventuriers : voilà bien assez longtemps qu'ils nous font des misères.

— Non, Burghers, répondis-je, il ne faut pas parler ainsi. Songez que Johannesburg renferme, malgré tout, des milliers d'innocents et de fidèles républicains, et que les autres, pour la plupart, se sont simplement laissé entraîner par une poignée de factieux. Nous ne devons pas être vindicatifs, car nous ne savons pas où nous conduirait l'ouverture des représailles.

— Vous nous sermonnez en pure perte, président, interrompit le commandant. A quoi bon nous montrer magnanimes? C'est précisément parce que nous avons fait preuve de trop de longanimité à l'égard des meneurs qu'ils ont poussé les choses au point où elles en sont. Mes Burghers et moi nous sommes fermement résolus à en finir, une fois pour toutes, avec cette graine d'insurgés. »

Là-dessus, je m'emportai ou, du moins, je fis semblant de m'emporter.

« Fort bien! Mais alors, puisque vous refusez de m'écouter, demandez-moi ma démission de président et gouvernez le pays à votre manière. »

Ces mots calmèrent le commandant :

« Non, président, dit-il en baissant le ton, vous vous méprenez sur nos intentions ; nous ne demandons pas mieux que de vous obéir... mais, tout de même, ils nous font trop de misères.

— Soit, répondis-je, plus calme à mon tour, si vous voulez m'obéir, faites ce que je vous ai dit et rapportez-vous en à moi pour le reste. »

A la séance de la cour martiale qui devait décider du sort de Jameson, j'eus maille à partir avec la plupart des chefs militaires. D'accord avec le conseil civil, j'avais arrêté un plan qui consistait à livrer Jameson et les siens aux autorités anglaises afin qu'ils fussent punis par leur propre gouvernement et en vertu de leurs propres lois. Mais je rencontrai auprès de la cour martiale une résistance énergique dont je n'eus raison que grâce au concours de MM. Fischer et Kleynveld, de l'État libre d'Orange. Ces messieurs avaient été envoyés par la République sœur dans le but de décider d'une action commune conformément aux traités d'alliance qui liaient les deux États.

Pour en revenir à Johannesburg, le haut commissaire, voyant que j'exigeais, avec une irréductible fermeté, la soumission sans conditions de cette ville, en fit télégraphier la nouvelle au *Reform-Committee*. Inutile de dire que les révolutionnaires de Johannesburg s'exécutèrent

dans le délai de vingt-quatre heures que j'avais fixé, car, exception faite du colonel Rhodes et de deux ou trois conjurés, tout le reste était, dès le principe, décidé à prendre la fuite dès le premier coup de fusil. En somme, ils n'avaient fomenté ces troubles que dans l'espoir que l'Angleterre tirerait les marrons du feu, mais sans la moindre intention d'exposer leur vie pour une question à propos de laquelle un des leurs avait si naïvement confessé : « Nous ne donnerions pas un liard pour ça. »

Le Gouvernement, ayant avisé le haut commissaire de la décision prise à l'égard de Jameson et des siens, Chamberlain, informé par câble, répondit qu'il remerciait le président, au nom de Sa Majesté, pour cet acte si hautement magnanime (1). L'avenir, hélas! devait démontrer une fois de plus, combien les sentiments de gratitude sont peu durables en Angleterre.

Quand Johannesburg rendit ses armes, il se trouva que leur nombre était très inférieur à celui que nous avions imaginé : Dix-huit cents fusils et trois maxims fortement endommagés, voilà tout ce qu'on nous livra.

Jameson et les siens furent, peu après, remis au Gouvernement du Natal qui les envoya en Angleterre. Le Gouvernement anglais rendit les soldats à la liberté;

(1) Constatons, à cette occasion, que le chaleureux télégramme envoyé, au début de l'affaire, par l'empereur d'Allemagne, fut un acte tout spontané. Contrairement à ce qui a été dit partout, Krüger n'avait, à la nouvelle du raid Jameson, demandé l'intervention d'aucune puissance étrangère. *(Note du traducteur)*

quant à Jameson, il fut condamné à la détention, ainsi que les principaux chefs de la bande. Tous furent, d'ailleurs, relaxés avant l'expiration de leur peine.

Le 9 janvier, les *réformistes* furent arrêtés à leur tour, les uns dans leur maison, les autres au club, et conduits à Prétoria. Le lendemain, je rédigeais une proclamation informant les habitants de Johannesburg que le Gouvernement avait la certitude, maintenant, que seul un petit nombre d'agitateurs et d'intrigants avait ourdi ce complot dont les suites pouvaient être si funestes au pays. J'annonçais en même temps que Johannesburg serait doté d'un conseil municipal, et je terminais en adjurant la population de me permettre de classer désormais cette affaire sous la rubrique : « *Oublié et pardonné.* » Le dernier acte militaire de la campagne fut une sorte de défilé triomphal à travers les rues de Johannesburg des divers commandos qui rentraient victorieux de leur expédition contre Jameson.

Je passerai sous silence les particularités du procès intenté aux conjurés. Pour prévenir tout reproche de partialité, le Gouvernement républicain commit à ce procès un juge n'ayant aucune attache avec le pays. Ce juge fut demandé à l'État libre d'Orange qui nous envoya M. Gregorowsky. La plupart des accusés s'en tirèrent avec des amendes ou de la prison. Seuls quatre des meneurs, Philips, Rhodes, Farrar et Hammond,

furent condamnés à mort. Mais cette peine même fut réduite par le Conseil suprême à une simple amende individuelle de vingt-cinq mille livres sterling. Épilogue bénin du premier acte d'un drame qui a fait couler tant de sang, que les champs de bataille de l'Afrique du Sud en ont été, pour ainsi dire, imprégnés.

La ville de Johannesburg n'était cependant pas au bout de ses malheurs, car, le 19 février 1896, l'explosion de plusieurs wagons de dynamite jetait l'épouvante et la désolation dans la contrée, détruisant les faubourgs de Fordsburg et de Braamfontein, et tuant ou blessant un grand nombre de citoyens. Dans ces douloureuses circonstances, il faut reconnaître que les étrangers réparèrent d'une éclatante façon leur conduite d'autrefois. En peu de jours, ils eurent rassemblé la somme de 70.000 livres sterling à laquelle le Gouvernement ajouta 25.000 livres pour son compte personnel. Je me rendis immédiatement à Johannesburg pour visiter les blessés à l'hôpital et féliciter cette fois les étrangers d'une attitude dont mon cœur se réjouissait hautement. Et je leur rappelai, à cette occasion, la parole du Seigneur : « Heureux sont les miséricordieux, car ils seront payés de retour. »

La tentative dirigée contre l'indépendance de la République ayant misérablement échoué, le ministre

Chamberlain, à son tour, entra en lice, certain, celui-là, de réussir. Grâce à lui, le raid Jameson allait céder la place à un colossal « british raid. »

Il commença par m'inviter à me rendre en Angleterre afin de régler avec lui les affaires du Transvaal, encore qu'il eût déclaré au préalable, avec sa morgue habituelle, qu'il n'était pas prêt à discuter l'article 4 de la Convention de Londres, le seul article qui entravât encore la politique extérieure de la République Sud-Africaine. On eût dit, vraiment, que c'était la République et non l'Angleterre qui eût quelque chose à se reprocher!

En même temps, Chamberlain m'adressait une autre dépêche dans laquelle il proposait d'appliquer à Johannesburg une sorte de *Home Rule*. Cette dépêche parut à Londres, dans le *Moniteur officiel* avant même qu'elle me fût parvenue. Et dire que cette même question d'un *Home Rule* à appliquer à l'Irlande avait décidé Chamberlain à se séparer du parti Gladstone et à troquer son radicalisme d'autrefois contre son attitude jingoïste actuelle!

Je n'eus finalement communication que d'un court extrait de cette dépêche parue *in-extenso* dans le journal londonien. Aussi, répondis-je fièrement que je n'approuvais pas l'impudence apportée par le Cabinet de Londres dans cette façon de rendre publics, préalablement, les conseils qu'il croyait devoir donner à la

République, et que, d'ailleurs, je ne pouvais admettre aucune ingérence étrangère dans une affaire de police intérieure. Et cette réponse fut également insérée par avance dans le *Moniteur Officiel* de la République.

Chamberlain, cette fois, déclara que, si sa proposition était prise en mauvaise part, il la retirait purement et simplement, et, de mon côté, je posai les conditions auxquelles je subordonnais mon voyage à Londres. Le point capital que j'avais en vue était la transformation de la Convention de Londres en un traité de paix, de commerce et d'amitié. Chamberlain, naturellement, faisait la sourde oreille. Son antienne à lui, c'était la satisfaction à accorder à tous les griefs des étrangers reconnus fondés, seule solution compatible avec l'hégémonie de l'Angleterre dans l'Afrique du Sud. En ce qui concernait l'article 4 de la convention, il le considérait comme insuppressible même dans l'hypothèse d'un nouveau traité.

Mon voyage devenait ainsi complètement inutile. Qu'eût signifié, en effet, un remaniement de la Convention de Londres si on laissait subsister l'unique article qui portait ombrage à l'indépendance de la République? Quand Chamberlain, d'ailleurs, se fut convaincu que je ne viendrais pas, si l'utilité de mon voyage ne m'était formellement garantie, il retira son invitation.

Nous commencions à comprendre que des achats de

munitions, d'armes, de canons s'imposaient, si nous voulions faire face à des éventualités de moins en moins lointaines. Cela était d'autant plus urgent que le raid de Jameson avait trouvé la République dépourvue de tous moyens de défense sérieux; les Burghers n'étaient guère armés que des anciens fusils Martini-Henry; quelques-uns même n'avaient pas de fusils du tout. Quant aux munitions, elles n'eussent point suffi au delà de deux semaines. Des mesures s'imposaient donc pour mettre les Burghers en état de résister à toute agression imprévue. La Constitution, du reste, avait prévu que tout Burgher devait être armé. Le gouvernement s'était borné d'abord, à interpréter strictement l'esprit de la loi. Mais de nouveaux approvisionnements de guerre eurent lieu à la suite du vote du Parlement anglais instituant une *commission* dite *d'enquête pour le Sud-Africain britannique*, certains indices ayant alors prouvé clairement que Chamberlain avait trempé de façon ou d'autre dans les préparatifs du raid Jameson. Sa duplicité, en effet, s'affirmait clairement par les télégrammes qui furent versés à cette commission, et encore plus par ceux dont elle n'eut jamais connaissance. De plus, Chamberlain avait saisi l'occasion de cette enquête pour faire l'éloge de Cecil Rhodes devant la Chambre des communes, disant que le ministre du Cap était un parfait honnête homme dont l'honorabilité demeurait au-dessus de tout

soupçon. Il n'y avait pas d'autre conclusion à tirer de cette apologie inopinée, sinon que Chamberlain avait été le complice de Rhodes et qu'il ne le défendait que dans la crainte que celui-ci ne fît des révélations désagréables pour l'homme d'État anglais.

Telle était du moins la conviction du gouvernement républicain, une conviction que ne tarda pas à corroborer l'élargissement de Jameson pour raison de santé, sa guérison miraculeuse à la suite de cet élargissement et le brevet d'officier qu'il obtint aussitôt après.

Peut-on trouver mauvais, après cela, que la République ait, dès ce moment, poussé ses armements, de façon à ne pas devenir, sans coup férir, la proie de l'Angleterre? Bien plus, n'était-ce pas le devoir de l'État de veiller à ce que le pays fût, tout au moins, en état de se défendre? C'est pourtant cette attitude, commandée par la simple prudence, qui a servi de thème à toutes les attaques dirigées contre moi par la presse et les ministres anglais, et on s'est appuyé sur elle pour justifier la guerre inique qui vient de ruiner l'avenir de la nation.

Sitôt que la commission Sud-Africaine britannique eût terminé ses opérations, Chamberlain inaugura le cycle des dépêches tendancieuses qui ne devait se fermer qu'au seuil de la guerre, et dont le but essentiel était d'exciter l'animosité du peuple anglais contre la Répu-

blique, en la lui présentant comme acharnée à braver sa toute-puissance, et à se soustraire sans cesse aux obligations de la Convention de Londres. Une de ces dépêches (1897) reprochait à la République les actes suivants :

1° Participation à la convention de Genève;

2° Nouvelles lois sur la presse;

3° Lois concernant les immigrés;

4° Conclusion d'un traité d'extradition avec le Portugal, etc.

Ces actes constituaient, selon la dépêche, des infractions à l'article 4 (1) de la Convention de Londres, en vertu duquel la République s'engageait à ne signer aucun traité avec quelque puissance que ce fût (hormis l'Etat libre d'Orange) sans l'avoir soumis, au préalable, à l'approbation du gouvernement anglais, celui-ci se réservant, du reste, un délai de six mois pour se prononcer. Chamberlain soutenait que cette clause obligeait la République à soumettre au gouvernement de Sa

(1) Cet article 4 est ainsi conçu :

« La République Sud-Africaine ne conclura aucun traité, aucune alliance avec quelque Etat ou nation que ce soit, à l'exception de l'Etat libre d'Orange, ni avec l'une quelconque des tribus indigènes à l'est ou à l'ouest de son territoire, avant que S. M. la reine y ait donné son consentement.

Ce consentement sera considéré comme acquis si Sa Majesté n'a pas déclaré, dans les six mois qui auront suivi la réception par elle d'une copie du traité en question (qu'il n'est pas nécessaire de lui remettre immédiatement après la conclusion [des conventions préliminaires, *le traducteur* dudit traité), que l'exécution d'un tel traité est contraire aux intérêts de la Grande-Bretagne ou d'une de ses colonies.

Majesté les traités à l'état de projet, tandis que le gouvernement boër prétendait ne demander leur ratification qu'après leur conclusion, se référant d'ailleurs à l'esprit comme au texte de la Convention de Londres qui disait en propres termes : *« upon its completion »*.

En présence de ces divergences d'interprétation, la République avait proposé au gouvernement de Sa Majesté de faire trancher la question par un tribunal spécial d'arbitrage. Chamberlain répondit que l'Angleterre, étant la suzeraine de l'Afrique australe, ne pouvait accepter d'arbitre entre elle et la République boër.

Cette réponse était bien faite pour exaspérer le gouvernement républicain, puisque c'était précisément pour se soustraire à cette suzeraineté que la délégation de 1883 avait fait le voyage de Londres et tenté d'obtenir une modification de la Convention, tentative d'où était sortie la nouvelle Convention de 1884 que les Boërs avaient toujours formellement considérée comme mettant fin à toute suzeraineté. On se rappelait d'ailleurs que Sir Hercules Robinson lui-même, un des négociateurs de cette Convention de 1884, avait déclaré à un journaliste (1) que la suzeraineté était abolie depuis 1884 et que cela ne faisait aucun doute. Le docteur Leyds a établi ce point d'une façon irréfutable, dans sa réponse du 16 avril 1896. Il y rappelait certaine lettre

(1) Le journaliste en question est le Dr Harris, éditeur de la *Saturday Review*.

de Lord Derby, datée du 15 février 1884, et qui accompagnait l'envoi aux délégués du projet de la nouvelle Convention destinée à remplacer celle de Prétoria. Au recto de ce projet figurait le texte imprimé de l'introduction de la Convention de 1881, et au-dessous celui de la Convention de 1884, avec cette suscription générale : « Les notes et paragraphes qui figurent entre parenthèses ou sont imprimés en italique, sont proposés pour être acceptés (c'est-à-dire maintenus, *le traducteur*); ceux qu'entoure un trait noir, pour être supprimés (dans la nouvelle Convention, *le traducteur*). » Or, non seulement tout le texte de l'introduction du traité de 1881 est entouré d'un trait noir, mais les mots « soumis à la suzeraineté de Sa Majesté, de ses héritiers et successeurs » sont raturés de la propre main de lord Derby.

Il était important de prouver avant tout que l'introduction de la Convention de 1881, la seule où il fût parlé de suzeraineté, était abrogée, car Chamberlain prétendait, précisément, que celle-ci subsistait et demeurait par conséquent en vigueur. Faisons un instant abstraction de ce fait établi que l'introduction figurait entourée d'un trait noir et était, par conséquent, abrogée; mais il fallait alors admettre, pour que Chamberlain eût raison, qu'il y avait deux introductions libellées différemment pour une seule et même convention, hypothèse évidemment absurde.

La loyauté la plus élémentaire eût exigé que Chamberlain convînt à la fin de son erreur, mais non, il persista à soutenir que l'article relatif à la suzeraineté n'était pas abrogé. Sur de tels hommes, sans doute, aucun raisonnement de pure logique ne saurait avoir prise, mais il faut reconnaître aussi que si Chamberlain a pu maintenir contre toute justice ses fausses prétentions, c'est qu'elles flattaient, en somme, les brutales cupidités que le peuple anglais n'a jamais manqué d'arborer en face d'un plus faible que soi.

L'intérêt de la singulière correspondance échangée entre Chamberlain et le gouvernement de la République allait bientôt céder le pas à des soucis intérieurs, non moins graves pour celle-ci. Ce fut d'abord la question de la crise industrielle minière, puis le conflit survenu entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir législatif, deux ordres d'événements adéquats au nouveau tournant survenu dans les destinées du pays.

Une Commission dite « industrielle » avait été nommée pour examiner les plaintes de la « Commission des mines ».

Il est hors de doute que des charges trop lourdes pesaient sur l'industrie minière en général, ainsi que le montrait le rapport de la commission, mais la cause essentielle du médiocre rendement de certaines mines,

du rendement même complètement nul de quelques autres, doit être attribuée à la fièvre de spéculation et d'agiotage qui ouvrait à l'exploitation des terrains sans valeur, transformait sans trêve telles sociétés, qui, de ce fait, laissèrent tous les gains aux mains des banquiers, et finissait par créer une hausse fictive d'actions dont le dividende s'effondrait à mesure. Les grandes entreprises financières avaient accaparé la plupart des titres, de façon à pouvoir provoquer la hausse ou la baisse à leur gré; elles avaient ainsi pour victimes le public presque entier des actionnaires.

La commission qui siégeait à Johannesburg entendit une multitude de personnalités et finit par élaborer un rapport circonstancié sur les moyens à employer pour remédier à la crise. Selon elle il fallait :

1° Diminuer les droits d'entrée sur les produits alimentaires;

2° S'entendre avec les autres états du Sud-Africain pour faciliter le recrutement des mineurs indigènes et obtenir une réduction sur leur transport en chemin de fer ;

3° Nommer une commission chargée d'étudier la possibilité de supprimer le monopole de la dynamite ; le gouvernement alors entreprendrait de fournir lui-même la dynamite à son prix coûtant avec une simple majoration de 20 shillings de droits d'entrée ;

Décider la Compagnie des chemins de fer à abaisser ses tarifs dans une proportion donnée.

Nous passons à dessein quelques remèdes secondaires indiqués par la commission. Le gouvernement soumit ce rapport au Volksraad qui nomma une nouvelle commission chargée de juger la question en dernier ressort.

Après de longs débats sur l'avis de la commission parlementaire on décida enfin que la Compagnie des chemins de fer consentirait un abaissement des tarifs correspondant à une diminution de 200.000 livres sterling sur ses recettes brutes, et que le gouvernement, de son côté, trouverait un moyen de livrer la dynamite à meilleur compte.

Le gouvernement fit mieux ; il diminua la taxe sur le charbon et les produits alimentaires et fournit de la dynamite avec un rabais de 5 shillings par caisse. De plus, il obtint, grâce à une entente avec le Portugal, un sérieux appoint de mineurs cafres provenant des colonies portugaises. Chamberlain n'en prétendit pas moins que le gouvernement avait dédaigné les avertissements de sa commission industrielle.

Le conflit juridique auquel il est fait allusion plus haut résulta d'un antagonisme entre les pouvoirs publics d'une part et une section de la Cour suprême de l'autre. La genèse de cet antagonisme reposait sur les faits suivants :

En vertu d'un principe admis de tout temps, les décisions du Volksraad avaient force de loi, même quand elles étaient contraires à certaines dispositions de la Constitution. La Cour suprême, dont faisait partie le juge Kotzé, une des chevilles ouvrières du conflit actuel, avait elle-même sanctionné ce principe par des sentences antérieures (celle notamment qui tranchait la question du « Dom »). Brusquement elle changea d'attitude, à propos d'une affaire de *claims*.

Dans le district de Krügersdorp un certain nombre de régions avaient été déclarées « champs d'or ». Le jour même où cette déclaration entrait en vigueur, des milliers de chercheurs d'or se présentèrent pour jalonner leurs *claims,* conformément aux dispositions de la loi qui attribuait la propriété des *claims* aux plus diligents, c'est-à-dire à ceux qui posaient les premiers jalons, à charge pour eux de payer les taxes légales. Or, comme ce mode de partage risquait, vu l'affluence des pionniers, de provoquer de grands désordres, le gouvernement, après réflexion, et désireux avant tout d'éviter de donner à l'Angleterre un prétexte de plus de s'immiscer dans les affaires de la République, résolut d'inviter le Volksraad à prendre une décision en vertu de laquelle les champs d'or seraient adjugés par lotissement. Tous les concurrents auraient ainsi des chances égales, et toute irrégularité serait supprimée.

Le Volksraad rendit sa décision, mais cela n'empêcha pas un certain Brown de s'adjuger, par simple jalonnement, un grand nombre de *claims* dont il offrit ensuite le prix légal au fisc qui lui opposa un refus motivé. La Cour suprême, seule compétente, fut saisie de l'affaire, et c'est à cette occasion que le juge Kotzé rendit un arrêt en contradiction avec ses sentences antérieures et qui déniait au Volksraad le droit de formuler des décisions dont le texte violait l'esprit de la Constitution.

Cette sentence s'attaquait aux fondements mêmes de l'institution parlementaire, car une foule d'arrêtés légaux réglementant les champs d'or, le droit de vote, et *tutti quanti*, reposaient purement et simplement sur des décisions émanant du Volksraad. Elle faisait par conséquent aussi échec au gouvernement. De fait, combien précaire serait le sort d'un pays dont une évolution vertigineuse compliquerait tous les principes vitaux (comme il arrive pour tous les pays d'or), d'un pays submergé par le flot des spéculateurs et des aventuriers, et qui n'aurait pas ce recours sérieux des décisions parlementaires pouvant d'une minute à l'autre, au gré des besoins, protéger des intérêts déterminés, ou écarter des périls menaçants pour la nation !

Déjà un incident de ce genre avait failli mal tourner. En novembre 1896, la loi sur l'exploitation de l'or, modi-

fiée au cours de la session précédente, devait entrer en vigueur. Elle renfermait, malheureusement, un passage qui n'était pas très clair et dont l'obscurité même nécessitait un article additionnel, sous peine de léser gravement les intérêts de l'industrie minière insuffisamment armée contre la spéculation. Qu'arriva-t-il? Les industriels sollicitèrent eux-mêmes l'intervention du gouvernement, et le docteur Leyds ayant exposé toute l'affaire à l'une des séances du Volksraad, fit voter une décision qui prévenait le mal, en comblant la lacune de la loi en question. Et tout le monde trouva cela naturel.

Le gouvernement ne pouvait donc admettre d'être dessaisi, par une simple décision de juge, d'un privilège aussi précieux pour la sécurité du pays. On en appela à la médiation de Sir Henry de Villiers, le juge suprême du Cap.

Celui-ci, qui partageait l'avis du gouvernement républicain, réussit à trouver un terrain d'entente. Le juge prit l'engagement de respecter à l'avenir les décisions du Volksraad, et, en revanche, je promis d'obtenir du Volksraad une revision de la Constitution (1). Du reste,

(1) L'opinion intime du Président, opinion qu'il a maintes fois exprimée dans ses discours officiels, voire dans de simples allocutions, était que les décisions parlementaires non conformes à l'esprit de la Constitution, pouvaient à la vérité être attaquées par le *peuple souverain*, mais non point par les membres d'une cour chargée de les appliquer. (Voir dans notre appendice les discours prononcés par Krüger en 1898, à l'occasion de sa quatrième réélection.)

une loi allait être votée, en vertu de laquelle tout magistrat devait, en prêtant le serment traditionnel, prendre l'engagement de s'interdire toute appréciation concernant la légitimité des lois.

La soumission du juge Kotzé n'était, d'ailleurs, qu'apparente. En février 1898, il m'écrivait qu'il s'estimait dégagé de la promesse qu'il avait faite, la revision n'ayant pas eu lieu : à l'avenir il apprécierait juridiquement la légitimité de toutes les décisions parlementaires non conformes à la Constitution.

C'en était trop. Il m'avait été matériellement impossible de soumettre au Volksraad un projet de revision, la session ne s'ouvrant qu'en mai. J'invitai le juge à résigner ses fonctions.

Il y eut naturellement dans la presse anglaise un débordement d'injures, et Chamberlain, plus tard, transforma toute l'affaire en un *grief étrange*..

Le ministre anglais avait, à cette époque, mis la main sur l'homme de ses rêves, celui qui devait être son bras droit dans le Sud-Africain : nous avons nommé Sir Alfred Milner qui, en 1897, cumulait les fonctions de gouverneur du Cap et de haut-commissaire pour tout le Sud-Africain.

Sir Milner avait commencé sa carrière en Egypte, où il avait dû apprendre surtout à considérer le fellah

comme un être d'essence inférieure. Il apportait dans l'Afrique australe des idées dont il s'était imprégné dans le Nord-Est, sans paraître même se douter que les Afrikanders n'avaient rien de commun avec les fellahs d'Egypte.

Chamberlain évidemment n'avait inventé cet homme que dans le but de s'en faire un instrument pour achever d'envenimer la situation dans le Sud-Africain. Sa nomination fut d'ailleurs accueillie par les cris de triomphe des Jingoïstes. Le but et l'esprit de sa politique, il les avait résumés dans cette simple profession de foi qu'un Afrikander a rapportée, telle qu'il la tint de sa bouche : « Il faut que la puissance des Afrikanders soit brisée. » Nous ne savons que trop, hélas ! avec quelle fidélité Alfred Milner a accompli la mission qui lui était confiée. Il a aujourd'hui la satisfaction d'avoir contribué à transformer le Sud-Africain en un désert, et d'avoir causé la mort de milliers d'innocents. Sir Alfred Milner est, en somme, le produit le plus accompli du Jingoïsme, un être pourri de vanité égoïste, infatué de son aristocratie personnelle et plein de mépris pour tout ce qui n'est pas anglais.

A l'époque même où Sir Milner entrait en fonctions mon mandat présidentiel expirait et de nouvelles élections mettaient en ligne, cette fois, trois candidats. C'étaient,

avec moi, Joubert et Schalk Bürger, membre du Conseil suprême et président de la commission industrielle de 1897. Pour la première fois, ces élections s'effectuaient, d'après la loi nouvelle, au scrutin secret.

Des élections présidentielles avaient lieu en même temps dans l'Etat libre d'Orange, le président Reitz s'étant vu subitement obligé de résigner ses fontions pour raison de santé. Ce fut le juge M. T. Steijn qui fut élu à sa place. Toute biographie de cet homme est devenue inutile. Son admirable courage, son esprit clair et sagace, son patriotisme élevé sont universellement connus aujourd'hui et l'on peut dire, avec certitude, que non seulement le peuple boër tout entier le porte dans son cœur, mais que son souvenir même demeure impérissable dans l'histoire du Sud-Africain, dont il est une des figures les plus intéressantes et les plus nobles.

Peu de temps après son élection, une conférence eut lieu à Bloemfontein dans le but de resserrer davantage les liens unissant les Républiques sœurs ; inutile de dire que la nécessité de cette union définitive s'était fait surtout sentir de part et d'autre, et plus impérieusement que jamais, depuis l'inqualifiable agression de Jameson.

A un banquet qui eut lieu durant les opérations de cette conférence, je me permis une boutade d'un sens

plus galant que caustique, disant que la République était tenue d'apporter les plus grands ménagements dans ses traités d'alliance, la reine d'Angleterre étant une « Kwaaie » (mot dérivé du hollandais « kwade » qui signifie « femme ».) Pour tous ceux qui connaissent la langue boër et tiennent compte des circonstances où le mot était dit, il est absolument clair que cette boutade signifiait simplement que la reine d'Angleterre était une *dame*, et que, par conséquent, il fallait se garder vis-à-vis d'elle de toute attitude incorrecte. N'empêche que les feuilles jingoïstes donnèrent cette innocente plaisanterie comme gravement offensante pour sa Majesté.

La conférence aboutit du reste à des résultats très profitables pour les deux Etats, car les dispositions prises reposaient sur un système de réciprocité complète. Ainsi les droits dont jouissait l'Orangiste résidant au Transvaal étaient les mêmes que ceux conférés au Transvaalien fixé dans l'Orange (sauf en ce qui concernait le droit de vote dont la législation demeurait intacte de part et d'autre). De plus, l'alliance politique fut resserrée, et on adopta un projet créant une sorte de conseil de députés des deux pays (Conseil fédératif), qui devait se réunir une fois par an, alternativement à Prétoria et à Bloemfontein, pour coopérer activement à l'union organique des deux pays et à l'unification complète de leurs codes.

Les Volksraads des deux nations ratifièrent le projet en stipulant, toutefois, que les Burghers de l'un ou de l'autre pays fixés dans la République sœur jouiraient de tous leurs droits politiques du jour où ils auraient prêté le serment de rigueur.

Chapitre XII

QUATRIÈME ET DERNIERE PERIODE PRÉSIDENTIELLE

Le résultat des élections fut une surprise pour tous les partis, car bien que ma réélection fût certaine, personne ne se doutait que j'obtiendrais une majorité aussi considérable. Voici les chiffres officiels :

Krüger	12858	voix
Schalk Burger	3750	—
Joubert. . . .	2001	—

En conséquence, je prêtai serment pour la quatrième fois en qualité de président d'État, à la date du 12

mai 1898 (1). A la session du Volksraad de la même année, le Dr Leyds fut réélu secrétaire d'État à la presque unanimité; mais il fut envoyé en Europe peu de temps après en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Sa succession échut à Abraham Fischer, un des hommes d'État les plus actifs et les plus sagaces du Sud-Africain, membre à cette époque du Conseil exécutif de l'État libre. Celui-ci n'ayant pas cru devoir accepter la charge qu'on lui confiait, le scrutin désigna W. Reitz, l'ex-président de l'Orange, qui venait d'être nommé juge au Transvaal. C'était un choix heureux car M. W. Reitz était considéré, même par ses adversaires, comme un des hommes les plus loyaux dont la personnalité ait jamais été mêlée aux choses politiques, sans compter qu'il était admirablement rompu aux affaires en raison de sa situation passée.

Une autre nomination avantageuse pour la République fut celle de J. C. Smuts, en qualité de procureur général. Smuts qui représente la jeune généra-

(1) Le discours qu'il adressa au peuple à cette occasion dura près de trois heures. Le président y analyse le substratum de ses idées politiques et religieuses et y passe en revue la situation et les devoirs du pays, le tout sous forme de harangues adressées successivement aux deux Volksraads, au Conseil Exécutif, aux députés de l'État libre, au corps diplomatique, aux Burghers, aux immigrés naturalisés et récents, aux juges, à ses deux compétiteurs, aux pasteurs, aux instituteurs et à la jeunesse.

Nous publions, sous forme d'appendice, ce discours tout à fait typique et qui fait ressortir merveilleusement la personnalité politique et sociale de Krüger.

(*Note de l'éditeur*)

tion des Afrikanders, est un des juristes les plus éminents et les plus érudits du Sud-Africain. Rien, d'ailleurs, dans la simplicité de ses allures extérieures, ne décèle la volonté de fer qui anime cet homme de haute énergie. Agé de 30 ans à peine, et sans aucune instruction militaire préalable, il avait pris les armes pour défendre son pays et n'avait pas tardé à devenir un des plus brillants généraux boërs, de sorte qu'à son nouveau grade dans la magistrature il fut appelé à joindre celui de commandant général à la suite. Il est certainement appelé à jouer encore un grand rôle dans l'Histoire future de l'Afrique du Sud.

Une occasion s'offrit bientôt pour Sir Alfred Milner de tourmenter la République et de lui mettre le talon sur la nuque : ce fut la question Bunu. De temps immémorial, le roi du Swasieland jouissait du droit de faire mettre à mort n'importe lequel d'entre ses sujets, si fantaisie lui en prenait. Quand la République entreprit de gouverner le Swasieland, elle songea naturellement à mettre un terme à cet état de choses. Or, au commencement de l'année 1898, le roi Bunu assassina un de ses chefs nommé Umbaba (1) et quelques autres de ses sujets. Des témoins

(1) Umbaba était un ami particulier des Boërs, tandis que le jeune Bunu ne subissait qu'à contre-cœur leur protectorat. Il vivait, d'ailleurs, dans une perpétuelle surexcitation provoquée par ses nombreuses orgies.

affirmèrent que Bunu avait accompli ce meurtre lui-même. Mandé à comparaître devant le parquet de Bremersdorp, il tenta d'abord de se soustraire à cet appel ; puis, quand il se décida à obtempérer, il se fit accompagner d'une nombreuse escorte armée jusqu'aux dents, et prit vis-à-vis de Krogh, le commissaire spécial du Swasieland, une attitude menaçante. Krogh dut, en conséquence, abandonner l'affaire et Bunu put retourner tranquillement chez lui.

Le Gouvernement de la République se détermina alors à envoyer des troupes au Swasieland afin de protéger la vie et les biens des indigènes et contraindre au besoin Bunu à se justifier devant les autorités compétentes. Cependant le haut commissaire anglais avait jugé nécessaire, lui aussi, de se saisir de l'affaire sans autre but apparent que de tailler quelques croupières de plus au Gouvernement boër. Peut-être espérait-il, d'autre part, que la question Bunu lui fournirait une occasion d'entraîner la République dans une guerre avec l'Angleterre. Il prétendait notamment que le gouvernement n'avait pas le droit de traduire Bunu devant la cour de justice du Swasieland, bien qu'aux termes d'une clause figurant dans la convention antérieure les affaires criminelles du Swasieland dussent être jugées par la cour suprême de Bremersdorp.

Quand Bunu vit que son affaire se gâtait du côté boër,

il se réfugia dans le Zoulouland et se réclama de la protection des autorités anglaises, de sorte que le gouvernement transvaalien dut consentir à un compromis en vertu duquel Bunu réintégrerait ses foyers sous la condition de payer une simple amende. Ensuite de quoi le traité du Swasieland s'enrichit d'une clause supplémentaire énumérant et spécifiant tous les cas qui relevaient de la compétence des tribunaux transvaaliens.

A cette époque déjà, et principalement à partir de la solution de la question Bunu, les Anglais, tant à Londres que dans le Sud-Africain, avaient pris vis-à-vis de la République une attitude des plus provocantes. A Johannesburg s'était fondée, à l'instigation de Rhodes, évidemment, une branche-annexe de la *South-Afr. League*, dont tous les efforts convergèrent vers un but unique : entraîner la République dans un conflit avec l'Angleterre. Du moins ne recula-t-elle devant aucun moyen si mesquin ou si grossier qu'il fût, pour arriver à ses fins.

Les autorités boërs ayant fait arrêter quelques métis sujets anglais, qui voyageaient sans passe ports contrairement à la loi, la ligue de Johannesburg jeta feu et flamme et organisa un meeting de protestation, à l'amphithéâtre, contre les agissements de la République. Mais les Burghers, dont le sang commençait à

s'échauffer, se rendirent en nombre à ce meeting qui dégénéra en une véritable bagarre, à telles enseignes que les ligueurs furent reconduits à coups de canne. Ces désordres ne pouvaient que servir la cause des Jingos qui ne les suscitaient que dans le but de s'en faire, tôt ou tard, une arme contre le gouvernement.

Mais un autre incident allait surexciter les esprits davantage encore, en raison de la façon odieuse dont il devait être exploité et dénaturé par la presse anglaise. Chamberlain lui-même ne rougit pas d'accueillir en cette occurrence, les mensonges colportés par les journaux, alors qu'il lui eût été si facile de se renseigner exactement. Dans la nuit du 18 décembre 1898, un sujet anglais, du nom de Foster, se prit de querelle avec un autre sujet anglais nommé Edgar, qui roua son adversaire de coups et le laissa pour mort sur la place. Foster fut transporté à l'hôpital, et mourut quelques jours après des suites de ses blessures. Quant au meurtrier, il avait pris la fuite aussitôt le coup fait, poursuivi par des agents que quelques témoins de la scène avaient appelés sur les lieux. Parmi ces agents se trouvait un certain Jones, fils d'un ancien cocher de la reine d'Angleterre, mais qui, devenu agent de la police nationale, jouissait de ses droits de Burgher.

Jones, qui avait vu Foster étendu à terre et le tenait pour mort, s'élança sur les traces du meurtrier qui se

réfugia chez lui et barricada sa porte. Comme il s'agissait d'un flagrant délit, la police avait, d'après les lois criminelles en vigueur sur le territoire de la République et dans les États Sud-Africains, voire en Angleterre, le droit de pénétrer, fût-ce par la violence, dans la maison où s'était réfugié l'assassin, et de s'assurer de sa personne. Jones enfonça donc la porte derrière laquelle se tenait Edgar qui lui asséna aussitôt un violent coup de barre de fer. L'agent, en état de légitime défense, riposta par un coup de feu et étendit son homme raide mort.

Il était évident que l'agent n'avait fait que son devoir. C'était l'opinion de tous les esprits impartiaux, et c'était celle aussi du Parquet qui, néanmoins, pour prévenir toute récrimination du Colonial Office, poursuivit l'agent pour meurtre.

Il est à peu près inutile de dire que la cour d'assises l'acquitta.

Maintenant voici comment Chamberlain travestit toute cette affaire : — la police s'était introduite de nuit et sans aucun mandat, dans une maison particulière, sous prétexte d'arrêter un individu réputé coupable d'un meurtre sur l'affirmation, reconnue fausse plus tard, d'une *seule* personne, et elle avait tué cet homme parce qu'en se défendant contre les agents, il avait frappé l'un d'eux avec un bâton. — La duplicité peut-elle être poussée plus loin, et un ministre ne devrait-il pas avoir

honte de signer des dépêches officielles dénaturant à ce point la vérité ?

Mais c'étaient là autant de signes précurseurs de la crise qui se préparait. L'Angleterre, de jour en jour, multipliait ses excitations contre la République, et par la voie de la presse continentale ou coloniale, et par les insinuations haineuses des groupes jingoïstes. Ceux-ci, précisément, venaient d'essuyer une défaite aux élections législatives du Cap, où le parti Afrikander avait triomphé au grand dépit de Cecil Rhodes. Alfred Milner lui-même sortit à cette occasion de ses attributions de gouverneur et se montra sous son vrai jour en donnant son appui officiel aux jingos. La crise, dès lors, était ouverte et il était facile de prévoir qu'en l'absence de concessions réciproques, elle tournerait à une catastrophe. Je dis « réciproques » car il est évident que quand deux parties sont enprésence, les concessions, faites par l'une des deux seulement, demeurent forcément stériles, surtout si l'autre s'acharne à pousser les choses dans le sens opposé (c'est-à-dire, ici, dans le sens de la guerre). Pour s'assurer du reste que c'est bien du côté du gouvernement de la République qu'était l'esprit de conciliation pendant les négociations qui ont abouti à la dernière guerre, il suffit de prendre connaissance des notes qu'il échangea avec le Cabinet de Londres.

Ce fut le droit de vote qui servit de prétexte à Milner et à Chamberlain, pour susciter les complications qui devaient amener la guerre. Aussi est-il bon de constater ici que dès le commencement de l'année 1899, j'avais provoqué, tant à Heidelberg qu'à Rustenburg, des assemblées de Burghers que j'essayais, par tous les moyens, de gagner à mes vues nouvelles sur certaines questions brûlantes : la nécessité notamment de réduire de cinq ans le stage de quatorze ans exigé jusqu'alors pour obtenir les droits électoraux complets. J'ajouterai même que dans une dernière réunion tenue à Johannesburg, j'exprimai l'espoir que ce délai de neuf ans pourrait être réduit encore dans un avenir prochain. Il est malheureusement plus que probable, que de telles concessions durent alarmer Chamberlain et Milner, et précipiter ainsi le dénouement de la crise, attendu que l'un et l'autre étaient fermement résolus à acculer la République à la guerre, et que les réformes préconisées par moi, risquaient soudain de leur enlever tout prétexte à conflit. Sir Alfred Milner était d'ailleurs parti pour l'Angleterre où son séjour n'eut d'autre objet que d'arrêter avec Chamberlain le plan d'exécution du programme impérialiste. Quand il revint toute l'affaire était réglée.

La ligue de Johannesburg ouvrit les hostilités en adressant à la reine d'Angleterre une pétition énumérant une foule de soi-disant griefs relevés contre la Répu-

blique par les immigrés britanniques et réclamant l'intervention du Gouvernement anglais. M. Fraser, l'agent britannique qui, en l'absence de Conyngham Green, parti en Angleterre avec Milner, remplissait les fonctions de chargé d'affaires à Prétoria, refusa d'accueillir cette pétition. Mais il fut si vertement tancé à ce sujet par Chamberlain que le titulaire du poste se garda bien d'imiter son attitude dans la suite. Milner avait en même temps informé son gouvernement que tout le Sud-Africain était travaillé par une agitation antibritannique, — encore que lui-même eût télégraphié deux ans auparavant, à propos du jubilé de la reine, que tous les Afrikanders, du Cap étaient animés du plus pur loyalisme vis-à-vis de l'Angleterre.

Un deuxième pétitionnement fut organisé par la *Ligue*, dont les listes se recouvrirent cette fois de 21.684 signatures de sujets britanniques, signatures obtenues par fraude, bien entendu, comme il appert de plusieurs déclarations faites sous serment, par devant les autorités républicaines, et affirmant que chacun des signataires apposait tous les noms qui lui passaient par la tête, y compris ceux d'individus décédés ou absents. Et le fait n'a rien d'invraisemblable, étant donné que les gens chargés de recueillir les signatures étaient rétribués selon le chiffre de noms qu'ils rapportaient. Peu de jours après un contre-pétitionnement réunissait, entre les

mains du gouvernement, à Prétoria, 23.000 noms, dont les signataires, étrangers de toutes nationalités, se déclaraient satisfaits de la façon dont le pays était administré. Mais Chamberlain n'eut cure de cette manifestation authentique et sincère. Il lui fallait une arme lui permettant d'attaquer la République, et cette arme il la tenait enfin avec la fausse pétition qui lui fut envoyée d'urgence par le chargé d'affaires Green.

Entre temps, lord Milner avait adressé au Cabinet de Londres une dépêche qui eût fait honneur à l'imagination du plus inventif des reporters. Cette dépêche disait, en substance, que le moment était venu pour l'Angleterre de donner une preuve énergique de son intention de ne pas se laisser chasser du Sud-Africain, son droit d'intervention étant plus que jamais justifié par ce fait que des milliers de sujets britanniques, fixés dans la République, étaient journellement abaissés au rang d'ilotes. Chamberlain répondit par une dépêche datée du 10 mai 1899, dans laquelle il accusait réception de la pétition adressée à la reine, énumérait une fois de plus tous les griefs des étrangers et proposait à Sir Alfred Milner d'entrer en rapports avec moi pour examiner la question au point de vue diplomatique. Mais avant que cette dépêche fût arrivée à destination, le président Steijn, mû par un très sincère désir de mettre fin à cette situation troublée, nous avait déjà fait la même pro-

position, à moi et à Sir Alfred Milner, et nous l'avions acceptée. Une conférence s'ouvrit donc à Bloemfontein, le 31 mai 1899.

J'étais assisté de Schalk Burger et de A.-D. Wolmarans, membres du Conseil exécutif, et du procureur général Smuts.

Abraham Fischer, membre du conseil exécutif de l'Etat libre d'Orange, s'offrit très aimablement à servir d'interprète. Disons tout de suite que la conférence ne put aboutir, Sir Alfred Milner ayant prouvé, dès le début, qu'il n'avait pas le moindre désir d'arriver à une entente. Voici, en effet, les exigeances qu'il formulait :

1° Obtention du droit de vote au bout de cinq années.

2° Modification de la loi concernant la naturalisation.

3° Augmentation du nombre des nouveaux Burghers admis à siéger au Volksraad.

Je proposai, après mûre délibération d'amender ces exigences comme suit :

1° Naturalisation au bout de deux ans. Droit de vote complet au bout des cinq années suivantes (par conséquent, au bout de sept ans en tout au lieu de quatorze ans prévus jusqu'alors par la loi).

2° Augmentation du nombre des étrangers admis à siéger au Volksraad.

3° Une loi sur la naturalisation analogue à celle en vigueur dans l'Etat libre.

Le président entendait, toutefois, qu'il fût spécifié que le droit de vote serait subordonné à la justification d'une certaine fortune, et la naturalisation à la preuve que l'impétrant jouissait dans son propre pays de tous ses droits civils et politiques. De plus il demandait qu'en échange des concessions faites par lui le gouvernement anglais admît le principe de la solution, par un tribunal spécial d'arbitrage, de tout conflit survenu entre les deux états. Mais Milner se contenta de déclarer que ces concessions étaient absolument insuffisantes.

Au cours des pourparlers, j'attirai l'attention du gouverneur sur la grande quantité de signatures inauthentiques relevées sur la pétition qu'on sait. A quoi Milner répondit : « Bon, nous allons examiner la chose ». Mais en même temps il demandait si j'étais sûr que le contre-pétitionnement n'eût pas donné lieu, lui aussi, à des signatures apocryphes. Pour prouver la bonne foi du gouvernement, j'offris de constituer immédiatement une commission d'enquête qui examinerait en détail les deux pétitions, et je déclarai même que j'étais tout disposé à autoriser l'Angleterre à adjoindre quelques membres anglais aux membres boërs de cette commission. Seulement je désirais que la commission

elle-même ne fût pas instituée au nom de l'Angleterre, ni qu'il lui fût donné aucun caractère officiel, de façon à ne pas prêter à la République, vis-à-vis de l'Angleterre, la fausse apparence d'une attitude de soumission vis-à-vis d'un gouvernement suzerain. Si bien qu'en fin de compte, Sir Milner déclara, comme il fallait s'y attendre, que mieux valait laisser les choses en l'état. Il ne consentit pas, du reste, à rabattre quoi que ce fût de ses prétentions qui constituaient, disait-il, « un minimum irréductible » ; et il ajoutait qu'il n'aborderait même pas les autres litiges — nombreux selon lui — tant que la question du droit de vote n'aurait pas eu une solution conforme à ses désirs.

Le même soir, j'invitai Milner à fixer la continuation des pourparlers au lendemain matin; mais celui-ci me fit répondre qu'il considérait la chose comme inutile, et que la conférence était close. Aussitôt après mon retour à Prétoria, le secrétaire d'Etat écrivit au chargé d'affaires britanniques une lettre au sujet du projet de tribunal d'arbitrage dont il avait été question au cours des négociations, et auquel Milner, en somme, semblait lui-même favorable; dans cette lettre, datée du 9 juin, le secrétaire d'État faisait au gouvernement britannique les propositions suivantes :

1. Tout dissentiment futur entre les deux gouvernements, résultant d'interprétations divergentes de la

Convention de Londres, devra, en conformité de l'article 3, être soumis à un tribunal d'arbitrage, exception faite des difficultés de moindre importance.

II. Ce tribunal se composera d'un arbitre désigné par le gouvernement républicain et d'un arbitre choisi par le gouvernement de Sa Majesté parmi les juges suprêmes de la République Sud-Africaine, du Cap ou du Natal. Ces deux arbitres devront s'entendre sur le choix d'une troisième personne appelée à présider le tribunal et qui ne pourra être sujet d'aucun des deux gouvernements. Si les deux arbitres ne peuvent tomber d'accord, le président du tribunal sera choisi par les deux gouvernements.

III. La déclaration impliquant le renvoi d'un litige devant le tribunal arbitral sera subordonnée au consentement mutuel des deux gouvernements afin que chacun d'eux conserve le droit de réserver tels points qui lui paraîtraient trop importants pour être soumis à un arbitrage, le principe même de l'arbitrage devant rester sauf.

IV. Le tribunal d'arbitrage devra lui-même désigner l'endroit où il siégera et agir selon ses inspirations quant à la condamnation des parties aux frais, à moins que ce point n'ait été réglé d'avance entre les deux parties.

V. La procédure du tribunal d'arbitrage pourra être conforme à celle fixée à La Haye en 1895 par l'Institut

de droit international, à moins qu'elle ne soit en désaccord avec les articles précédents où que les deux parties en aient décidé autrement.

VI. Pour donner une sanction aux arrêts d'un tel tribunal ses décisions auront force de loi pendant cinq ans.

La lettre finissait en exprimant l'espoir que ces propositions seraient favorablement accueillies par le gouvernement de Sa Majesté qui mettrait par là un terme à la situation troublée dont le Sud-Africain souffrait depuis si longtemps. Faisons remarquer que les paragraphes du projet ci-dessus s'inspiraient précisément de l'éloignement qu'avait toujours manifesté le gouvernement anglais pour un tribunal d'arbitrage composé d'étrangers et auquel, d'ailleurs, il n'eût jamais consenti à soumettre toutes les questions sans exceptions.

En attendant, j'avais, de mon côté, soumis de ma propre initiative, au Volksraad, un projet de loi réalisant les réformes ci-après :

I. Obtention du droit de vote au bout de sept ans de séjour dans le pays.

II. Entrée en jouissance immédiate de ce même droit pour tous ceux qui auront résidé 9 ans dans le pays. Pour ceux justifiant de 2 ans au moins de résidence, le délai supplémentaire exigé ne sera plus que de 5 ans.

III. Tous les fils nés sur le territoire de la République seront électeurs, de droit, à leur majorité.

IV. Augmentation de la représentation des pionniers du Witwatersrand à raison de quatre membres supplémentaires dans chaque Volksraad.

Cette loi fut adoptée le 19 juillet. Mais dans l'intervalle le War-office avait terminé les plans et projets relatifs à la façon dont la guerre contre la République devait être conduite. Lord Wolseley avait même soumis à son gouvernement des plans permettant, selon lui, de s'emparer des deux Républiques. (A cette époque on n'avait pas encore eu connaissance de tous ces agissements).

Le 26 juillet arriva la réponse du chargé d'affaires britannique relative à la question d'arbitrage. Elle disait simplement que Sir Alfred Milner ne pouvait pas appuyer cette offre auprès du Cabinet de Londres parce qu'il estimait que satisfaction devait être donnée d'abord aux griefs des étrangers ; et d'ailleurs il donnait à entendre que le projet du secrétaire d'Etat Reitz lui semblait, en principe, inacceptable par son gouvernement par ce fait, pour n'en citer qu'un, qu'il exigeait que le président du tribuual arbitral n'appartînt ni à l'une ni à l'autre des deux nations arbitrées.

Au commencement de juillet, Prétoria et Bloemfontein avaient reçu la visite simultanée de MM. Hofmeyer et Herholdt, les chefs du parti afrikander du Cap. Leur démarche auprès du gouvernement républicain

avait pour but de le décider à simplifier davantage encore la récente loi sur le droit de vote, en lui donnant un effet rétroactif de sept années au lieu de neuf, c'est-à-dire en conférant d'office les droits électoraux à tous ceux qui habitaient le pays depuis sept ans au moins, et en faisant de ce laps de temps un délai fixe et invariable pour l'obtention du droit de vote en général. Leurs instances furent très favorablement accueillies par le gouvernement et le Volksraad, disposés tous deux à faire de nouvelles concessions dans l'intérêt de la paix.

Le 18 juillet le ministère du Cap, informé sans doute du résultat de la mission de MM. Hofmeyer et Herholdt, fit paraître une note dans laquelle il affirmait sa conviction personnelle que rien ne justifiait, pour l'instant, une immixtion de l'Angleterre dans les affaires intérieures de la République. Mais en même temps le « *Conseil étranger* » télégraphiait à Londres, le 20 juillet, qu'il n'était pas satisfait de la nouvelle loi (votée le 19).

Le 27 Juillet, Chamberlain envoyait une dépêche dans laquelle il résumait les événements qui s'étaient passés depuis la conférence, et déclarait, une fois de plus, que le gouvernement républicain violait à tout instant la lettre et l'esprit de la Convention de Londres de 1884 ; il affirmait, une fois de plus aussi, que le texte d'introduction du traité de 1881 (suzeraineté) avait toujours force de loi. Il déclinait la proposition d'un tribunal

d'arbitrage, en concédant, toutefois, que certains points puissent être soumis à une autorité judiciaire spéciale.

Le 1er août, une nouvelle dépêche de Chamberlain adressée au haut commissaire, émettait l'avis que l'Angleterre et la République devraient nommer une commission mixte pour la revision de la loi sur le droit de vote, c'est-à-dire une commission qui rechercherait les modifications à introduire dans cette loi, au cas où elle ne favoriserait pas suffisamment les étrangers.

Or, cette proposition de Chamberlain était une violation manifeste de la Convention de 1884, puisqu'elle impliquait une immixtion directe de l'Angleterre dans les affaires intérieures de la République. C'est ce que fit ressortir le secrétaire d'Etat dans sa réponse du 12 août, où il exprimait l'espoir que Chamberlain ne songeait pas à s'appuyer sur des illégalités. Selon lui, d'ailleurs, le but que se proposait Chamberlain avec son projet de commission pourrait être tout aussi facilement atteint par une série de questionnaires et d'enquêtes concernant la nouvelle loi. Il terminait en faisant remarquer qu'on ne pouvait juger des effets d'une loi avant qu'elle fût en vigueur, ni savoir par conséquent s'il y avait lieu de la reviser.

Le 15 août le procureur général Smuts eut un entretien avec le chargé d'affaires britannique à qui il demanda si le gouvernement de Sa Majesté se conten-

terait du délai de sept ans (avec effet rétroactif) et de l'augmentation des sièges représentatifs des étrangers, et s'il adhérerait, dans ce cas, à une commission d'entente. M. Green répondit qu'il ne savait pas si le gouvernement de Sa Majesté était disposé à renoncer à ses prétentions, mais que la situation lui paraissait critique, car le gouvernement avait fait des promesses aux étrangers et se croyait tenu de les réaliser, fût-ce par la force. Et il ajoutait que la seule solution possible lui paraissait être que la République se rendît aux desiderata formulés par Sir Milner à Bloemfontein.

Le 19 août, le secrétaire d'Etat écrivait au chargé d'affaires britannique une lettre par laquelle il proposait au gouvernement anglais les solutions suivantes :

I. Le gouvernement de la République Sud-Africaine est prêt à soumettre au Volksraad et au peuple un décret (avec effet rétroactif) réduisant à cinq ans le délai exigible pour l'obtention du droit de vote, conformément aux exigences formulées par le haut-commissaire à Bloemfontein.

II. Huit sièges nouveaux seront attribués à la population des champs d'or du Witwatersrand, dans le premier Volksraad et au besoin dans le second, de telle sorte que les nouveaux membres élus, ajoutés à ceux déjà existants, représenteraient un ensemble de trente-six sièges.

III. Les nouveaux Burghers participeront, comme les anciens, aux élections présidentielles et à celles du commandant en chef des troupes.

IV. Le gouvernement de la République est prêt à prendre en considération tout conseil amiable émanant du gouvernement de Sa Majesté, et relatif à ces questions.

V. Le gouvernement de la République Sud-Africaine exprime, en retour, ses vues personnelles ci-après :

a) Le gouvernement de Sa Majesté ne considérera pas ces concessions comme un précédent à invoquer dans les négociations futures, et renoncera pour l'avenir à toute immixtion dans les affaires intérieures de la République.

b) Le gouvernement de Sa Majesté ne maintiendra pas ses prétentions à la suzeraineté, et écartera désormais ce prétexte à conflit.

c) Un tribunal d'arbitrage recruté en dehors de tout élément étranger (à l'exception de l'Etat libre) sera constitué dès que la loi sur le droit de vote entrera en vigueur.

VI. Sitôt que le gouvernement de Sa Majesté aura souscrit à ces propositions le gouvernement de la République proposera au Volksraad de s'ajourner en vue d'un référendum, de telle sorte que le projet tout entier pourra être dûment accepté et ratifié en l'espace de quelques semaines.

VII. Dans l'intervalle il pourra être procédé à la fixation des attributions et du mode de fonctionnement du tribunal arbitral de façon à éviter toute perte de temps et à mettre fin, le plus tôt possible, aux troubles actuels.

Le secrétaire d'État concluait en disant que son gouvernement comptait que Sa Majesté envisagerait la situation sous son vrai jour, *id est*, que le gouvernement de la République tenait la loi actuelle pour suffisamment avantageuse pour les immigrés et que ces nouvelles concessions ne lui avaient été dictées que par un sincère désir de mettre fin aux mésintelligences survenues entre les deux gouvernements, et épargner au pays les conséquences d'une guerre de race dont le Sud-Africain ne se relèverait peut-être jamais. La République, au reste, s'estimerait très heureuse que la plus grande diligence fût apportée soit à l'acceptation soit au rejet de ses propositions.

Le 21 août, le secrétaire d'État écrivait au chargé d'affaires britannique, une nouvelle lettre confirmative de celle du 19, en insistant sur ce point que les propositions relatives au droit de vote et à la représentation étaient subordonnées à l'acceptation par Sa Majesté des conditions énoncées au § V dans la lettre précédente.

Ces propositions avaient d'ailleurs été rédigées à la suite d'une nouvelle entrevue du procureur général avec M. Green, entrevue d'où le premier emportait la certi-

tude qu'elles seraient acceptées et soumises, par conséquent, à une commission d'enquête ultérieure.

Le 25 août le *« Conseil étranger »* et la *Ligue sud-africaine* déclaraient que les modifications apportées à la loi sur le droit de vote étaient insuffisantes, et ils réclamaient de nouvelles réformes, notamment le désarmement des Burghers, et la démolition des ouvrages fortifiés.

Le 26 août dans une allocution prononcée au cours d'une garden-party donnée dans sa villa de Highbury, Chamberlain avait dit : « On peut tirer des réformes de M. Krüger comme on tire de l'eau d'une éponge; seulement, ou il accompagne ses concessions de conditions inacceptables ou bien il nous interdit toute enquête relative à l'application pratique de ces réformes. En attendant, le temps coule au sablier de l'histoire; il faut que le nœud soit tranché, ou sinon nous serons forcés d'avoir recours à d'autres moyens. »

Là-dessus il envoyait une dépêche datée du 30 août, dans laquelle il insinuait que la nouvelle loi sur le droit de vote ne devait pas être entravée par des restrictions trop lourdes, que le gouvernement de Sa Majesté ne pouvait pas comprendre pourquoi le gouvernement républicain n'adhérait pas à un projet d'enquête entreprise en commun. Le Cabinet anglais était disposé à nommer une commission unilatérale chargée d'étudier la loi

récente et d'émettre des vues nouvelles, qui seraient soumises ensuite au gouvernement républicain, et il espérait qu'un certain nombre de conditions, telles que la subordination des droits des Burghers à l'enregistrement en temps utile et à la conduite personnelle tomberaient d'elles-mêmes. En ce qui concerne les autres questions, celle par exemple d'une intervention anglaise éventuelle, le gouvernement de Sa Majesté espérait que l'exécution des promesses faites et une attitude plus équitable envers les étrangers lui épargneraient le souci de s'occuper des affaires intérieures de la République, encore qu'elle ne pût renoncer aux droits que lui accordait les Conventions (N.-B. La Convention de 1881 était abrogée comme on sait.) Quant à la question de suzeraineté, Chamberlain s'en référait à une dépêche antérieure où déjà il avait affirmé que la suzeraineté subsistait toujours.

Il se déclarait d'ailleurs prêt à entrer en pourparlers relativement à la constitution et à la sphère d'action d'un tribunal arbitral d'où seraient exclus tout étranger et toute influence étrangère.

Enfin il demandait qu'une nouvelle conférence eût lieu, au Cap, entre le président et le haut-commissaire, et terminait sa lettre en rappellant au gouvernement républicain que d'autres griefs subsistaient qui ne pouvaient être résolus par l'attribution de droits politiques aux

étrangers, ni ne pouvaient être soumis à un tribunal arbitral. Chamberlain a prétendu plus tard que cette dépêche équivalait à une acceptation des conditions du gouvernement républicain, mais il est vraisemblablement le seul de son avis.

Le 31 août Sir Milner télégraphiait à Chamberlain :

« Il semble que tout le monde ici s'accorde à souhaiter une action prompte et énergique. Le Sud-Africain britannique est prêt à recourir aux moyens extrêmes. Si les choses devaient traîner en longueur, une réaction très manifeste s'élèverait contre la politique de sa Majesté. »

Comme réponse à la dépêche de Chamberlain du 30 août le secrétaire d'Etat, écrivit le 2 septembre, au chargé d'affaires britannique que le gouvernement républicain apprenait avec le plus profond regret que le Cabinet rejetait les propositions contenues dans ses notes des 18 et 19 août, alors que les pourparlers officieux lui avaient fait espérer qu'on les considérait comme acceptables. En conséquence le gouvernement républicain retirait ses offres purement et simplement ; il se déclarait prêt, d'ailleurs, à soumettre de nouvelles propositions au Volksraad, s'il lui était prouvé que ce fût un moyen d'éclaircir et d'améliorer la loi. Quant à la commission unilatérale préconisée par le Cabinet elle lui semblait de peu de valeur, ou tout au moins prématurée, puisqu'elle devançait la mise en vigueur de la loi.

Passant aux observations de M. Chamberlain relatives aux conditions posées dans la note du 19 août, le secrétaire d'Etat articulait que :

a) En ce qui concernait l'*intervention* le gouvernement républicain n'avait jamais eu la pensée ni le désir d'inciter le gouvernement de Sa Majesté à abandonner un droit que la Convention de Londres de 1884, et aussi le droit international, lui reconnaissaient pour la protection des sujets britanniques.

b) Que le prétendu maintien de la suzeraineté se trouvait déjà si clairement démenti par la dépêche du 16 avril 1898 qu'il était inutile de revenir sur les détails de cette affaire, le gouvernement républicain s'en tenant au texte de cette dépêche. Il s'estimait heureux, d'ailleurs, de voir que le gouvernement de Sa Majesté était disposé à entrer en négociations pour la constitution d'un tribunal arbitral. Toutefois croyait-il devoir demander des éclaircissements sur les points suivants :

1° Etait-il bien entendu que les Burghers de l'Etat libre pouvaient faire partie du tribunal arbitral?

2° Quels étaient au juste les points qui seraient soumis aux décisions de ce tribunal?

3° Quels étaient, d'autre part, les points qui ne lui seraient pas soumis? Car le gouvernement de Sa Majesté faisait allusion à ces points, mais sans les spécifier, et cette désignation par trop sommaire risquait de faire

avorter le désir légitime de la République qui était d'arriver à une solution définitive de tous les points litigieux. En ce qui concernait la nouvelle conférence proposée, on attendrait les instructions complémentaires du Cabinet. Les propositions faites par le gouvernement républicain lui paraissaient, d'ailleurs, très libérales en ce qu'elles allaient au delà des prétentions formulées par Sir Milner à Bloemfontein; du reste, les conditions auxquelles elles étaient subordonnées n'impliquaient nullement le renoncement des droits attribués au gouvernement anglais par la Convention de 1884. Aussi le gouvernement républicain avait-il été loin de s'attendre à se heurter à une fin de non-recevoir, et persistait-il à espérer une solution définitive de tous ces dissentiments, rappelant, d'ailleurs, qu'il était prêt à adhérer à la constitution de la commission mixte proposée autrefois par le ministre Chamberlain.

Le 12 septembre M. Green, répondant à cette note, au nom de son gouvernement, déclarait que le Cabinet ne pouvait plus revenir sur ses propositions antérieures relatives à une commission mixte; qu'il était, d'ailleurs, prêt encore à adhérer aux propositions faites, mais à l'exclusion de toutes conditions, s'il parvenait à acquérir la preuve, par une commission soit mixte, soit unilatérale, que le nouveau schéma législatif ne contenait pas de dispositions de nature à le rendre inacceptable. Le

gouvernement anglais entendait aussi que les nouveaux membres du Volksraad fussent autorisés à s'exprimer dans leur langue propre. Il terminait sa lettre en insistant sur l'urgence d'une réponse catégorique, et il donnait à entendre qu'au cas où elle ne serait pas favorable et décisive, le gouvernement de Sa Majesté s'adjugerait le droit de reprendre toute la discussion *ab ovo* et de prendre l'initiative des mesures indispensables à sa solution.

Le secrétaire d'Etat répondait, à la date du 15 septembre, que son gouvernement voyait avec peine que le Cabinet renonçait à ses dispositions conciliantes du début et prenait une attitude toute nouvelle. Les propositions du gouvernement républicain (en date des 19 et 21 août) avaient été faites en toute bonne foi et dans la certitude qu'elles étaient acceptables, certitude confirmée par l'accueil fait aux démarches préalables du procureur général Smuts.

Le gouvernement républicain n'avait fait ses propositions que pour parer au danger dont son indépendance était menacée par la réapparition des prétentions à la suzeraineté; il savait bien d'ailleurs que cette indépendance était compromise par ses propres concessions; ce danger néanmoins lui paraissait moindre que celui résultant des continuelles immixtions du gouvernement anglais dans les affaires intérieures de la République. Il ne

pouvait donc pas admettre que le Cabinet exigeât le retrait des *conditions* posées alors, que, tout onéreuses qu'elles parussent à la République, elle ne les avait faites que pour obvier à des risques plus imminents. En ce qui concernait la langue dans laquelle devaient s'exprimer les nouveaux membres du Volksraad, le gouvernement ne pouvait entrer dans les vues émises à ce sujet, et se défendait d'avoir jamais fait pareilles promesses. Pour conclure, le secrétaire d'État exprimait l'espoir que le gouvernement de la République se déciderait finalement à faire trancher tout conflit par la commission mixte qu'il avait lui-même proposée.

Le 25 septembre, nouvelle réponse du chargé d'affaires britannique, notifiant que son gouvernement avait maintes fois donné à entendre que son intention n'était pas de léser la République Sud-Africaine (N.-B. N'empêche qu'il la lésait sans trêve), ni de se targuer d'aucuns droits d'intervention, si ce n'est de celui que lui attribuaient les Conventions (N.-B. Il n'y en avait qu'une!). Cette lettre concluait en déclarant qu'il était inutile de poursuivre les négociations sur les bases primitives, le Cabinet se voyant dans la nécessité de prendre une attitude nouvelle et de chercher des *moyens personnels* de résoudre les difficultés créées par les agissements de la République. Ces moyens seraient expliqués dans une dépêche ultérieure.

Sur ces entrefaites, le gouvernement républicain était ouvertement menacé dans un discours prononcé le 20 septembre 1899, par M. Hays Fischer, membre du Parlement anglais : « L'ère des atermoiements est close; le gouvernement doit envoyer maintenant en Afrique des forces suffisantes pour nous donner la certitude qu'un ultimatum suffira à mettre les Boërs à la raison, et afin que nous ne soyons pas obligés d'avoir recours à des moyens extrêmes comme celui qui consisterait à leur prendre le pays qui leur est si cher. »

Dès le 17 septembre, d'ailleurs, le secrétaire d'État, Reitz, ayant demandé au haut commissaire des explications au sujet de la concentration des troupes anglaises aux frontières de la République, celui-ci lui répondit que ces troupes étaient destinées à protéger les intérêts britanniques et à parer à toute éventualité.

Le 22 septembre, l'Angleterre mobilisait un corps d'armée à destination de l'Afrique australe, et, le 28 septembre, ordonnait le départ de la majeure partie de ces troupes. Le gouvernement républicain, de son côté, fit appeler sous les armes la majorité des Burghers, afin de prendre position aux frontières et d'être prêt à faire face à toute agression de la part des Anglais. Le 20 septembre, le secrétaire d'État demandait à l'agent britannique si son gouvernement avait pris une décision (relative aux *moyens personnels* dont il était question

dans la dépêche du 25 septembre). Chamberlain répondit lui-même, à la date du 2 octobre, qu'une dépêche explicative était en préparation, mais que sa rédaction prendrait quelque temps encore. Le ministre, évidemment, ne cherchait qu'à gagner du temps, de façon à pouvoir réunir en Afrique des troupes suffisantes avant d'expédier sa dépêche, qui ne devait être qu'un ultimatum.

Avant que les choses en fussent venues à cette extrémité, le président Steijn de l'État libre avait tenté l'impossible pour écarter la guerre.

Le 19 septembre, le haut commissaire avait télégraphié au président Steijn qu'un certain nombre de troupes stationnées d'ordinaire au Cap allaient être envoyées dans le Nord afin d'assurer la ligne de communications entre la colonie et les possessions britanniques du Nord, et qu'une partie de ces troupes étaient destinées aux frontières de l'État libre d'Orange. Il déclarait que cette information n'avait d'autre but que d'éviter tout malentendu pouvant résulter d'une agglomération anormale de troupes aux frontières de l'Etat d'Orange. Il ajoutait que le gouvernement de Sa Majesté espérait encore une solution pacifique; mais que si cet espoir devait être déçu, il comptait que l'État libre d'Orange observerait une stricte neutralité.

Le président Steijn répondait le même jour qu'il ne

voyait pas dans quelle mesure les difficultés soulevées pouvaient justifier l'emploi de la force.

Eu égard à la situation tendue qui régnait dans le Sud-Africain, il ne pouvait que déplorer ce déploiement de troupes aux frontières de l'Etat libre, certain que les Burghers y verraient une menace pour la sécurité de leur pays. Si donc cet état de choses devait entraîner des conséquences regrettables, la responsabilité n'en incomberait pas à l'Etat libre. Le président concluait en déclarant qu'il ne verrait pas sans peine s'altérer les relations qui avaient toujours existé entre l'Angleterre et l'Etat libre d'Orange.

Le 27 septembre le Volksraad orangiste adoptait une résolution disant qu'il ne voyait aucun prétexte à une guerre, que si elle éclatait, elle ne pouvait être qu'une guerre entreprise contre l'ensemble des populations du Sud-Africain, et, qu'en tous cas quoiqu'il pût advenir, l'Etat libre d'Orange resterait fidèle aux devoirs que lui imposait son alliance politique avec la République Sud-Africaine. En même temps le Volksraad adjurait le gouvernement de faire son possible pour amener une solution pacifique. A la suite de cette résolution, le même jour (27 septembre), le président Steijn adressait une dépêche au haut commissaire, par laquelle il en appelait aux liens de sang et d'amitié qui unissaient l'Etat libre, aussi bien à la colonie du Cap qu'à la République

Sud-Africaine, liens que primait toutefois le lien plus étroit encore qui unissait les deux Républiques.

Il ajoutait que c'était ce même sentiment d'amitié par où il se sentait lié envers la Grande-Bretagne comme envers la République qui l'avait décidé à proposer la conférence de Bloemfontein; que c'était surtout à l'Etat libre et à d'autres amis de la paix, qu'on était redevable des réformes significatives accomplies en si peu de temps par la République Sud-Africaine; et qu'enfin l'Etat libre avait toujours fermement compté que l'attitude de l'Angleterre se bornerait à donner des conseils amiables mais non pas à s'immiscer dans les affaires intérieures de la République.

Or, cette immixtion se produisait juste au moment où la République, à l'instigation de l'Etat libre, s'efforçait de faire droit aux revendications des Uitlanders. Toutefois, ce revirement du gouvernement anglais n'avait pas empêché l'Etat libre de conseiller à la République Sud-Africaine, de déférer au désir du Cabinet de Londres, dans l'espoir qu'une reprise des négociations aboutirait à la conciliation. Aussi, grande avait été la surprise du gouvernement de l'Etat libre, en apprenant que le Cabinet anglais retirait la proposition qui pouvait mettre fin à ce regrettable antagonisme. Bref, le gouvernement de l'Etat libre se déclarait toujours prêt à offrir ses bons offices pour arriver à une solution pacifique, mais ces

bonnes intentions étaient comme par le passé, entravées par les points suivants :

a) Ignorance du but final et de la portée exacte des prétentions du gouvernement anglais.

b) Constatation du fait que le gouvernement anglais, en dépit de ses affirmations réitérées qu'il ne songeait pas à intervenir dans les affaires intérieures de la République, n'en poursuivait pas moins une politique dont le but semblait diamétralement opposé. A preuve qu'en dépit de ses prétendues dispositions amicales le gouvernement anglais continuait d'augmenter l'effectif de ses troupes coloniales et faisait de grands préparatifs militaires qui ne pouvaient avoir d'autre but qu'une politique de violence.

En conséquence, le président s'estimerait très heureux si, en attendant l'arrivée de la dépêche annoncée, les mouvements et l'augmentation des forces militaires aux frontières des deux états étaient suspendus, il s'estimerait heureux aussi d'être mis au courant des moyens préconisés par le gouvernement de Sa Majesté pour arriver à une solution pacifique du conflit.

Le 2 octobre, le président Steijn informait le haut commissaire qu'en raison de l'insuffisance de protection des frontières et de l'agitation qui régnait, en raison aussi de l'augmentation des forces militaires étrangères sur ces mêmes frontières, il se voyait obligé de mobi-

liser les Burghers qui réclamaient des mesures énergiques pour la défense de leur pays. Il ajoutait qu'il attendait toujours une réponse à sa dépêche du 27 septembre. Le haut commissaire répondit le jour suivant qu'il regrettait cette mobilisation intempestive, alors que le président devait savoir que la République Sud-Africaine avait groupé des forces considérables aux frontières du Natal. Le président répondit le 3 octobre que la concentration des Burghers de la République Sud-Africaine aux frontières du Natal était la conséquence naturelle des mouvements de troupes anglaises aux frontières du Transvaal; il estimait, quant à lui, qu'aucune agression n'était à redouter de la part de la République Sud-Africaine, si toutefois une action hostile des troupes anglaises n'y fournissait prétexte. Il rappelait qu'il n'avait pas encore reçu de réponse à sa dépêche du 27 septembre.

Le haut commissaire informait le président, le même jour, que les mouvements des troupes anglaises avaient pour origine les craintes exprimées par les habitants des districts ouverts, mais qu'ils n'étaient pas en rapport avec les forces considérables massées par la République Sud-Africaine aux frontières du Natal.

Le président repartit de même, le 3 octobre, que les craintes des habitants des districts ouverts ne légitimaient pas la concentration, d'ailleurs injustifiable de

toute manière, des troupes anglaises. Cette concentration n'avait eu du reste, d'autres effets que d'entraver les efforts tentés dans le sens d'une solution pacifique ; la complication de la situation devait être attribuée, d'autre part au ton amer et hostile, non seulement des hommes d'État responsables, mais de la presse anglaise toute entière, ainsi qu'aux menaces perpétuelles que corroboraient à présent les nombreux préparatifs militaires faits en Angleterre. Et il restait fermement convaincu que la responsabilité de tout ce qui adviendrait au cas d'une rupture définitive, devait retomber sur ceux qui avaient provoqué l'entrée en scène de l'élément militaire et de la politique de menaces et d'intervention. Au surplus il était forcé de convenir qu'eu égard aux agissements de l'Angleterre, l'attitude du gouvernement transvaalien ne lui paraissait pas répréhensible, étant donné surtout qu'il n'avait toujours pas obtenu de réponse à son télégramme du 27 septembre, réponse qui eût vraisemblablement enrayé la mobilisation des Burghers des deux Républiques. Loin de là, les transports de troupes et l'activité militaire étaient poussés avec plus d'activité encore par les Anglais. Le président n'était pas à même de juger si les forces anglaises massées à la frontière de la République Sud-Africaine étaient en rapport avec celles de la République, mais il ne pouvait pas oublier que la presse anglaise et l'opinion géné-

rale avaient toujours affirmé que les troupes actuellement stationnées en Afrique étaient plus que suffisantes pour faire contrepoids aux forces indisciplinées de la République.

Cependant l'Angleterre poursuivait ses préparatifs, légitimant ainsi l'opinion des Burghers qui, de plus en plus, pressentaient un acte de violence. Steijn offrit encore une fois sa médiation, mais le haut commissaire lui répondit, le 4 octobre, qu'il estimait inutile de protester contre les allégations du président, attendu que les troupes anglaises prenaient leurs positions de défense bien en deçà des frontières du Natal, tandis que les Burghers se massaient tout auprès de ces frontières. Il ne doutait pas cependant du maintien de la paix et il était convaincu que toute proposition loyale, d'où qu'elle vînt, serait favorablement accueillie par le gouvernement de Sa Majesté.

Le 5 octobre le président écrivit qu'il était prêt à faire une proposition nouvelle mais qu'il serait de toute ustice vis-à-vis de la République Sud-Africaine que le gouvernement anglais suspendît au préalable tout transport de troupes et interdît le débarquement de celles qui se trouvaient en mer. Le président espérait apprendre le plus rapidement possible si ses vues agréaient à Son Excellence ; il se faisait fort d'obtenir ensuite du gouvernement républicain la garantie qu'aucune incursion ne

serait faite sur quelque point que ce fût du territoire de Sa Majesté. Il appuierait d'ailleurs toute proposition loyale de nature à aboutir à une entente durable.

Le haut commissaire répondit, le 6 octobre, qu'il regrettait que le président posât comme condition à la poursuite des négociations une garantie de nature à gêner le gouvernement anglais dans la disposition de ses troupes sur son propre territoire. Il allait de soi que le gouvernement de Sa Majesté ne pouvait pas donner une garantie pareille. Si toutefois le président pouvait lui donner l'assurance qu'aucun mouvement hostile n'aurait lieu au cours des négociations, il était prêt à engager son gouvernement à observer la même attitude. A quoi Steijn répondit le même jour qu'il lui était impossible de demander à la République de poursuivre les négociations en présence de l'affluence toujours croissante des troupes dirigées vers les frontières de la République dans le but indéniable de la forcer à accepter les conditions qu'il avait plu au gouvernement de Sa Majesté de lui fixer.

Le président émettait encore l'avis qu'il existait d'autres moyens de protéger le territoire britannique contre toute agression de ses voisins, et que lui-même s'emploirerait volontiers dans ce but, mais que la République Sud-Africaine n'en était pas moins fondée pour l'instant à considérer comme un acte d'hostilité manifeste

la continuation en pleines négociations de la concentration des troupes des frontières. Le 7 octobre enfin, le président Steijn reçut une réponse à sa dépêche du 27 septembre, disant que le gouvernement anglais avait, à maintes reprises, exposé ses vues relativement à ses différends avec la République Sud-Africaine, et que, par conséquent, il ne pouvait supposer que son attitude donnât lieu à des méprises. Toutefois, quant aux explications demandées par le président de l'État libre au sujet des mouvements et préparatifs militaires, on pouvait lui répondre que ces préparatifs étaient motivés par la soudaine transformation de la Républiqne en une sorte de camp retranché. Malgré le rejet de ses propositions par la République Sud-Africaine, le gouvernement anglais était disposé à étudier la solution sur de nouvelles bases, sans perdre de vue, toutefois, cette grave considération, que les deux Républiques étaient actuellement sur le pied de guerre.

Le même jour, 7 octobre 1899, une proclamation du conseil de la Reine paraissait en Angleterre qui convoquait le Parlement, décidait l'appel des troupes de la réserve, et ordonnait la mobilisation d'un nouveau corps expéditionnaire.

Le 9 octobre, le Président Steijn adressait encore au haut commissaire un télégramme où il s'incrivait en faux contre l'affirmation que les préparatifs militaires anglais

étaient motivés par l'attitude de la République Sud-Africaine, et proposait une fois de plus le retrait mutuel et simultané de toutes les troupes en voie de concentration de part et d'autre, et la suspension des préparatifs anglais.

Tel est le récit fidèle et détaillé des négociations qui ont précédé la guerre. Quiconque juge les choses avec impartialité devra convenir que le gouvernement anglais, et en particulier le haut commissaire et Chamberlain ont fait tout ce qu'ils ont pu pour empêcher une solution pacifique.

La République Sud-Africaine n'avait pas tardé à s'apercevoir que le but du gouvernement anglais était de rendre un conflit inévitable, et qu'il n'ajournait l'envoi d'un ultimatum qu'afin de se donner le temps de réunir les forces suffisantes pour écraser le Transvaal. Aussi, dès que le gouvernement républicain fut persuadé que la guerre était devenue inévitable et que toutes nouvelles concessions seraient vaines, il résolut de prendre une attitude énergique, et, le 9 octobre, envoya à l'agent britannique une dernière note qu'on a depuis appelée notre ultimatum. Cette note faisait ressortir une fois de plus que l'Angleterre n'avait pas le moindre droit de s'immiscer dans les affaires locales de la République ; que c'était par pur esprit de conciliation que le gouvernement républicain avait consenti à entrer en pourpar-

lers avec le gouvernement anglais au sujet de la question du droit de vote, question qui relevait exclusivement de la compétence du gouvernement et du Volksraad de la République ; que, loin de répondre à ces procédés amiables, le gouvernement anglais était entré dans la voie des menaces ; que, depuis la rupture des négociations, la République attendait toujours les propositions auxquelles le Cabinet de Londres avait fait allusion ; que, eu égard aux forces militaires dirigées vers ses frontières, la République s'était vue obligée de mobiliser ses Burghers pour assurer la défense du territoire ; que l'intervention du gouvernement anglais dans les affaires intérieures de la République constituait une violation de la Convention de 1884, de même que le déploiement de ses troupes aux frontières créait une situation intolérable ; que la République, enfin, considérait comme son devoir de mettre un terme à cette situation, dans son propre intérêt, aussi bien que dans l'intérêt de tout le Sud-Africain, et, qu'en conséquence, elle priait instamment le gouvernement de Sa Majesté de donner son assentiment aux dispositions ci-après :

a) Tous les points litigieux seront réglés à l'amiable par un tribunal arbitral ou par tout autre moyen pacifique susceptible de mettre les deux gouvernements d'accord.

b) Toutes les troupes envoyées aux frontières de la République seront rappelées.

c) Toutes les mesures d'augmentation des effectifs militaires prises depuis le 1er juin 1899 seront rapportées dans un délai discuté, en toute loyauté, par les deux gouvernements, et sous la garantie donnée par la République Sud-Africaine qu'aucune agression ou hostilité ne seront dirigées par l'une ou l'autre des deux Républiques contre les territoires de Sa Majesté pendant les négociations. Si l'Angleterre adhère à ces conditions, le gouvernement de la République est prêt à retirer ses propres troupes des frontières.

d) Les troupes anglaises actuellement en mer ne devront être débarquées dans aucun des ports de l'Afrique australe.

La dépêche concluait en priant le gouvernement anglais de donner réponse pour le 11 octobre avant 5 heures de relevée, ajoutant que si une réponse favorable n'était pas arrivée dans ce délai, la République se verrait, à son grand regret, obligée de considérer les agissements du gouvernement anglais comme une formelle déclaration de guerre dont les conséquences ultérieures ne pourraient lui être imputées, et qu'elle considérerait également comme une déclaration de guerre tout mouvement de troupes vers les frontières qui pourrait avoir lieu dans l'intervalle ci-dessus fixé.

Le 11 octobre M. Green apportait la réponse du gouvernement anglais aux termes de laquelle celui-ci déclarait qu'il lui était impossible d'accepter les conditions posées par le gouvernement de la République Sud-Africaine. En même temps le chargé d'affaires demandait son passe port pour quitter le pays; et voilà comment la guerre éclata en dépit de toutes les concessions, de toute la bonne volonté, et de toute la bonne foi dont la République avait fait preuve.

Le Volksraad dont la session n'était pas clause, s'ajourna dès qu'il parut évident que les hostilités allaient commencer; il avait, du reste, déclaré à l'unanimité, tout comme le Volksraad de l'Etat libre, qu'il était prêt à verser son sang pour le droit et pour la liberté, et tous les deux ont renouvelé ce serment dans leur dernière séance au milieu du deuil et des soucis de la guerre.

Chapitre XIII

LA GUERRE ET SES SUITES

L'histoire même de la dernière guerre et de ses phases diverses n'a pu figurer dans les *Mémoires* de Krüger puisqu'il n'y prit point part personnellement. Il avait néanmoins le devoir de parer aux soucis cruels qu'elle entraînait pour la population et pour le pays. Conseils à donner, consolations à prodiguer à ceux qui étaient frappés directement ou indirectement, télégrammes à envoyer à tous les commandos pour relever le courage des Burghers et des officiers, telles étaient les occupations qui remplissaient toutes ses matinées de huit heures à midi et toutes ses après-midi de deux heures à quatre ou cinq heures. A huit heures du soir il se couchait mais il se relevait à onze heures pour prendre connaissance des télégrammes arrivés dans l'intervalle. A deux heures il se

relevait encore pour le dernier courrier de la nuit et veillait parfois jusqu'à quatre heures. Dans les derniers temps même, alors que les troupes alliées se voyaient contraintes de reculer sur tous les points, son repos de la nuit était plus fréquemment interrompu encore par la lecture d'innombrables télégrammes auxquels il était urgent de répondre immédiatement.

Après le débloquement de Ladysmith, il se rendit au Natal afin de relever la confiance et l'énergie des Burghers et les exhorter à persévérer coûte que coûte dans la lutte contre les ennemis de la patrie.

De retour à Prétoria, Krüger se rendit à Bloemfontein, et de là, partit pour Poplar Grove, sur la rivière Mordder, mais en route, le général Dewet lui conseilla de rebrousser chemin, les routes étant infestées par les troupes à cheval du général French. Mais, quand il atteignit Mordderrivier-port, les cavaliers de French étaient déjà sur ses talons. Delarey qui venait d'arriver avec son état-major, se porta à sa rencontre et le retint jusqu'à ce que tout danger eut été écarté.

Quand le président se remit en route les bombes pleuvaient dru, et même un obus tomba derrière la voiture qu'il occupait. Arrivé à Prétoria il repartit immédiatement pour Kronstadt afin de porter des encouragements aux Burghers et d'assister à un grand conseil de guerre. C'est au cours de ce conseil que le regretté Villebois-

Mareuil fut nommé général de la légion étrangère. Peu après, le président était douloureusement frappé par la nouvelle de la mort du général Joubert qui, pendant tant d'années, avait collaboré avec lui à la fondation de la République. Cette mort mettait tout le peuple en deuil, et il est certain que la disparition de ce vaillant patriote dut semer un commencement de découragement parmi les Burghers. Par bonheur Joubert avait pu désigner un successeur digne de lui, le général Louis Botha qui, depuis, a amplement prouvé qu'il méritait la confiance que son chef avait placée en lui.

Peu avant la prise de Bloemfontein, les deux gouvernements résolurent d'envoyer une délégation en Europe dans le but d'obtenir une intervention des puissances. Les membres de cette délégation étaient M. A Fischer, membre du Conseil exécutif de l'État libre qui, pendant la guerre, avait pris une part active aux négociations, en qualité de délégué des deux Républiques; M. C. H. Wessels, président du Volksraad de l'Etat libre et M. A. D. Wolmarans, membre du Conseil exécutif de la République Sud-Africaine; tous hommes en qui le gouvernement et le peuple des deux Républiques avaient la plus grande confiance. Il faut dire que peu de temps après la reddition de Cronjé, les deux gouvernements avaient envoyé une dépêche à lord Salisbury dans laquelle ils déclaraient qu'ils étaient prêts à faire la paix

si l'indépendance de leurs pays, — la seule chose pour laquelle ils luttassent — leur était assurée. Lord Salisbury répondit qu'il ne pouvait accueillir cette proposition, les Républiques ne devant plus compter désormais sur une ombre d'indépendance; — et ceci après le discours officiel prononcé trois mois auparavant, et dans lequel il affirmait que l'Angleterre ne cherchait dans cette guerre ni champs d'or ni augmentation de territoire.

Pour cruels qu'aient été, pour le président, les événements qui s'étaient déroulés jusqu'alors, ceux qui allaient suivre devaient lui paraître plus cruels encore. Quand, après le dégagement de Mafeking, les troupes anglaises envahirent la République de toutes parts, il se trouva subitement en face de la douloureuse certitude que tout vieux qu'il était, il allait se voir contraint de quitter sa femme et sa maison, et tout ce qui lui était cher, pour chercher à l'est de la République un refuge d'où il pût continuer la lutte. Il est facile de comprendre qu'une telle alternative dut peser lourdement sur son cœur. D'ailleurs, s'il se résignait à se séparer de sa femme c'est que le grand âge de celle-ci et sa santé ébranlée lui défendaient de l'emmener. Les médecins avaient déclaré qu'un tel voyage lui serait sûrement fatal; et pourtant le président devait considérer comme certain qu'il ne la reverrait plus dans ce monde. Cette séparation, qui trancherait de longues années de vie commune et heu-

reuse, s'affirmait de jour en jour, plus imminente, aggravée d'un avenir incertain, tout de dangers et de privations.

C'est sous l'empire de ces tristes pressentiments que le président ouvrit, au commencement de mai, la séance annuelle du Volksraad. Les allocutions qu'il prononça à cette occasion respirent néanmoins la plus ferme confiance et l'espoir inébranlable d'un avenir plus heureux (1). Il y avait malheureusement beaucoup de sièges vides à cette séance, car nombre de personnages bien connus pour avoir participé aux affaires publiques, reposaient à présent dans la tombe.

Lord Roberts s'était finalement frayé un passage jusqu'à Johannesburg, et, comme on avait appris qu'il projetait d'envoyer une colonne volante dans la région Est de Prétoria, pour y couper la ligne ferrée de Delagoa, il fut décidé que le président quitterait la capitale avec le gouvernement, dont le siège provisoire serait fixé dans l'Est.

Le dernier jour qu'il passa à Prétoria (29 mai 1900) tandis que s'achevaient les préparatifs de son départ, Krüger reçut, dans l'après-midi, le jeune Américain Jimmy Smith, qui lui remit une adresse contresignée par des milliers d'écoliers de Philadelphie, la ville qui, jadis, une des premières, avait proclamé son indépendance vis-à-vis de la Grande-Bretagne. Cette adresse

(1). On trouva ces allocutions *in-extenso* à l'appendice.

exprimait les sympathies de la jeunesse américaine pour le chef d'un peuple qui, à son tour, défendait son indépendance contre la même nation. Elle était accompagnée d'un petit pavillon transvaalien exécuté par les soins des Philadelphiens.

Le Président remercia la députation américaine, et, une heure après, à la nuit tombante, il se rendit accompagné de quelques fidèles à Eerste Fabriken la première station du chemin de fer de l'Est au-dessus de Prétoria. Là il prit le train qui devait le déposer à Machadorp, où avait été fixé le siège provisoire du gouvernement. Ce fut son wagon-salon, pourvu d'une installation télégraphique, qui lui servit de domicile; la besogne du reste n'avait pas diminué, une correspondance toujours aussi vaste s'imposant pour entretenir le courage des troupes.

Les premiers jours de juin devaient compter parmi les plus sombres. Le 5 de ce mois, en effet, marque la date de la prise de Prétoria par Lord Roberts; beaucoup de Burghers alors, découragés par les derniers événements, ajoutèrent foi aux fallacieuses proclamations par lesquelles le général anglais cherchait à les détourner de leurs devoirs patriotiques, déposèrent les armes et prêtèrent le serment de neutralité. Le Président ne leur avait pourtant pas ménagé les avertissements et les adjurations. Dès le 7 juin, il envoyait à tous les officiers le télégramme suivant :

« Dites aux Burghers qu'il ne leur servira de rien de déposer les armes. Lord Roberts, en effet, a lancé une nouvelle proclamation où il dit qu'à l'avenir, les Burghers prisonniers ne seront plus remis en liberté sous serment, attendu qu'ils violent constamment leurs engagements; il a décidé en outre de *faire prisonnier tout individu du sexe mâle, âgé de plus de douze ans, porteur d'armes ou non*. Une fois pris, on les envoie à Sainte-Hélène. Ainsi les enfants eux-mêmes ne sont plus en sécurité, et c'est pour cela que nous avons décidé de lutter jusqu'au bout. Soyez fidèles et combattez au nom du Seigneur, car tous ceux qui fuient, abandonnent leur poste, désertent leur commando, peuvent se dire qu'ils ont pris le chemin de Sainte-Hélène. »

Le président rédigea bien d'autres télégrammes et proclamations, soit pour commenter les bases religieuses de son indestructible espoir, soit pour remonter le moral des commandos (1).

Cependant Machadorp étant un des points géographiques les plus froids du Transvaal, et le président se trouvant particulièrement éprouvé alors par ses maux d'yeux, les Burghers décidèrent de transférer sa résidence personnelle à Waterval-Onder qui, situé au fond d'une vallée arrosée par l'Eland et entouré de hautes montagnes, jouit, en hiver, d'un climat très tempéré.

(1) Voir à l'appendice.

Un petit pavillon y fut aménagé pour le président qui passa là-bas deux mois, les meilleurs depuis son départ de Prétoria. Le siège du gouvernement demeura d'ailleurs à Machadorp où restèrent également le secrétaire d'État et les membres du Conseil Exécutif; mais ceux-ci prenaient le train tous les matins pour Waterval-Onder où s'expédiaient les affaires courantes, car c'est à ces séances du matin qu'on discutait ou qu'on rédigeait tous décrets, ordres de réquisitions, mandats spéciaux, décisions prises contre des Burghers ou les fonctionnaires négligents, projets de réorganisation des effectifs, mesures à opposer aux proclamations de l'ennemi, etc...

Vers la fin d'août, le président reçut la visite de M. Steijn qui venait s'entretenir avec lui de la situation de plus en plus grave du pays. Botha venait en effet, de succomber à Dalmanutha devant les forces associées de lord Roberts et du général Buller.

Cet épisode de la guerre est bien connu. Pendant huit jours les Boërs avaient opposé à la supériorité numérique de l'ennemi un courage héroïque, mais sans réussir à opérer la trouée qui eût été leur salut. Finalement Buller parvint à s'emparer d'une position occupée par un corps de police de Johannesburg, fort à peine de 80 hommes, et réussit ainsi à rompre les lignes des Burghers. Botha qui n'avait que 4.000 hommes ne pouvait naturellement songer à faire face à un front d'attaque

qui s'étendait sur une cinquantaine de kilomètres. Roberts, en effet, était à la tête de plus de cinquante mille hommes et de nombre de grosses pièces d'artillerie.

Cette bataille démontra clairement au général en chef Botha qu'en raison de la faiblesse numérique des Burghers il ne fallait plus compter ni repousser les Anglais ni même poursuivre une guerre régulière. Un nouveau transfert de la présidence fut donc décidé afin de laisser plus de liberté aux mouvements des commandos.

En conséquence le Gouvernement se rendit à Nelspruit, une station de chemin de fer de Delagoa, à mi-chemin environ de Waterval et de la frontière portugaise. Le transport des voitures, chariots, wagons, chevaux, mulets, donna bien quelque embarras, mais ce nous fut une occasion de plus d'admirer la remarquable organisation de la compagnie Sud-Africaine-Néerlandaise, dont l'utile activité ne s'était pas démentie un seul instant pendant toute la durée de la guerre. A peine parvenu à sa nouvelle résidence, le gouvernement était informé de la nouvelle proclamation aux termes de laquelle Lord Roberts annexait la République Sud-Africaine. Le président rédigea immédiatement la contre-proclamation ci-après (1) :

(1) Une proclamation avait déjà été lancée le 21 juin adjurant les Burghers de ne pas prêter le serment de neutralité qu'on désavouerait parce qu'illégal. Une deuxième proclamation du 29 juin révoquait, pour violation de leur serment de fidélité, les fonctionnaires qui s'étaient mis au service de l'ennemi.

« Vu que le peuple de la République Sud-Africaine et celui de l'Etat libre se sont vu imposer, au mois d'octobre 1899, une guerre injuste forçant les deux petites Républiques à soutenir, depuis près de dix mois, contre le puissant royaume britannique, une lutte évidemment inégale ;

« Vu la proclamation datée du 1er septembre 1900, et signée de Lord Roberts, généralissime des forces expéditionnaires Sud-Africaines, proclamation qui notifie l'annexion au royaume britannique d'un pays que des troupes prétendent à tort avoir conquis, puisque les forces républicaines demeurent en campagne ;

« Vu que dans ces conditions, la dite proclamation constitue un attentat contre le droit des peuples ;

« Considérant que l'indépendance de la République Sud-Africaine est reconnue de toutes les puissances civilisées ;

« Qu'il importe, dès lors, de porter à la connaissance de tous les intéressés que le gouvernement et le peuple de la République Sud-Africaine s'inscrivent en faux contre la dite proclamation ;

« Je déclare, moi, S.-J.-P. Krüger, président d'Etat de la République Sud-Africaine, après avoir pris l'avis et obtenu l'assentiment du Conseil Exécutif, conformément à l'article 147 de la loi du 3 septembre 1900, au nom du peuple indépendant de la République, que la

dite annexion est considérée, par nous, comme nulle et non avenue.

« Le peuple de la République Sud-Africaine est et demeure un peuple libre et indépendant, et il refuse de se soumettre à la domination anglaise.

« Rédigé et signé de ma main, à Nelspruit, (République Sud-Africaine) le 3 septembre 1900.

« S.-J.-P. Krüger. »

Malheureusement les Boërs accablés par le nombre voyaient de jour en jour diminuer leur espoir de s'opposer à la lente progression de l'ennemi vers l'intérieur. Quand Nelspruit se trouva menacée à son tour, il fallut prendre une nouvelle décision relative au gouvernement et à son président. Un conseil composé de membres du gouvernement du Transvaal et de l'Orange, du général en chef et d'un certain nombre d'officiers, décida que le président serait délégué en Europe pour y tenter un suprême effort en faveur des Républiques. L'intérimat de la présidence fut confié au vice-président et général S.-W. Bürger, et une proclamation porta cette décision à la connaissance du peuple. Voici le texte de cette proclamation :

« Vu que le grand âge de notre honoré président d'Etat lui interdit de continuer à se déplacer à la suite des commandos ;

« Vu la conviction du Conseil Exécutif que les services si hautement appréciés du président, peuvent être encore avantageusement utilisés dans l'intérêt du pays et du peuple ;

« Le conseil Exécutif décide de donner au président un congé de six mois pour visiter l'Europe et y plaider notre cause.

« Conformément aux lois il sera remplacé dans ses fonctions par M. S. W. Bürger, vice-président. »

« S. W. Bürger, vice-président.

« F. W. Reitz, secrétaire d'Etat. »

Bureau du gouvernement, Nelspruit, 10 septembre 1900.

Quitter le pays auquel il avait voué son existence entière, et le quitter sous de si douloureux auspices, fut certes pour Krüger un déchirement plus cruel encore que ne l'avait été son départ de Prétoria. Il voyait sa patrie submergée par les flots de l'ennemi qui, dans sa vaine présomption, prétendait que la guerre était terminée et que le pays n'était plus troublé que par quelques bandes de guérillas. Il lui fallait dire adieu à tous ceux qui avaient partagé ses labeurs et ses soucis, à son pays, à son peuple, à la vieille compagne de sa vie, à ses enfants et amis, et à la poignée de héros qui, cernés de toute part, allaient être obligés de se frayer un chemin à travers les solitudes sauvages du nord où ils essayeraient de

se réorganiser pour recommencer la lutte. Mais, il n'y avait pas d'autre alternative, car, ne supportant plus les fatigues du cheval, il eût dû fatalement se rendre aux Anglais. Sa seule consolation fut de penser qu'il laissait le gouvernement aux mains d'hommes d'une fidélité éprouvée, tels que Schalk Bürger, Reitz, Louis Botha, Delarey, et il savait aussi quel précieux auxiliaire ils avaient dans la personne du noble président Steijn. Il quitta donc Nelspruit le 10 septembre, avec une suite peu nombreuse que le Conseil Exécutif lui avait donnée pour l'accompagner.

Chapitre XIV

LE PRÉSIDENT EN EUROPE

Le lendemain, le président Krüger commençait son long pèlerinage vers l'Europe, un voyage dont l'issue et les incidents possibles ne pouvaient alors être prévus ni prédits. A Krokodilpoort, où il avait passé la nuit, il prit place dans le wagon-salon du directeur de la Compagnie Sud-Africaine Néerlandaise. Le train s'arrêta quelques heures à Hectorspruit pour permettre à Krüger de faire ses adieux au président Steijn et à quelques amis venus pour le saluer au passage. Puis le voyage continua par Komatipoort, la dernière station du Transvaal, et la station frontière Resano-Garsea, où le train fut remis aux mains de la compagnie portugaise.

A Lourenço-Marquès où l'on arriva à la tombée de la nuit, le train fut aiguillé sur une voie de garage de façon à permettre au président de débarquer inaperçu et

de gagner sans encombre la demeure du consul général Pott. Son intention était d'y fixer sa résidence jusqu'au départ du premier paquebot pour l'Europe. Mais le jour suivant, le gouverneur portugais se présentait chez le président et lui dit qu'il était chargé par son gouvernement, d'offrir l'hospitalité au président dans sa propre demeure. Voyant que ce dernier hésitait devant cette offre qu'il tenait pour suspecte, le gouverneur finit par avouer que son invitation était un ordre impératif auquel le président devait se soumettre bon gré, mal gré, sinon qu'on l'y contraindrait par la force. Pas n'est besoin de dire que cette attitude du gouvernement portugais n'était imputable qu'à la pression exercée sur lui par le gouvernement anglais. Et de fait le gouverneur portugais de Lourenço-Marquès ne gouverne que de nom, le véritable maître du pays étant le consul anglais de Delagoa-Bay.

Il faut rendre cette justice, toutefois, au gouverneur Machado, contraint à une tâche pénible visiblement remplie sans enthousiasme, qu'il traita le président très cordialement, sans lui permettre toutefois de sortir autrement qu'en sa compagnie. La suite du président qui demeurait également dans la maison du gouverneur était logée à la même enseigne, c'est-à-dire que personne ne pouvait faire un pas sans être accompagné d'un adjudant; de plus, toute conversation avec les passants était

rigoureusement interdite. Dans les premiers jours, le président avait été autorisé à s'entretenir librement avec les deux personnes qui composaient sa suite particulière et avec quelques amis qui venaient le visiter, mais cette autorisation même finit par lui être retirée à la suite d'une plainte du consul anglais.

Cette situation dura quelques semaines, pendant lesquelles le président put se considérer comme littéralement séquestré dans la maison du gouverneur. Ces tristes journées furent marquées par une date extraordinairement fêtée jadis au Transvaal, celle du soixante-quinzième anniversaire du président. C'était alors, du matin au soir, dans la maison présidentielle, des flots de Burghers accourus de tous les districts pour lui apporter leurs vœux de prospérité.

Aujourd'hui, séparé à jamais peut-être de son pays, de son peuple et de sa famille, le prisonnier du gouverneur portugais n'avait même pas le droit de recevoir les Burghers qui se trouvaient dans la ville; tout au plus ceux-ci pouvaient-ils le fêter dans la rue, et il est certain qu'aucun d'eux n'y manqua.

Un rayon de pure lumière devait jaillir enfin à travers la nuit de toutes ces détresses : la reine de Hollande offrait de ramener le président en Europe sur l'un de ses navires de guerre. Cette généreuse initiative, hautement appréciée par le peuple boër, mettait du moins

fin à l'insécurité qui avait si durement plané sur le voyage et sur le sort même du voyageur.

L'embarquement du président à bord du *Gelderland* ne put avoir lieu que le 21 octobre. Inutile de dire que le commandant et les officiers de ce vaisseau firent au président un accueil des plus chaleureux. Le trajet de Delagoa-Bay à Dar-es-Salam où le *Gelderland* mouilla le 5 novembre, ne fut marqué par aucun incident. Au début, le président souffrit, pour la première fois de sa vie, d'un peu de mal de mer, mais bientôt on put le revoir la pipe à la bouche, ce qui prouvait suffisamment qu'il avait su triompher du mal. A Dar-es-Salam, quelques fonctionnaires allemands vinrent à bord du *Gelderland* et prièrent le président d'assister à un banquet qu'ils projetaient d'organiser en son honneur, mais il les en dissuada, invoquant le deuil que lui imposaient les malheurs de son pays et de son peuple. La même invitation se renouvela à Djibouti, le président y opposa la même excuse. Dans les parages de Suez tous les navires rencontrés saluaient le pavillon du *Gelderland*; sur le pont de ceux qui passaient assez près, des passagers se groupaient pour acclamer le président. Il y eut même un navire français qui vira de bord et changea sa route pour venir saluer le *Gelderland*. Seuls, la plupart des navires anglais — et nous en rencontrâmes cinq près des côtes de Sardaigne — ne saluaient point. De Port-Saïd à

Marseille, le président eut à se défendre contre de nombreux reporters qui tentèrent en vain de l'interviewer. La traversée fut, d'ailleurs, des plus pénibles, la Méditerranée était démontée par le mistral et le navire tanguait et roulait au point que le président fut repris du mal de mer.

Comme le voyage allait prendre fin, le commandant du *Gelderland* invita le président et sa suite à un dîner officiel. A cette occasion, le salon du navire fut décoré de drapeaux hollandais parmi lesquels figurait le pavillon transvaalien que les écoliers américains de Philadelphie avaient envoyé au président.

Le 23 novembre enfin le *Gelderland* entrait dans le port de Marseille.

Les membres de la délégation sud-africaine (à l'exception de Wolmarans qui était malade), ayant à leur tête le D[r] Leyds entouré de quelques notabilités françaises et hollandaises, dont le professeur Hamel, de l'Université de Groningue, étaient venus à Marseille, pour y recevoir le président. Tout Marseille avait envahi les quais, et quand la chaloupe qui portait les membres de la délégation sud-africaine accosta le *Gelderland*, ce fut une immense acclamation d'un bout à l'autre de la rade. Du pont du navire, on ne distin-

gnait qu'une houle de chapeaux et de mouchoirs agités. Tous les petits vapeurs à l'ancre étaient eux-mêmes recouverts de véritables grappes humaines.

Après avoir exprimé toute sa reconnaissance au commandant du *Gelderland* et à ses officiers, le président prit place à bord d'un canot qui le conduisit au quai où l'attendait une manifestation plus éclatante encore.

Tandis qu'il s'avançait au milieu des vivats de la foule, le président du « Comité pour l'indépendance des Boërs » qui venait de se former en France, lui souhaita la bienvenue, disant qu'il était l'interprète de la ville de Marseille tout entière et que, d'ailleurs, l'accueil enthousiaste que lui faisait le peuple avait plus de portée que tout ce qu'il pourrait exprimer avec des mots. Le président répondit qu'il acceptait cet accueil avec reconnaissance, bien qu'en raison du deuil où était plongé son pays, il ne fût pas venu dans l'intention d'être fêté.

« Cette guerre, poursuivit-il, confine aux limites de la barbarie. Dans le cours de ma vie, j'ai eu à combattre pas mal de tribus cafres à peu près sauvages, mais ces Cafres étaient loin d'être aussi barbares que les Anglais qui brûlent les fermes et réduisent femmes et enfants à la dernière misère, sans même leur assurer un abri et le pain. J'espère que Dieu n'abandonnera pas le peuple boër. Si le Transvaal et l'État libre doivent

perdre leur indépendance, ce ne sera qu'après l'anéantissement des deux peuples, femmes et enfants compris. »

Les manifestations et les acclamations ne firent que redoubler tout le long du chemin que suivit le président pour se rendre à l'hôtel, à telles enseignes qu'elles portèrent ombrage à des touristes anglais qui s'avisèrent de jeter, du haut d'un balcon, des gros sous dans la foule dans l'espoir d'amener quelques bagarres. Cet espoir ne fut pas déçu, d'ailleurs, car un groupe de manifestants outré du procédé, se mit aussitôt en devoir de prendre l'hôtel d'assaut, et il fallut le concours de la police pour protéger les auteurs de cet acte inconvenant.

Au moment de toucher terre, le président avait envoyé un télégramme au président Loubet, afin de le remercier des témoignages de sympathie émanant de son gouvernement et de son pays. Le préfet de Marseille répondit à ce télégramme au nom du président. Le lendemain 24 novembre, Krüger prit le rapide pour Paris, acclamé tout le long du trajet comme il l'avait été depuis l'instant de son débarquement. A toutes les stations où le train s'arrêtait, des délégations venaient lui apporter des fleurs et lui exprimer leur sympathie émue. A Lyon, même, il dut descendre de wagon pour répondre à l'accueil de la foule, et le maire lui remit, à cette occasion, une médaille commémorative.

A Paris, l'enthousiasme atteignit des proportions

ndescriptibles. Tout le monde se souvient de la réception faite à Krüger à la gare de Lyon. Plusieurs discours furent prononcés, dont un par le vice-président du conseil municipal à qui Krüger répondit que « le seul fait de fouler le sol de Paris lui inspirait une nouvelle confiance, car les armes de la Ville — un vaisseau qui jamais ne sombre — semblaient lui présager que les Républiques non plus ne sombreraient point. »

Une foule innombrable était massée aux abords de la gare et sur tout le trajet de la gare à l'hôtel ce furent des cris incessants de « Vive Krüger ! vive l'arbitrage ! » et les fleurs pleuvaient dans la voiture qui emportait le président. A l'hôtel même il dut paraître plusieurs fois au balcon pour que les Parisiens pussent l'acclamer, et ces scènes se renouvelèrent quotidiennement pendant toute la durée de son séjour.

A quatre heures de l'après-midi eut lieu la réception officielle à l'Elysée par le président Loubet, qui rendit sa visite à Krüger aussitôt après, selon le cérémonial en usage pour les visites de souverains et de chefs d'État.

Pendant ce séjour à Paris, qui dura du 26 novembre au 1er décembre, le président visita la plupart des attractions de la ville y compris la Tour Eiffel, l'Hôtel de Ville, et l'Exposition universelle où il fut particulièrement touché à la lecture des inscriptions qui figuraient sur les murs du pavillon du Transvaal et qui toutes expri-

maient les vœux les plus ardents pour les Boërs. A l'Hôtel de Ville il fut reçu par le conseil municipal assemblé ayant à sa tête son président qui lui adressa une allocution vibrante exprimant l'admiration de la France pour le courage héroïque des deux Républiques : « Quand les Républiques, conclut-il, sont réduites au silence, c'est aux peuples qu'il appartient de parler » paroles qui impliquaient l'espoir d'une future intervention arbitrale.

A une allocution prononcée d'autre part par le président du conseil général, Krüger répondit : « Si les Boërs, qui continuent la lutte en dépit des bruits qu'on fait courir sur leur défaite irrémédiable, pouvaient apprendre l'accueil qui m'a été fait en France, ils seraient certes fortifiés dans leur résolution de vaincre ou de mourir. » Le président remercia aussi la presse pour la façon dont elle avait exposé les agissements des Anglais durant la campagne, ajoutant que, si on pouvait envoyer des reporters sur les lieux mêmes, le monde apprendrait avec stupéfaction les cruautés commises par les soldats du corps expéditionnaire anglais.

Après avoir consacré tout son temps à la réception des délégations officielles ou privées, il partit le 1er décembre pour Cologne. Jusqu'à la frontière française le voyage ne fut, comme celui de Marseille à Paris, qu'une qu'une suite d'ovations. A chaque station le président

était acclamé par une foule enthousiaste qui manifestait spontanément sa sympathie pour la cause boër. Il en fut de même en Belgique. Il est triste de penser que les chères espérances qu'un tel accueil avait fait naître chez le président devaient sitôt s'écrouler.

A Cologne la réception fut une des plus enthousiastes dont la ville eût jamais été témoin. Cet enthousiasme causa même un accident dont la gare d'arrivée fut le théâtre. Par suite de la foule qui se pressait partout, une poussée se produisit, quelques curieux furent précipités sur le perron par une embrasure, et l'un d'eux se cassa la jambe et mourut des suites de cet accident. Pour éviter l'encombrement, le président dut gagner son hôtel par des chemins détournés.

On sait que Krüger comptait voir l'Empereur d'Allemagne mais, au dernier moment, il reçut un télégramme l'informant que Sa Majesté, obligée de partir pour la chasse, ne pouvait pas le recevoir. Le président décida aussitôt de repartir pour La Haye. Il n'en avait pas moins reçu de nombreuses délégations et exprimé personnellement ses profonds regrets à la veuve de l'homme à qui l'accident de la gare avait coûté la vie.

Le voyage à travers l'Allemagne et la Hollande vit se répéter les démonstrations et les manifestations sympathiques auxquelles le président était maintenant habitué. Chaque arrêt groupait autour du train nombre de corpo-

rations, de sociétés venues avec leurs bannières et leurs insignes pour saluer le président et acclamer la cause boër. Cet enthousiasme, comme bien l'on pense, ne fit que croître à mesure qu'on approchait de La Haye où le train stoppa à la tombée de la nuit. Ici les environs de la gare et toutes les rues conduisant à l'hôtel où le président devait descendre, étaient envahis par une foule en délire. De la frontière hollandaise le président avait envoyé à la reine un télégramme de respectueuses salutations. Après avoir reçu la visite des ministres, Krüger se rendit dès le lendemain à la Cour pour présenter personnellement ses hommages à la reine et la remercier de sa généreuse intervention. Il reçut quelques jours plus tard une invitation à un des dîners officiels de la cour, puis une visite du prince consort qui vint le voir à son hôtel. Son séjour à La Haye dura plus longtemps qu'il ne l'avait pensé d'abord, car au retour d'une visite faite à Amsterdam où il avait été fêté comme d'habitude (une grande cérémonie y avait été organisée en son honneur au palais du peuple et à l'église) il se sentit très fatigué et dut finalement s'aliter, atteint d'une fluxion de poitrine; son état fut même pendant quelques temps assez alarmant.

Rétabli, il se rendit à Utrecht où il fit un séjour de deux mois et demi qu'il utilisa pour se soumettre à une délicate opération que l'état de ses yeux avait fini par

rendre indispensable ; cette opération, pratiquée par son médecin ordinaire, le docteur Heymans, et par le professeur Snellen, eut d'ailleurs un résultat des plus favorables. Krüger, accompagné de sa suite, se rendit ensuite à Hölverson, à la Villa Casa Cara, qu'il habita pendant huit mois. Son repos n'y fut point absolu, car, outre une visite de quelques semaines qu'il fit à son ami A. D. W. Wolmarans qui résidait à Schevening, il dut se rendre dans plusieurs villes hollandaises qui attendaient impatiemment sa venue.

Une de ces tournées le mena à Rotterdam ; là il put contempler au *Tiergarten*, un petit arbre qu'il avait lui-même planté en 1884 ; puis à Dordrecht, où il fit un pieux pèlerinage à la vieille église où siégea le sinode de 1818-1819 dont les décisions eurent une si grande influence sur la Confession à laquelle il appartient. Il visita également Kampen qui est la Mecque des Églises réformées. Ces deux dernières villes lui firent une réception des plus chaleureuses et des plus cordiales.

A peine de retour à Hölverson, il était atteint par le coup le plus dur qui pût le frapper : un câblogramme lui apprenait la mort de sa femme. Une seule pensée lui permit de résister à ce malheur suprême, c'est que cette séparation n'était que temporaire et qu'il irait bientôt rejoindre la morte. Cet espoir lui donna aussi la force d'écrire à sa fille, M^me^ Malan, une longue

lettre de consolation et de pieux réconfort ; il accepta même une nouvelle invitation de son ami Wolmarans qui le retint auprès de lui quelques semaines dans l'intention de le distraire un peu de son chagrin. Rentré à Hôlverson, le président mena une vie des plus retirée, consacrant tous ses loisirs à la lecture de la Bible.

Dans les premiers jours du mois de décembre 1901, Krüger se fixa à Utrecht dans la villa « *Oranjelust* ». C'est là qu'il reçut la nouvelle de la brillante victoire remportée par Delarey sur Lord Methuen. Il en éprouva une grande joie, mais comme une des personnes de son entourage exprimait l'espoir que Delarey probablement retiendrait Methuen prisonnier, il dit : « Je serais le premier à désapprouver cet acte, mais j'espère bien d'ailleurs que Delarey se hâtera de remettre son prisonnier en liberté, car nous autres Boërs nous devons, jusqu'à la fin, nous conduire en Chrétiens, quelque inhumains que se montrent les Anglais à notre égard ». Aussi accueillit-il avec une joie franche la nouvelle de la mise en liberté de Methuen. Une série d'autres événements heureux vint réjouir en ce temps-là le cœur du président, de sorte que les choses semblèrent prendre — pour peu de temps, hélas — une tournure conforme à ses espérances.

Sa confiance absolue dans la vaillance des combattants boërs ne s'est pas démentie un seul instant pen-

dant toute la durée de la guerre ; il l'a toujours et partout hautement affirmée, en y joignant, toutefois, ce correctif que, pour l'issue suprême, il fallait s'en remettre à la décision que les circonstances inspireraient aux chefs de l'armée. Pendant la négociation des préliminaires, il n'eut que cette seule réponse à opposer à tous ceux qui lui demandaient ce qu'il pensait de la paix : « Il n'arrivera que ce que Dieu voudra ». Et quand on apprit enfin la conclusion de la paix, il dédia aux chefs Boërs ces mots de la Bible (II Corinthiens, 8, 3) : « Je dois leur rendre ce témoignage qu'ils ont fait leur possible, et même au-delà ».

En ce qui le concerne personnellement, il déclara qu'il ne se laisserait pas abattre bien que cette paix ne fût pas telle que les Burghers l'auraient souhaitée : « car, conclut-il, non seulement l'effusion de sang, et les tortures épouvantables qu'endurèrent les peuples des deux Républiques sont terminées, mais je suis persuadé qu'en dépit des apparences parfois contraires Dieu n'abandonne jamais les siens. Et c'est pourquoi, je m'en remets à la volonté du Seigneur. Je sais qu'il ne permettra point l'anéantissement du peuple opprimé. Il est le maître tout puissant qui tient tous les cœurs dans sa main et les dirige selon sa souveraine sagesse. »

APPENDICE

Discours du président Krüger à l'occasion de sa dernière nomination à la présidence, le 12 mai 1898.

Messieurs les présidents et Messieurs les membres des deux corporations du « Volksraad »

Mais il faut, avant toutes choses, que je prie le secrétaire de transcrire soigneusement mes paroles telles que je les prononce, afin que, dans la suite, elles ne soient pas mal interprétées.

Messieurs,

Obéissant à cette voix du peuple, dans laquelle je crois reconnaître aussi la voix de Dieu, je me présente à vous, aujourd'hui, pour prendre, une fois de plus, la direction du gouvernement, comme chef de l'Etat.

Messieurs, lorsque je reporte mes pensées vers la carrière que j'ai remplie jusqu'à ce jour, je ne puis faire autrement, moi qui connais, par expérience, les difficultés et les vicissitudes inhérentes à cette lourde tâche, je ne puis faire autrement, dis-je, que vous confesser sincèrement que je me reconnais moi-même dépourvu d'habileté et de clairvoyance.

Lorsque je récapitule le passé et que je vois dans quelles voies Dieu a guidé notre peuple, comment il en a fait un peuple libre, je frémis à la pensée des responsabilités qui m'incombent aujourd'hui que je suis appelé à le gouverner, car ce n'est pas seulement à vous, Messieurs du Volksraad, que j'ai à rendre des comptes, mais j'aurai aussi à rendre des comptes au Seigneur; or, mes jours sont comptés; l'heure approche où il me faudra comparaître devant Lui : lorsque j'y songe, je sens mon cœur tressaillir dans ma poitrine et je ne puis qu'implorer :

« O Seigneur, fais-moi connaître ta volonté, laisse-moi pénétrer l'esprit de ta parole divine, montre-moi le but à atteindre et indique-moi le chemin que je dois suivre. Guide-moi vers ta Vérité, enseigne-moi à me pénétrer de tes saints commandements, car tu es mon salut, ô Seigneur, et je suis toujours prêt à t'obéir. »

Le Seigneur a dit : « Celui qui compte sur l'aide de Dieu et a foi en sa puissance, choisit le bon chemin, et

quiconque prend plaisir à craindre Dieu, trouvera en lui un guide. » Celui qui reconnaît cela, de cœur, élève ses pensées vers le Très-Haut, notre fidèle protecteur, et implore de Lui la lumière, la sagesse, la force qui émanent de sa personne divine : Dieu accueillera favorablement sa prière, car les trésors de grâce du Seigneur sont incalculables.

Oui, c'est en Dieu, ce guide sûr, que j'ai foi, puisque c'est lui qui, si ostensiblement, nous a conduits et dirigés en tant de circonstances diverses.

Aussi est-ce avec la crainte de Dieu que je prends possession, aujourd'hui, de la dignité que vous me conférez et, de bonne foi, je déclare que c'est le vœu le plus intime, le seul désir de mon cœur que de vivre sous son regard et de gouverner mon peuple selon sa divine volonté.

Je n'aurai pas d'autre but que la prospérité du pays et j'aurai à cœur de sauvegarder le bien-être, le progrès et l'indépendance de la nation.

Messieurs, je m'intéresserai hautement au développement de notre pays, développement dont les progrès rapides sont reconnus de tous, mais mes efforts tendront surtout à ce que, dans cette évolution nécessaire, l'indépendance du pays ne soit en aucune façon lésée ; je veillerai à ce qu'aucune concession ne soit faite par où cette indépendance puisse être menacée, car je

m'estimerais extrêmement répréhensible si, par ma faute, la liberté devait être mise en péril.

Dieu nous a conduits jusqu'ici, je le répète, d'une manière si visible que les plus aveugles d'entre les païens et les mécréants sont obligés de convenir que c'est de sa main que nous tenons notre indépendance.

Messieurs, j'ai confiance en vous qui détenez notre pouvoir législatif, je compte que vous me seconderez dans la réalisation de mes projets, et que, dans votre sagesse, vous saurez me proposer des mesures propres à préserver l'indépendance du pays et à assurer la prospérité de la nation. Et en particulier, Messieurs, j'espère que vous prendrez souci des intérêts et des besoins de tous les habitants du pays, sans distinction de personnes ou de nationalités.

A ma grande douleur, j'ai appris que les champs d'or traversaient une crise alarmante dont les effets pèsent tout particulièrement sur les pauvres et les moins favorisés du sort. Qu'ils soient assurés de la part que je prends à leur infortune et qu'ils partagent ma confiance dans une solution prochaine des difficultés présentes. Le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour soutenir et protéger l'industrie minière, et, comme preuve, nous avons déjà obtenu l'abaissement du tarif des chemins de fer, représentant une somme globale annuelle de 200.000 livres sterling, la diminution de tous les droits

d'entrée, soit 700.000 livres sterling, sur les denrées alimentaires et les articles de première nécessité dans les mines, le droit de recruter des indigènes du Mozambique pour la main d'œuvre et, enfin, la diminution du prix de la dynamite. Vous savez tous que, lorsqu'en 1893 le nouveau contrat pour la fabrication de la dynamite a été conclu, la caisse de dynamite revenait environ à 6 livres sterling. Or, ce prix a été d'abord abaissé par la Compagnie à 5 livres sterling, puis il est descendu, peu à peu, à 85 sh. Aujourd'hui, on paye la caisse 75 sh et j'espère obtenir une nouvelle réduction. Ainsi que je l'ai déjà dit dans maintes assemblées, notre prise de possession du monopole n'a pas eu pour but d'opérer une pression sur notre industrie minière, mais au contraire, de la soutenir; d'aider surtout les mines de moindre importance, qui, je l'espère, se maintiendront à flot jusqu'à ce que je puisse les seconder d'une façon plus efficace, car l'industrie minière aussi bien que la dynamite relèvent de l'État et doivent se prêter aide et assistance; tous se rendront bien compte, dans la suite, que je ne me départirai pas de la route que je me suis tracée, et que je m'efforcerai de diminuer autant qu'il se pourra le prix des explosifs.

A ma très grande douleur, je constate qu'il existe dans les placers quelques banques et agences qui ne craignent pas de réduire les pauvres et les sans-fortune

à la plus profonde misère. Ainsi, il y a quelques années, les mines étant florissantes, certains comptoirs avaient consenti aux nécessiteux des avances (d'ailleurs basées, d'après les rapports qu'on me fit, sur des garanties très sérieuses), avances qui devaient leur permettre de donner de l'extension à leurs affaires. Eh bien, aujourd'hui, dans ce moment de crise, quoique les garanties données par les emprunteurs soient aussi sérieuses que naguère, on leur refuse les crédits; ils se voient dans l'obligation de rembourser les capitaux et, par cela même, sont contraints de vendre leurs biens à vil prix. Si cela est vrai, nous ne saurions stigmatiser les agissements de pareilles maisons de banque qu'en les qualifiant d'actes impies et anti-chrétiens, car ils déchainent la famine et la misère sur les pauvres gens, et concentrent tout l'argent entre les mains des riches.

Messieurs, nous avons déjà un exemple de ces faits avec les mines de diamant, et si ce que l'on m'a rapporté est vrai, l'Assemblée devra prendre des mesures pour protéger la classe la moins favorisée du sort. Le gouvernement se verra contraint, alors, à retirer à certaines banques leurs licences ou à ne pas les renouveler, car ces licences ne servent, dans ce cas, qu'à opprimer et à dépouiller le pauvre, au lieu de lui venir en aide. Nous ne tolérerons pas chez nous de semblables abus.

Rappelons-nous que Dieu qui voit tout, a dit : « Sauve le passereau des mains de l'oiseleur. »

Il m'est encore revenu qu'en Europe on fait signer des contrats à certains ouvriers pauvres, en leur faisant croire que les vivres sont aussi bon marché ici que dans leur patrie, de telle sorte que lorsqu'ils arrivent au Transvaal, ils se trouvent pris comme dans une nasse, attendu qu'il leur est impossible de vivre des gages stipulés sur leur contrat. J'espère, Messieurs, que vous prendrez des mesures telles qu'on ne puisse reconnaître ici comme valable un contrat conclu à l'étranger, avant qu'un fonctionnaire, nommé à cet effet, ne l'ait préalablement approuvé, s'étant dûment assuré que l'employeur et l'employé sont d'accord et que le premier n'a pas abusé de l'inexpérience du second. Mais, jusqu'à plus ample informé, je veux encore croire que j'ai été mal renseigné sur ce point.

Par ailleurs, Messieurs, j'ai pu apprendre qu'il s'était fondé ici des sociétés spéculant sur des terrains qu'on avait omis de vérifier préalablement afin de se rendre compte si, en réalité, ils contenaient de l'or. En Europe, deviennent alors actionnaires ou copropriétaires de ces mines des gens qui ont cru sans contrôle à la valeur productive de ces terrains. C'est seulement en arrivant ici qu'ils s'aperçoivent qu'ils ont été trompés, et ils en rejettent alors la faute sur le gouvernement.

Les actionnaires d'Europe doivent être protégés par le gouvernement aussi bien que les habitants de ce pays. J'estime, par conséquent, que des décrets devront être rendus, interdisant à toute société d'actionnaires de fonctionner avant que l'ingénieur de l'État pour la section des mines ait vérifié le terrain et fourni un rapport. Il importe que le public d'Europe ne soit pas dupé plus longtemps et ne pense plus à accuser de ses désillusions le gouvernement de la République.

Pour en finir, j'appellerai votre attention sur deux autres points qu'il est essentiel de ne pas perdre de vue. Le premier point est que vous ne devrez conférer aucun droit ni prérogative de nature à porter préjudice à l'indépendance du pays, et le deuxième, basé sur l'enseignement divin, est que vous n'avez pas le droit de fermer vos oreilles aux plaintes des pauvres étrangers ou amis; bien au contraire, vos efforts devront tendre à relever ces malheureux et à les aider à se débarrasser des filets de l'oiseleur. Alors Dieu sera avec nous, il nous approuvera et il nous bénira.

Oui, Messieurs, si nous sommes bien d'accord dans ces circonstances et si vous voulez bien me seconder, alors se vérifiera le proverbe que « l'union fait la force », et Dieu sera au milieu de nous.

Messieurs les membres du Conseil exécutif !

A vous aussi quelques brèves paroles.

Tout d'abord, je vous dirai merci, de tout cœur, pour l'appui que vous m'avez prêté jusqu'ici, comme aussi pour votre assistance en toutes circonstances, qu'il se soit agi de discuter un litige quelconque ou de mener un projet à bonne fin. En second lieu, Messieurs, je vous remercie de tout ce que vous avez fait pour le pays, de votre fidélité, et du dévouement dont vous avez fait preuve en exposant vos biens et votre vie pour l'indépendance de la Patrie.

Pour tout cela, encore une fois, merci. Combien je me réjouirai de vous voir continuer ainsi à me seconder partout où votre appui me sera nécessaire ! Combien je serai heureux de vous voir rester fidèles à votre pays, afin que nous puissions tous, comme un seul homme, entrer en lice pour défendre cette indépendance dont Dieu lui-même nous a gratifiés ! Nous saurons alors faire le sacrifice de nos biens avec tous les Burghers qui se sont montrés prêts à tout sacrifier à cette noble cause. Continuons cette tradition de fidélité et priez pour moi comme je prie pour vous, afin qu'il nous soit donné de pouvoir collaborer tous dignement au pouvoir exécutif.

Messieurs les membres du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative de notre République sœur.

Avant toutes choses, laissez-moi vous exprimer ma gratitude pour l'intérêt que vous nous avez témoigné en assistant à notre cérémonie. Des liens très étroits nous unissent, et vous conviendrez avec moi qu'il n'y a rien de meilleur que de voir régner la paix et l'amitié entre deux nations sœurs, quels que soient les cataclysmes qui puissent bouleverser la terre. Lorsqu'une pareille entente existe et se maintient, elle est bénie de Dieu, car Dieu répand ses bienfaits et sa grâce sur ceux entre qui règnent l'union et l'amour, et il « habitera parmi eux jusqu'à la consommation des siècles. »

Le président se tourne alors vers le corps diplomatique et parle en ces termes :

Messieurs les agents diplomatiques et consulaires des puissances étrangères.

A vous aussi, quelques courtes paroles.

Ma carrière politique a dû vous prouver surabondamment que rien ne m'était plus agréable que de vivre en paix et en bonne harmonie avec les puissances d'outre-mer; je me suis toujours plu à avoir devant les yeux nos intérêts réciproques, à coopérer pour ma faible part à une entente universelle. Mon plus vif désir est

que le gouvernement actuel puisse gérer l'Etat de telle façon que les puissances étrangères n'aient jamais lieu de se plaindre de nous. J'espère continuer à marcher dans cette voie et j'y emploierai tous mes efforts. Et c'est pourquoi aussi je compte sur votre bienveillant appui, car alors deviendront de plus en plus étroits les liens qui unissent la République aux puissances étrangères, et là où il existe une alliance basée sur de tels principes et où règnent en maîtresses la paix et l'amitié, là est la bénédiction de Dieu, là réside Dieu lui-même, dont j'implore la bonté pour chacun de vous et vos pays respectifs. Puissions-nous vivre tous sur un pied de paix et d'amitié ! Ce n'est pas moi qui susciterai des obstacles quand il s'agira de protéger les intérêts d'un Etat dont vous êtes les représentants diplomatiques ou consulaires, et je puis me porter garant que vous n'aurez jamais l'occasion d'avoir des griefs contre nous.

Le président se tourna alors vers le public et dit :

Vous qui représentez la masse, vous tous qui êtes assemblés ici, prêtez-moi toute votre attention afin que vous compreniez bien ce que je veux vous dire.

D'abord, je m'adresserai aux citoyens du pays, ensuite aux nouveaux citoyens qui se sont fait naturaliser, et enfin aux étrangers qui, conservant leur nationalité et

le droit de citoyen dans leur pays d'origine, sont venus vivre parmi nous.

Ainsi donc, citoyens de ce pays, j'ai répondu à votre appel en acceptant la charge qui m'est échue de par votre vote, et par là j'assume une fois de plus la tâche de diriger le pays comme président de l'Etat. Tout d'abord, je vous remercie de la confiance que vous avez mise en moi. Maintenant que mes regards s'arrêtent sur chacun de vos visages, je reconnais tous ceux d'entre vous qui, avec moi, ont peiné, souffert et combattu pour le coin de la terre que nous habitons, pour notre indépendance, et une foule de pensées surgissent en mon esprit qui toutes me mènent à vous dire : Souvenons-nous, toujours, des chemins par lesquels la Providence nous a conduits. Le temps me manque pour vous remémorer la longue série des faits dont nous avons été acteurs et témoins, mais je sais que chacun d'eux demeure gravé dans votre mémoire. Tous nous fournissent la preuve indéniable de la bonté et de l'intérêt que Dieu nous a sans cesse témoignés. Nous voyons comment il nous a tirés de la position critique où nous nous trouvions, comment il nous a bénis, comment aussi il nous a châtiés en nous laissant opprimer par nos adversaires. A ce moment là, nous étions bien bas, mais tous, d'un commun accord, nous avons imploré l'assistance de Dieu. Et soudain, nous nous sommes

relevés et des actes héroïques ont été accomplis.

Laissez-moi reporter mes souvenirs vers Paardekraal: là aussi nous nous trouvions sans force et sans secours. Mais le peuple, l'Assemblée et le Conseil exécutif étaient étroitement unis, de cœur et d'âme, et ils décidèrent d'invoquer en commun le secours de la Providence, et Dieu s'est manifesté, il a opéré des miracles, il nous a sauvés. Burghers, ce qu'a pu réaliser une union sanctionnée par Dieu doit vous servir d'exemple. Tâchons d'extirper les racines de la discorde qui ont poussé parmi nous, et unissons nos efforts pour triompher du mauvais esprit, cause de toutes nos dissensions. Ah! ce mauvais esprit dont nul de nous ne peut se dire dégagé, ce mauvais esprit qui nous anime et nous conduit à transgresser la parole de Dieu et ses commandements, arrachons-le de nos âmes. La parole de Dieu nous dit : « Tu ne porteras pas de faux témoignage envers ton prochain » et, en vérité, c'est devenu une habitude chez nous qu'un frère porte un faux témoignage contre son frère. Ne montrons donc jamais un autre du doigt en disant : celui-là est un coupable. Contentons-nous d'être honnête, chacun pour son propre compte.

Nous voulons nous présenter à Dieu aujourd'hui, en toute honnêteté. Nous voyons le bras de Dieu étendu sur nous; s'il nous châtie c'est que partout et toujours nous transgressons ses lois. Je veux vous citer un

exemple. Admettons qu'un père soit riche et possède beaucoup de biens, tandis que son enfant n'a rien et vit à ses dépens; son père lui donnerait ses biens et lui dirait : « Mon enfant, prends-les, ils sont à toi, mais n'en fais pas mauvais usage; je te préviendrai quand j'aurai besoin de quelque chose. » Ce père ne sera-t-il pas peiné si, plus tard, redemandant à ce fils quelques-uns de ces biens qui, cependant, lui appartenaient, ce dernier lui répondait par un refus ou s'avisait de ne lui rendre que les plus médiocres? Nous nous demandons souvent : « Pourquoi Dieu nous punit-il ainsi? » N'est-ce pas pour nous ramener à lui? C'est que nous procédons vraiment vis-à-vis de Dieu comme quelqu'un qui ferait des conditions pour un mariage. L'appât des biens terrestres nous retient et nous enchaîne pendant que nous laissons au Seigneur le soin de nos âmes. Que chacun, mes frères, consulte son propre cœur et il se convaincra de la bonne volonté de Dieu. Voyez, la Providence nous comble de ses dons, dans quel but? pourquoi? N'est-ce pas pour que nous en usions à la gloire de Dieu. Nus, nous avons été mis au monde, et nus, nous le quitterons; nous n'emporterons rien. Donc Dieu nous donne tous ces biens, nourriture et vêtements, non seulement pour nous permettre de vivre, mais aussi pour que nous donnions à l'église, aux écoles, aux pauvres. Or, que faisons-nous, mes chers frères et

compatriotes, que faisons-nous? Nous donnons sans doute, mais nous donnons ce que nous avons de plus médiocre et de plus insignifiant, et cela quand nous ne pouvons faire autrement; mais qu'il s'agisse de cirques, de théâtres ou de courses, l'un engagera l'autre à y assister, on se prêtera de l'argent réciproquement pour se ruer à ces plaisirs profanes, et lorsque le ministre de Dieu nous crie : « Versez donc quelque chose dans le tronc des pauvres! » alors nous nous rendons à l'église, mais nous ne versons rien dans le tronc, si ce n'est quelque menue monnaie. Que faisons nous donc de notre bien, du bien que nous tenons de Dieu? N'est-ce donc pas vrai, ce que Dieu a dit : « Vous me volez, vous m'arrachez mon bien, vous le donnez au plaisir et vous ne me laissez rien, à moi! » Ah! chers frères et compatriotes, que chacun de nous qui possède une âme immortelle y prenne garde! Qu'il craigne la main de Dieu! La peste règne parmi les hommes et parmi les animaux, les sauterelles dévorent les produits des champs, une grande sécheresse sévit, les temps deviennent, d'année en année, plus difficiles, et ils le deviendront toujours davantage, jusqu'à ce que nous nous soyons convertis... Certes, Dieu n'a pas l'intention d'abandonner son peuple. Vous pouvez le lire au psaume 89 (1). Le Seigneur ne reprend pas sa parole,

(1) Deux versets des psaumes sont cités ici.

mais il nous châtie afin de nous rapprocher de lui.

Vous dites : Comment David pouvait-il dire avec conviction : « J'embrasse la verge qui me frappe. » Certes, si vous aimez votre père et si, ne possédant rien, vous êtes obligé de vivre de ses bontés, alors lorsque vous aurez commis une faute et que votre père vous dira : « Allez-vous en, je ne veux plus vous voir », alors vous tomberez à ses genoux, et vous vous écrierez, suppliant : « Père, frappe-moi, mais ne me chasse pas de ta maison! » C'est pour cela aussi que David put dire en toute conviction : « Lorsque je vivais dans les plaisirs, je languissais, mais depuis que Dieu me châtie, je me sens renaître. » Et ce qu'il disait, il le ressentait.

Ayons les mêmes sentiments, et soyons convaincus également que le Seigneur aime mieux nous châtier que nous repousser. Soyez dociles à sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs, mais laissez-vous conduire. Car pourquoi voudriez-vous périr? Pourquoi voudriez-vous continuer dans cette voie? Voyez combien Dieu est miséricordieux. Il dit : « Retournez à moi, enfants prodigues, et je vous guérirai de vos débordements; éprouvez-moi, si vous ne voulez pas me croire, et voyez si les portes du paradis ne s'ouvriront pas, laissant tomber sur vos têtes une pluie de bénédictions. J'empêcherai la sauterelle de dévorer le froment de vos

champs, et vos granges s'empliront de nouveau, et vos terres redeviendront fertiles, mais revenez à moi, ô enfants égarés, et je vous guérirai de vos erreurs. »

Chers frères et compatriotes, ne croyez pas que je veuille m'exclure des vices communs à tous. J'ai également beaucoup à me reprocher, car moi aussi je suis un coupable. Aussi, faisons amende honorable et reconnaissons tous en commun nos erreurs avant qu'il soit trop tard. Dieu nous y aidera!

Et vous, les nouveaux Burghers, mes dernières paroles s'adressent à vous aussi, comme à tous ceux qui possèdent une âme immortelle, mais permettez-moi d'y ajouter un mot qui vous concerne plus directement.

Je vous nomme les nouveaux Burghers parce que vous vous êtes fait naturaliser et que vous avez renoncé à votre ancienne patrie. Vous êtes de ceux qui ont bien compris la parole de Dieu quand il a dit : « Vous ne pouvez servir deux maîtres à la fois; sinon vous serez fidèles à l'un et vous trahirez l'autre. » C'est pour cela que vous avez quitté votre patrie ancienne, en tout bien tout honneur, pour faire de notre pays votre seconde patrie. Tâchez donc de vous lier avec les anciens citoyens et vivez avec eux en bonne harmonie, car alors vous travaillerez également au progrès du pays. Respectez ses lois, car, en agissant ainsi, vous aurez non seulement contribué au bien du pays et à sa prospérité,

mais vous aurez aussi travaillé à vos propres intérêts, et la bénédiction de Dieu est partout où il y a union et coopération.

Un mot maintenant à vous, les immigrés, qui ne voulez pas quitter votre nationalité et opter pour notre pays, et qui préférez vivre parmi nous en qualité d'étrangers. Si vous vous soumettez aux lois du pays, vous serez les bienvenus au milieu de nous. Voyez où se trouve votre avantage et cherchez à faire votre bonheur, nous vous y aiderons de tout cœur. Vivez avec nous, obéissez à nos lois, et vous pourrez compter sur ma protection, dans la limite du possible, même si vous ne vouliez pas devenir citoyens du pays. Si vous, les étrangers, vous faites votre fortune en travaillant avec nous, vous jouirez comme tout Burgher de la protection que donnent nos lois; si, plus tard, vous nous quittez, j'en serai peiné comme de la perte d'un ami; et si vous deviez revenir de nouveau pour chercher une seconde fois à faire fortune, c'est à bras ouverts que vous seriez reçus, nous nous réjouirions tous de vous voir revenir à nous, sachant que vous êtes nos amis, en dehors de toute question de nationalité. Soyez persuadés que tous les hommes sensés vous soutiennent et sont heureux de vous recevoir, et souhaitent que vous viviez, gais et heureux, au milieu de nous. (*Hurras répétés*).

Se tournant alors vers les magistrats, présidents de Cour, procureur général, juges, etc., le président prononça les paroles suivantes :

Quant à vous, Messieurs, vous avez une grande responsabilité, car vous êtes, de par votre charge, les piliers de l'État, et il vous incombe à vous de ne pas nous aliéner la confiance des peuples. Laissez-moi, toutefois, m'étendre plus longuement sur cette question, et vous tous, qui êtes ici présents, accordez-moi toute votre attention et prenez bonne note de ce que je vais dire.

Lorsque nos ancêtres quittèrent leur pays, ils se rendirent bien compte que c'était la main de la Providence qui les conduisait. Tout homme à l'état de nature et quand il n'est pas bridé par les lois mène forcément une vie impie et dissolue. Lorsque dans l'année 1836, le peuple passa le fleuve Orange, nous nous groupions le plus possible, mais il ne fut pas toléré qu'on vécût dans l'impiété. Dans cet exode, nous nous appuyâmes sur la parole de Dieu et nous nous choisîmes des guides qui devaient prévenir toute exaction et résoudre tout conflit. Il est évident que si nous prîmes ces dispositions, ce ne fut pas à notre bon naturel que nous le dûmes, mais à la main de Dieu, et c'est de cette manière que nous arrivâmes de ce côté du Vaal. Je ne parlerai pas maintenant de notre second « trek », car j'en aurais

pour trop longtemps. Le peuple nomma, à cette époque, un Conseil législatif investi de la plus haute autorité. Cette assemblée fut chargée d'élaborer des lois solides à notre usage, car, en cette matière, nous ne disposions que de décisions et de décrets du Conseil de guerre. C'est ainsi que le Volksraad nomma une commission chargée d'élaborer une constitution. Cette commission se composait de feu M. Lombard, landdrost de Potschefstroom, du regretté M. Bosman, grand-père de notre pasteur Bosman et de moi-même. On nous adjoignit M. Stuart, pour nous seconder, et c'est ainsi que nous établîmes une constitution signée de nos noms.

Or, quelle en est la pensée fondamentale? L'article 8 l'exprime tout entière : c'est l'enseignement qu'il fallait tirer de la manière dont Dieu a conduit notre peuple, et de la conviction où nous sommes que Dieu est un guide qu'on est forcé de suivre. On lit dans l'article 8 :

« Le peuple a besoin d'un maximum de liberté sociale, et il doit l'obtenir par la persévérance dans ses traditions religieuses, par sa foi, par l'accomplissement de ses devoirs, par sa soumission à la loi et par le maintien même des lois. » Pénétrez-vous donc bien du sens de cet article. Pour être compris, il s'en réfère à la parole de Dieu. Le peuple réclame la plus grande liberté sociale, non pas une liberté impie et sans frein, mais une liberté qui repose sur la parole de Dieu. Cet article en est la base. C'est la liberté

que réclame le peuple, mais ce peuple est un peuple civilisé, quoique libre; qu'il ne demande pas une liberté impie qui le dispenserait de tout lien et de toute obligation, mais une liberté basée sur la parole divine. Que faut-il en conclure? C'est une grave question que je vais aborder ici et je ne puis faire autrement que de rappeler ce que nous dit Dieu. Moïse conduisit Israël hors d'Egypte, et lui dicta des lois. Il établit ces lois selon la volonté de l'Eternel. Or que disent ces lois? « Vous ne devez pas faire ce qui plaît à vos yeux, mais vous devez agir d'après mes instructions, auxquelles rien ne doit être enlevé ni ajouté. » Moïse choisit dans son peuple les hommes les plus vieux et les plus sensés, leur conféra des fonctions et les nomma juges, et leur transmit des commandements qui ne devaient pas être transgressés. Pourtant il les laissa libres d'interpréter et d'appliquer ces lois selon leurs idées et leur conscience, tout en leur imposant certaines limites.

Telle était la volonté de Dieu.

Le Nouveau Testament nous reporte donc vers le Seigneur et Maître, mais il ne faut pas oublier que les subordonnés de Moïse n'étaient pas des législateurs et n'avaient pas, par conséquent, à discuter ces lois, car le législateur seul devait en être responsable. Seule, une puissance au-dessus de Moïse pouvait changer ce que le législateur avait conçu, ainsi que Dieu le prouva, lors

du miracle du rocher, quand Moïse dut toucher de son baton ce rocher contrairement à ses premières déclarations. Mais les juges eurent le devoir d'appliquer ces lois, telles qu'elles leur avaient été dictées, et d'agir en serviteurs fidèles, en les appliquant avec une entière conscience et la plus grande sagesse.

Il en est de même pour vous, messieurs les Juges. Dans un article de la constitution, le peuple a prévu la nomination d'un Volskraad comme incarnant la plus haute autorité du pays, l'autorité législative, c'est-à-dire la seule qualifiée pour établir des lois et prendre des décisions, et c'est votre devoir, à vous, de les appliquer également, selon votre sagesse et votre entière conscience. Personne ne saurait vous y faire déroger, et si vous appliquez ces lois telles qu'elles vous ont été transmises par les pouvoirs publics, vous fortifierez la confiance qu'inspire notre pays, car, de cette manière, tous seront convaincus que ces lois, en vertu desquelles ils ont obtenu leurs droits de propriété, reposent sur des bases solides, et que tout le reste est en harmonie avec elles.

Les étrangers, qui vivent parmi nous, et qui, connaissant les lois et principes adoptés par le Volksraad, veulent s'y soumettre, se persuaderont que leurs droits nous sont sacrés, pour peu qu'ils aient confiance dans nos tribunaux et qu'ils se rendent compte que les lois, instituées par la plus haute autorité du pays et en

vertu desquelles ils ont obtenu leurs prérogatives, ne sauraient en aucune façon être modifiées, ni orientées dans un sens autre que celui de la justice et de l'équité.

Chacun de vous, messieurs, depuis le premier jusqu'au dernier, est tenu d'agir selon les indications, les lois et les décrets émanant du pouvoir qui lui est supérieur, je veux dire, du pouvoir législatif. Un article de la loi devrait-il, un jour, être mal appliqué, et la sentence d'un tribunal de 1re instance devrait-elle être infirmée par la Cour d'appel, que personne ne saurait être blâmé ni puni pour cela, car les juges auront agi de bonne foi et selon leur conscience, comme ils l'ont promis par serment. Il ne peut pas y avoir d'appel en dehors de la Cour suprême. Si donc, messieurs les juges, vous faisiez fi d'une décision, d'une sentence du Volksraad, parce que, selon vous, cette sentence ou cette décision n'est pas applicable, c'est qu'alors vous vous approprieriez un droit de sanction qui ne saurait relever que du diable. Mais si c'est par pure faiblesse humaine que vous rendez une sentence qui, tout en ne concordant pas absolument avec la loi, vous a été inspirée par votre bonne foi et votre conscience, vous n'êtes pas coupables ni devant Dieu, ni devant les hommes. Au delà de vous, il n'existe pas d'appel, et c'est pour cela qu'on vous nomme « des dieux » mais Dieu se trouve au milieu du conseil « des dieux » et juge le bien et le mal. Si vous

agissez entièrement de bonne foi et selon vos consciences, et que vous n'outrepassiez pas les limites du pouvoir que vous confère la loi, il sera dit aussi, de vous, un jour : « Serviteur fidèle, tu as fait preuve de fidélité dans les plus petites choses, je t'élèverai aux plus grandes. »

Et ce n'est pas seulement la confiance qu'inspire le pays qui en sera fortifiée, mais aussi la confiance que vous inspirez vous-mêmes, vous qui aurez su rester fidèles aux lois et aurez empêché que la plus haute autorité du pays ne devienne la risée du monde. Et le peuple souverain sera confirmé dans la certitude qu'à lui seul appartient le droit de dicter des lois.

Mais, passons maintenant aux faits par lesquels vous pourriez ébranler cette confiance : Moïse, ai-je dit, rédigea la loi, mais il lui fut défendu d'y déroger, et il dut rendre ses jugements strictement selon cette loi. Seule, la plus haute autorité, le souverain des souverains, c'est-à-dire Dieu, pouvait la changer. Satan introduisit au Paradis le principe de la rébellion, en reniant la parole de Dieu, laquelle nous dit : « Si vous mangez des fruits de cet arbre, vous mourrez! » Satan s'est inscrit en faux contre ces paroles : « Vous ne mourrez point, dit-il, mais Dieu sait qu'en mangeant de ces fruits vous deviendriez ses égaux; de là sa défense. »

Cet argument court le monde entier. C'est ainsi que

nous voyons, du temps de Moise, Korah, Dathan et Abiram s'arroger le droit d'insubordination d'après les principes de Satan, mettant le pays en mauvaise posture. Il en résulta révolte et discorde ainsi qu'une certaine antipathie contre Moïse, jusqu'à ce qu'enfin, Dieu anéantit Korah, Dathan et Abiram. Dieu les châtia sévèrement pour avoir agi contrairement à la vérité, contrairement à sa parole.

L'esprit d'insubordination est un principe du diable. Comprenez bien ce que je vous dis et ne vous méprenez pas sur le sens de mes paroles. Nous tous, nous serons obligés, un jour, de comparaître devant Dieu, et j'ignore si l'avenir me réserve une nouvelle occasion de vous parler. Il se pourrait que ce fut la dernière. Je désire que les ecclésiastiques aussi entendent ce que je dis. Vous porterez le trouble dans tout le pays, si vous, les juges, vous entrez en conflit avec nos décisions, car ceux qui auront obtenu un droit en vertu de n'importe quelle loi ou sentence du Volksraad, ne se sentiront jamais rassurés si le tribunal appelé à prononcer une sentence à leur sujet, peut être soupçonné d'escamoter une loi.

Et alors, c'en est fait de la confiance dans le pays, et non seulement dans le pays, mais dans la magistrature, et le Volksraad deviendra l'objet du mépris et de la risée publics. Si vous laissez aller les choses jusque-là, vous

serez semblables à cet intendant du Nouveau Testament qui n'écoutait pas les conseils de son maître et agissait d'après ses propres inspirations ; et comme dit Satan : « Vous serez égaux à Dieu, et vous ne périrez point. » Eh bien ! quiconque s'arrogera un droit semblable sera destitué. Car, de cette manière, il serait porté atteinte à la confiance que doit inspirer le pays, et, si nous étudions à fond cette question, nous y trouverons une vérification de la parole biblique d'après laquelle le Seigneur ne peut demeurer au milieu de nous qu'à la condition que chacun reste fidèle à son devoir.

« Messieurs, vous n'ignorez pas que notre juge suprême, secondé par quelques-uns de ses collègues, s'était arrogé le droit dont je viens de parler et qu'il vivait heureux dans l'insubordination comme un poisson dans l'eau. Malheureusement pour lui, il advint qu'au cours de ses ébats, notre juge sauta sur la terre ferme, hors de l'eau, c'est-à-dire, hors de la loi. A cette occasion, le Volksraad, prit une décision concernant les lois du pays et aux termes de laquelle tout juge frondeur et insoumis devrait être relevé par moi de ses fonctions. Or, j'ai fait de mon mieux, mais votre ex-juge suprême me glissait des mains comme une anguille.

Cependant son confrère, le premier juge de la Colonie du Cap, lequel connaissait bien la dextérité de notre juge suprême, unit ses efforts aux miens et, l'un aidant

l'autre, nous parvînmes à lui faire réintégrer l'eau, c'est-à-dire la loi. Je m'en étais réjoui, car j'appréciais les aptitudes de ce magistrat et je n'aurais pas aimé me séparer de lui. Mais il ne tarda pas à faire un nouveau bond hors de son élément, bond qui le porta si loin cette fois, qu'il ne me fut malheureusement plus possible de l'y réintégrer. Je fus donc obligé de le laisser aller, d'autant plus qu'il avait alors déclaré ouvertement ne plus vouloir rester juge, parce qu'il refusait de reconnaître la loi — si je l'ai bien compris.

Or, que dit-il, à présent, l'ex-juge suprême? Il s'en prend à moi. Il prétend que je n'ai pas tenu mes promesses. Or, ce que je dis en ce moment, je veux qu'on le transcrive, noir sur blanc, afin que le monde entier puisse le lire. Qu'il appelle cela des promesses, s'il l'entend ainsi, moi je pense autrement, mais j'ai tout de même fait ce que j'avais proposé de faire, savoir : reviser la constitution, et la soumettre au peuple « *dans le plus bref délai.* » Ceci se passait en mars, par conséquent longtemps avant la rentrée du Volksraad. Cependant je m'apercois qu'il dit, dans un discours qu'il fait au Cap, (si ce que les journaux affirment est vrai) que ces mots, « *dans le plus bref délai* », voulaient dire, « *aujourd'hui* », N'est-ce pas de la démence? Comment pouvais-je soumettre l'affaire au Volksraad, en mars, alors qu'il ne se réunit qu'en mai? Sitôt le Volksraad réuni, je lui

soumis l'affaire, et il se hâta alors de nommer une commission qui invita l'ex-premier juge à collaborer à la revision de la constitution, offre qu'il déclina, encore qu'il eût, préalablement, promis son concours par lettre. Je ne lui en veux pas, toutefois, car, à mes yeux, il ne me semble plus en possession de toutes ses facultés. Et que fait-il plus loin? Il déclare, dans un manifeste — si j'en saisis bien le sens — que si le peuple ne le soutient pas, il partira pour l'Angleterre. Il sait qu'il a prêté serment non seulement comme fonctionnaire, mais aussi comme citoyen du pays, et il n'ignore pas qu'un citoyen ne saurait en appeler à une autre puissance, s'il ne veut pas déméríter. Il a déclaré, d'ailleurs, à maintes reprises, que la suzeraineté de l'Angleterre ne s'étendait plus sur notre direction intérieure, et cependant il parle d'en référer à elle. Pourtant, je ne saurais lui en vouloir, car à mes yeux, je le répète, il ne me semble plus posséder l'usage de ses facultés. Mais ce n'est pas tout. Il a émis l'hypothèse suivante : « En admettant, dit-il, que le Volksraad prît la décision de s'emparer des droits qui appartiennent au peuple, qui est-ce qui prendrait le peuple sous sa protection? »

L'ex-juge suprême oublie toutefois de dire que l'intention qu'il prête par hypothèse au Volksraad, il l'avait déjà réalisée, lui, car il a enlevé à la collectivité, des centaines de droits de propriété sur le rand, lors du

tirage des claims pour les attribuer à une ou deux personnalités, et il n'y a rien à y changer, car la Cour suprême juge en dernier ressort ; tandis que si le Volksraad, lui, se lançait dans une pareille aventure, le peuple protesterait par tous les moyens en son pouvoir, et sa voix souveraine obtiendrait gain de cause (1).

Que dit-il encore plus loin, l'ex-juge suprême? Il prétend que le fait de sa révocation a lésé la Convention de 1881, vu qu'il avait été appelé à ses fonctions par le gouvernement intérimaire. Pourtant il sait que ceci n'est pas exact : il occupait ses fonctions du temps du défunt président Bürgers, et sous le gouvernement intérimaire, c'est M. de Wett qui fut appelé à cette charge. Du moins, c'est ce qu'on m'a certifié, et j'ai tout lieu de croire que c'est vrai.

Lorsque nous reprîmes de nouveau le pouvoir, l'ex-juge suprême s'en fut de son côté. C'est de Kimberley que nous l'appelâmes au poste de juge suprême, mais il n'occupa point ces fonctions sous le régime intérimaire. Peut-être l'aura-t-il oublié, ou aurai-je été mal instruit. Que fait-il plus loin encore? Lui-même viole sciemment la Convention de 1881 par le principe qu'il a adopté, attendu qu'il se plait à ne pas reconnaître ou à rejeter les décisions du Volksraad, qui sont en contradiction avec

(1) C'est donc en réalité la justice seule et non le Volksraad qui peut attenter aux droits du peuple.

la constitution. Par la Convention de 1881, nous avons, il est vrai, obtenu des portions de territoire, mais par la Convention aussi, des centaines de fermes ont été sectionnées, dont les titres de propriétés avaient été dûment établis; certaines d'entre elles étaient même tombées dans les baillages indigènes, et la Convention demandait au Volksraad de se prononcer sur la suspension des transferts de propriétés.

D'après le principe de l'ancien juge suprême, la Convention se trouvait donc lésée déjà, du fait de la nouvelle délimitation de frontières, certaines fermes devaient redevenir notre bien et les titres de propriétés devaient être modifiés en conséquence; les décisions du Volksraad concernant ces affaires et qui approuvaient cette réglementation, se trouvaient en contradiction avec la constitution et devaient, par conséquent, toujours selon lui, rester lettre morte. Si ce principe était juste, il ne nous resterait pas d'autre alternative que de prendre les armes contre l'Angleterre et de combattre pour les titres de propriété qui nous échappent *inconformément* à la constitution.

Messieurs, j'ai une si bonne opinion des capacités de l'ancien juge suprême que, si j'étais persuadé que cela pût le sauver, je n'hésiterais pas à le faire interner dans un asile d'aliénés, car je tiens beaucoup à lui et ne demanderais pas mieux que de le voir rétabli, afin de pou-

voir à nouveau utiliser ses lumières. Oui, ses aptitudes étaient évidentes, mais il a fait fausse route en adoptant le principe de Satan, c'est-à-dire en s'insurgeant contre la loi. J'ai dû préciser tous ces faits, attendu que l'ancien juge suprême a prétendu que je l'ai destitué en dehors de toute légalité. Maintenant du moins, le monde entier saura comment se sont passées les choses en réalité.

Quant à vous, messieurs les fonctionnaires, depuis le plus haut jusqu'au plus humble, la propriété et le bien-être du pays dépendent beaucoup de vous aussi, de vous qui devez vous conformer sans cesse aux prescriptions et aux instructions d'en haut, verbales ou écrites. Si vous faites votre devoir ponctuellement et consciencieusement et chacun dans vos attributions respectives, alors vous aiderez au progrès de la nation et contribuerez pour une grande part, au bien-être et à la prospérité du pays, et non seulement dans l'intérêt de celui-ci, mais bien aussi dans votre intérêt à vous. Fasse le Ciel que vous restiez fidèles à vos instructions verbales ou écrites et ne travaillez pas l'un à l'encontre de l'autre!

C'est au pouvoir militaire, maintenant, que je vais parler.

Messieurs les officiers, c'est affaire à nous tous, depuis le président de l'État jusqu'au plus humble des officiers commis à la sécurité et à la protection du pays,

c'est affaire à nous, dis-je, de veiller sur la patrie. Si d'aventure le Président est avisé d'une incursion ennemie et qu'il néglige de vous en informer, cela retombera sur sa tête, et il aura à répondre du sang qui aura été répandu; et si c'est vous, Monsieur le général en chef, qui recevez ce rapport et si vous ne faites pas bonne garde ou si vos avant-postes sont mal disposés, alors la faute retombera sur votre tête, et c'est vous qui aurez à répondre du sang qui aura été versé. Mais si vous avez transmis les ordres nécessaires à vos subordonnés et que ceux-ci n'aient pas fait bonne garde, alors le sang répandu retombera sur leurs têtes, ils seront reconnus responsables et ce sont eux qui encourront les punitions; c'est la parole de Dieu qui nous l'enseigne: que chacun se tienne vigilant à son poste. Depuis le Volksraad jusqu'au plus petit fonctionnaire, tous vous formez la grande machine de l'État, une machine pourvue d'innombrables rouages; si le fonctionnement de chacun de ces rouages est en harmonie avec celui des rouages voisins, c'est alors qu'il y a union, or « l'union fait la force » et la Providence bénit cette union. Mais si un rouage ne s'adapte pas au fonctionnement général de la machine de l'État, on devra l'enlever et le mettre à l'écart, tout au moins le déplacer, sans quoi toute la machine pourrait se briser. Ce rouage défectueux ne peut-il, en définitive, être utilisé à aucune autre place,

mettez-le de côté, car, encore une fois, ce n'est qu'à la condition d'une harmonie parfaite entre tous les rouages petits ou grands que la machine de l'État fonctionnera bien, répandra sa lumière et ses bienfaits. Et sur une coopération de ce genre repose la bénédiction de Dieu.

Le Président se tourne alors vers les ecclésiastiques :

Honorables Messieurs, serviteurs de la parole divine. En reportant mes regards sur vous, je me remémore un ancien verset de la Bible : « Combien agréables sont les pas de ceux qui annoncent et répandent la paix. » Je dis « qui répandent la paix », car n'est-ce pas votre tâche en ce monde? L'esprit de rébellion a été l'œuvre du diable, car Satan disait à Adam et à Ève : « Mangez des fruits de cet arbre, et vous ne mourrez point, mais vous serez les égaux de Dieu. » Et c'est ainsi que le diable a inspiré à des milliers de gens une idée trop haute de leur propre mérite, et les a induits à désobéir à la parole de Dieu, en un mot, à bâtir sur le sable, là où il n'y a pas de fondement possible; et si ce sermon ne reste pas gravé dans vos mémoires, vous apprendrez combien les Chrétiens qui restent fidèles à la parole de l'Écriture ont à lutter sur cette terre.

Satan s'était emparé de l'âme de Caïn et Caïn voulut se dérober à son châtiment. Il se proclama l'égal de

Dieu, refusa tout sacrifice, prétendant que Dieu devait se trouver satisfait de ce qui le satisfaisait lui-même, que ses actions de grâces ne s'inspiraient que de la nature; aussi le Seigneur les répudia-t-il, car il n'avait pas trouvé de religion dans Caïn. Celui-ci vivait en dehors de la parole de Dieu et, par conséquent, en dehors de la paix, mais « combien aimables sont les pas de ceux qui prêchent la paix, » comme Abel? Celui-ci accepta le jugement rendu au Paradis, qui voulait que l'homme fût maudit; il s'empara d'un agneau nouveau-né (et ceci nous fait penser à Jésus-Christ), et, par l'intermédiaire de l'Esprit, il implora Dieu afin que le châtiment qu'il avait encouru retombât sur l'agneau, et qu'il ne demeurât point condamné à une mort éternelle. Dieu voulut bien accueillir ce sacrifice et exaucer sa prière, et c'est ainsi que nous eûmes le Père, le Fils et le Saint-Esprit. La loi, si rigoureuse qu'elle soit, est journellement enfreinte par le peuple, grâce à Satan, et il en est de même de l'œuvre de rédemption accomplie par le Christ au moyen du Saint-Esprit. Ainsi donc, allez porter au loin ces paroles : « Combien agréables sont les pas de ceux qui se font les propagateurs de la paix. » Restez fermes dans le combat. Satan avance toujours, et rien ne passe inaperçu pour lui, car il est écrit : « Je sèmerai l'inimitié entre toi et la femme, et entre ta postérité et la sienne; elle te piquera au talon et tu lui

écraseras la tête. » C'est encore ainsi que Satan se présente au Fils de Dieu, dans le désert (comme il se présente au monde entier) et il dit à Jésus : « Es-tu le Fils de Dieu, alors parle, afin que ces pierres se changent en pain. » Mais Jésus répondit : « L'homme ne vit pas seulement de pain, mais des paroles qui tombent de la bouche de l'Éternel. » Après cela, Satan amène le Christ sur le faîte du Temple, et la même scène se renouvelle, et le diable dit à Jésus : « Si tu es le Fils de Dieu, jette-toi dans l'espace, car il est écrit : Il ordonnera à ses anges de le porter sur leurs bras, afin qu'il ne heurte même pas son pied contre une pierre. » Mais Jésus lui répond : « Il est aussi écrit : Tu ne tenteras pas Dieu, ton maître. » Après cela Satan mena Jésus sur une haute montagne et, lui désignant tous les royaumes de la terre, lui dit : « Je te donnerai tout cela, si tu te prosternes devant moi et que tu m'adores. » Et de nouveau, Jésus lui répondit : « Il est écrit : Tu adoreras Dieu, ton maître, et tu ne serviras que lui. » Voilà donc comment, vous, les serviteurs du Christ, vous devez prêcher l'Évangile, pour qu'il demeure basé sur la parole divine; et si vous prêchez dans ce sens, vous contribuerez à soutenir l'État qui reposera alors sur la parole de Dieu, comme il est indiqué dans l'article 8.

Le peuple dit qu'il possède la liberté; et de fait, il en est ainsi, mais cette liberté repose sur la parole de

Dieu, et c'est ainsi que notre pays a été édifié par nos ancêtres sur les fondements de la parole de Dieu, pour l'organisation des lois et de l'ordre.

Messieurs les ecclésiastiques,

Soyez fermes dans votre foi : combien agréables sont les pas de ceux qui répandent la paix au nom de Jésus-Christ! La religion du diable prétend que l'homme peut devenir l'égal de Dieu et faire son bonheur, lui-même, de par ses seules lumières et son seul mérite, et jouir aussi de la vie éternelle. C'est faux! Soyez fermes, et prêchez selon la parole de Dieu, car alors vous serez, en réalité, les guides de notre peuple. Menez-le dans cette voie, et inculquez-lui, sans cesse, la crainte de Dieu, afin que le peuple marche toujours dans le bon sentier, qu'il s'agisse du monde ou de l'Église, et si vous prenez votre tâche à cœur, qu'honnêtement vous suiviez le chemin de la vérité, vous serez de fait les vrais soutiens de l'Etat. Alors tous comprendront cette phrase : « Craignez Dieu, honorez le Roi! » Nous vous honorerons dans la splendeur de vos fonctions, dans l'excellence de votre œuvre, la magnificence de votre rôle, car « combien agréables sont les pas de ceux qui se font les propagateurs de la paix. » Cependant nous ne pouvons vous octroyer une plus grande protection que ne le permet notre pouvoir. Nous saurons vous estimer et

vous protéger, même vous aider et vous soutenir, nous contribuerons à l'édification de l'église, mais nous n'irons pas plus loin que ne nous le prescrit la parole de Dieu. Lorsque le juge terrestre va jusqu'à s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Église, c'est qu'il est animé de l'esprit de l'Antéchrist, car il empiète alors sur les droits du Christ, qui est le chef de l'Église. Si le pouvoir temporel le fait, il s'arroge le droit de juridiction de Satan et ne cherche par là qu'à anéantir la religion. C'est Dieu qui a édifié cet état chrétien, et l'a pourvu d'un gouvernement chrétien chargé de protéger l'Église et de vous protéger vous-mêmes contre toute attaque du dehors; mais si vous allez au delà des prescriptions de celui qui a dit : « Paissez, mes brebis et mes agneaux! » vous empiétez sur le domaine politique, et vous êtes possédés de l'esprit du pape, et votre sermon ne sera pas un sermon vraiment évangélique. Aussi longtemps que chacun se tiendra dans sa sphère d'action personnelle, il en résultera une coopération saine et efficace, et l'esprit divin reposera sur nous, et Dieu nous bénira.

Maintenant, à vous aussi, chers enfants, je veux adresser quelques mots.

Vous êtes ceux sur qui mes yeux demeurent fixés, car je vois en vous l'État de l'avenir et l'Église de l'avenir. Je souhaite de tout mon cœur que toutes les forces

vives de la nation contribuent à faire de vous des membres utiles de la société. Vous jouissez d'un grand privilège par ce fait que votre État a décrété l'enseignement religieux obligatoire, et ce privilège ne doit pas être limité à quelques favorisés, mais notre désir est de l'étendre à tous. Votre gouvernement a inscrit l'enseignement religieux au nombre de ses lois, espérons que nos continuateurs l'y maintiendront. C'est un autre grand avantage pour vous que le pouvoir législatif veille sur la langue du pays, la langue devenue chère à vos ascendants pour les avoir guidés dans les épreuves et les combats, la langue qui vous permet d'approcher la Bible, de la lire et de la comprendre; si vous deveniez indifférents à votre langue, vous deviendriez indifférents aussi à l'égard de vos ancêtres et de votre Bible, et, par conséquent, à l'égard de votre religion, voire même à l'égard de votre nationalité. Donc restez fermement attachés à votre langue. Sans doute il est nécessaire d'apprendre des langues étrangères, celle avant tout du peuple avec lequel vous êtes appelé aux plus fréquentes relations; mais cette langue doit toujours rester une langue accessoire. Votre langue, la langue de la Bible, doit primer toutes les autres. Prenez mes paroles à cœur, méditez-les, et priez le Seigneur de vous permettre de rester fidèles à vos devoirs; vos descendants vous en seront reconnaissants.

Instituteurs et institutrices,

Vous êtes, pour ainsi dire, les protecteurs-tuteurs des enfants, en lieu et place des parents qui, devant l'autel, ont confié leurs enfants à Dieu, afin de les élever, selon les saints principes, pour le servir et le glorifier. Le Christ a dit : « Paissez mes brebis. » Cette noble fonction vous est dévolue. Vous savez que dans le Nouveau Testament, il est dit que des femmes apportèrent à Jésus-Christ leurs enfants. C'étaient des enfants bien portants, non des malades. Les incrédules ne les mènent guère que chez le médecin, car ils ne se soucient que de la santé du corps; mais aucun de ces incrédules ne conduira son enfant chez le médecin, aussi longtemps qu'il sera bien portant. Cependant, là, vous voyez les mères amener des enfants bien portants auprès de Jésus-Christ. Les disciples voulant les en empêcher, Jésus leur dit : « Laissez venir à moi les petits enfants, et ne les en empêchez point, car le royaume des cieux est à eux. » Il est aussi à ceux qui ont été amenés à Jésus dans la foi. Les mères apportaient leurs enfants, afin qu'ils reçussent la bénédiction céleste, qui devait leur donner la santé de l'âme.

Or, si vous, instituteurs et institutrices, vous ignoriez la foi, comment pourriez-vous alors conduire, par la foi, ces enfants au Christ? Mais j'ai confiance en vous, je

sais que vous connaissez Jésus, et que, pour cette raison, vous n'oublierez pas de Lui amener vos enfants. Oui, je compte que vous veillerez à ce que la religion ne soit pas reléguée à l'arrière-plan, et que l'instruction des enfants ne soit pas purement objective, car vous porteriez préjudice à la religion et celle-ci tomberait dans l'oubli. Si l'homme fait uniquement des progrès d'ordre physique et intellectuel, il se croira, comme l'a dit Satan, capable de devenir l'égal de Dieu, et on pourra dire alors de cet homme : « Plus il est instruit, plus il est inculte. » Et tout point d'appui viendra à lui manquer.

Ne laissez donc pas péricliter la religion, car elle est la pierre fondamentale de l'Église et de l'État. Soyez les fermes gardiens de la Bible, et enseignez-la aux enfants qui vous ont été confiés dans ce but, afin qu'un jour retentisse sur vous aussi cette parole : « Serviteur fidèle, tu as été fidèle dans les plus petites choses, je t'élèverai aux plus grandes. Venez à moi, vous, les bénis du Seigneur, votre place est à ma droite. »

J'ai fini.

Discours prononcé par le Président Krüger, à l'ouverture de la session annuelle des premier et deuxième Volksraads, le 1er mai 1899.

Messieurs,

Il m'est à nouveau on ne peut plus agréable de vous souhaiter la bienvenue en ce lieu de vos réunions, et de pouvoir exprimer ma gratitude envers le Dieu qui régit l'univers et qui vous a protégés et conservés, afin que vous puissiez encore une fois, avec son aide, consacrer toutes vos forces aux intérêts de notre cher pays et de notre peuple.

1. Pour les membres de l'Assemblée qui, pour se conformer à la loi, en sont sortis au courant de l'année précédente, j'ai décrété le renouvellement des élections pour le premier et le deuxième Volksraad. Le résultat de ces élections vous sera soumis.

2. Comme le siège devenu vacant, par suite de l'élection de M. A.-D.-W. Wolmarans en qualité de membre du Conseil exécutif, a dû être pourvu, aussi rapidement

que possible, d'un nouveau titulaire, j'ai ordonné un nouveau scrutin pour le village (c'est-à-dire la ville) et le district de Prétoria. Le résultat de ce vote vous sera communiqué prochainement.

3. Le mandat de M. S.-W. Bürger, membre du Conseil exécutif, expire le 6 de ce mois. Je désire donc que vous vous occupiez, avant cette époque, de lui trouver un successeur; je me permets de vous rappeler, toutefois, que le titulaire actuel de ce siège est rééligible.

4. J'espère pouvoir, au cours de cette session, et aussitôt que possible, vous soumettre des propositions concernant le droit de vote, les places de défense et la question de la dynamite, et je vous prierai de leur prêter votre attention.

5. Ce m'est d'une grande satisfaction, de pouvoir constater que la République continue de se maintenir en relations amicales avec les puissances étrangères. L'échange de notes diplomatiques entre notre gouvernement et le gouvernement britannique, occasionné par les divergences de vues relatives au droit des peuples, n'est pas terminé encore; mais j'ai le ferme espoir que cette question recevra d'ici peu une solution satisfaisante. Je forme des vœux ardents pour le maintien des bonnes relations entre les deux États et tous mes efforts convergent vers ce but.

6. L'assemblée des députés représentants des deux Républiques Sud-Africaines pour la discussion de questions communes a tenu, cette fois, sa séance annuelle à Bloemfontein. Le rapport ainsi que les propositions de cette assemblée vous seront soumis. Ces propositions, que le gouvernement joint aux siennes, méritent votre plus sérieuse attention.

7. En exécution des décisions prises par vous à l'endroit des projets de l'assemblée des députés de l'année 1899, une commission a été nommée par le gouvernement des deux Républiques, à l'effet d'essayer de rapprocher, autant que possible, les constitutions des deux pays. Cette commission se réunit à Prétoria, au mois de février de cette année. Nous vous soumettrons son rapport. Une autre commission, composée des juges suprêmes des deux Républiques, s'est fait un devoir d'étudier, conformément aux décisions prises par elle en 1899, d'autres motions concernant une législation uniforme. Mais une œuvre aussi considérable exige une étude approfondie et de sérieux débats, et c'est pour cela que cette commission n'a pas encore entièrement terminé son travail qui, une fois ratifié par les représentants du peuple des deux États, contribuera certes, par sa mise en vigueur, au développement et à la prospérité des deux Républiques sœurs.

8. Conformément à votre décision N° 1.365, du

4 octobre 1898, nous avons pressenti le gouvernement de l'État libre, au sujet d'un droit d'enregistrement à prélever sur les marchandises qui, en vertu des conventions douanières, rentrent en franchise dans la République Sud-Africaine. Ces débats ont amené une entente réciproque entre les deux États, et cette transaction sera également soumise à votre approbation.

9. Eu égard au danger provenant de la terrible maladie connue sous le nom de « peste bubonique » et dont l'Afrique australe semble être menacée à son tour, notre gouvernement avait, au début de l'année, décidé de réunir un congrès fédératif.

Répondant à son invitation, les représentants de l'État libre d'Orange, du Mozambique, du Natal et de la colonie du Cap, se sont réunis à Prétoria pour s'entendre sur les moyens d'empêcher l'importation et la propagation du fléau asiatique dans l'Afrique du Sud. Un rapport sur les débats de cette conférence, rapport dont vous avez tout intérêt à prendre connaissance, sera soumis, au cours de cette session, à votre approbation.

10. De la part du gouvernement impérial allemand, nous avons été invités à envoyer un délégué de la République au congrès international des vétérinaires qui doit avoir lieu à Baden-Baden, au mois d'août de de cette année. Ce congrès pouvant présenter un grand

intérêt pour la République, le gouvernement a décidé de se faire représenter par le vétérinaire de l'État. Il profitera de cette occasion pour étudier également la peste bubonique et les différents moyens employés jusqu'à ce jour pour la combattre.

11. Je dois vous informer aussi que de sérieuses démarches ont été faites à l'effet de trouver un homme de capacités sûres pour gérer le Trésor de la République Sud-Africaine, et que des pourparlers ont été entamés déjà à ce sujet.

12. Il m'est très agréable de vous signaler le développement considérable des affaires pour l'année courante, et principalement pour les quatre premiers mois. L'augmentation des revenus de l'État nous le démontre.

13. *Ici le Président exprime ses remercîments et sa reconnaissance au membre sortant du Conseil exécutif, J.-H.-A. Wolmarans.*

14. Le Conseil exécutif avait trouvé nécessaire la levée d'un commando contre la population rebelle de la tribu de Ramapolean, dans le district de Zontpansberg.

Ici le Président adresse des remercîments aux officiers et aux Burghers, pour la façon habile et prompte, avec laquelle ils ont mis fin à la guerre et il rend hommage à la mémoire de ceux qui sont tombés sur le champ de bataille.

A l'endroit où nos troupes établirent leurs campe-

ments, le gouvernement a décidé de fonder un village, qui portera le nom de Louis Trichardt, et je suis persuadé que cette décision recevra votre approbation.

15. Attendu que la Compagnie du chemin de fer Néerlandais-Sud-Africain a décidé de rembourser le prêt de 2.000.000 liv. st., qui lui avait été consenti autrefois par le gouvernement, celui-ci renonce, pour l'instant, à contracter l'emprunt dont il avait été question.

16. En mon nom, aussi bien qu'au nom du Conseil exécutif, je dois exprimer notre haute satisfaction pour le zèle de notre ambassadeur, extraordinaire, M. le Dr W. J. Leyds, qui, lors de son dernier séjour ici, nous a fourni un rapport sur sa mission.

17. Il résulte de preuves diverses que l'année qui vient de s'écouler a été pour l'industrie minière une année de progrès exceptionnels. Il a été extrait de l'or, pour une valeur de 16.240.630 liv. st. Il y a donc une plus-value de 4.585.905 liv. st. par rapport à l'année 1897. Jusqu'en 1898, la valeur totale de l'or produit par notre pays, se monte à 70.228.603 liv. st. Les résultats de l'année 1898 placent donc la République Sud-Africaine, de beaucoup au-dessus des autres pays producteurs d'or, attendu que ces résultats comportent, à eux seuls, 28 o/o de la production du monde entier.

18. Le gouvernement a décidé de faire entrer en vigueur certains décrets anciens concernant la question

des coolies, en ce sens, qu'à partir de 1er juillet 1899, les coolies ne pourront habiter que les rues, circonscriptions ou quartiers qui leur auront été assignés dans les villes ou villages où ils sont fixés.

19. Nous sommes saisis d'une série de projets concernant des travaux publics, principalement des ponts et des édifices, lesquels projets n'ont pu ni être mis à exécution, ni même discutés, pour cette raison que le Conseil exécutif était littéralement débordé par une foule d'autres affaires, et qu'en outre, il faut, au préalable, faire établir les devis financiers.

20. Se conformant au désir exprimé dans vos assemblées, le gouvernement s'est fait un devoir de publier dans le *Moniteur de l'État* le projet de revision de la Constitution, ainsi que le nouveau code de procédure pénale, afin que le public puisse manifester son opinion sur ce point. Ces lois si importantes devront attirer toute votre attention.

21. Se conformant également à vos désirs, c'est pour la seconde fois que le gouvernement soumettra à votre assemblée un projet de loi concernant les pensions, afin qu'elle le discute. J'espère que cette loi attirera votre plus sérieuse attention.

22. Il m'a été donné de pouvoir visiter certains districts et villages, et de convoquer des assemblées populaires notamment à Heidelberg, Rustenburg et

Johannesburg. J'espère attirer votre attention, au cours de cette session, sur les désirs et les vœux des Burghers, dans la mesure où ils m'ont été communiqués.

23. Il résulte des différents rapports parvenus au gouvernement, qu'environ 746.500 bestiaux ont péri de la peste bovine. Mais, à ma grande satisfaction, je suis autorisé à affirmer que cette maladie si redoutée peut être considérée, à l'heure qu'il est, comme entièrement jugulée. Ce n'est qu'à Leydenburg, Krudersdorp et Piet Retief que quelques cas isolés se sont encore produits, mais grâce à la stricte observance des mesures indiquées dans notre proclamation, et grâce au bon fonctionnement du service sanitaire, le mal a pu être circonscrit définitivement.

24. Le gouvernement a donné des ordres concernant l'acquisition de fermes pour la création de stations hydro-agronomiques. Le rapport vous en sera communiqué.

25. Une liste sera soumise à votre approbation, relative à un mouvement administratif et comprenant les fonctionnaires nouvellement promus, les démissionnaires, ceux qui ont été destitués, et ceux mis en disponibilité.

26. Vous seront également communiqués les rapports des différents chefs de service de l'administration gouvernementale.

27. Divers projets de loi et revision de lois seront soumis à votre approbation.

(Plus loin, on établit la preuve que les décisions prises par le Volksraad de l'an passé ont été mises à exécution, dans la mesure du possible, et on annonce qu'au cours de la session actuelle, des projets ou motions autres que ceux déjà nommés, ont été présentés.)

Et maintenant, Messieurs, c'est à nouveau, et en toute confiance, que je remets entre vos mains les intérêts de notre cher pays et de notre peuple. Dieu puisse-t-il vous accorder la force et la sagesse nécessaires pour accomplir la tâche que vous prenez en mains et vous permettre de résoudre toutes les questions, qui vous seront soumises pour le salut et la prospérité du pays et du peuple.

Discours du Président Krüger à la séance des premier et deuxième Volksraads (2 octobre 1899).

Discours à l'ouverture de la séance.

Nobles et vénérés Messieurs !

Vous dirai-je le fond de mes pensées? Vous savez de quelle manière le Seigneur a transplanté notre peuple dans ce pays et par quels prodiges il l'a conduit jusqu'ici. Or donc, si aujourd'hui que des milliers d'ennemis nous assaillent, nous nous laissions aller à renoncer de plein gré à ce pays que nous tenons de lui, et non de nous, c'est comme si nous lui disions : « Seigneur, je n'ai plus foi en toi. » Ayons plutôt confiance en Dieu et adressons-Lui en commun nos prières. Il s'attend à ce que nous le suppliions et alors Il sera avec nous.

Il est le grand arbitre, et il ne jugera pas sur des mensonges, mais il se basera sur la vérité.

Vous êtes au courant de la marche des événements et vous savez comment le Volskraad et le peuple sont

allés au devant de toutes les exigences. Il s'agissait, tout d'abord, du droit de vote. Par trois fois nous avons cédé dans cette question, et, je le répète, afin que cela figure au procès-verbal, c'est un mensonge que de prétendre que nous ne voulons pas traiter comme les nôtres ceux qui viennent de l'étranger.

Quand la Convention de 1881 fut signée, très peu d'Anglais se trouvaient ici; or, que désiraient ces derniers? Ils voulaient bien être traités sur un pied d'égalité par rapport aux Burghers, mais ils se faisaient inscrire comme sujets britanniques; ils préféraient rester des étrangers plutôt que de devenir des sujets de l'État.

Plus tard, vous vous souvenez que, se basant sur la Convention de 1884, ils refusèrent de partir en campagne avec les Burghers du Blauwberg-commando, quoique, par là, ils eussent pu immédiatement obtenir leurs droits électoraux. J'ai soumis, par trois fois, l'affaire à l'Assemblée en la priant de prendre une décision qui obligerait les immigrés à contribuer à la défense du pays; et le Volskraad m'a approuvé en rendant un décret qui conférait les droits politiques à tous ceux qui prendraient part à la guerre.

C'est alors que nous arriva Loch qui se plaignit de ce que les Anglais ne jouissaient pas du traitement de la nation la plus favorisée. J'ai donc de nouveau lancé une proclamation, parce que je pensais qu'il pourrait y

avoir, en réalité, des gens désireux d'être considérés comme les égaux des Burghers; je le fis, nonobstant que la Convention (celle de 1884) dise textuellement que l'égalité entre les Burghers et immigrés ne saurait être admise sur le terrain politique, mais sur le terrain commercial seulement.

Réfléchissez bien — nous sommes en présence du Seigneur, que chacun élève sa prière vers lui! — dans quelles circonstances peuvent-ils prétendre avoir été moins favorisés que nos Burghers, sur le terrain commercial? Dans aucune. Ils l'étaient même plus que nos concitoyens, sur ce terrain. Ils pouvaient venir chercher de l'or dans notre pays, et tout ce qu'ils voulaient; ils pouvaient même obtenir des droits politiques, mais ils ne s'en souciaient guère. Le haut commissaire réclama de nous des lois plus libérales en matière de droit électoral, et nous avions déjà outrepassé les limites du libéralisme, mais, tout de même, nous avons essayé alors de les traiter, eux étrangers, tout comme nos propres concitoyens, et ils ont purement et simplement décliné nos avances.

A ce point de vue, il ne saurait donc y avoir injustice de notre côté. C'est donc la conscience tranquille que nous pouvons nous présenter devant le Seigneur. C'est lui qui nous jugera et il ne rendra pas sa sentence d'après des mensonges, mais d'après le droit et la vérité.

Adressons-Lui donc nos prières, afin qu'il nous conduise. Et quand même nous serions accablés par le nombre de nos ennemis, le Seigneur ne manquera pas de nous mener dans la voie du droit et de la justice, jusqu'au jour où, peut-être, nous serons délivrés de tous soucis. Je me remets entièrement entre ses mains. Je ne veux accuser personne (c'est-à-dire aucun de nos adversaires) d'être un faux prophète, mais lisez le psaume 108 vers. 7, qui m'est venu à la pensée au cours d'une prière. Vous ne devez pas le lire, seulement parce que je le dis, mais parce que c'est la parole de Dieu. Ce n'est pas en songe que j'ai vu les choses qui se présentèrent alors à mon esprit, car les songes nous induisent en erreur, et je n'en ai cure; je n'ajoute foi qu'à la parole de Dieu.

Lisez donc ce psaume attentivement, et priez après cette lecture, et le Seigneur vous conduira, et s'Il est avec nous, qui donc pourra être contre nous?

C'est pour cela que je vous dis : répandez-vous parmi vos Burghers, exhortez-les à prier sans cesse, durant cette guerre.

Nous oublions si souvent ce que Dieu a accompli. Je ne ferai même aucune allusion à la guerre de l'indépendance où le Seigneur nous a aidés si miraculeusement et d'une façon si évidente.

Mais cela s'est-il passé autrement, lors du « raid

Jameson » ? Des milliers de bombes et de boulets ont été lancés sur nous pendant que nos hommes ne tiraient qu'avec des fusils, et que dire du prodige qui dirigea la trajectoire de tous ces projectiles ?

Trois des nôtres seulement tombèrent, tandis que l'ennemi comptait par centaines ses morts et ses blessés.

Et qui donc régla la trajectoire des projectiles, si ce n'est le Seigneur ? Il nous a épargnés, à ce moment, afin de nous montrer que c'est lui qui régit tout. Le Seigneur vous protégera encore cette fois-ci, des milliers de boulets sifflassent-ils à vos oreilles. C'est ma conviction et aussi ma constante prière pour moi, pour mes concitoyens et pour tous ceux qui combattent avec nous. Je vous répète encore que le Seigneur nous conduira ; il sera l'arbitre et il nous montrera que c'est Lui qui gouverne et Lui seul.

A la suite des discours chaleureux et approbateurs prononcées par les présidents du premier et du deuxième Volksraads, le président Krüger reprend la parole :

L'attitude de l'assemblée vis-à-vis de moi me donne une grande confiance. Je sais qu'elle croit comme moi à la parole de Dieu. En allant au fond des choses, vous verrez que Dieu a beau punir et corriger son peuple, il ne le livrera jamais aux mains de l'ennemi. Nous aussi, nous avons beau corriger nos enfants, nous ne permettons pas qu'un autre les batte. Quand le peuple d'Israël renia Dieu et s'adonna à l'idolâtrie, il fut puni et bien près d'être réduit en esclavage. Mais l'Ancien Testament vous montre que quand l'ennemi surgit en nombre pour anéantir le peuple de Dieu, ce peuple trouve toujours un sauveur.

Messieurs! vous savez à quel point on se moque de nous parce que nous en appelons au Seigneur! Mais ces moqueries sont blasphématoires et nous espérons bien que le Seigneur ne les laissera pas impunies; sans doute, il nous corrige, mais il saura punir les impies.

Encore un mot : Moïse fut un homme de Dieu, il a vu l'Éternel en face, mais quand vinrent les jours de lutte et d'adversité, ses amis surent le soutenir comme le plus faible des enfants des hommes, Aaron dut l'exhorter à la foi; de même souvenons-nous, dans nos prières, de tous ceux qui nous conduisent et, sans répit, prions l'Éternel pour qu'il maintienne dans la foi, et fortifie les hommes chargés du soin de diriger l'État.

Allocution prononcée par le président Steijn à l'ouverture de la session annuelle du Volksraad à Kroonstad, le 2 avril 1900

Monsieur le président, Messieurs!

Bien que l'ennemi soit rentré dans Bloemfontein et que j'aie été forcé de transférer provisoirement le siège du gouvernement à Kroonstad, j'ouvre votre session annuelle ordinaire avec la plus entière confiance dans l'avenir et je vous présente mes meilleurs souhaits de bienvenue.

1. En dépit de vos efforts et des efforts du gouvernement, la guerre a été imposée par l'Angleterre à la République Sud-Africaine. Quand cette guerre a

éclaté, le 13 octobre dernier, l'État libre d'Orange, fidèle à ses engagements et d'accord avec le vote émis par vous, a pris fait et cause pour la République sœur.

2. Les deux Républiques n'ont relevé le gant de défi jeté par l'Angleterre que dans le but unique de défendre, jusqu'à l'épuisement de leurs forces, l'indépendance qui coûta tant de sang à nos ascendants et qui nous est personnellement si chère. Grâce à l'ineffable Providence, nos armes ont été bénies de façon à non seulement étonner l'univers, mais à dépasser nos propres espérances. Bien que la reddition de Cronjé avec ses vaillants Burghers et l'occupation de Bloemfontein aient été pour nous de rudes coups, je suis heureux de pouvoir vous informer que nos Burghers sont toujours pleins d'entrain, résolus à continuer la lutte pour notre liberté si chèrement acquise et, au besoin, à mourir pour elle comme tant d'autres de nos intrépides et inoubliables héros. C'est avec un profond chagrin que je vous fais part de la mort du vice-président et généralissime de notre République sœur, P.-J. Joubert, un homme dont la disparition met en deuil non seulement l'état du Transvaal, mais l'Afrique du Sud tout entière qui voyait en lui un ami, un vrai patriote et un chrétien sincère ayant voué ses meilleures années au service de son peuple. Puisse sa vie nous servir d'exemple à tous, et sa mort nous exhorter à poursuivre, avec la grâce de

Dieu, et à mener à bonne fin une lutte qu'il a si brillamment soutenue pour la défense de son pays.

3. Non content de sa supériorité numérique, l'ennemi a cherché à se créer d'autres avantages encore par l'abus systématique de la Croix-Rouge et du pavillon blanc, abus contre lequel je me suis vu contraint de protester auprès des puissances neutres. Oui, dans cette lutte inégale contre deux Républiques fidèles, le puissant royaume britannique n'a même pas dédaigné d'avoir recours à des proclamations astucieuses destinées à diviser notre petit peuple. Dans une contre-proclamation, j'ai signalé la perfidie et le danger de ces sortes de pièges et j'ai le plaisir de vous informer qu'à ma connaissance il en est relativement peu des nôtres qui ont été assez pusillanimes et lâches pour se soumettre volontairement.

4. Dans l'espoir d'éviter toute nouvelle effusion de sang, pour renouveler au monde civilisé l'assurance que nous n'avons pas la moindre intention de nous annexer les colonies voisines et que nous ne poursuivons aucun autre but en dehors de la défense de notre droit et de notre liberté, Son Excellence le président de la République Sud-Africaine et moi, nous avons adressé à Son Excellence le premier ministre du royaume britannique une missive tendant à la conclusion de la paix. Mais, au lieu de seconder nos efforts dans

ce sens, il nous a fait parvenir une réponse, qui vous sera soumise, et d'où il résulte clairement que cette guerre n'a jamais eu d'autre mobile et d'autre but que l'anéantissement des deux Républiques.

5. De même que le Conseil exécutif et moi nous avons antérieurement tout tenté pour obtenir la paix, nous ne voulons, aujourd'hui encore, rien négliger qui soit de nature à mettre fin à la guerre. En conséquence, nous avons décidé, d'accord avec la République Sud-Africaine, d'envoyer en commun, à l'étranger, une commission composée de MM. A. Fischer, membre du Conseil exécutif, C. H. Wessels, président du Wolksraad et A. D. Wolmarans, membre du Conseil exécutif de la République Sud-Africaine. Cette commission visitera l'Europe, l'Amérique, et pressentira les puissances au sujet d'une intervention susceptible d'éviter toute effusion de sang dans l'avenir. La bénédiction dont leur tentative a besoin, nous devons la demander au Seigneur dans toutes nos prières.

6. En vertu des pouvoirs qui me sont conférés, j'ai négocié un emprunt avec la République Sud-Africaine.

7. Il nous sera impossible de poursuivre nos débats ordinaires. En conséquence, je voudrais vous proposer de les ajourner et de ne délibérer que sur les questions et les lois qui vous seront directement soumises. Je ter-

mine en priant avec ferveur afin que nous soit départie la force de continuer et de mener à bonne fin la lutte sacrée pour le droit et la liberté, au nom du Dieu trois fois saint. J'ai dit.

Discours prononcé par le président Krüger à l'ouverture de la session ordinaire annuelle des premier et deuxième Volksraads de la République Sud-Africaine, séance du 7 mai 1900.

Messieurs !

Il m'est une fois de plus hautement agréable de vous souhaiter la bienvenue ici et d'exprimer ma reconnaissance envers ce Dieu qui régit le monde et qui vous a permis, de par sa protection, d'employer encore une fois toutes vos forces aux intérêts également chers de notre peuple et de notre pays.

1. Quelques-uns des membres de votre assemblée m'ont informé qu'en raison de la guerre qui nécessite leur présence dans les commandos, ils ne pourront assister à vos séances.

2. En dehors des nombreux et douloureux sacrifices

qu'elle a déjà imposés aux Burghers des deux États, la guerre que notre pays soutient contre l'Angleterre a fait des victimes aussi parmi les corps exécutif et législatif, dans les personnes des valeureux députés J.-H. Barnard, J.-H. Cock, C.-J. Tosen et de notre cher vice-président et généralissime P.-J. Joubert, dont nous avons aussi à déplorer la mort. Le premier a trouvé à Derdepoort une fin glorieuse, en défendant sa patrie contre des hordes de Cafres sauvages commandées par un officier anglais. Le second a succombé aux suites des blessures qu'il reçut à la bataille d'Elandslaagte où il combattit à la tête de ses Burghers. M. Tosen, lui, est mort, comme notre vice-président et généralissime, d'une maladie résultant des privations qu'il avait endurées. Un mot de condoléance profonde et sincère pour ces frères emportés en plein cours de leur glorieuse carrière me semble de rigueur ici. Nos descendants sauront apprécier à sa valeur l'œuvre de notre défunt généralissime dont l'apparition sur le champ de bataille imposait le respect à l'ennemi et dont l'attitude humaine et généreuse a valu à notre nation un renom significatif parmi les peuples civilisés.

3. Les élections destinées à pourvoir aux sièges vacants ont été, comme de juste, empêchées par les événements.

4. J'ai nommé M. S.-W. Bürger vice-président de

la République Sud-Africaine. Cette nomination est provisoire, en attendant que le premier Volksraad trouve le temps de régler la question.

5. J'ai conféré le commandement général des troupes à Louis Botha, également à titre provisoire, jusqu'à ce qu'une élection puisse avoir lieu. C'était le vœu du défunt généralissime de voir M. Botha lui succéder dans ses importantes fonctions. Je suis persuadé que cette nomination temporaire est déjà ratifiée par le peuple.

6. Je suis profondément touché par la fidélité dont fait preuve le peuple de notre République sœur. Il a démontré par ses actes qu'il est prêt à remplir les devoirs que lui impose son alliance avec la République Sud-Africaine. Les liens anciens, qui unissaient entre eux les peuples des deux rives du Vaal, se sont trouvés fortifiés et consolidés ainsi de superbe façon. La République sœur a compris très clairement qu'une action commune était nécessaire, et qu'une atteinte portée à la République Sud-Africaine compromettait aussi fatalement l'existence indépendante de l'État libre d'Orange. L'énergie et la confiance illimitée dans l'avenir de la race afrikander, témoignées par l'intervention de notre République sœur, ont donné à notre peuple et à notre gouvernement un magnifique exemple et nous ont fortifiés dans cette lutte pour la vie que nous impose la guerre

avec l'Angleterre. Et quiconque s'intéresse à la lutte d'un petit peuple pour sa liberté en a tiré certainement une leçon d'une haute valeur morale. Aussi, j'estime qu'en raison des obligations contractées envers nos alliés et frères de l'État libre, il est de mon strict devoir de me faire ici l'interprète de nos sentiments de reconnaissance profonde et sincère. Dieu les bénisse pour les sacrifices qu'ils font à la cause de la liberté !

7. Il m'est agréable de pouvoir vous informer à nouveau qu'exception faite du royaume uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, la République continue d'entretenir les relations les plus amicales avec les puissances étrangères.

8. Pendant mon séjour dans les différents laagers, je me suis rencontré à Bloemfontein avec Son Excellence le président de l'État libre et nous avons décidé en commun d'envoyer au gouvernement anglais une dépêche où, arguant de ce fait que nous n'avons pas cherché la guerre et que nous ne rêvons aucune extension de territoire, nous proposions d'entamer des négociations pour la paix sur les bases suivantes : les deux Républiques seraient proclamées états neutres et indépendants et obtiendraient l'assurance que ceux d'entre les sujets de Sa Majesté qui nous ont soutenus dans la guerre n'auraient à souffrir ni dans leur personne, ni dans leurs biens. La réponse du gouvernement britannique, qui

vous sera soumise tantôt, vous prouvera que l'Angleterre n'a jamais eu d'autre but et n'en a point d'autre aujourd'hui encore que d'anéantir l'existence indépendante des deux Républiques.

9. De même que notre dernière législature et en général nos relations avec le gouvernement britannique ont montré que nous étions prêts à tout faire pour le maintien de la paix, de même, aujourd'hui que la guerre a éclaté en dépit de tous nos efforts, nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour ramener la paix. Dans ce but il a été convenu avec Son Excellence le président de l'État libre, qu'une députation composée de M. A. Fischer, membre du Conseil exécutif de l'État libre, de MM. C.-H. Vessels, président du Voksraad de l'État libre et D.-W. Wolmarans, membre de notre Conseil exécutif, représentant leurs gouvernements respectifs, serait envoyée en Europe et en Amérique avec mission de solliciter des interventions en faveur d'une paix basée sur l'indépendance des deux Républiques.

10. La présence dans nos lignes de combat d'attachés militaires, délégués par divers États pour suivre le cours de la guerre, témoigne du grand intérêt que prennent leurs gouvernements à nos opérations stratégiques. En même temps, il m'a été agréable d'apprendre que les sympathies de l'univers presque entier sont de

notre côté dans ce combat pour le droit et la liberté, et que nombre de pays ont envoyé des sections de la Croix-Rouge sur le champ de bataille, pour y installer des ambulances, afin de soulager les souffrances de nos blessés. Ceci, sans préjudice des souscriptions faites en Europe, en Amérique, en Asie, pour venir en aide aux veuves et aux orphelins de ceux que nous avons perdus. Je sais que je suis d'accord avec vous en exprimant ici ma reconnaissance pour les efforts d'une si noble philanthropie.

11. Je me suis vu contraint de protester auprès des diverses puissances neutres contre certains agissements, contraires au droit international et aux lois de la guerre, notamment l'abus de la Croix-Rouge et du pavillon blanc, les mauvais traitements envers les blessés et les prisonniers, enfin l'incorporation de Cafres dans les rangs de nos adversaires.

12. En dépit des difficultés où le pays se trouve entraîné par suite de la guerre, il se trouve, à ma grande joie, que le Trésor pourra faire face aux frais considérables qu'elle nécessite, et que l'industrie minière est en progrès continu.

13. En vertu des pouvoirs que vous m'avez conférés, j'ai négocié un emprunt avec l'État d'Orange.

14. Conformément au pouvoir qui lui est attribué en vertu de la décision n° 1416 du 28 septembre 1899, le

gouvernement a pris des résolutions et les a mises en vigueur toutes les fois que les circonstances l'ont exigé. Le gouvernement est convaincu que les actes accomplis dans les limites de son mandat ont obtenu votre assentiment, et il vous prie de lui faire savoir s'il doit continuer dans cette voie.

15. Il ne nous sera pas possible de liquider les affaires ordinaires de notre session annuelle; aussi me permettrai-je de vous conseiller de ne délibérer que sur les affaires qui vous seront soumises par moi, et de remettre tout le reste à plus tard.

Et je termine, messieurs. Plaise à Celui qui règne sur les nations de nous accorder les forces nécessaires pour sortir victorieux du combat inégal et terrible que nous soutenons en son nom et pour nos droits sacrés! Puisse la force dévolue aux Burghers et aux officiers, le sentiment du devoir qui leur incombe envers les braves qui sont tombés pour la défense de la patrie comme envers la postérité à qui ils doivent transmettre un pays libre, puissent la conscience de cette force et de ce devoir exciter leur courage et les décider à lutter jusqu'au bout! Puisse ainsi le tronc sud-africain qui, toujours, donna de si belles espérances d'avenir, devenir un arbre puissant! Puissions-nous prouver, par nos actes, que nous sommes dignes de prendre rang parmi les vraies nations! Que Dieu nous y aide! J'ai dit.

Allocution prononcée par le président Krüger à titre de commentaire du discours d'ouverture de la session ordinaire du 7 mai 1900.

Honorables présidents, et vous, honorables membres du premier et du deuxième Volksraad, permettez-moi, bien que ce ne soit pas mon habitude, d'ajouter quelques mots à mon allocution précédente.

Vous n'ignorez pas à quel point le droit de vote fut visé dans les prétendus griefs qui ont donné naissance à la guerre, et vous n'ignorez pas non plus les concessions faites par le gouvernement, avec l'assentiment du Parlement et en dépit de ses propres appréhensions ; si bien même que les Burghers ont fini par nous reprocher d'aliéner la plupart des droits de la nation. Le gouvernement ne se laissa guider que par le désir d'éviter toute effusion de sang. Le Parlement a ratifié l'attribution des droits électoraux complets à tout étranger ayant séjourné 7 ans dans le pays (1), ainsi qu'à tous ceux qui justifiaient

(1). A partir de la promulgation de la loi.

d'une résidence antérieure de plus de 7 années. Plus de trente mille électeurs nouveaux ont été créés d'emblée, du fait de cette loi, et les choses en étaient arrivées au point que les vieux Burghers devaient redouter d'être mis en minorité. Encore une fois, de telles concessions n'avaient été faites qu'en vue d'éviter toute effusion de sang. Pourtant on ne se déclara pas satisfait et on nous demanda les droits d'électeur au bout de 5 années.

Nos Burghers désapprouvaient cette mesure et, dans le Parlement même, nombre de députés n'en voulaient pas entendre parler. Le gouvernement a quand même présenté et appuyé une motion dans ce sens, parce qu'il avait l'assurance qu'en réalité il ne s'agissait pas du tout de droits électoraux, mais que c'était là un prétexte tout confit en pharisaïque fourberie et qu'il importait de couper dans sa racine. N'a-t-on pas en effet trouvé, depuis, des documents d'où il appert que, dès 1896, l'anéantissement des deux Républiques avait été résolu? Ce fut donc là une imposture diabolique. On parlait de paix, alors qu'on avait décidé à l'avance de nous anéantir. Ainsi, nous aurions eu beau entrer plus avant encore dans la voie des concessions, nous aurions même accordé les droits d'électeurs après un an de séjour seulement, nos offres eussent été repoussées quand même. Les documents ont prouvé que la liberté de notre peuple avait été condamnée irrévocablement.

Comme je l'ai marqué dans mon discours, le gouvernement n'avait fait de telles concessions à Chamberlain et à Salisbury que pour éviter toute effusion de sang. Et qu'ont-ils répondu ? Vous avez dû lire la copie de cette pièce, je ne puis m'en remémorer la teneur exacte, mais le sens, en somme, était celui-ci : qu'on était irrité à la pensée d'avoir jamais reconnu notre indépendance, et qu'on persistait, comme toujours, en dépit de toutes les conventions signées dans le passé, à voir dans notre peuple un peuple de sujets.

Messieurs, il faut que je soulage mon cœur : le psaume 83 parle des complots formés par les Gentils contre le royaume du Christ. « Faisons disparaître Israël, disent-ils, d'entre les nations. » Ce sont presque les mêmes mots dont se servit Salisbury, car lui aussi a dit : « Ce peuple doit cesser d'exister », mais Dieu dit : « Ce peuple continuera d'exister. » Qui l'emportera? L'Éternel, soyez en sûrs. En attendant, vous voyez les ruses qu'on employa contre nous, jadis, avant la guerre, et comment notre peuple était prêt à aliéner ses droits, le Conseil exécutif allant même si loin dans ce sens que nous nous exposions presque à la perte du pays. Mais, du côté adverse, l'obtention des droits électoraux ne pesait pour rien dans la balance, c'était notre pays qu'on convoitait et toute nouvelle offre de notre part eût été déclarée insuffisante.

Ne perdons pas cela de vue et souvenons-nous bien de la ruse cauteleuse avec laquelle ont été menées les négociations.

On a écrit à l'État d'Orange qu'on n'avait rien contre lui, mais seulement contre notre République. On voulait donc par là séparer les Républiques sœurs, alors qu'il appert des documents qu'aucune des deux ne devait rester debout.

Quelle perfidie, messieurs! Les documents prouvent que tout était décidé dès l'année 1896 et à partir du raid Jameson, et l'on continuait de prétendre que l'État libre serait maintenu s'il déposait les armes. L'État libre a décidé là-dessus qu'il ne déposerait pas les armes et, d'un élan commun, nous avons ouvert la campagne.

Nous avions 40.000 hommes, mais nous dûmes installer des postes partout pour contenir les tribus cafres; le commandant de Mafeking même nous avait écrit qu'il était sûr du concours de certains chefs cafres, et nous savions que les tribus de ces chefs pouvaient mettre sur pied 30.000 combattants. Ce chiffre était presque celui de nos propes troupes. Sans compter les 200.000 hommes de l'armée anglaise, telles sont les forces que nous avons à combattre.

Messieurs, considérez toutefois cette autre force: le Dieu des armées, c'est-à-dire notre Dieu. N'est-ce pas un prodige de voir nos 40.000 hommes se battre

contre 200.000 auxquels vient s'adjoindre toute une nation cafre, et que, malgré tout, nous soyons encore debout? C'est là qu'il faut reconnaîttre la main de Dieu! J'insisterai sur ce point que, partout où nous entrons en contact avec l'ennemi, nous sommes dix contre cent, et que, cependant jusqu'à présent le Seigneur a préservé notre vie.

Je ne me permettrai pas de prophétiser, mais je veux montrer comment la parole de Dieu nous trace la ligne à suivre dans les événements présents. Ces événements sortent de l'ordinaire. Cette guerre est un signe des temps. Tout prouve que la Bête a reçu le pouvoir de persécuter l'Église et elle continuera ses méfaits jusqu'à ce que le Seigneur dise : « Jusque là et pas plus loin. » Et pourquoi cela? Parce que l'Église a besoin d'être éprouvée et purifiée, car il y a beaucoup de mauvais parmi nous. Et c'est pourquoi je dis que cette guerre est une guerre anormale et un signe des temps.

Chacun pourra se convaincre que la parole de Dieu trouve ici son application. On dit : « Ce peuple doit disparaître », mais Dieu dit : « Il ne disparaîtra point, mais il faut qu'il soit purifié. » En mon for intérieur, il m'apparaît clairement que le jour de la grâce ne saurait plus tarder bien longtemps, que le Seigneur montrera qu'il est le maître suprême et que rien n'arrive contre sa volonté. Quand il consent à ce que nous soyons

châtiés, nous devons nous incliner, nous humilier, reconnaître nos fautes et retourner au Seigneur. Quand le peuple tout entier se sera humilié et aura reconnu qu'il ne peut rien par lui-même, mais que c'est le Seigneur qui fait tout, alors sûrement la paix nous sera rendue. Mais l'humilité n'est pas encore suffisamment enracinée dans notre cœur et il nous faut serrer de plus près notre devoir. Comme dit Pierre au livre I, chapitre v, verset 8 : « Remettez tous vos soucis sur lui car il a souci de vous », et il ajoute immédiatement au verset 8 : « Jeûnez et veillez, car l'ennemi rôde autour de vous comme un lion rugissant pour vous dévorer. » Et voilà pourquoi nous devons veiller, car, si nous tombons dans l'impiété, nous serons cause de notre propre perte.

Je vous demande, frères, s'il n'est pas indigne, ce fait qu'on nous rapporte et qui s'est passé à Derdepoort où des Cafres surexcités par une proclamation anglaise ont assassiné des femmes et des enfants ? Les Anglais ont prétendu qu'ils n'employaient pas des Cafres, mais seulement d'autres gens de couleur. En attendant, ce qu'il y a de certain, c'est que Montsioa et ses Cafres se trouvent à Mafeking, et qu'on les envoie combattre contre les nôtres. Plus de la moitié de la garnison de Mafeking se compose de Cafres qui combattent contre nous.

Cependant, messieurs, vous ne devez pas croire que tous ceux qui nous combattent appartiennent à la Bête. Il est parmi eux des centaines d'enfants de Dieu qui agissent ainsi par crainte de la Bête. Dieu connaît tous les cœurs. Nous ne voulions point qu'il fût versé, le sang qui coule actuellement sur le sol africain ; nous nous serions plutôt démis de la plupart de nos droits, mais quand on a voulu nous anéantir, nous avons dû renoncer aux concessions. Qu'est-il arrivé à Ahab ? L'ennemi était venu en nombre jusque sous les murs de la ville et on avait perdu tout courage. Le prophète de Dieu apparut alors et dit : « Ne craignez rien. » Et Dieu se mit de la partie. C'est ce Dieu en qui nous devons espérer, car il est toujours le même Dieu. Ne vivons point comme s'il n'y avait pas de Dieu : il règne ! Méditez les symboles que nous offre l'histoire. C'est toujours le même Dieu qui a tiré Israël de l'esclavage et endurci le cœur de Pharaon jusqu'à ce que tous les premiers nés d'Égypte mourussent. Et c'est alors que Pharaon permit l'exode des Israëlites. C'est toujours le même Dieu qui sut apaiser les flots courroucés de l'Océan et son bras ne s'est pas raccourci.

Songez au sang qui a déjà été répandu à cette heure. A qui en incombe la responsabilité ? Nous ne demandons que la paix et la liberté, comme nous les demandions dès 1836 et alors le Seigneur nous les avait

octroyées. Le Seigneur renoncerait-il soudain à l'œuvre entreprise par lui? Non, certainement, mais nous devons nous humilier devant lui, et alors il est hors de doute qu'il finira par nous conduire à la victoire.

J'ai déposé mon rapport au sein de cette assemblée, et j'espère que le Volksraad en aura terminé l'examen au plus tard demain, car parmi les membres du Volksraad, il en est beaucoup qui doivent rejoindre le camp, soit comme Burghers, soit comme officiers. Nous n'avons donc pas le temps de délibérer sur les questions courantes. Ne discutons, pour l'instant, que celles que j'apporte ici.

Je dois vous faire savoir aussi que j'ai nommé un général en chef intérimaire, car hélas! j'ai perdu ma main droite, le général Joubert, bien que je ne veuille pas dire par là que je ne possède plus d'hommes semblables. En plus du général en chef, j'ai perdu MM. Kock et Wolmarans, ci-devant membres du Conseil exécutif. Le secrétaire d'État aussi est un secrétaire nouveau, et, de tous les anciens membres du Conseil exécutif, il ne reste plus que moi seul. Néanmoins, je dois reconnaître que les membres actuels me secondent et m'assistent très activement; Dieu aussi j'en suis convaincu nous prêtera force et assistance. Luttons donc jusqu'au bout au nom du Seigneur. Ne détient-il pas pour nous le commandement suprême? Il donne les ordres et il

sait quand il doit être dit : « Jusque là et pas plus loin. »

C'est une chose admirable de voir avec quelle unanimité les autres puissances se mettent de notre côté et comme toute l'Europe prie pour nous. Le Seigneur dédaignerait-il ces prières? Non point, certes. Ayons confiance dans l'Éternel, fions-nous à lui et il accomplira des miracles. Et même si les choses tournaient au pire et que je dusse aller à Saint-Hélène, cela importe peu, car l'Éternel ramènera quand même son peuple et lui rendra la liberté. Et la même sentence qui, jadis, frappa Babylone, frappera ceux qui sont responsables du sang répandu. Nous combattons pour la liberté dont Dieu nous a gratifiés. Même si des frères de cette assemblée et de simples citoyens qui combattent au nom du Seigneur devaient périr par l'épée, ce ne seront que des victimes expiatoires sacrifiées à la gloire de Dieu et de l'Église. L'Église doit être éprouvée et purifiée, et c'est pourquoi je ne puis croire que cette guerre cruelle doive entraîner notre anéantissement. La guerre durera jusqu'à ce que le Seigneur dise : « Jusque là et pas plus loin. » Haut les cœurs et luttez avec moi! Je me remets aux mains du Seigneur. Quoi qu'il ait pu décider à mon égard, j'embrasserai la verge avec laquelle il me frappera, car moi aussi je suis coupable.

Que chacun s'humilie devant le Seigneur. J'ai dit.

Dépêche-circulaire du président Krüger aux généraux, généraux-assistants et officiers de guerre

Machadodorp, 20 juin 1900.

Ne faiblissez pas et ne tombez pas dans l'incrédulité, le moment est venu où le peuple de Dieu va être purifié. La Bête a reçu le pouvoir de persécuter les chrétiens et ceux qui se détacheront de la foi seront perdus, car ils ne pourront être reçus dans le giron sacré de l'Église et seront, par conséquent, exclus du royaume céleste au jour où l'Église fermera ses portes après la Révélation définitive. Mais ceux qui persévèrent dans la foi et luttent au nom du Seigneur obtiendront le diadème et seront reçus parmi les élus de la cité éternelle, et participeront ainsi aux splendeurs de l'Éternité. Frères, frères, je vous en conjure, ne délaissez pas la Foi, conservez-la pieusement et combattez au nom du Seigneur. Consultez votre propre cœur : si d'aventure vous devenez lâches et fuyez devant l'ennemi, c'est parce que vous avez cessé de croire

qu'il y a un Dieu au ciel et parce que vous êtes devenus des blasphémateurs. Mais moi je vous dis, en me basant sur la Bible, que rien ne peut arriver sans la volonté de Dieu. La victoire est dans sa main, et il la donne à ceux qui combattent en son nom. Ne serait-ce plus le même Dieu qui, au temps de Pharaon, prodigua les signes et les miracles à l'aide desquels le peuple d'Israël devait être conduit hors du pays? Ne serait-ce plus le même Dieu qui le guida à travers la Mer Rouge et le dissimula au moyen d'une nuée immense, opaque pour l'ennemi, mais transparente et claire pour lui? Cette nuée s'évoque par la parole de Dieu qui guide nos pas et éclaire notre route. Mais quiconque tombe dans l'incrédulité tombe dans la zone obscure, et, séparé d'avec le Seigneur, périt par son manque de foi. N'est-ce donc plus le même Dieu qui fit jaillir d'un rocher une source abondante à laquelle tout Israël put se désaltérer?

N'est-ce donc plus le même Dieu qui sauva les trois jeunes gens qui avaient préféré mourir que d'abjurer leur foi par devant Juda? N'est-ce plus le même Dieu qui protégeait Daniel dans la fosse aux lions, afin qu'il ne fût point dévoré par les bêtes, ces mêmes bêtes à qui le roi fit jeter ensuite les persécuteurs de Daniel et qui les mirent en pièces et les dévorèrent. N'est-ce plus le même Dieu qui marchait sur les flots de la mer et qui commandait à Pierre de venir à lui? Et Pierre dans sa

foi naïve, obéissait et marchait vers le Seigneur. Et à mesure que sa foi diminuait, il se sentait sombrer, jusqu'à ce que le Seigneur l'eût pris par la main, soutenu et puni ensuite pour son incrédulité. N'est-ce plus le même Dieu qui, au plus fort d'une tempête, commandait aux vents de s'apaiser et les réduisait au silence? Et n'est-ce plus le même Dieu qui guérissait les lépreux par la simple imposition des mains?

N'est-ce plus le même Dieu, notre Rédempteur, qui a dit à ses enfants : « Que votre cœur ne s'effraie point! Vous croyez en Dieu et en moi : je ne vous abandonnerai pas comme des orphelins ». Qui nous avait prédit à l'avance qu'il y aurait des guerres et des rumeurs de guerre, afin que nous ne nous effrayions point, car ces choses devaient arriver? N'est-ce donc plus notre même Rédempteur, qui a voulu mourir, qui est ressuscité le troisième jour et est demeuré pendant quarante jours parmi les vivants, bien qu'aucun vivant ne l'ait pu voir? Seuls les apôtres l'ont vu, et c'est sous leurs yeux qu'il est monté au ciel, leur laissant cet ordre : « Combattez le vrai combat et je reviendrai au milieu de vous, invisible, comme je viens de l'être. » Et ce même Dieu nous a conduits hors la patrie et, par des miracles, nous a donné notre liberté, et soyez convaincus qu'il n'abandonnera pas soudain l'œuvre qu'il a entreprise. Je dis que c'est encore le même Dieu qui

tient toute victoire dans sa main, qui a porté secours à Gédéon et à ses 300 braves, les a fortifiés et rendus invincibles.

Chers frères, chers frères, je vous en conjure, ne tombez pas dans le doute, soyez fermes vis-à-vis de vous-mêmes et combattez au nom du Seigneur. J'apprends que des commandants demandent à rentrer dans leurs districts et à ne combattre qu'autour de leurs foyers. Ce système n'entrainerait que du désarroi et nos efforts demeureraient sans résultat. Que chacun, à quelque endroit qu'il se trouve et sous quelque officier qu'il soit placé, demeure fidèle et vaillant, car l'obéissance et la fidélité sont les gages du triomphe.

Chers frères, je vous le répète encore une fois, obéissez à vos officiers, de même qu'ils devront obéir à leur général, car ainsi que je viens de le dire, l'obéissance et la fidélité sont les garants de la victoire. Considérez les excellents rapports que nous adresse notre délégation d'Europe; considérez aussi la proclamation lancée par Lord Roberts sur le territoire de l'Orange. Cette proclamation n'est qu'un leurre. Salisbury et Chamberlain, dans leur Déclaration, prétendent que nous devons disparaître. Mais le Seigneur dit : « Ce peuple doit subsister, » et il est notre véritable général en chef qui nous guide par sa seule parole. Chers frères, je vous en prie une fois de plus, ne tombons pas dans l'incré-

dulité, mais obéissons aux ordres que Dieu nous donne. Souvent il conduit ses enfants par le désert aride d'où il semble que personne ne doive plus sortir. Mais ayez l'assurance qu'il nous en fera sortir si nous avons confiance en lui. Quiconque se fie à la protection de Dieu se trouve, même au sein des ténèbres de l'adversité, placé sous l'égide du plus puissant des rois. Sa parole est la vérité même.

Lisez ceci à tous les officiers et Burghers, car ce que nous souffrons dans le présent n'est rien si nous songeons à acquérir l'éternelle béatitude. Soyons fidèles à notre Rédempteur.

Télégramme du président Krüger aux généraux

Machadodorp, le 7 juillet 1900.

Officiers et Burghers, placez toute votre confiance dans le Seigneur. Il détient le commandement suprême, il dirige tous les cœurs à son gré et il dit : « Vos dangers sont mes dangers ». La victoire finale est dans sa main. Considérez maintenant la lutte que nous avons soutenue jusqu'à ce jour et dites si le Seigneur ne s'est

pas toujours manifesté par des miracles en notre faveur, si nos armes n'ont pas été bénies de telle sorte que nos pertes ont été insignifiantes en comparaison de celles de l'ennemi, en dépit de la supériorité numérique de ses troupes, en dépit de ses canons. Frères, il nous faudrait renier toute foi et méconnaître toute influence divine pour douter un seul instant que l'Éternel soit avec nous. L'ennemi sans doute a pu envahir le pays, grâce à ses forces considérables auxquelles nous ne pouvions faire face partout, mais ce résultat n'est pas dû à la valeur de ses armes, et nous sommes en droit d'espérer que l'invasion sera tôt ou tard enrayée et que la victoire finira par nous appartenir. Ne vous laissez donc pas ébranler dans votre foi ni intimider par la défection de quelques-uns.

Voici du reste mon avis personnel. J'excuse ceux d'entre les Burghers qui, accablés par l'ennemi, ont dû déposer les armes. Je les excuse à la condition qu'ils profitent de la première occasion pour nous rejoindre et continuer la lutte ; mais ceux qui déposent leurs armes et, sans espoir de retour, prètent le serment d'allégeance, ceux-là renient Dieu, encore qu'ils puissent prétendre, comme la Bête, qu'ils persistent quand même dans leur foi. Le Seigneur a dit : « Prouve-moi ta foi par tes œuvres ». Aussi ceux qui optent pour les agissements de la Bête, afin de trahir leurs compagnons

d'armes, se targuent d'une foi morte et illusoire. Voyez l'Apocalypse. « Ceux qui adorent la Bête et son image videront le calice de la colère de Dieu ». Frères, vous qui, peut-être, êtes entrés déjà dans la voie de l'erreur, retournez sur vos pas et humiliez-vous devant le Seigneur; il vous pardonnera et vous rendra l'énergie nécessaire pour reprendre la lutte.

Prière de lire ce télégramme aux officiers et Burghers chaque fois que l'occasion s'en présentera.

Dépêche-circulaire du président Krüger au général en chef, aux généraux-assistants et aux officiers de guerre.

Machadodorp, le 24 juillet 1900.

Je vois, d'après votre rapport, corroboré par les nouvelles reçues de divers côtés, qu'un esprit de doute rôde au front de vos troupes, tel un lion menaçant, et sème le découragement parmi vos gens. Frères, ne comprenez-vous donc pas qu'en hésitant devant l'ennemi qui approche vous poussez fatalement ceux

qui sont derrière vous à hésiter et à trembler? Que si, au contraire, vous faites votre devoir en affrontant l'ennemi, de quelque côté qu'il vienne, vous excitez l'émulation de ceux qui sont restés dans les fermes et leur inspirez le courage de contribuer à la défense eux aussi, quelque infime que soit leur nombre. La victoire n'appartient pas au nombre, elle est dans la main du Seigneur, et le Seigneur la donne à ceux qui combattent en son nom, si peu qu'ils soient. Rappelez-vous les Écritures : « Quand le Seigneur veut abandonner son peuple, il émousse la pointe de son épée et ne la bénit point ». Or, vous avez pu vous convaincre que le Seigneur n'a pas émoussé la pointe de votre épée et qu'au contraire, vos armes ont été miraculeusement bénies par rapport à celles de l'ennemi. Partout où l'ennemi nous attaque, le petit nombre de nos coups fait plus de ravages que ses milliers de feux de peloton. Comment expliquer, dès lors, le mauvais esprit qui plane et qui nous porte à douter que tout repose sur la puissance de l'Éternel?

N'avez-vous donc pas compris encore que les temps sont venus pour nous où notre foi doit être éprouvée? Celui qui se fie au Seigneur peut dire avec l'apôtre Paul : « Ne perds pas courage en voyant déserter quelques-uns de tes soldats, car des défections doivent se produire. » Et Jésus lui-même a dit, à propos des guerres

et des rumeurs sinistres annoncées : « Ne tremblez pas et restez fidèles, car ces choses étaient écrites. »

Quiconque ne peut pas sortir victorieux de sa lutte contre le démon n'obtiendra pas la couronne des élus, car il succombe et devient la proie du mauvais esprit qui plane et qui rôde. Et, à l'instar de la Bête, il sera marqué au front du signe fatal et il videra le calice de la colère de Dieu. Lisez dans l'Apocalypse 14, les versets 9, 10, 12 et 13 et en particulier le verset 12 qui dit : « Ici est la patience des saints; ici sont ceux qui gardent les commandements de Dieu et la foi de Jésus. »

En vérité, mes frères, que celui qui se sent faiblir se hâte de retourner vers le Seigneur, afin de lui rester fidèle et de donner le bon exemple à tous ceux qui doivent combattre pour la liberté que Dieu nous a donnée. Celui qui prétend croire à cette liberté d'origine divine, et qui, malgré cela, se laisse tenter par le mauvais esprit ne possède qu'une foi morte et illusoire, car le Seigneur a dit : « Prouve ta foi par tes œuvres. » Voyez aussi la promesse du Seigneur, psaume 108 : « Ceux qui combattent en son nom font œuvre sage, et le Seigneur les délivrera et anéantira leurs ennemis. » Prenez donc courage, ô soldats de Dieu, car c'est dans votre plus grande faiblesse que le Seigneur prouvera sa force. Je veux attirer aussi votre attention sur l'histoire de la guerre d'indépendance de l'Amérique, où les défen-

seurs de la liberté avaient à combattre des milliers et des milliers d'ennemis, tandis qu'ils n'étaient qu'une poignée de 2.000 hommes à peine. Ils n'en triomphèrent pas moins et le Seigneur leur rendit leur indépendance.

Vous savez tous combien cette guerre qu'on nous a imposée est injuste et impie, puisque nous étions prêts à toutes les concessions pour obtenir le maintien de notre liberté et de notre indépendance. Voyez le psaume 83 où le mauvais esprit dit qu'Israël ne doit pas subsister et le Seigneur répond : « Il subsistera. » Il en fut de même pour le message que nous adressâmes à Salisbury et où nous ne demandions que notre indépendance. Le mauvais esprit lui souffla la même réponse : « Ce peuple ne doit pas subsister », ou plutôt, pour citer ses propres paroles : « Je ne concéderai jamais que votre peuple puisse subsister en temps que peuple. » Chers frères, ma confiance dans notre victoire finale repose, vous le voyez, sur la parole de Dieu. Restons fidèles néanmoins et combattons au nom du Seigneur avec une foi inébranlable dans ses promesses.

Je désire que les officiers relisent de temps à autre cet écrit aux Burghers.

Proclamation du président Steijn contre l'annexion de l'État libre.

Vu qu'une guerre injuste a été imposée par l'Angleterre aux peuples de l'Etat libre d'Orange et de la République Sud-Africaine, dans le courant d'octobre 1899, et que les deux petites Républiques soutiennent depuis plus de huit mois et soutiendront encore cette lutte inégale contre les forces supérieures de la Grande-Bretagne;

Vu certaine proclamation datée du 24 mai 1900 et signée de Lord Roberts, général commandant en chef des troupes anglaises dans l'Afrique du Sud, proclamation qui déclare que l'Etat libre a été conquis par les troupes de Sa Majesté et sera, par suite, annexé au royaume britannique, alors que les forces orangistes n'ont pas suspendu les hostilités, que le pays n'est nullement conquis, et que ladite proclamation se trouve être, par conséquent, en contradiction avec le droit des peuples;

Vu que l'indépendance de l'Etat libre d'Orange est reconnue par la plupart des puissances civilisées;

Vu qu'il est notoire que les sujets anglais eux-mêmes ont déclaré récemment que l'État libre était remarquablement gouverné, et que, dès lors, le fait de lui ravir sa liberté constitue non seulement un attentat contre la civilisation, mais une violation des droits primordiaux d'un tel peuple;

Vu qu'il importe de faire connaître à tous les intéressés que ladite proclamation n'est pas acceptée par le gouvernement ni le peuple de l'État libre d'Orange;

Moi, Martinus-Theunis Steijn, président de l'Etat libre d'Orange, après en avoir délibéré avec le Conseil exécutif au nom du peuple indépendant de l'État libre, je déclare, par la présente, que l'annexion proclamée est considérée comme nulle et non avenue.

Ecrit et signé de ma main à Reitz (Etat libre d'Orange), le 11 juillet 1900.

M. T. Steijn,
Président d'État.

TABLE DES CHAPITRES

Chapitre I

Jeunesse et vie privée 1

Chapitre II

Débuts de la carrière officielle (1852) 37

Chapitre III

Campagnes diverses 51

Chapitre IV

La guerre civile (1861-1864). 65

Chapitre V

Nouvelles campagnes contre les indigènes (1865-1868) 89

Chapitre VI

Le président Bürgers 99

Chapitre VII

Sous le pavillon anglais (1877-1881) 119

Chapitre VIII

La guerre d'indépendance (1880-1881) 141

Chapitre IX

Paul Krüger président d'État (1883-1888). 157

Chapitre X

Paul Krüger président pour la deuxième fois (1888-1893) 177

Chapitre XI

Troisième renouvellement du mandat présidentiel (1893-1898) . . 201

Chapitre XII

Quatrième et dernière période présidentielle (1898-1900). 253

Chapitre XIII

La guerre et ses suites 297

Chapitre XIV

Le président en Europe 311

APPENDICE

Discours et allocutions du président Krüger 325

RHODESIA
Macloutsie
Lac
Palapye
Chochong
Machoue
Tropique du Capricorne
Smithfield
Philippolis
Bethulie
Rouxville
Colesberg
Hanover
Burgher sdorp
Barkly
Nouwe Port
Middelburg
Steinburg
Molteno
Albert Junc
Herschel
Dordrecht
Xalanga
Umtata
COLONIE DU CAP
Queenstown
Clarkebury
Catheart
Cradock
Graaf-Reinet
Somerset
Bedfort
Ft Beaufort
Ko Williamstown
East London
Grahamstown
Bathurst
Pt Alfred
Uitenhage
Pt Elisabeth
Humansdorp
Kokstad
GRIQUALD EAST
Harding
Marburg
Scottburg
Riet Rei
Mount Frere
Maclear
PONDO LAND
OCÉAN
INDIEN
Matibi
Mapin
Gutpan
Humuta
Gorgenbelts
Makwarele
Fitzgerald
Birthday
Mollondele
Tsomo Post
Kroom
Fletcher
Mohales Hock
Brackpan
Orange
Kraai
Caledon
Zwart
Vaal
Riet
Harts
Vet
Modder
Zeekoe
Kraai
Gr Kei
Fish
Keiskama
Buffalo
Umtata
Tsomo
Kaap
De Aar
Knoet
Nouwe Port
Kaap
Gr Kei
Fish
Keiskama
Buffalo
Kaap
Gr Kei
Fish
Keiskama
Buffalo
Kaap
Gr Kei
Fish
Keiskama
Buffalo

Carte des États de l'Afrique du Sud

PARIS

IMPRIMERIE DE MALHERBE

12, Passage des Favorites

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 513 090 1